



**CFG BANK**

**DOCUMENT DE REFERENCE  
RELATIF A L'EXERCICE 2022  
ET AU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023**

---

**Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)**

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 22 novembre 2023 sous la référence n° EN/EM/029/2023.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

---

## **Avertissement**

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas l'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

## Abréviations

---

<b>AGE</b>	Assemblée Générale Extraordinaire
<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>BAM</b>	Bank Al Maghrib
<b>BOA</b>	Bank Of Africa
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CCA</b>	Compte Courant d'Associés
<b>CDG</b>	Caisse de Dépôt et de Gestion
<b>CFM</b>	Casablanca Finance Markets
<b>CIMR</b>	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
<b>CMDR</b>	Coefficient Maximum de Division des Risques
<b>ComCo</b>	Comité Commercial
<b>CP</b>	Communiqué de presse
<b>CS</b>	Conseil de Surveillance
<b>DG</b>	Directeur Général
<b>DGD</b>	Directeur Général Délégué
<b>DH / MAD</b>	Dirham du Royaume du Maroc
<b>DPS</b>	Droit Préférentiel de Souscription
<b>EBE</b>	Excédent Brut d'Exploitation
<b>EC</b>	Entité Consolidante
<b>ETF</b>	Exchange Traded Funds
<b>FCP</b>	Fonds Commun de Placement
<b>GGR</b>	Gestion Globale des Risques
<b>GPBM</b>	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
<b>GRH</b>	Gestion des Ressources Humaines
<b>IDA</b>	Impôt Différé Actif
<b>IG</b>	Intégration Globale
<b>IPC</b>	Indice des prix à la consommation
<b>IPO</b>	Initial Public Offering (introduction en bourse ou offre publique initiale)
<b>IAS</b>	International Accounting Standards
<b>IFRS</b>	International Financial Reporting Standards
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>KMAD</b>	Milliers de dirhams marocains
<b>KRI</b>	Indicateurs Clés de Risque (Key Risk Indicators)
<b>LAN</b>	Local Area Network
<b>MMAD</b>	Millions de dirhams marocains

---

---

<b>MMMAD</b>	Milliards de dirhams marocains
<b>n°</b>	Numéro
<b>N/A</b>	Non Applicable
<b>n.c</b>	Non communiqué
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>OPCI</b>	Organisme de Placement Collectif en Immobilier
<b>OSA</b>	Options de Souscription d'Actions
<b>PCA</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>RN</b>	Résultat net
<b>RWA</b>	Actifs Pondérés par le Risque (Risk-Weighted Assets)
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SARL</b>	Société à Responsabilité Limitée
<b>SCA</b>	Société en Commandite par Actions
<b>SICAV</b>	Société d'Investissement à Capital Variable
<b>SPM S.A</b>	Société de Participation de Mogador
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>TCN</b>	Titres de Créances Négociables
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>Var</b>	Variation
<b>WAN</b>	Wide Area Network
<b>VLAN</b>	Virtual Local Area Network
<b>%</b>	Pourcentage
<b>&lt;</b>	Inférieur
<b>&gt;</b>	Supérieur

---

## Definitions

<b>Certificats de dépôt standards</b>	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée. Ils peuvent être à taux fixe, révisable ou variable ayant comme référence les taux des Bons du Trésor, le TMP, une moyenne de TMP ou toute autre référence de taux d'intérêt sur le marché marocain.
<b>Certificat de dépôt Structurés ou atypique</b>	Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit, dont la valeur dépend de l'évolution d'un ou plusieurs sous-jacents (actions, indices, devises, matières premières, taux, fonds, crédit, inflation, etc.). Les modalités de calcul de leur valeur sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt.
<b>Crédit lombard</b>	Le « Crédit Lombard » est spécifiquement destiné aux épargnants disposant d'un portefeuille d'actifs financiers, et qui souhaitent se constituer une réserve de financement ou disposer immédiatement de liquidités supplémentaires, pour effectuer une dépense exceptionnelle ou saisir toute opportunité d'investissement. Le « Crédit Lombard » permet ainsi de nantir jusqu'à l'intégralité du portefeuille tout en continuant à le gérer de manière dynamique, sans aucune restriction.
<b>Crédit one-shot</b>	Le crédit one-shot de CFG Bank est un prêt court-terme garanti par des actifs financiers ou immobiliers. Sans limite de plafonds, il permet de financer des besoins importants en liquidité, sans toucher au patrimoine investi.
<b>Emetteur Société</b>	/ Fait référence à CFG Bank.
<b>Entité apparentée</b>	Signifie (i) relativement à une entité, toute entité qui contrôle ladite entité ou qui est contrôlée par ladite entité ou encore qui est sous le contrôle d'une entité contrôlant ladite entité, étant précisé que, pour les besoins de cette définition, une entité est réputée contrôlée par son associé gérant commandité ou la personne qui contrôle son associé gérant commandité, sa société de gestion, son <i>general partner</i> ou l'entité qui en assure la gestion à quelque titre que ce soit (ii) relativement à une personne physique, toute entité qui est contrôlée par cette personne physique.
<b>Groupe</b>	Fait référence à CFG Bank et ses filiales.

## Sommaire

<b>Avertissement</b> .....	2
<b>Abréviations</b> .....	3
<b>Définitions</b> .....	5
<b>Partie I Attestations et coordonnées</b> .....	7
I-Le Président du Conseil d'Administration.....	8
II-Les commissaires aux comptes.....	9
III-Les conseillers financiers.....	11
IV-Le Responsable de l'Information et de la Communication financière.....	13
<b>Partie II Présentation générale de CFG Bank</b> .....	14
I-Renseignements à caractère général.....	15
II-Renseignements sur le capital de CFG Bank.....	18
III-Endettement.....	32
IV-Gouvernance de CFG Bank.....	42
<b>Partie III Activité de l'Emetteur</b> .....	69
I-Historique.....	70
II-Filiales de l'Emetteur.....	76
III-Activité.....	110
IV-Informations environnementales et sociales.....	157
V-Stratégie d'investissement et moyens techniques.....	168
<b>Partie IV Situation financière consolidée de l'Emetteur</b> .....	173
<b>Partie V Situation financière sociale de l'Emetteur</b> .....	237
<b>Partie VI Situation financière consolidée de l'Emetteur au 30 juin 2023</b> .....	278
<b>Partie VII Situation financière sociale de l'Emetteur au 30 juin 2023</b> .....	321
<b>Partie VIII Perspectives</b> .....	344
<b>Partie IX Faits exceptionnels</b> .....	348
<b>Partie X Litiges et affaires contentieuses</b> .....	350
<b>Partie XI Facteurs de risques</b> .....	352
<b>Partie XII Annexes</b> .....	374

## **Partie I Attestations et coordonnées**

## **I- Le Président du Conseil d'Administration**

### **Identité**

---

<b>Raison sociale</b>	CFG Bank
<b>Représentant légal</b>	Adil Douiri
<b>Fonction</b>	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse</b>	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 48 83 01
<b>Numéro de fax</b>	+212 5 22 98 39 89
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:a.douiri@cfgbank.com">a.douiri@cfgbank.com</a>

---

### **Attestation**

#### **Objet : Attestation du Président du Conseil d'Administration sur le document de référence relatif à l'exercice 2022 et au 1<sup>er</sup> semestre 2023**

Objet : Le document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2022 et au premier semestre 2023.

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CFG Bank. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 20 novembre 2023

**Adil Douiri**

CFG Bank

Président du Conseil d'Administration



## II- Les commissaires aux comptes

### Identité

<b>Raison sociale</b>	<b>Ernst &amp; Young et Associés</b>	<b>Hdid &amp; Associés</b>	<b>Fidaroc Grant Thornton</b>
<b>Représentant légal</b>	M. Abdeslam Berrada Allam	M. Mohamed Hdid	M. Faïçal Mekouar
<b>Signataire</b>	M. Abdelmejid Faiz	M. El Mustapha Samouh	M. Faïçal Mekouar
<b>Adresse</b>	37, Bd Abdellatif Benkaddour 20 050 Casablanca Maroc	4, rue Maati Jazouli (Ex-rue Friol) - 20 000 Casablanca Maroc	7 Bd. Driss Slaoui - 20160 Casablanca Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 95 79 00	+212 5 22 39 78 51/52	+212 5 22 54 48 00
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:abdeslam.berrada@ma.ey.com">abdeslam.berrada@ma.ey.com</a>	<a href="mailto:m.hdid@hdid.ma">m.hdid@hdid.ma</a>	<a href="mailto:faical.mekouar@ma.gt.com">faical.mekouar@ma.gt.com</a>
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle</b>	2000	2016	2022
<b>Date de 1<sup>ère</sup> nomination / renouvellement du mandat</b>	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2018	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021
<b>Date d'expiration du mandat</b>	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2021	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2024	AGO approuvant les comptes de l'exercice 2024

## Attestation

### Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états de synthèse consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 et au 1<sup>er</sup> semestre 2023

Objet : Document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2022 et au premier semestre 2023.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les commissaires aux comptes Ernst & Young et Hdid & Associés au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et 2021 et par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés en normes IAS/IFRS tels qu'audités par les commissaires aux comptes Ernst & Young et Hdid & Associés au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et 2021 et par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Les états de synthèse semestriels sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du semestre clos au 30 juin 2022 et au titre du semestre clos au 30 juin 2023 ;
- Les états de synthèse semestriels consolidés en normes IAS/IFRS ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du semestre clos au 30 juin 2022 et au titre du semestre clos au 30 juin 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 20 novembre 2023

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**Fidaroc Grant Thornton**  
Faiçal Mekouar  
Associé

**Hdid & Associés**  
El Mustapha Samouh  
Associé

### III- Les conseillers financiers

#### Identité

<b>Raison sociale</b>	CFG Finance	Upline Corporate Finance	BMCE Capital Conseil	CDG Capital	Attijari Finances Corp
<b>Représentant légal</b>	Lotfi Lazrek	Nabil Ahabchane	Mohamed Ali Skandre	Saad Lemzabi	Idriss Berrada
<b>Fonction</b>	Directeur Exécutif	Directeur Général	Directeur Général	Directeur du Conseil Financier	Directeur Général
<b>Adresse</b>	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière, Casablanca	63, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat	163, avenue Hassan II – Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 92 27 53	+212 5 22 99 71 71	+212 5 22 42 91 00	+212 5 37 66 52 77	+212 5 22 42 94 30
<b>Numéro de fax</b>	+212 5 22 23 66 88	+212 5 22 95 49 62	+212 5 22 43 00 21	+212 5 37 66 52 56	+212 5 22 42 94 30
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:l.lazrek@cfgbank.com">l.lazrek@cfgbank.com</a>	<a href="mailto:nabil.ahabchane@uplinegroup.ma">nabil.ahabchane@uplinegroup.ma</a>	<a href="mailto:a.skandre@bmce.k.co.ma">a.skandre@bmce.k.co.ma</a>	<a href="mailto:lemzabi@cdgcap.ital.ma">lemzabi@cdgcap.ital.ma</a>	<a href="mailto:i.berrada@attijari.ma">i.berrada@attijari.ma</a>

#### Attestation

#### **Attestation des conseillers financiers sur le document de référence relatif à l'exercice 2022 et au 1<sup>er</sup> semestre 2023**

Objet : Document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2022 et au premier semestre 2023.

Le document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CFG Bank à travers :

- les commentaires, analyses et statistiques fournis par le management du Groupe CFG Bank et recueillis lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- l'analyse des comptes annuels sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- l'analyse des comptes semestriels sociaux de CFG Bank relatifs aux semestres clos au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 ;
- l'analyse des comptes semestriels consolidés en normes IAS/IFRS de CFG Bank clos au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 ;
- L'analyse des comptes annuels sociaux des filiales de CFG Bank relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- L'analyse des comptes semestriels sociaux des filiales de CFG Bank relatifs aux semestres clos au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS de CFG Bank pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre

2020, 2021 et 2022 ;

- les rapports de revues limitées portant sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS de CFG Bank clos au 30 juin 2023 ;
- les rapports de revues limitées portant sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés en normes IAS/IFRS de CFG Bank clos au 30 juin 2022 ;
- les rapports de gestion de CFG Bank relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les augmentations du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Les rapports financiers annuels pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- les procès-verbaux des conseils d'administration, assemblées générales ordinaires, extraordinaires, spéciales et mixtes relatifs aux exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 jusqu'à la date d'enregistrement ;
- les prévisions financières fournies par le management du Groupe CFG Bank ;
- Les statistiques sectorielles au titre des exercices 2020, 2021, 2022 et au premier semestre de 2023 (GPBM, ASFIM, APSB...).

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CFG Bank. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Il convient de noter que CFG Finance, qui agit en qualité de co-conseiller financier, est filiale à 100% de CFG Bank.

Aussi, BMCE Capital Conseil est filiale à 100% du groupe Bank of Africa, ce dernier étant actionnaire de CFG Bank.

Il n'existe aucune autre relation financière et commerciale entre CFG Finance, Upline Corporate Finance, BMCE Capital Conseil, CDG Capital et Attijari Finances Corp d'une part et Groupe CFG Bank d'autre part hormis le mandat de conseil qui les lie.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 20 novembre 2023

<b>Lotfi Lazrek</b>	<b>Nabil Ahabchane</b>	<b>Mohamed Ali Skandre</b>	<b>Saad Lemzabi</b>	<b>Idriss Berrada</b>
CFG Finance	Upline Corporate Finance	BMCE Capital Conseil	CDG Capital	Attijari Finances Corp.
Directeur Exécutif	Directeur Général	Directeur Général	Directeur du Conseil Financier	Directeur Général

## IV- Le Responsable de l'Information et de la Communication financière

### Identité

<b>Responsable</b>	Salim Rais
<b>Fonction</b>	Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion
<b>Adresse</b>	5-7, rue Ibnou Toufail Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 48 83 95
<b>Numéro de fax</b>	+212 5 22 98 39 89
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:s.rais@cfgbank.com">s.rais@cfgbank.com</a>

## **Partie II Présentation générale de CFG Bank**

## I- Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	CFG Bank
<b>Siège social</b>	5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – 20100 Casablanca Maroc
<b>Téléphone</b>	+212 5 22 98 26 66
<b>Fax</b>	+212 5 22 98 34 60
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Conseil d'Administration
<b>Site web</b>	<a href="http://www.cfgbank.com">www.cfgbank.com</a>
<b>Date de constitution</b>	15 septembre 1992
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>N° et lieu d'enregistrement du registre du commerce</b>	67421 – Casablanca
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Capital social au 01/11/2023</b>	591 068 300 dirhams
<b>Consultation des documents juridiques</b>	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi notamment les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au siège de la Société au 5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – Casablanca 20100 – Maroc
<b>Objet social</b>	<p>Selon l'article 4 des statuts, la Société a pour objet, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, au Maroc et dans tous autres pays :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la réalisation de toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant, de crédit-bail et de toute autre forme de crédit à court, à moyen et/ou à long terme ;</li><li>• l'entreprise et la réalisation de toutes opérations d'ingénierie financière, d'intermédiation et de représentation ;</li><li>• l'étude, le conseil, la mise au point et la réalisation de tous placements ou investissements ainsi que tous projets techniques, économiques, financiers, industriels, miniers, commerciaux, touristiques, agricoles et immobiliers ;</li><li>• la gestion pour le compte de tiers sous quelque forme que ce soit ;</li><li>• la prise d'intérêts directe ou indirecte tant par elle-même que pour le compte de tiers ou en participation avec toute personne physique ou morale sous quelque forme que ce soit dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance, association ou autrement ;</li><li>• l'activité de conseil en placements financiers et la distribution de produits financiers, notamment tout produit concourant à la gestion d'un compte financier ;</li><li>• Recevoir du public des dépôts de fonds en compte ou autrement,</li></ul>

---

productifs ou non d'intérêts, remboursables à vue, à préavis ou à terme ;

- Consentir sous des formes quelconques des crédits, avec ou sans garanties, faire des avances sur rentes marocaines et étrangères, sur valeurs émises par l'Etat, les Collectivités Publiques ou Semi-Publiques et sur les valeurs émises par des sociétés industrielles, agricoles, commerciales ou financières, marocaines ou étrangères ;
- Recevoir en dépôt, tous titres, valeurs et objets ; accepter ou effectuer tous paiements et recouvrements de lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, servir d'intermédiaire pour l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics, d'actions, d'obligations ou de parts bénéficiaires ;
- Contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ;
- Acheter, vendre ou céder tous les biens mobiliers ou immobiliers ;
- Pratiquer toutes les opérations connexes à son objet principal, notamment :
  - ✓ l'achat et la vente :
    - de valeurs mobilières, de titres de créances émis par l'Etat ou par des entreprises et organismes du secteur privé ;
    - sur le marché des changes (marché des devises) ;
    - de créances hypothécaires, ainsi que de titres de créances hypothécaires ;
    - de tous produits dérivés (contrats à terme option), dans le cadre de marchés organisés ou par des contrats de « gré à gré ».
  - ✓ la conservation de portefeuilles de valeurs mobilières et tous services afférents à cette activité.
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités, ou susceptibles de favoriser le développement de la Société ;

La Société pourra réaliser son objet de toutes les manières et suivant toutes les modalités qui lui paraîtront appropriées, soit seule, soit avec l'Etat, les administrations ou les Collectivités Publiques, les sociétés ou associations, groupements ou personnes physiques.

#### **Textes législatifs et réglementaires**

---

La Société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 (telle que complétée et modifiée) relative aux sociétés anonymes, ainsi que par ses statuts.

La Société et ses filiales sont, de par leurs activités, également régies par :

- La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ;
  - La loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, tel que complété et modifié par la loi 53-01 ;
  - La loi n° 17-99 relatif au code des assurances ;
  - Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par
-



---

l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;

- La Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs de Casablanca, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissements financiers ;
- La loi n° 35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété;
- le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation et du Tourisme n° 1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;
- la loi n° 35-94 (telle que modifiée et complétée) relative à certains titres de créances négociables ;
- la loi n° 44/12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigée des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- la loi n° 43/12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ;
- les circulaires de l'AMMC ;
- le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 09 Chaoual 1437.

De par sa future cotation à la BVC, la Société sera également soumise à la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée.

---

**Tribunal compétent en cas de litige** Tribunal de Commerce de Casablanca

**Régime fiscal**

CFG Bank est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37% au titre de l'exercice 2022 et à 40% à horizon 2026) et à la TVA (10%)

---

*Source : CFG Bank*

## II- Renseignements sur le capital de CFG Bank

### 2.1-Composition du capital

A la date d'enregistrement du document de référence, le capital social de CFG Bank s'élève à 591 068 300 dirhams au 1<sup>er</sup> novembre 2023 et est divisé en 5 910 683 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, entièrement libérées et réparties comme suit<sup>1</sup> :

- 444 945 actions de catégorie A, numérotées de A1 à A 444 945 ;
- 5 465 738 actions de catégorie B, numérotées de B1 à B 5 465 738 ;

Soit au total 5 910 683 actions. Ces actions sont nominatives.

Les détenteurs de titres de catégorie A bénéficient d'un droit de préemption par rapport aux détenteurs de titres de catégorie B en cas de cession de ces titres par des actionnaires. Toute cession de titres par un titulaire de titres à un tiers ou à un autre titulaire de titres est soumise au droit de préemption en faveur des autres titulaires de titres non-cédants exerçable par priorité par les titulaires d'actions de catégorie A.

A noter que les statuts de la Société requièrent le vote positif d'au moins un administrateur titulaire d'Actions de Catégorie A pour l'adoption de toute décision lors d'un Conseil d'Administration de la Société, y compris sur deuxième et troisième convocation.

Le tableau suivant présente l'évolution depuis fin 2018, du nombre d'actions de catégorie A au sein de CFG Bank :

Actionnaires	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	01/11/2023
Amyr Alami	443 945	443 945	443 945	443 945	443 945	443 945
Adil Douiri	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>444 945</b>	<b>444 945</b>	<b>444 945</b>	<b>444 945</b>	<b>444 945</b>	<b>444 945</b>

Source : CFG Bank

Conformément aux dispositions statutaires de la banque, les titres de catégorie A ne peuvent être détenues que par Amyr Alami et par Adil Douiri. En 2013, les actions cédées par Adil Douiri à Mutandis ont été converties de la catégorie A vers la catégorie B.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le nombre d'actions de catégorie A n'a pas évolué par rapport à fin 2022.

Il est à noter que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16 novembre 2023, a décidé de maintenir les catégories d'actions existantes en modifiant l'appellation des dites catégories comme suit :

- Les actions actuelles de catégorie A deviendront des actions de catégorie F, détenues exclusivement et paritairement par les fondateurs ;
- Les actions actuelles de catégorie B deviendront des actions de catégorie A, détenues par l'ensemble des actionnaires de la Société en ce compris, le public.

Les dispositions statutaires relatives à la composition du capital prenant effet à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca, sont décrites à l'article 6 des Statuts Refondus.

En cas de décès d'un actionnaire de catégorie « F », l'ensemble des actions de catégorie « F » en circulation seront automatiquement converties en actions de catégorie « A » sans l'observation d'aucune formalité et perdront ainsi l'ensemble des droits spécifiques qui leurs étaient attachés (Article 6.2 des Statuts Refondus).

<sup>1</sup> La division des actions en catégories A et B existe depuis la création de CFG Bank.

Il convient de noter que les actions de catégories F s'élèveront à 2 000 actions, réparties paritairement par les fondateurs M. Aryn Alami et M. Adil Douiri.

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne un droit de vote lors de la tenue des assemblées générales.

Toutefois, conformément à l'article 257 de la Loi 17-95, toutes les actions entièrement libérées de la Société pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficie d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent.

Les droits de vote double seront attribués aux actionnaires détenteurs d'actions nominatives satisfaisant aux conditions de l'article 257 de la Loi 17-95 le dernier jour de bourse de chaque mois.

- Le décompte desdits droits de vote double sera publié par la Société : sur son site internet, le premier jour de bourse suivant l'Attribution et à l'issue de chaque modification desdits droits de vote ; et
- au bulletin officiel de la cote de la Bourse de Casablanca, au plus tard le deuxième jour de bourse suivant l'attribution et à l'issue de chaque modification du nombre desdits droits de vote.

Conformément à l'article 258 de la Loi 17-95, toute action bénéficiant du droit de vote double conformément aux stipulations ci-dessus, perd ce droit en cas de transfert de propriété aux tiers ou en cas de conversion en action au porteur. Toutefois, le droit de vote double demeure acquis en cas de conversion d'une action de catégorie « F » en action de catégorie « A », sous réserve qu'une telle conversion ne résulte pas d'un transfert de propriété de ladite action.

Le transfert de propriété des actions par voie de succession n'ôte pas à celles-ci le droit de vote double et ne suspend pas le délai de deux ans prévus à l'article 257 de la Loi 17-95.

En cas de cession par un actionnaire de ses actions nominatives, les actions devant être cédées en priorité seront les actions acquises par l'actionnaire concerné à la date la plus récente.

## 2.2-Historique du capital

Le tableau ci-dessous présente les opérations portant sur le capital social de CFG Bank au titre des cinq dernières années :

Date	Nature de l'opération	Bénéficiaires	Nombre d'actions émises	Prix d'émission (MAD) <sup>2</sup>	Valeur nominale (MAD)	Capital social initial (MAD)	Montant de l'opération (prime d'émission incluse) (MAD)	Capital social final (MAD)
2018	Augmentation de capital en numéraire réservée	- Adil Douiri - La société Maghreb FS - Amethis Alpha	750 544	399,71	100	367 762 900	299 999 942	442 817 300
2020	Augmentation de capital en numéraire réservée	- RCAR - Hakam El ABBES - SING SARL - MOBILE COM SA - MAJDALINE Holding SA - ASIA INVEST SARL	1 000 726	399,71	100	442 817 300	400 000 190	542 889 900
2021	Augmentation de capital en numéraire réservée	Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani	162 834	399,71	100	542 889 900	65 086 378	559 173 300
2022	Augmentation de capital en numéraire réservée	Mugest SARL AU	40 000	100,00	100	559 173 300	4 000 000	563 173 300
2022	Augmentation de capital en numéraire réservée	Titulaires d'OSA	87 031	360,00	100	563 173 300	31 331 160	571 876 400
2023	Augmentation de capital en numéraire réservée	Titulaires d'OSA	61 919	360,00	100	571 876 400	22 290 840	578 068 300
2023	Augmentation de capital en numéraire réservée	Younes Benjelloun, Souad Benbachir Hassani et Driss Benchaffai	130 000	399,71	100	578 068 300	51 962 300	591 068 300

Source : CFG Bank

En date du 15 décembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire de CFG Bank a approuvé une augmentation de capital en numéraire de 300 MMAD réservée à Adil Douiri, ainsi qu'aux sociétés Maghreb FS et Amethis Alpha, au moyen de la création de 750 544 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, au prix d'émission de 399,71 MAD chacune, soit une prime d'émission de 299,71 MAD par action. Aussi, le Conseil d'Administration réuni en date du 25 avril 2018, a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

En date du 9 mars 2020, l'assemblée générale extraordinaire de CFG Bank a approuvé une augmentation de capital en numéraire de 400 MMAD, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à des investisseurs, au moyen de la création de 1 000 726 actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, au prix d'émission de 399,71 MAD chacune, soit une prime d'émission de 299,71 MAD par action. Le Conseil d'Administration réuni en date du 20 avril 2020, a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital. Cette augmentation de capital a été souscrite par le RCAR ainsi que par de groupes privés nationaux.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 31 août 2021, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital social d'un montant de 65 086 378,14 dirhams prime d'émission comprise,

<sup>2</sup> Le prix d'émission est arrondi à la décimale supérieure.

par l'émission de 162 834 actions nouvelles de catégorie « B » à un prix de souscription par action de 399,71 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 299,71 dirhams à titre de prime d'émission. Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani, fondateurs de la société REIM Partners dans laquelle CFG Bank a pris une participation.

En date du 10 juin 2022, le Conseil d'Administration de CFG Bank, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2022, a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4 000 000 dirhams, à réaliser en une seule tranche par l'émission de 40 000 actions nouvelles de catégorie « B » à un prix de souscription par action de 100 dirhams. Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à Mugest SARL AU.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 30 juin 2022, a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la rétribution des efforts déployés par M. Adil Douiri dans la mise en œuvre de la stratégie de développement du Groupe.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 13 septembre 2022, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2022, a décidé de fixer le montant de l'augmentation de capital (réservée aux attributaires des OSA) à 57 000 000 de dirhams, prime d'émission comprise et d'ouvrir la 1<sup>ère</sup> tranche de l'augmentation de capital pour un montant global de 56 385 720 dirhams dont 15 662 700 dirhams à titre de nominal et 40 723 020 dirhams à titre de prime d'émission.

En date du 06 décembre 2022, le Conseil d'Administration a constaté la souscription définitive à la première tranche de l'augmentation de capital social réservée aux titulaires d'OSA d'un montant de 31 331 160<sup>3</sup> dirhams prime d'émission comprise, par souscription à 87 031 actions nouvelles de catégorie « B » à un prix de souscription par action de 360 dirhams, soit une décote de 10% par rapport au prix de souscription des précédentes augmentations de capital, dont 100 dirhams à titre de nominal et 260 dirhams à titre de prime d'émission.

En date du 22 mars 2023, le Conseil d'Administration de CFG Bank, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 janvier 2022, a décidé d'ouvrir la seconde tranche de l'augmentation de capital réservée aux attributaires des OSA pour un montant maximal de 22 716 360 de dirhams, prime d'émission comprise dont 6 310 100 dirhams à titre de nominal et 16 406 260 dirhams à titre de prime d'émission.

Le Conseil d'Administration de CFG Bank tenu en date du 23 juin 2023, a constaté la souscription définitive à la deuxième tranche de l'augmentation de capital social réservée aux titulaires d'OSA d'un montant de 22 290 840 dirhams, prime d'émission comprise, par souscription à 61 919 actions nouvelles de catégorie « B » à un prix de souscription par action de 360 dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 260 dirhams à titre de prime d'émission. Le Conseil d'Administration a constaté également la clôture définitive du programme de stock-option réservé aux bénéficiaires d'OSA tel que décidé par l'AGE du 26 janvier 2022.

Le Conseil d'Administration de CFG Bank tenu en date du 23 juin 2023, a constaté, la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire réservée à Younes Benjelloun, Souad Benbachir Hassani et Driss Benchaffai d'un montant de 51 962 300 dirhams, prime d'émission comprise, par l'émission de 130 000 actions nouvelles de catégorie « B » au prix de souscription (prime d'émission comprise) de 399,71 dirhams chacune, soit une prime d'émission par action d'un montant de 299,71 dirhams. Il est à noter que cette opération avait été approuvée par l'AGE du 22 août 2022.

---

<sup>3</sup> La différence entre le montant souscrit et le montant global de la première tranche est de 25 054 560 dirhams.

### 2.3-Evolution de l'actionariat au cours des cinq derniers exercices

Le tour de table de CFG Bank est constitué d'institutionnels, de groupes industriels nationaux et de fonds d'investissements internationaux aux côtés des fondateurs et de salariés actionnaires de la Banque.

Actionnaires	31/12/2018		31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022	
	Nombre de titres détenus <sup>4</sup>	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital et des droits de vote
Amyr Alami	542 956	12,26%	542 956	12,26%	542 956	10,00%	503 256	9,00%	603 256	10,55%
Adil Douiri	52 816	1,19%	52 816	1,19%	52 816	0,97%	52 816	0,90%	112 816	1,97%
<b>Sous-total fondateurs</b>	<b>593 992</b>	<b>13,45%</b>	<b>595 772</b>	<b>13,45%</b>	<b>595 772</b>	<b>10,97%</b>	<b>556 072</b>	<b>9,90%</b>	<b>716 072</b>	<b>12,52%</b>
Younes Benjelloun	150 629	3,40%	150 629	3,40%	150 629	2,77%	150 629	2,70%	150 629	2,63%
Souad Benbachir	137 260	3,10%	137 260	3,10%	137 260	2,53%	123 984	2,20%	123 984	2,17%
Autres collaborateurs actionnaires <sup>5</sup>	142 081	3,21%	139 118	3,14%	142 081	2,62%	304 915	5,50%	326 632	5,71%
<b>Sous-total collaborateurs actionnaires</b>	<b>429 970</b>	<b>9,71%</b>	<b>427 007</b>	<b>9,64%</b>	<b>429 970</b>	<b>7,92%</b>	<b>579 528</b>	<b>10,40%</b>	<b>601 245</b>	<b>10,51%</b>
Zouhair Bennani	262 688	5,93%	262 688	5,93%	262 688	4,84%	262 688	4,70%	337 688	5,90%
Autres <sup>3</sup>	101 915	2,30%	101 915	2,30%	98 952	1,83%	98 952	1,70%	109 432	1,91%
<b>Sous-total divers</b>	<b>364 603</b>	<b>8,23%</b>	<b>364 603</b>	<b>8,23%</b>	<b>361 640</b>	<b>6,66%</b>	<b>361 640</b>	<b>6,40%</b>	<b>447 120</b>	<b>7,82%</b>
<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>1 390 345</b>	<b>31,40%</b>	<b>1 387 382</b>	<b>31,33%</b>	<b>1 387 382</b>	<b>25,56%</b>	<b>1 497 240</b>	<b>26,80%</b>	<b>1 764 437</b>	<b>30,85%</b>
Amethis Alpha	537 888	12,15%	537 888	12,15%	537 888	9,91%	537 888	9,60%	-	0,00%
Maghreb FS	537 888	12,15%	537 888	12,15%	537 888	9,91%	537 888	9,60%	537 888	9,41%
Royale Marocaine d'Assurance (RMA)	505 385	11,41%	505 385	11,41%	505 385	9,31%	505 385	9,00%	505 385	8,84%
Société Prev Invest SA	-	-	-	-	-	-	500 361	8,90%	500 361	8,75%
Mutandis SCA	306 795	6,93%	306 795	6,93%	306 795	5,65%	306 795	5,50%	306 795	5,36%
Mutatis	301 489	6,81%	301 489	6,81%	301 489	5,55%	301 489	5,40%	301 489	5,27%
Bank Of Africa (BOA)	285 065	6,44%	285 065	6,44%	285 065	5,25%	285 065	5,10%	285 065	4,98%
Majdaline Holding	-	-	-	-	200 146	3,69%	239 846	4,30%	324 734	5,68%
Axa Assurance Maroc	202 722	4,58%	202 722	4,58%	227 741	4,19%	227 741	4,10%	227 741	3,98%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)	202 722	4,58%	202 722	4,58%	202 722	3,73%	227 741	4,10%	227 741	3,98%
CFG Associés	53 799	1,21%	56 762	1,28%	31 743	0,58%	20 000	0,40%	-	0,00%
Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)	-	-	-	-	500 362	9,22%	1	0,00%	1	0,00%
REIM International Limited	-	0,00%	-	-	-	0,00%	-	0,00%	292 834	5,12%
Autres <sup>6</sup>	104 075	2,35%	104 075	2,35%	404 293	7,45%	404 293	7,30%	444 293	7,77%
<b>Total Personnes Morales</b>	<b>3 037 828</b>	<b>68,60%</b>	<b>3 040 791</b>	<b>68,67%</b>	<b>4 041 517</b>	<b>74,44%</b>	<b>4 094 493</b>	<b>73,20%</b>	<b>3 954 327</b>	<b>69,15%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 428 173</b>	<b>100%</b>	<b>4 428 173</b>	<b>100%</b>	<b>5 428 899</b>	<b>100%</b>	<b>5 591 733</b>	<b>100%</b>	<b>5 718 764</b>	<b>100%</b>

<sup>4</sup> Le tableau ci-dessus regroupe les deux catégories d'actions A et B.

<sup>5</sup> La rubrique « Autres collaborateurs actionnaires » comprend les actions souscrites par Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri en 2021 suite à la prise de participation de CFG Bank dans REIM Partners (cf. 2.2 historique du capital).

<sup>6</sup> Les rubriques « Autres » comprennent exclusivement les actionnaires détenant individuellement moins de 3% du capital et des droits de vote de CFG Bank.

Au cours du premier semestre 2021, Aryn Alami a cédé 39 700 actions de catégorie « B » à Majdaline Holding, à un prix de cession de 399,71 dirhams par action, représentant environ 0,6% du capital de la Banque. Suite à cette cession, Majdaline Holding détient désormais 4,3% du capital de CFG Bank. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En septembre 2021, Souad Benbachir Hassani et CFG Associés ont cédé respectivement 13 276 et 11 743 actions de catégorie « B » à la CIMR à un prix de cession de 399,71 dirhams par action, représentant environ 0,4% du capital de la Banque. Suite à cette cession, la CIMR détient désormais 4,1% du capital de CFG Bank. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En décembre 2021, le RCAR a cédé 500 361 actions de catégorie « B » à Prev Invest S.A (filiale de RCAR), à un prix de cession de 446,79 dirhams par action. Suite à cette cession, Prev Invest S.A a acquis 8,9% du capital de la Banque. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

En mars 2022, REIM International Limited a acquis la totalité des actions détenues par Mehdi Tahiri et Nawfal Bendefa dans le capital de CFG Bank au prix d'acquisition de 399,71 MAD. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires. Il est à noter que REIM International Limited a acquis une partie des actions cédées par Amethis Alpha.

En octobre 2022, Amethis Alpha a annoncé sa sortie totale du capital de CFG BANK avec succès portant la durée totale de l'investissement réalisé par le fonds dans l'établissement bancaire national à 5 ans, soit une durée en ligne avec les anticipations des parties prenantes. A ce titre, Amethis Alpha a cédé ses actions exclusivement aux actionnaires de CFG Bank, dont notamment Aryn Alami, Majdaline Holding et REIM International limited, à un prix de cession de 500 MAD par action. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

## 2.4-Actionnariat actuel

L'actionnariat actuel de CFG Bank se présente comme suit au 1<sup>er</sup> novembre 2023 :

Actionnaires	Nombre de titres et de droits de vote détenus <sup>7</sup>	% du capital et des droits de vote
Amyr Alami	603 256	10,21%
Adil Douiri	112 568	1,90%
<b>Sous-total fondateurs</b>	<b>715 824</b>	<b>12,11%</b>
Younes Benjelloun & conjointe et descendants	200 629	3,39%
Souad Benbachir	173 984	2,94%
Autres collaborateurs actionnaires <sup>8</sup>	419 851	7,10%
<b>Sous-total collaborateurs actionnaires</b>	<b>794 464</b>	<b>13,44%</b>
Zouhair Bennani	337 688	5,71%
Autres	108 380	1,83%
<b>Sous-total divers</b>	<b>446 068</b>	<b>7,55%</b>
<b>Total Personnes Physiques</b>	<b>1 956 356</b>	<b>33,10%</b>
Maghreb FS	537 888	9,10%
Royale Marocaine d'Assurance (RMA)	505 385	8,55%
Société Prev Invest SA	500 361	8,47%
Majdaline Holding	324 734	5,49%
Mutandis SCA	306 795	5,19%
Mutatis	301 489	5,10%
REIM International Limited	292 834	4,95%
Bank Of Africa	285 065	4,82%
Axa Assurance Maroc	227 741	3,85%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)	227 741	3,85%
Autres	444 294	7,52%
<b>Total Personnes Morales</b>	<b>3 954 327</b>	<b>66,90%</b>
<b>Total Général</b>	<b>5 910 683</b>	<b>100,00%</b>

Source : CFG Bank

Au cours du premier semestre 2023, Adil Douiri a acquis 1 052 actions de catégorie « B » auprès de deux actionnaires, personnes physiques, au prix d'acquisition de 500 MAD. Cette opération a été réalisée à des conditions normales sans effet sur les pactes d'actionnaires.

## 2.5-Présentation des principaux actionnaires

Les actionnaires détenant individuellement plus de 5% du capital de CFG Bank sont Amyr Alami, Maghreb FS, RMA, Société Prev Invest SA, Majdaline Holding, Mutandis SCA, Mutatis et Zouhair Bennani.

<sup>7</sup> Le tableau ci-dessus regroupe les deux catégories d'actions A et B.

<sup>8</sup> Le nombre de collaborateurs actionnaire s'élève à 43 salariés au 1<sup>er</sup> novembre 2023



## PRESENTATION D'AMYN ALAMI

Une présentation de l'expérience professionnelle d'Amyr Alami est détaillée dans la partie « 4.3 Organes d'Administration ».

## PRESENTATION DE MAGHREB FS AU 31/12/2022

Activité	Acquisition de participations
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	211,7
Chiffre d'affaires social (en MMAD)	0,0
Résultat net social (en MMAD)	-0,25
<b>Actionnariat</b>	
Maghreb Private Equity Fund IV	75%
AfricInvest Financial Inclusive Vehicule	25%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Source : Maghreb FS

Maghreb FS a pour activité la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. Les deux fonds actionnaires de Maghreb FS sont des fonds gérés par AfricInvest Group. AfricInvest est l'un des principaux investisseurs en capital en Afrique, pionnier et l'un des leaders du segment mid-market de *private equity* en Afrique<sup>99</sup>.

Au 30 septembre 2023, AfricInvest gère un portefeuille totalisant 2,3 milliards de dollars à travers 21 fonds qui investissent dans 210 entreprises réparties dans 32 pays (dont 35 au Maroc, avec un montant total investi de 2,4 milliards de dirhams).

## PRESENTATION DE ROYAL MAROCAINE D'ASSURANCE (RMA) AU 31/12/2022

Activité	Assurance
Chiffre d'affaires social (en MMAD)	8 076
Résultat net social (en MMAD)	905
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	6 008
<b>Actionnariat</b>	
O Capital Group	88%
Divers	12%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Source : RMA

RMA est une Compagnie d'assurance et de réassurance marocaine filiale du groupe O Capital Group.

## PRESENTATION DE SOCIETE PREV INVEST AU 31/12/2022

Activité	Société de prise de participation
Chiffre d'affaires social (en MMAD)	237
Résultat net social (en MMAD)	178
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	4 557
<b>Actionnariat</b>	
RCAR	99,99%
Autres	0,01%
<b>Total</b>	

Source : Société Prev Invest

La Société Prev Invest a notamment pour activité le placement et la gestion de valeurs mobilières pour compte propre.

<sup>99</sup> Source : Site internet d'AfricInvest

## PRESENTATION DE ZOUHAIR BENNANI

Une présentation de l'expérience professionnelle de Zouhair Bennani est détaillée dans la partie « 4.3 Organes d'Administration ».

### PRESENTATION MAJDALINE HOLDING 31/12/2022

Activité	Prise de participation
Chiffre d'affaires social au 31/12/2022	32 MMAD
Résultat net social au 31/12/2022	86 MMAD
Capitaux propres sociaux au 31/12/2022	892 MMAD
<b>Actionnariat au 31/12/2022 :</b>	
Famille El Bied	72%
Autres	28%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Société Majdaline Holding a notamment pour activité la prise de participation dans toutes sociétés industrielles, commerciales, financières ou immobilières.

### PRESENTATION DE MUTANDIS SCA AU 31/12/2022

Activité	Agroalimentaire et Production
Chiffre d'affaires consolidé (en MMAD)	2 329
Résultat net consolidé (en MMAD)	100
Capitaux propres consolidés (en MMAD)	1 333
<b>Actionnariat</b>	
Bank Of Africa	9%
RMA	6%
Adil Douiri	7%
Patrimoine Gestion et Placement	6%
Amethis Maghreb Fund I	5%
Best Financière	3%
Flottant	64%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Source : Mutandis SCA

Mutandis SCA est une société en commandite par actions ayant comme seul commandité la société Mugest SARL, gérée et représentée par Adil Douiri qui exerce seul les droits de vote associés aux actions CFG Bank détenues par Mutandis SCA. Mugest SARL ne détient aucune action Mutandis mais dispose d'un droit statutaire à 1% des résultats distribués. Les autres actionnaires de Mutandis disposent tous de la qualité de commanditaires.

## **PRESENTATION DE MUTATIS AU 31/12/2022**

---

<b>Activité</b>	<b>Holding</b>
Produits des participations (en MMAD)	0,0
Résultat net social (en MMAD)	-0,1
Capitaux propres sociaux (en MMAD)	101,4
<b>Actionnariat</b>	
SAHAM Assurances	24%
RMA	19%
Kay Holding	24%
Mohamed El Jamali	12%
JIM Invest	21%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

---

*Source : Mutatis*

Mutatis est une société en commandite par actions ayant comme seul commandité la société Mugest SARL. Cette dernière est gérée par Adil Douiri qui exerce seul les droits de vote associés aux actions CFG Bank détenues par Mutatis SCA. Tous les autres actionnaires de Mutatis sont des commanditaires.

## 2.6-Pacte d'actionnaires

Deux pactes d'actionnaires ont été conclus par les actionnaires de CFG Bank :

- un pacte d'actionnaires conclu le 29 septembre 2017 entre Bank Of Africa, RMA, Aryn Alami, Mutandis, Mutatis, Younes Benjelloun, Souad Benbachir et Adil Douiri (le Pacte des Actionnaires Historiques).

Ce pacte a été conclu sur instruction de Bank Al-Maghreb en vue de permettre l'identification d'un noyau dur d'actionnaires à même d'œuvrer et de participer à l'orientation générale de la Société.

- un pacte d'actionnaires conclu le 25 avril 2018 entre Amethis Alpha, Maghreb FS (les Investisseurs), Aryn Alami, Mutatis, Mutandis, Souad Benbachir, Younes Benjelloun et Adil Douiri (les Promoteurs) en présence de Amethis Africa Finance, Maghreb Private Equity Fund IV et Africinvest Financial Sector Holding (le Pacte d'Actionnaires Investisseurs).

Ce pacte a été conclu dans le cadre de l'entrée d'Amethis Alpha et de Maghreb FS dans le capital de la Société à travers une prise de participation minoritaire et un souhait d'accompagnement de la Société dans son projet d'expansion. Chacune des entités Amethis Africa Finance, Maghreb Private Equity Fund IV et Africinvest Financial Sector Holding participent au pacte principalement (i) en vue de garantir les engagements pris par leurs sociétés apparentées Amethis Alpha et Maghreb FS et (ii) de s'engager à conserver pendant la durée du pacte le contrôle d'Amethis Alpha et de Maghreb FS.

### **Pacte des Actionnaires Historiques**

Les principales stipulations du Pacte des Actionnaires Historiques sont les suivantes :

- participation effective et active des parties à l'orientation de la Société ;
- concertation régulière entre les parties pour faire en sorte que la gestion et la situation financière de la Société offrent des garanties suffisantes sur le plan de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité de la Société, notamment en matière de respect des obligations prudentielles et que le système de contrôle interne de la Société ne présente pas de lacunes graves ;
- définition par les parties de toute mesure appropriée afin de remédier à tout événement significatif défavorable (i.e. une situation qui serait de nature à entraîner un effet significatif défavorable sur l'activité de la Société, sa rentabilité, ses actifs, etc.) ;
- sollicitation le cas échéant, par la Société en cas de demande du régulateur du soutien financier des actionnaires sans engagement ferme de la part desdits actionnaires ;
- concertation des parties préalablement aux réunions des Assemblées et des conseils d'administration ;
- proposition de désignation de deux membres représentant les parties au sein du comité d'audit de la Société et, le cas échéant, au sein du comité des risques ;
- la durée du pacte est de cinq ans à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins trois ans avant l'échéance ;
- le pacte prendra fin par anticipation avec l'accord écrit de l'ensemble des parties. Il prendra fin à l'égard d'une partie pour le futur lorsque celle-ci aura cessé de détenir des actions de la Société.

## Pacte d'Actionnaires Investisseurs

Les principales stipulations du Pacte d'Actionnaires Investisseurs sont les suivantes :

### Organes d'administration

- quatre des membres du Conseil d'Administration sont choisis parmi les candidats présentés par les promoteurs ;
- chaque Investisseur pourra désigner un membre du Conseil d'Administration (soit deux membres au total pour les Investisseurs) tant que sa participation au capital de la Société est au moins égale à 5,5% ;
- la Présidence du Conseil d'Administration sera assurée par un administrateur Promoteur ;
- possibilité pour les Investisseurs de proposer la désignation d'un administrateur indépendant qui devra être agréé par les Promoteurs ;
- possibilité pour les Investisseurs de proposer deux observateurs au Conseil d'Administration ;
- quorum et majorité au Conseil d'Administration :
  - ✓ présence ou représentation d'un administrateur représentant les Investisseurs sur première et seconde convocation ;
  - ✓ décisions adoptées à la majorité simple à l'exception des décisions importantes. Un droit de veto est conféré aux Investisseurs sur un certain nombre de décisions essentielles relatives à la Société et à ses filiales.  
Les décisions importantes comprennent principalement (i) les émissions d'action ou de valeurs mobilières pouvant donner accès au capital, (ii) toute modification des statuts, (iii) la création/dissolution de toute entité ou tout projet de restructuration, (iv) un changement d'activité remettant en cause l'objet social de la Société, (v) toute décision d'admission des actions de la Société à la négociation sur un marché financier.

### Organes de gestion

Aucun changement ne sera opéré sur le management de la Société lequel continuera à être assuré par l'équipe existante.

### Comités spéciaux

Mise en place de comités spéciaux consultatifs et sans pouvoir décisionnel au sein desquels les représentants des Investisseurs auront vocation à siéger.

### Assemblées Générales

Vote en Assemblées Générales des résolutions portant sur les décisions essentielles dans le même sens du vote qu'en Conseil d'Administration.

### Transfert des titres de la Société

- Inaliénabilité temporaire des titres détenus par les Promoteurs dans le capital de la Société jusqu'au 31 décembre 2018 (sous réserve de certains cas de cessions libres) ;
- Consentement préalable des Investisseurs à l'issue de la période d'inaliénabilité en cas de cession par un associé gérant, un associé non-gérant et un Promoteur d'un pourcentage déterminé de ses titres ;
- Engagement des Investisseurs de respecter le droit de préemption statutaire sous réserve de cas de cessions libres.

## Liquidité

Clauses de liquidité en faveur des Investisseurs dont la sortie du capital de la Société pourra être réalisée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 septembre 2023 à travers, selon les périodes, l'introduction en bourse de la Société, la cession de leurs titres à un tiers ou dans la cadre d'une ouverture du capital de la Société.

## Durée

Douze ans à compter de la date de signature du pacte sauf en cas d'introduction en bourse de la Société, auquel cas le pacte expirera automatiquement.

Le pacte prendra fin à l'égard d'une partie pour le futur lorsque celle-ci aura cessé de détenir des titres de la Société.

## **2.7-Capital potentiel de l'Emetteur**

Le conseil d'administration de CFG Bank, réuni en date du 21 septembre 2023, a décidé le principe d'admission des actions de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca selon les modalités suivantes :

- l'introduction en bourse sera effectuée au marché principal de la Bourse de Casablanca ;
- l'introduction en bourse sera réalisée par voie d'augmentation du capital social réservée au public<sup>10</sup> à hauteur d'un montant maximum (prime d'émission incluse) de 600 000 000 de dirhams.

Le conseil d'administration du 16 novembre 2023, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 novembre 2023 :

- a décidé la réalisation de l'augmentation du capital social à hauteur d'un montant de 599.999.950 de dirhams par l'émission de 1.090.909 actions nouvelles de catégorie « A », à un prix de souscription par action de 550<sup>11</sup> dirhams, soit 100 dirhams à titre de nominal et 450 dirhams à titre de prime d'émission ;
- a fixé les caractéristiques définitives de l'Opération telles que présentées dans le procès-verbal du conseil d'administration ;
- a constaté que l'apport total de l'augmentation de capital sera d'un montant de 599.999.950 de dirhams, dont 109.090.900 de dirhams à titre de nominal et 490.909.050 de dirhams à titre de prime d'émission. Le capital social de la Société s'en trouvera porté d'un montant de 591.068.300 de dirhams à un montant de 700.159.200 dirhams.

## **2.8-Négociabilité des titres de Capital**

L'article 11 des Statuts Refondus de la Société, qui entreront en vigueur à la date de première cotation de la Société, ne prévoit aucune restriction en matière de négociabilité des titres de capital de cette dernière.

## Franchissements de seuils statutaires

L'article 10 des Statuts Refondus de la Société, qui entreront en vigueur à la date de première cotation de la Société, prévoit, outre les obligations de déclaration prévues par la Réglementation Boursière, que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder ou cesse de

---

<sup>10</sup> Le terme « public » désigne toute personne ayant vocation à souscrire ou à acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

<sup>11</sup> Sur la base d'une valeur nominale de 100 MAD par action

posséder, directement ou indirectement, une fraction du capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure à 3%, 15%, 25% et 40%, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre accusé de réception, adressée au siège social de la Société à l'attention du président du conseil d'administration de la Société au plus tard le cinquième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation des stipulations de l'article 10 des Statuts refondus, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires, l'actionnaire qui n'aurait pas procédé à la déclaration des franchissements de seuils statutaires dans le délai prescrit sera privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de réception par la Société, d'une déclaration de régularisation qui lui aurait été dûment notifiée au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres contre accusé de réception, adressée au siège social de la Société à l'attention du président du conseil d'administration de la Société (Article 10 des Statuts refondus).

## **2.9-Politique de distribution des dividendes**

### **Dispositions statutaires**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 novembre 2023 a décidé d'apporter les modifications nécessaires aux statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés cotées (les Statuts Refondus). Les dispositions relatives à l'affectation des résultats sont décrites au niveau de l'article 28 des Statuts Refondus.

En cas d'inobservation par la Société des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la Loi n°103-12 et des textes pris pour leur application, Bank Al-Maghrib peut limiter ou interdire la distribution de dividendes aux actionnaires.

### **Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices**

Entre 2020 et 2022, CFG Bank n'a pas distribué de dividendes en raison notamment (i) des résultats déficitaires sur la période 2019-2020 et (ii) par l'importance des investissements réalisés lors du lancement de l'activité de banque de détail.

Il est à noter que sous réserve de son approbation par l'assemblée générale et sous réserve d'approbation par Bank Al-Maghreb, CFG Bank prévoit de proposer chaque année un dividende compris entre 50% à 60% de son résultat net social.

### **III- Endettement**

#### **3.1- Dette privée**

##### **Emprunts obligataires**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 31 mai 2021 :

- a autorisé l'émission par CFG Bank, en une ou plusieurs tranches, pendant une période de 5 ans à compter de ladite assemblée générale ordinaire, d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant nominal maximum global de 400 millions de dirhams, à réaliser en une ou plusieurs tranches, par voie d'appel public à l'épargne ou par voie de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés ;
- a décidé que ledit emprunt obligataire subordonné pourra se composer de plusieurs tranches, étant entendu qu'en cas de pluralité des tranches, (i) le montant cumulé des obligations émises au titre de cet emprunt obligataire subordonné ne devra en aucun cas dépasser la somme de 400 millions de dirhams, et que (ii) le montant de l'emprunt obligataire subordonné pourra être limité au montant des obligations effectivement souscrites à l'expiration de la période de souscription.

Faisant usage des autorisations et délégations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021, le Conseil d'Administration de CFG Bank réuni en date du 18 octobre 2021, a décidé de procéder à :

- l'émission de 1 200 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 120 000 000 de dirhams ;
- l'émission de 800 obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement de coupons, d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 80 000 000 de dirhams.

Faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021, le Conseil d'Administration réuni le 10 juin 2022 a notamment décidé de lancer la seconde partie du Programme de l'emprunt obligataire en procédant à :

- l'émission de 1 600 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 160 000 000 de dirhams ;
- et/ou l'émission de 400 obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement de coupons, d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune, soit une somme globale maximum de 40 000 000 de dirhams.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune émission obligataire n'a été décidée.



Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des emprunts obligataires émis par CFG Bank :

Emprunt obligataire	Date de jouissance	Montant de l'émission en MMAD	Tranche en MMAD	Cotation de la tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêt en vigueur au 31/12/22	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de remboursement
Perpétuel subordonné	23/12/2021	80	20	Cotée	100 000	200	4,69%	270	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année à l'initiative de CFG Bank et après accord de Bank Al Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans	<i>In fine</i>
			40	Non cotée	100 000	400	4,69%	270	Révisable chaque 5 ans		<i>In fine</i>
			20	Non cotée	100 000	200	5,51%	260	Révisable annuellement		<i>In fine</i>
Subordonné	23/12/2021	120	50	Non cotée	100 000	500	3,22%	90	Fixe	10 ans	<i>In fine</i>
			70	Non cotée	100 000	700	3,76%	85	Révisable annuellement	10 ans	<i>In fine</i>
Perpétuel subordonné	13/10/2022	40	15	Non cotée	100 000	150	5,65%	270	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année à l'initiative de CFG Bank et après accord de Bank Al Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans	<i>In fine</i>
			25	Non cotée	100 000	250	5,02%	260	Révisable annuellement		<i>In fine</i>
Subordonné	13/10/2022	160	160	Non cotée	100 000	1 600	3,27%	85	Révisable annuellement	10 ans	<i>In fine</i>

Source : CFG Bank

Au 30 juin 2023, l'encours des emprunts obligataires est de 400 MMAD.

## **Titrisation**

Le Conseil d'administration de CFG Bank réuni en date du 20 avril 2021, a autorisé la mise en place d'un programme de titrisation de créances hypothécaires détenues par CFG Bank sur les clients « *premium*<sup>12</sup> » pour un montant maximum d'un milliard de dirhams. Les objectifs poursuivis par ladite opération de titrisation sont (i) l'amélioration de la liquidité, (ii) une meilleure gestion actif-passif, et (iii) l'amélioration du ratio de solvabilité à travers une baisse du RWA.

Compte tenu des conditions actuelles du marché, le programme de titrisation n'est pas actuellement à l'ordre du jour.

## **Certificats de dépôt**

Les certificats de dépôt sont des titres de créances négociables émis par CFG Bank dans le cadre d'un programme d'émission de certificats de dépôt plafonné actuellement à 5 milliards de dirhams.

Le 31 mars 2010, le Conseil d'Administration de Casablanca Finance Markets (CFM), alors filiale de CFG Group (actuellement CFG Bank), a autorisé la mise en place d'un programme de certificats de dépôt d'un plafond de 300 MMAD.

CFG Group a ensuite été agréé en qualité de banque par décision du Wali de Bank Al Maghrib n°35 du 25 avril 2012. En date du 1<sup>er</sup> décembre 2012, CFM a fait l'objet d'une fusion-absorption par sa maison-mère CFG Group. Suite à cette opération, l'intégralité des passifs de CFM, et en particulier l'encours de certificats de dépôt émis, a été transférée à CFG Group.

Le Conseil d'Administration de CFG Group réuni le 11 décembre 2012, a autorisé l'émission de certificats de dépôt pour un plafond de 800 MMAD.

Depuis le second semestre 2015, CFG Group a changé de dénomination sociale, dans le cadre du lancement de son activité bancaire pour s'appeler CFG Bank.

Afin d'accompagner le développement de son activité bancaire, le Conseil d'Administration a autorisé :

- ✓ En date du 13 septembre 2018, une première augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 800 millions de dirhams à 2 milliards de dirhams ;
- ✓ En date du 14 mars 2019, une deuxième augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 2 milliards de dirhams à 5 milliards de dirhams ;
- ✓ En date du 07 juillet 2023, une troisième augmentation du plafond du programme d'émission de certificats de dépôt le passant de 5 milliards de dirhams à 8 milliards de dirhams dont un plafond de 2 milliards de dirhams de certificats de dépôts structurés.

Les certificats de dépôt, d'une valeur nominale de 100 000 MAD, sont émis sur une durée allant de 10 jours à 7 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, et un paiement des intérêts à l'échéance pour les maturités inférieures ou égales à un an, et annuellement à la date d'anniversaire de la date de jouissance pour les maturités supérieures à un an.

En 2022, CFG Bank a émis des certificats de dépôts pour un montant total de 1 947,5 MMAD, contre 2 789,6 MMAD en 2021 et 1 870,7 MMAD en 2020.

---

<sup>12</sup> Les clients *premiums* réfèrent aux emprunteurs opérant dans le public ou dans des secteurs jugés non risqués et dont la créance n'a fait l'objet d'aucun incident de paiement, d'aucune procédure de recouvrement amiable ou judiciaire, ni d'aucune déchéance du terme depuis son octroi

L'encours des certificats de dépôt de CFG Bank s'élève à 4 382 600 KMAD au 7 novembre 2023, et se répartit comme suit :

- Un encours de 3 887 000 KMAD relatif aux émissions de certificats de dépôts standards ;
- Un encours de 495 600 KMAD relatif aux certificats de dépôt structurés.

<b>Caractéristiques du programme</b>	
Nature du programme	Certificats de dépôts
Plafond du programme	8 000 000 000 MAD
Encours du programme au 07/11/2023	4 382 600 000 MAD
Part des CD structurés en valeur	495 600 000 MAD
Part des CD structurés en pourcentage	11,3 %
Valeur nominale des titres <sup>13</sup>	100 000 MAD
Nombre de titres au 07/11/2023	43 826

*Source : CFG Bank*

CFG Bank prévoit de renouveler tout ou partie de ses tombées de CD par de nouvelles émissions dans la limite du plafond fixé, et/ou par toute autre opération si nécessaire.

L'encours des certificats de dépôt standards, d'un montant de 3 887 000 KMAD au 7 novembre 2023, se détaille comme suit:

<sup>13</sup> En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et de l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables, le montant unitaire des certificats de dépôt est fixé à 100 000 MAD

Date d'émission	Date d'échéance	Date de jouissance	Taux	Fixe ou Révisable	Fréquence de révision	Date de révision	Taux en vigueur	Maturité	Quantité	Montant (KMAD)	Encours (KMAD)
11/12/2019	11/12/2024	11/12/2019	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	5 ans	3 500	350 000	350 000
11/12/2019	11/12/2024	11/12/2019	3,05%	Révisable	Annuelle	11/12/2022	3,65%	5 ans	1 500	150 000	150 000
18/12/2019	18/12/2024	18/12/2019	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	5 ans	500	50 000	50 000
18/12/2019	18/12/2024	18/12/2019	3,05%	Révisable	Annuelle	18/12/2022	3,62%	5 ans	1 500	150 000	150 000
04/09/2020	04/09/2025	04/09/2020	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	5 ans	800	80 000	80 000
28/12/2020	31/01/2024	28/12/2020	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	3 ans et 1 mois	150	15 000	15 000
08/03/2022	12/01/2024	08/03/2022	2,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an et 310 jours	135	13 500	13 500
15/04/2022	15/04/2027	15/04/2022	2,85%	Fixe	N/A	N/A	-	5 ans	500	50 000	50 000
03/10/2022	03/10/2029	03/10/2022	4,20%	Fixe	N/A	N/A	-	7 ans	1 000	100 000	100 000
19/10/2022	01/10/2029	19/10/2022	4,30%	Fixe	N/A	N/A	-	6 ans	1 000	100 000	100 000
24/10/2022	24/10/2024	24/10/2022	2,65%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	27	2 700	2 700
15/11/2022	16/11/2023	15/11/2022	2,60%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	18	1 800	1 800
21/11/2022	21/11/2024	21/11/2022	2,65%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	10	1 000	1 000
02/12/2022	04/12/2023	02/12/2022	2,60%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	75	7 500	7 500
05/12/2022	05/12/2023	05/12/2022	2,70%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	300	30 000	30 000
09/12/2022	09/12/2024	09/12/2022	2,65%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	12	1 200	1 200
13/12/2022	13/12/2023	13/12/2022	2,80%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	500	50 000	50 000
20/12/2022	05/12/2023	20/12/2022	2,40%	Fixe	N/A	N/A	-	50 semaines	149	14 900	14 900
20/01/2023	19/01/2024	20/01/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	185	18 500	18 500
24/01/2023	24/01/2024	24/01/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	42	4 200	4 200
25/01/2023	25/01/2024	24/01/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	100	10 000	10 000
27/01/2023	26/01/2024	27/01/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	45	4 500	4 500
27/01/2023	26/01/2024	27/01/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	100	10 000	10 000
31/01/2023	31/01/2024	31/01/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	16	1 600	1 600
08/02/2023	08/02/2024	08/02/2023	2,90%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	62	6 200	6 200
13/02/2023	13/02/2025	13/02/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	16	1 600	1 600
20/02/2023	20/02/2025	20/02/2023	3,25%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	47	4 700	4 700
22/02/2023	22/02/2024	22/02/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	30	3 000	3 000

24/02/2023	23/02/2024	24/02/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	70	7 000	7 000
06/03/2023	06/03/2024	06/03/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	1 000	100 000	100 000
29/03/2023	29/03/2024	29/03/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	100	10 000	10 000
03/04/2023	03/04/2024	03/04/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	320	32 000	32 000
04/04/2023	03/04/2024	04/04/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	160	16 000	16 000
07/04/2023	08/04/2024	07/04/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	249	24 900	24 900
10/04/2023	10/01/2024	10/04/2023	2,80%	Fixe	N/A	N/A	-	9 mois	20	2 000	2 000
10/04/2023	10/04/2024	10/04/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	50	5 000	5 000
12/04/2023	12/04/2024	12/04/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	140	14 000	14 000
13/04/2023	13/04/2024	13/04/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	20	2 000	2 000
20/04/2023	22/04/2024	20/04/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	5	500	500
20/04/2023	22/04/2024	20/04/2023	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	50	5 000	5 000
25/04/2023	25/01/2024	25/04/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	9 mois	37	3 700	3 700
26/04/2023	26/04/2024	26/04/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	15	1 500	1 500
28/04/2023	26/04/2024	28/04/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	30	3 000	3 000
05/05/2023	06/05/2024	05/05/2023	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	55	5 500	5 500
05/05/2023	06/05/2024	05/05/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	50	5 000	5 000
10/05/2023	10/11/2023	10/05/2023	3,15%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	150	15 000	15 000
17/05/2023	17/05/2024	17/05/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	70	7 000	7 000
23/05/2023	21/11/2023	23/05/2023	3,15%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	151	15 100	15 100
23/05/2023	22/05/2024	23/05/2023	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	50	5 000	5 000
25/05/2023	24/05/2024	25/05/2023	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	100	10 000	10 000
01/06/2023	03/06/2024	01/06/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	50	5 000	5 000
08/06/2023	07/06/2024	08/06/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	72	7 200	7 200
16/06/2023	14/06/2024	16/06/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	40	4 000	4 000
16/06/2023	15/12/2023	16/06/2023	3,15%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	75	7 500	7 500
27/06/2023	27/06/2024	27/06/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	20	2 000	2 000
05/07/2023	05/07/2024	05/07/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	30	3 000	3 000
07/07/2023	05/07/2024	07/07/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	60	6 000	6 000
07/07/2023	05/01/2024	07/07/2023	3,35%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	2 000	200 000	200 000

10/07/2023	09/07/2024	10/07/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	90	9 000	9 000
12/07/2023	10/01/2024	12/07/2023	3,35%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	7 600	760 000	760 000
14/07/2023	12/07/2024	14/07/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	12	1 200	1 200
17/07/2023	17/07/2024	17/07/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	50	5 000	5 000
17/07/2023	17/07/2025	17/07/2023	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	2 ans	25	2 500	2 500
18/07/2023	18/01/2024	18/07/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	100	10 000	10 000
18/07/2023	18/04/2024	18/07/2023	3,25%	Fixe	N/A	N/A	-	9 mois	150	15 000	15 000
18/07/2023	10/07/2024	18/07/2023	3,35%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	150	15 000	15 000
01/08/2023	01/02/2024	01/08/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	613	61 300	61 300
02/08/2023	02/02/2024	02/08/2023	2,70%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	100	10 000	10 000
07/08/2023	07/02/2024	07/08/2023	3,40%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	2 360	236 000	236 000
09/08/2023	09/02/2024	09/08/2023	2,50%	Fixe	N/A	N/A	-	6 MOIS	60	6 000	6 000
10/08/2023	09/02/2024	10/08/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	6 MOIS	10	1 000	1 000
16/08/2023	16/08/2024	16/08/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	12 MOIS	106	10 600	10 600
16/08/2023	19/01/2024	16/08/2023	3,70%	Fixe	N/A	N/A	-	6 MOIS	90	9 000	9 000
16/08/2023	12/02/2024	16/08/2023	3,35%	Fixe	N/A	N/A	-	6 MOIS	2 000	200 000	200 000
16/08/2023	16/11/2023	16/08/2023	3,25%	Fixe	N/A	N/A	-	3 MOIS	2 300	230 000	230 000
24/08/2023	24/11/2023	24/08/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	3 MOIS	30	3 000	3 000
29/08/2023	29/08/2024	29/08/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	10	1 000	1 000
29/08/2023	28/02/2024	29/08/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	100	10 000	10 000
05/09/2023	05/03/2024	05/09/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	50	5 000	5 000
08/09/2023	08/12/2023	08/09/2023	2,80%	Fixe	N/A	N/A	-	3 mois	11	1 100	1 100
08/09/2023	08/03/2024	08/09/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	70	7 000	7 000
11/09/2023	11/03/2024	11/09/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	30	3 000	3 000
14/09/2023	14/09/2024	14/09/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	20	2 000	2 000
06/10/2023	04/10/2024	06/10/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	80	8 000	8 000
09/10/2023	08/10/2024	09/10/2023	3,55%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	600	60 000	60 000
12/10/2023	12/04/2024	12/10/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	30	3 000	3 000
13/10/2023	14/10/2024	13/10/2023	3,30%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	20	2 000	2 000
13/10/2023	11/10/2024	13/10/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	12 mois	90	9 000	9 000

13/10/2023	12/04/2024	13/10/2023	3,05%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	30	3 000	3 000
13/10/2023	12/01/2024	13/10/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	3 mois	30	3 000	3 000
19/10/2023	18/10/2024	19/10/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	14	1 400	1 400
23/10/2023	23/10/2024	23/10/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	96	9 600	9 600
25/10/2023	25/01/2024	25/10/2023	3,10%	Fixe	N/A	N/A	-	3 MOIS	50	5 000	5 000
31/10/2023	30/04/2024	31/10/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	6 mois	110	11 000	11 000
31/10/2023	31/01/2024	31/10/2023	3,00%	Fixe	N/A	N/A	-	3 MOIS	15	1 500	1 500
31/10/2023	31/10/2024	31/10/2023	3,20%	Fixe	N/A	N/A	-	1 an	10	1 000	1 000
07/11/2023	06/02/2024	07/11/2023	3,25%	Fixe	N/A	N/A	-	3 mois	4000	400 000	400 000
<b>Total</b>									<b>38 870</b>	<b>3 887 000</b>	<b>3 887 000</b>

Source : CFG Bank

A noter que le mode de remboursement est *in fine* et que la fréquence de paiement des intérêts est annuelle pour toutes les émissions de CDs standards.

L'encours des émissions de certificats de dépôts structurés s'élève à 495 600 KMAD au 7 novembre 2023 et se détaille comme suit :

Date d'émission	Date d'échéance	Nombre de titres	Montant (KMAD)	Nature du taux	Fréquence de révision	Date de révision	Taux moyen sur la durée du CD	Taux en vigueur*	Valeur de remboursement**	Sous-jacent
15/04/2021	30/03/2026	1 096	109 600	Fixe	N/A	N/A	2,49%	2,49%	109 600,00	Euro bond
21/05/2021	30/09/2027	1 000	100 000	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3,00%	100 000,00	Euro bond
13/07/2021	30/09/2027	1 000	100 000	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3,00%	100 000,00	Euro bond
28/09/2021	29/11/2027	1 000	100 000	Fixe	N/A	N/A	3,00%	3,00%	100 000,00	Euro bond
31/03/2022	27/11/2028	600	60 000	Fixe	N/A	N/A	3,80%	3,80%	60 000	Euro bond
24/06/2022	24/06/2025	200	20 000	Révisable	Annuelle	24/06/2023	NA	3,70%	20 000	IPC
21/07/2022	21/07/2025	60	6 000	Révisable	Annuelle	21/07/2023	NA	1,75%	6 000	IPC
<b>Total</b>		<b>4 956</b>	<b>495 600</b>							

(\*) : pour les CD révisables, le taux présenté est celui en vigueur jusqu'à la prochaine révision.

(\*\*) : Valeur de remboursement au 07 novembre 2023

Source : CFG Bank

Il est à noter que la méthode de calcul de la valeur de remboursement à échéance pour les émissions de certificats de dépôts structurés est déterminée par voie contractuelle.

### 3.2- Dettes interbancaires

Dans le cadre de son activité, CFG Bank a recours au marché interbancaire pour ses prêts et emprunts de trésorerie. Au 31 décembre 2022, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 2 865 367 KMAD. Celles-ci ne sont pas assorties de covenants.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés du groupe CFG Bank sur la période décembre 2020 à juin 2023 :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Comptes à vue	-	1 373	-	-	-100,0%	-	-
Emprunts	423 929	465 936	9,9%	352 220	-24,4%	684 597	94,4%
Opérations de pension	465 125	1 000 130	>100%	2 500 414	>100%	2 804 696	12,2%
Dettes locatives	11 381	16 984	49,2%	12 733	-25,0%	17 670	38,8%
<b>Dettes envers les étab. de crédit</b>	<b>900 435</b>	<b>1 484 423</b>	<b>64,9%</b>	<b>2 865 367</b>	<b>93,0%</b>	<b>3 506 963</b>	<b>22,4%</b>
<b>Part de CFG Bank SA (en %)</b>	<b>98,70%</b>	<b>95,00%</b>	<b>-3,7 pts</b>	<b>99,56%</b>	<b>4,6 pts</b>	<b>99,50%</b>	<b>-0,1 pts</b>

Source : CFG Bank

Au terme du premier semestre de 2023, les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 3 506 963 KMAD, enregistrant une hausse de 22,4% par rapport à fin décembre 2022. Cette hausse est tirée essentiellement par la progression des emprunts et opérations de pensions de respectivement 332 377 KMAD (+94,4%) et 304 282 KMAD (+12,2%).

En 2022, les emprunts d'un montant de 352 220 KMAD correspondent essentiellement aux emprunts interbancaires (au jour le jour). Ils s'élevaient à 465 936 KMAD en 2021, soit une baisse de -24,41% principalement liée au recours aux opérations de pension.

Par ailleurs, l'augmentation des opérations de pension sur la période 2020-2022 est en liaison avec l'important développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

Il est à noter que les dettes locatives ont été comptabilisées pour la première fois en 2019, conformément à la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

### 3.3- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de CFG Bank sur la période 2020-S1 2023 se présentent comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21/20	31/12/2022	Var 22/21	30/06/2023	Var S1 23/22
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	598 147	687 032	14,9%	1 078 323	57,0%	1 262 264	17,1%
Engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle	2 848	2 831	-0,5%	62 636	>100%	91 082	45,4%
<b>Engagements donnés</b>	<b>600 995</b>	<b>689 863</b>	<b>14,8%</b>	<b>1 140 959</b>	<b>65,4%</b>	<b>1 353 345</b>	<b>18,6%</b>
Engagements de garantie reçus de la clientèle	5 525 711	7 198 457	30,3%	5 470 096	-24,0%	4 710 566	-13,9%
<b>Engagements reçus</b>	<b>5 525 711</b>	<b>7 198 457</b>	<b>30,3%</b>	<b>5 470 096</b>	<b>-24,0%</b>	<b>4 710 566</b>	<b>-13,9%</b>

Source : CFG Bank

Il est à noter que les engagements hors bilan sont portés à 100 % par CFG Bank SA.



Au premier semestre 2023 :

- les engagements donnés ont augmenté de 18,6% comparativement à 2022 pour s'établir à 1 353 345 KMAD, portés par l'augmentation (i) des engagements de financement (+ 17,1%) et (ii) des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle (+45,4%) en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank. ;
- les engagements reçus ont enregistré une baisse de 13,9% par rapport à 2022, pour s'établir à 4 710 566 KMAD. Cette baisse s'explique par la baisse des garanties de crédits à la clientèle

En 2022 :

- les engagements donnés ont augmenté de 65,4% comparativement à 2021 pour s'établir à 1 140 959 KMAD, portés par l'augmentation (i) des engagements de financement (+ 57,0%) et (ii) des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle (> 100%) en lien avec l'accroissement des encours des crédits accordés à la clientèle ;
- les engagements reçus ont enregistré une baisse de 24,0% par rapport à 2021, pour s'établir à 5 470 096 KMAD. Ces derniers portent exclusivement sur les engagements de garantie reçus de la clientèle.

En 2021 :

- les engagements donnés ont enregistré une hausse de 14,8% pour s'établir à 689 863 KMAD, portés par l'augmentation des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ;
- les engagements reçus ont affiché une hausse de près de 30,3%, pour atteindre 7 198 457 KMAD. Ces derniers portent exclusivement sur les engagements de garantie reçus de la clientèle.

### 3.4- Nantissements d'actions

Au 1<sup>er</sup> novembre 2023, le nombre d'actions CFG Bank nanties s'élève à 1 201 461, contre 780 615 en 2022, soit une hausse de 53,9% et se répartit comme suit :

Banque bénéficiaire	Quantité nantie	Montant couvert (KMAD)
CFG Bank	1 034 992	448 016
Bank Of Africa	35 125	12 064
CIH Bank	131 344	50 000
<b>Total</b>	<b>1 201 461</b>	<b>510 080</b>
<b>En % du nombre total d'actions</b>	<b>20,3%</b>	

Source : CFG Bank

### 3.5- Nantissements d'actifs

A la date d'enregistrement du document de référence, les actifs de CFG Bank et de ses filiales ne font pas l'objet de nantissements.

### 3.6- Notation

A ce jour, CFG Bank n'a fait l'objet d'aucune notation.

## **IV- Gouvernance de CFG Bank**

### **4.1- Statuts de CFG Bank**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 16 novembre 2023, a décidé d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales régissant les sociétés dont les titres de capital sont inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca conformément au projet figurant en annexes (les « Statuts Refondus »).

### **4.2- Assemblées générales**

Les Statuts Refondus reprennent les dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée et ne contiennent pas de règles spécifiques en matière de modalités de convocation, de règles de quorum et de majorité des assemblées générales.

#### **4.2.1- MODALITES DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION**

Les modalités de convocation et les conditions d'admission aux assemblées générales sont décrites à l'article 20 des Statuts Refondus.

#### **4.2.2- CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE ET CONDITIONS DU QUORUM**

Les conditions d'exercice du droit de vote et de quorum sont décrites aux articles 8-2, 23-3, 24-2-2 et 24-3-2 des Statuts Refondus.

#### **4.2.3- CONDITIONS D'ACQUISITION DE DROITS DE VOTE DOUBLE**

Les conditions d'exercice du droit de vote double sont décrites à l'article 8-2 des Statuts Refondus.

### **4.3- Assemblées Spéciales**

#### **4.3.1- DISPOSITIONS STATUTAIRE**

Les modalités de convocation et les conditions d'admission aux assemblées spéciales sont décrites à l'article 25 des Statuts Refondus.

### **4.4- Conseil d'Administration**

#### **4.4.1- DISPOSITIONS STATUTAIRE**

Les dispositions statutaires relatives au conseil d'administration sont décrites aux articles 13, 14 et 15 des Statuts Refondus.

## 4.5- Organes d'administration

### Membres des organes d'administration

Au 16 novembre 2023, le conseil d'administration de CFG Bank se compose comme suit :

Administrateur/Représentant	Qualité	Date de première nomination	Expiration du mandat d'administrateur
Adil Douiri	Président du CA	jan-08	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Amyr Alami	Vice-Président du CA, DGD	juin-03	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Axa Assurances Maroc (AAM) représentée par Meryem Chami, DG d'AAM	Administrateur, actionnaire	avr-13	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Bank Of Africa représentée par Myriem Bouazzaoui, DG de BMCE Capital Gestion	Administrateur, actionnaire	avr-13	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
CIMR représentée par Khalid Cheddadi, PDG CIMR	Administrateur, actionnaire	avr-13	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Maghreb FS représentée par Mohammed Ibrahim El Jai, DG d'AfricInvest	Administrateur, actionnaire	mai-18	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Prev Invest <sup>14</sup> représentée par Yassine Abderrazik Haddaoui, DG de CDG Invest	Administrateur, actionnaire	mai-20	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Karim Ayouche	Administrateur, actionnaire	mai-17	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Souad Benbachir Hassani	Administrateur, DGD	déc-21	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Mohammed Younes Benjelloun	Administrateur, DG	16/11/2023 avec date d'effet le 1 <sup>er</sup> jour de cotation	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Zouhair Bennani	Administrateur, actionnaire	mai-17	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Mohamed El Yakhlifi	Administrateur Indépendant	mai-17	déc-26 (à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2026)

Source : CFG Bank

Il convient de noter qu'à la date du 16 novembre 2023, l'ensemble des administrateurs ont démissionné de leurs mandats sous réserve de l'introduction des actions de la Société à la Bourse de Casablanca, et un nouveau bureau a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2023, avec effet à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca.

- Adil Douiri a été nommé pour la première fois en tant qu'administrateur le 15 septembre 1992 lors de l'Assemblée Générale constituante. Il a ensuite été coopté par le Conseil d'Administration tenu le 22 janvier 2008. Cette cooptation a ensuite été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2008. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 29 mai 2015. Amyr Alami a lui aussi été nommé pour la première fois en tant qu'administrateur le 15 septembre 1992 lors de l'Assemblée Générale constituante. Il a ensuite été coopté par le CA du 30 juin 2003. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 29 mai 2015.

<sup>14</sup> Filiale 100% de RCAR

- Lors du CA du 15 juin 2015, Adil Douiri et Aymn Alami ont été nommés respectivement Président et Vice-Président du CA.
- Zouheir Bensaid représentant de Bank Of Africa, Michel Hascoët ex-représentant Axa Assurances Maroc et Khalid Cheddadi représentant la CIMR, ont été cooptés suite à la fusion-absorption de CFM par CFG Group en 2012.
- Michel Hascoët a été remplacé par Philippe Rocard puis, depuis le 8 décembre 2020, par Meryem Chami, actuelle DG d'Axa Assurances Maroc.
- Zouhair Bennani et Karim Ayouche ont été nommés le 15 mai 2017 suite à leur prise de participation dans CFG Bank.
- Mohamed El Yakhlifi a également été nommé le 15 mai 2017 en tant qu'administrateur indépendant au sens de la réglementation bancaire.
- Suite à l'augmentation de capital de CFG Bank réalisée fin mars 2020 à laquelle il a pris part, le RCAR, représenté par Ali Bensouda, a été coopté par le CA en tant qu'administrateur en date du 20 avril 2020. Sa nomination a été approuvée le 3 août 2020 par Bank Al Maghrib.
- Le CA du 7 décembre 2021 a pris acte de la démission de Younes Benjelloun avec prise d'effet à compter de la date dudit CA (soit le 7 décembre 2021), et nomme provisoirement (par cooptation) Souad Benbachir Hassani en tant que nouvel administrateur et ce pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026. Cette nomination a été ratifiée par l'AGO du 30 mai 2022.
- Le CA du 10 juin 2022 a pris acte de la démission du RCAR représenté par Ali Bensouda de ses fonctions d'administrateur de la Société avec prise d'effet à l'issue dudit CA qui a décidé de nommer, à titre provisoire (par cooptation), la société Prev Invest, représentée par Ali Bensouda, en tant que nouvel administrateur et ce, pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- Le CA du 06 décembre 2022 a constaté de la démission d'Amethis Alpha représentée par Laurent Demey de ses fonctions d'administrateur de la Société avec prise d'effet à compter du 05 octobre 2022, suite de la cession d'Amethis Alpha de la totalité de sa participation dans CFG Bank.
- Suite au départ de Zouheir Bensaid du Groupe Bank Of Africa, le Conseil d'Administration de CFG Bank du 22 mars 2023 a pris acte du changement, à compter du 1er février 2023, du représentant permanent de Bank Of Africa, administrateur de la Société, en la personne de Azzedine Guessous. Par ailleurs, en date du 23 juin 2023, CFG Bank a pris acte d'un nouveau changement de représentant permanent de Bank Of Africa au sein du CA de CFG Bank, en la personne de Myriem Bouazzaoui.
- Le CA du 16 novembre 2023 a pris acte d'un changement de représentant permanent de la société Prev Invest, qui sera désormais représenté par Yassine Abderrazik Haddaoui.

L'article 13.1 des Statuts Refondus prévoit que la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) à quinze (15) membres dont deux (2) administrateurs nommés sur proposition des actionnaires titulaires d'actions de catégorie « F ».

Selon l'article 13.7, les décisions ci-après recueillirent le vote positif d'au moins un des deux administrateurs nommés sur proposition des actionnaires titulaires d'actions de catégorie « F » :

- la nomination ou la révocation du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués de la Société ;
- la proposition de nomination des administrateurs de la Société ;
- la cooptation des administrateurs de la Société ; et
- toute proposition de points devant faire l'objet d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, à l'exclusion des propositions d'augmentation du capital devant être réalisées pour les besoins du respect de la réglementation prudentielle applicable.

Tout représentant permanent d'une personne morale administrateur doit justifier d'une nomination à un poste de président directeur général, président du conseil d'administration, directeur général, directeur général délégué ou administrateur de la personne morale concernée à la date de sa désignation en tant que représentant permanent de ladite personne morale au conseil d'administration de la Société (Article 13.1 des Statuts Refondus).

### **Présentation des administrateurs**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les CV et la liste des mandats des administrateurs de CFG Bank sont présentés ci-après :

**Adil Douiri** est actuellement Président du Conseil d'Administration de CFG Bank.

Diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris, Adil Douiri a cogéré pendant six ans (1986-1992), pour le compte de la banque d'affaires européenne Paribas (aujourd'hui BNP Paribas), les investissements boursiers de la banque et ceux de ses clients aux États-Unis.

Rentré au Maroc en 1992, il est co-fondateur de la première banque d'affaires du Royaume, Casablanca Finance Group (CFG Bank aujourd'hui). Il en a été président du Conseil de Surveillance jusqu'en novembre 2002. Il a ensuite été nommé ministre du tourisme en novembre 2002, puis ministre du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale en juin 2004, et ce jusqu'en octobre 2007. Il a par la suite fondé Mutandis en avril 2008.

Les autres mandats du Président du Conseil d'Administration au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Mugest	Gérant associé unique
Mutandis SCA	Représentant de la société Mugest (gérant et associée commandité)
Mutandis Palmeraie	Gérant
Mutandis Automobile	Représentant de la société Mugest (gérant et associée commandité)
Mutatis	Représentant de la société Mugest (gérant et associée commandité)
Distra	Président du conseil d'administration
CMB Plastique	Président du conseil d'administration
LGMC	Président du conseil d'administration
Univers Motors Asie	Président Directeur Général
Univers Motors Distribution	Président Directeur Général
Univers Motors Europe	Président Directeur Général
Univers Motors Premium	Gérant

ISHAM Finance	Représentant de Mutandis Automobile (administrateur)
RISMA	Représentant de Mutandis Automobile (administrateur)
Résidences Dar Saada	Administrateur
Mutandis USA INC	Administrateur

---

*Source : CFG Bank*

**Amyr Alami** est actuellement Directeur Général Délégué et Vice-Président du Conseil d'Administration.

Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po), section économique et financière, en 1986. Il est également titulaire d'une maîtrise de sciences économiques à l'Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne (politique économique et économie internationale).

Auparavant, Amyr Alami était co-responsable du département « recherche, arbitrage et produits nouveaux » de 1989 à 1992 auprès de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild à Paris.

Il est l'un des deux co-promoteurs et co-fondateurs du projet CFG Group (aujourd'hui CFG Bank) en 1992. Il a été Président Directeur Général du Groupe entre juin 2003 et juin 2015, après avoir été Président du Directoire de 2000 à 2003 et l'un des deux administrateurs délégués (avec Adil Douiri) de 1992 à 2000.

Les autres mandats du Vice-Président du Conseil d'Administration au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CFG Associés	Gérant
CFG Développement S.C.A	Président du Conseil de Surveillance
T Capital Gestion	Co-gérant
Eco médias	Administrateur
Aeroinvest S.A	Administrateur

Source : CFG Bank

**Souad Benbachir Hassani** est actuellement Administrateur et Directeur Général Délégué de CFG Bank depuis décembre 2021, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général Délégué de 2003 à 2018, membre du Conseil d'Administration de juin 2003 à avril 2020, et Directeur Général entre 2018 et 2021.

Diplômée de l'ESSEC Paris en 1992, Souad Benbachir Hassani a débuté sa carrière au sein de l'équipe investment banking de Goldman Sachs à Londres. Elle rejoint par la suite CFG Bank en 1995 afin d'y développer l'activité de finance d'entreprises. Depuis, elle a conduit plus de 100 missions et transactions pour le compte d'opérateurs publics et privés dans des secteurs stratégiques de l'économie marocaine (Infrastructures, Tourisme, Télécommunications, etc.) pour un montant cumulé supérieur à 50 milliards de dirhams.

Souad Benbachir Hassani a été décorée par sa majesté le roi Mohammed VI en 2004 du Wissam El Arch de l'ordre de Chevalier.

Les autres mandats de Souad Benbachir Hassani au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CFG Finance	Gérant
T Capital Gestion	Gérant
CFG IT	Administrateur Général Délégué
CFG croissance	Administrateur
CFG Gestion	Administrateur
CFG Gestion Privée	Administrateur
CFG Capital	Gérant
CFG Développement	Administrateur, représentant permanent de CFG BANK
Ecologia	Membre du CS
Mutandis automobile	Membre du CS
Mutandis SCA	Membre du CS
Immoyente Invest	Président du CA, représentant permanent de CFG BANK
REIM Partners	Président du CA, représentant permanent de CFG BANK
AMDIE	Membre du CA

Source : CFG Bank

**Myriem Bouazzaoui**, est actuellement représentant de Bank Of Africa en sa qualité d'administrateur de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Après un Baccalauréat scientifique obtenu avec mention en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Myriem Bouazzaoui a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.



Les autres mandats de Myriem Bouazzaoui au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
BANK OF AFRICA	Administrateur
BMCE Capital Gestion	Administrateur, Directeur Général
BMCE Capital	Membre du Directoire
BMCE Capital Gestion Privée	Administrateur
BMCE Capital Solutions	Administrateur
BMCE Capital Investments	Administrateur
BMCE Capital Holding	Administrateur
BMCE Capital Securities (Tunisie)	Administrateur
BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)	Administrateur
BMCE Capital Research	Administrateur représentant BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Gestion sous Mandat	Administrateur représentant BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Titrisation	Administrateur représentant BMCE Capital Gestion
BMCE Capital Gestion Privée International	Administrateur et représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
BMCE Capital Asset Management (Tunisie)	Président du Conseil d'Administration

Source : CFG Bank

**Meryem Chami** est actuellement représentant d'AXA Assurances Maroc, en sa qualité de Directrice Générale de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Diplômée de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de Télécom Bretagne France, Meryem Chami débute sa carrière en 1999. Elle occupe plusieurs postes de direction dans de grands groupes comme Devoteam Consulting, Attijariwafa Bank, OCP Group et Altran Maroc et Tunisie. En mars 2020, elle intègre AXA Maroc et AXA CIMA en qualité de directrice générale déléguée en charge de la transformation. Elle est ensuite nommée DG d'AAM et d'AXA CIMA avec une prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Les autres mandats de Meryem Chami au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
AMDIE	Administrateur
CGEM	Administrateur
AGMA	Administrateur
ONA Courtage	Administrateur
Société Immobilière ASSIA	Président Directeur Général
Société de Gestion et de Surveillance	Gérant
Axa Assistance	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
Axa Cameroun	Administrateur, représentant d'Axa SA
Axa Crédit	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
BMCI	Membre du Conseil de Surveillance, représentant d'Axa Assurance Maroc
Compagnie d'Assurance Transport	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
Takaful Axa Al Maghreb	Administrateur, représentant d'Axa Assurance Maroc
HPS	Administrateur

Source : CFG Bank

**Khalid Cheddadi** est actuellement représentant de la CIMR, en sa qualité de Président Directeur Général de celle-ci, dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Khalid Cheddadi a débuté sa carrière comme enseignant de mathématiques à l'Ecole Hassania des Ingénieurs (dans le cadre du service civil). Il a par la suite intégré la Compagnie d'assurances l'Alliance Africaine, filiale du groupe français GAN (Groupe des Assurances Nationales) au sein de laquelle il a occupé le poste d'Administrateur Directeur Général.

Il a été pendant de nombreuses années Vice-Président de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurances et membre du Comité Consultatif des Assurances Privées, auprès du Ministère des Finances. Il a intégré la CIMR en septembre 2003 en tant que Directeur Général, avant d'être coopté Administrateur, puis Président du Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 7 octobre 2004. Il est actuellement Président Directeur Général de la CIMR et administrateur dans de nombreuses sociétés et fonds d'investissements, et participe aux travaux de certains comités de gouvernance.

Les autres mandats de Khalid Cheddadi au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CIMR	Président Directeur Général
Lesieur Cristal	Président du Conseil d'Administration
IMC	Président du Conseil d'Administration
Warak Press	Président du Conseil d'Administration
SOCHPRESS	Président du Conseil d'Administration
SAPRESS	Président du Conseil d'Administration
Upline Ventures	Président du Conseil d'Administration
LafargeHolcim Maroc	Administrateur
Sonasid	Administrateur
Auto Hall	Administrateur
Cosumar	Administrateur
Al Mada Holding	Administrateur
CIH Bank	Administrateur
Boissons du Maroc	Administrateur
RISMA	Administrateur
SSM	Administrateur
SOMED	Administrateur
Jorf Fertilizers Company V	Administrateur
A6 Immobilier	Administrateur
Atlas Hospitality Morocco	Administrateur
EQDOM	Administrateur
OLEA Capital Fund	Administrateur
AFMA	Administrateur
Larbel	Administrateur
Pasteur	Administrateur
Ranila	Administrateur
SICAV <sup>15</sup>	Administrateur

<sup>15</sup> SICAV CIMR AJIAL, SICAV CIMR ATTADAMOUN, SICAV CIMR FONCIA, SICAV CIMR IDDIKHAR, SICAV CIMR PREVOYANCE et SICAV CIMR TRESO PLUS.

Axa Assurances Maroc	Administrateur
Maghreb SIYAHA Fund	Président du Comité de Surveillance
Maghreb SIYAHA Fund Resort	Président du Comité de Surveillance
ALHIF	Président du Comité de Surveillance
AKWA Africa	Administrateur
BCP	Administrateur

Source : CFG Bank

**Zouhair Bennani** est actuellement administrateur non salarié au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Il est actuellement Président Directeur Général de Best Financière, une holding qui contrôle le groupe Label'Vie, titulaire de la licence exclusive de Carrefour Maroc, ainsi que de plusieurs autres sociétés opérant dans le secteur du retail. Il est ingénieur en informatique (1982) et titulaire d'un diplôme de troisième cycle en management et ressources humaines à l'Université de la Sorbonne (1984).

Après une expérience chez IBM et Xerox en France, il fonde en 1985, le Groupe Label'Vie spécialisé dans la grande distribution et, qui est, aujourd'hui, un des leaders du marché au Maroc.

Il préside également d'autres entités intervenant dans différents secteurs d'activité (hors groupe CFG).

Les autres mandats de Zouhair Bennani au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Best Financière	Président Directeur Général
Retail Holding	Président Directeur Général
Retail Holding Africa S.A	Président Directeur Général
Virgin North Africa	Président Directeur Général
Best Health	Président Directeur Général
SCRIM	Président Directeur Général
Mega V stores Morocco	Président Directeur Général
GFFS	Président du conseil d'administration
Modes & Nuances	Président Directeur Général
ARADEI	Administrateur
RMK Holding	Administrateur
ECO MEDIAS	Administrateur
Mutandis	Président du Conseil de Surveillance
Mabiotech	Membre du CA
CMB Plastic	Membre du CA
Unimer	Membre du CA
Amethis Finance	Membre du CA
ANPME	Membre du CA
CGEM	Président d'honneur
AMDM	Vice-Président
Mutandis Automobile	Président du Conseil de Surveillance

Source : CFG Bank

**Mohamed El Yakhli** est actuellement administrateur indépendant au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Centralien et ancien d'HEC, Mohamed El Yakhli est associé-gérant du cabinet Boosting Strategy & Performance Partners en France. Sa spécialité est la stratégie de transformation des organisations. Il a eu des postes de responsabilité dans des banques comme LCL et les Caisses d'épargne en France. A noter que dans les années 2000, il a dirigé au sein de l'OCP un programme de transformation PMO. Il est également membre du CEPS à Paris et co-fondateur du Club « Confluence » à Casablanca.

A côté de son mandat d'administrateur indépendant de CFG Bank, Mohamed El Yakhli est également associé gérant du cabinet Boosting Strategy & Performance Partners en France.

**Karim Ayouche** est actuellement administrateur non salarié au Conseil d'Administration de CFG Bank.

Karim Ayouche est également membre du Conseil de Surveillance de Mutandis. Il est fondateur de la banque d'affaires Burj Finance dont il est actuellement associé. Il est diplômé de l'université Paris VI en 1987.

Les autres mandats de Karim Ayouche au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
Kay Holding SARL	Associé Gérant
Soprima S.A	Administrateur
Sous Produit du Poisson (SPP) S.A	Président Directeur Général
Concorde Finance SARL	Associé Gérant
2KBE SARL	Associé Gérant
Asukay Real Estate SARL	Associé Gérant
Hamkay SARL	Associé Gérant
Mutatis SCA	Président du Conseil de Surveillance
Mutandis SCA	Membre du Conseil de Surveillance
Burj Capital SARL	Associé Gérant
Omote SARL	Associé Gérant

Source : CFG Bank

**Mohammed Ibrahim El Jai** représente la société Maghreb FS dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Brahim est Directeur Général d'AfricInvest ainsi que Président Directeur Général de MarocInvest Finance Group. Brahim El Jai a été élu président de l'association marocaine des investisseurs en capital (AMIC) de 2012 à 2014. Il est titulaire d'un Executive MBA de l'ESCP Business School ainsi que du diplôme d'Expert-Comptable de l'Ecole de l'Expertise Comptable et de l'Audit (ENOES).

Les autres mandats de Brahim El Jai au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
CBI	Administrateur
Edvantis Higher Education Group	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund IV SARL
Edvantis Higher Education Group	Administrateur, représentant de AfricInvest Morocco
La Voie Express 2	Administrateur, représentant de Maghreb Private Equity Fund III
Paylogic	Administrateur, représentant de PME Croissance
RIM Pharma	Administrateur, représentant de Private Equity Initiatives
SJL Maghreb <sup>16</sup>	Administrateur, représentant de PME Croissance
MarocInvest Finance Group	Président Directeur Général
Private Equity Initiatives	Président Directeur Général
AfricInvest Morocco	Président Directeur Général

Source : CFG Bank

<sup>16</sup> Brahim El Jai représente les fonds de capital investissement actionnaires des sociétés présentées ci-dessus. Ces fonds de capital investissement sont gérés par AfricInvest Maroc

**Yassine Abderrazik Haddaoui** représente PREV INEST dans le Conseil d'Administration de CFG Bank.

Yassine Abderrazik Haddaoui est actuellement Directeur général de CDG Invest et occupe également le poste de président du Conseil d'administration de FIPAR Holding.

Il a été auparavant Directeur du Pôle Stratégie et Développement au sein de la CDG.

Yassine Abderrazik Haddaoui est titulaire d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences po Paris), d'un DESS Ingénierie Financière de l'Université de Paris XII et est également titulaire d'un diplôme du cycle normal de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE – Casablanca).

Les autres mandats de Yassine Abderrazik Haddaoui au 30 juin 2023 se présentent comme suit :

Société	Fonction
FIPAR HOLDING	Président du Conseil d'administration
FIPAR HOLDING	Représentant permanent de CDG INVEST
CDG INVEST GROWTH	Président du Conseil d'administration
CDG INVEST INFRASTRUCTURES	Président du Conseil d'administration
NAMA HOLDING	Président du Conseil d'administration
CIMAR	Administrateur
ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC)	Administrateur
JAIDA	Président du Conseil d'administration
PREV INVEST	Représentant permanent de RCAR
CDG INVEST	Directeur Général

Source : CFG Bank

**Younes Benjelloun, 52 ans**, est actuellement Directeur Général de CFG Bank, après avoir été membre du Directoire de 2000 à 2003, Directeur Général de 2015 à 2018 et Directeur Général Délégué de 2018 à 2021.

Diplômé de l'ISCAE en 1990 et titulaire d'un MBA de l'Université de George Washington obtenu en 1992, Younes Benjelloun a rejoint CFG Bank en 1993 afin d'y développer l'activité marchés des capitaux et y a occupé le poste de Président Directeur Général de CFG Marchés.

Younes Benjelloun a supervisé les activités de marchés des capitaux de CFG Bank (produits actions et produits de taux) depuis 1997 ainsi que le réseau de distribution des produits d'épargne Dar Tawfir auprès des investisseurs particuliers. Il a également pris en charge la supervision du métier de gestion d'actifs pour compte de tiers depuis 2004.

En 2015, Younes Benjelloun est nommé Directeur Général de CFG Bank, pour une durée de 3 ans. A l'issue de son mandat, Souad Benbachir a été nommée Directeur Général de CFG Bank pour la même durée.

Younes Benjelloun a été président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse de 2003 à 2005 et administrateur du CDVM de 2003 à 2005. Il est également membre du Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca.

Les mandats du Directeur Général se présentent comme suit :

Société	Fonction
CFG Gestion S.A	Président du Conseil d'Administration
CFG Gestion Privée S.A	Président du Conseil d'Administration
CFG Marchés S.A	Président du Conseil d'Administration
CFG IT G.I.E	Administrateur général
Ecologia S.C.A	Président du Conseil de surveillance
Villa Roosevelt S.A.R.L	Gérant
Univers Motors	Administrateur
Saemog	Administrateur
T Capital Group S.A.	Administrateur, représentant de CFG Bank
Bourse de Casablanca	Administrateur

Source : CFG Bank

## **Jetons de présence**

### **Dispositions statutaires**

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement, et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenable.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs à titre spécial et temporaire. Ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation des Assemblées Générales Ordinaires.

Les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la Société. Toute clause contraire est réputée non écrite et toute délibération contraire à ces dispositions est nulle.

### **Jetons de présence au titre des exercices 2020, 2021, 2022 et 2023**

Les Assemblées Générales du 30 mai 2022 et du 31 mai 2021 ont décidé d'allouer aux Administrateurs des jetons de présence de montants maximums de 750 000 dirhams respectivement au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Pour rappel, aucune rémunération exceptionnelle au titre des missions qui leurs sont confiées, ni jetons de présence n'ont été versés aux membres du CA au titre de l'exercice 2020.

Il est à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mai 2023 a fixé le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 à 250 000 dirhams bruts.

### **Prêts octroyés aux membres du Conseil d'Administration**

L'encours des prêts octroyés aux membres du Conseil d'Administration de CFG Bank s'établit à 222 827 KMAD en 2022, contre 87 250 KMAD<sup>17</sup> au 31 décembre 2021 et 81 919 KMAD<sup>18</sup> au 31 décembre 2020.

En 2022, la Banque a octroyé des prêts à 3 membres du Conseil d'Administration.

### **Conventions réglementées conclues en 2023**

#### **Convention de prestation de service avec Mugest SARL**

*Personnes concernées :*

- Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de CFG Bank S.A et représentant légal et gérant de Mugest SARL ;
- Mugest SARL est détenue par Adil Douiri à hauteur de 100%.

*Principales modalités :*

- Date de signature de la convention : 18 avril 2023 ;
- Date de prise d'effet : le 1er janvier 2023 ;
- Durée : Indéterminée ;
- Rémunération annuelle : 1 000 000 MAD.

---

<sup>17</sup> Le montant des prêts inclut les prêts octroyés à Younes Benjelloun (membre du Conseil d'Administration jusqu'en décembre 2021) et à Souad Benbachir (membre du Conseil d'Administration depuis décembre 2021). Ce montant correspond à l'ensemble de l'exercice 2021.

<sup>18</sup> Le montant des prêts inclut les prêts octroyés à Younes Benjelloun et à Souad Benbachir (membre du Conseil d'Administration jusqu'en avril 2020). Ce montant correspond à l'ensemble de l'exercice 2020.



*Nature et objet de la convention* : Cette convention prévoit que Mugest SARL s'engage à apporter son expertise et à faire bénéficier CFG Bank de ses compétences et de son savoir-faire en participant de manière active à la réflexion, le processus décisionnel et le suivi notamment dans (i) l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie de CFG Bank, (ii) la gestion des risques financiers, opérationnels et conformité et (iii) le développement commercial.

### **Les modalités de désignation de l'administrateur indépendant**

La qualité d'administrateur indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat et est revue annuellement par le Conseil d'Administration au vu des critères définis dans la circulaire n°5/W/2016 de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

En effet, la Banque a désigné au sein de son Conseil d'Administration, un administrateur indépendant selon les seuils réglementaires applicables aux établissements de crédit dont le total bilan social ou consolidé est inférieur à 30 milliards de dirhams.

A ce titre, Mohamed El Yakhlifi a été désigné comme administrateur indépendant et approuvé par BAM le 28 novembre 2017.

Il est à noter qu'en vertu de la réglementation, le conseil d'administration du 16 novembre 2023 a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le 5 janvier 2024 en vue notamment de nommer une 2ème administratrice indépendante sous réserve d'approbation de Bank Al-Maghreb. Dans le cadre de la sélection de la deuxième administratrice indépendante, CFG Bank fera application des critères d'indépendance conformément à la réglementation bancaire.

### **Politique suivie dans la composition du CA en matière de parité homme/femme**

La diversité des genres, l'égalité professionnelle et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de CFG Bank. A ce titre, les femmes représentent 58% du personnel et près de 27% des membres du ComCo au 30 juin 2023.

En ce qui concerne la parité homme/femme au sein du Conseil d'Administration, les actionnaires et représentants des personnes morales actionnaires sont essentiellement des hommes. Le taux de représentativité des femmes au sein du Conseil d'Administration s'établit à 27,3% au 30 juin 2023.

Concernant l'exigence de parité au sein du conseil d'administration telle qu'elle découle de la loi n°17-95, il est à noter que la composition du conseil d'administration sera conforme dans les 90 jours suivant la première cotation, aux dispositions de la Loi 17-95 concernant la première période transitoire de 3 ans dans la mesure où le nombre d'administrateurs de sexe féminin siégeant au conseil d'administration représentent 30% du nombre total d'administrateurs. En vue de respecter le pourcentage cible de 40%, il sera désigné au moment opportun, dans les délais prévus par la loi, le nombre requis d'administrateurs de sexe féminin.

### **Présentation des principaux comités**

#### **A- COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration a institué en son sein un certain nombre de comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives et ce, conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit.

Il s'agit du comité d'audit et des risques ainsi que du comité de nomination et de rémunération.

### **Comité d'audit et des risques**

Le comité d'audit et des risques mis en place en 2018 est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la Banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques.

#### **Composition :**

Le comité d'audit et des risques est composé d'un minimum de trois administrateurs ou membres non dirigeants de l'organe d'administration dont un, au minimum, est indépendant.

Il est présidé par un administrateur indépendant, qui n'est pas le président de l'organe d'administration ni d'un autre comité de l'établissement bancaire. Le comité compte des membres disposant d'une expérience professionnelle pratique et suffisante dans le domaine bancaire, de l'audit, de l'information financière, de la comptabilité et de la gestion des risques.

Ce comité est composé à la date d'enregistrement du présent document de référence des personnes suivantes :

- Mohamed El Yakhli, Président ;
- Monsieur Adil Douiri ;
- La société BANK OF AFRICA, représentée par Madame Myriem BOUAZZAOUI ;
- La société MAGHREB FS, représentée par Monsieur Mohammed Ibrahim EL JAI.

Un nouveau comité d'audit sera nommé par le conseil d'administration qui se tiendra après la réalisation définitive de l'introduction en bourse de la Société. Le comité sera constitué, conformément aux dispositions légales en la matière, de deux administrateurs indépendants<sup>19</sup> (dont l'un sera président du comité) et d'autres membres à désigner par la Société.

#### **Fonctionnement**

Le comité d'audit et des risques se réunit quatre fois par an.

Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par son Président, s'il le juge nécessaire ou à la demande de l'un de ses membres, du commissaire aux comptes ou des auditeurs internes ou du comité de direction. Les membres sont supposés assister à toutes les réunions du comité. Le Président du comité d'audit et des risques établit l'ordre du jour de chaque réunion.

Le comité d'audit et des risques associe à ses travaux les responsables des fonctions d'audit interne, de gestion globale des risques, des contrôles permanents et de la conformité, le Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion et, selon l'ordre du jour, les commissaires aux comptes de l'établissement ainsi que toute autre personne jugée nécessaire à l'exercice de ses attributions. En cas de besoin, il peut également se faire assister par un expert externe.

#### **Principales missions du comité d'audit et des risques**

Le comité d'audit et des risques est régi par une charte régissant son fonctionnement.

Il est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille et au profil de risque de la Banque et de conseiller l'organe d'administration en matière de définition des stratégies de risques

Au sein notamment des domaines suivants, le comité a pour principales attributions de :

#### ***Audit, contrôle permanent et conformité***

---

<sup>19</sup> Il est à noter que le deuxième administrateur indépendant sera désigné au plus tard 90 jours après la première cotation des titres de la Société.

- Apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- Apprécier la situation de la Banque au regard des règles prudentielles et du dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction ;
- Veiller à l'adéquation et la mise en œuvre du manuel de contrôle interne ;
- Approuver la charte d'audit et le plan d'audit pluriannuel ;
- Définir les zones de risques minimales que la fonction de contrôle périodique et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Veiller à l'indépendance des fonctions du contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité, et à l'adéquation de leurs moyens humains et techniques ;
- Examiner et approuver l'étendue et la fréquence des contrôles des fonctions de contrôle précitées et d'apprécier le bon fonctionnement global et l'efficacité de ces contrôles ;
- Prendre connaissance des conclusions ou, le cas échéant, de la synthèse des rapports des fonctions du contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité, et de s'assurer que les mesures correctrices nécessaires sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- Requérir de ces fonctions, en cas de besoin, des missions et travaux complémentaires ;
- Prendre connaissance des résultats des travaux des commissaires aux comptes en matière d'évaluation du dispositif de contrôle interne de l'établissement et examiner leurs rapports ;
- Procéder à une évaluation du dispositif de traitement des réclamations et de la satisfaction de la clientèle à travers des reportings spécifiques ;
- Prendre connaissance des résultats des missions de contrôle de la Banque Centrale et s'assurer que les mesures correctives nécessaires sont prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées.

### *Informations financières*

- Surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- Valider les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés du Groupe, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement ainsi que la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués, et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté ;
- Contrôler et suivre la méthodologie de détermination des provisions en couverture des principaux risques de l'établissement ;
- Vérifier la clarté et la fiabilité des informations notamment financières destinées à l'organe d'administration, aux actionnaires, aux autorités de contrôle et aux tiers. Dans ce cadre, il veille à la mise en place et au bon fonctionnement du dispositif de publication d'information conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur ;
- Conduire la procédure de sélection des commissaires aux comptes et fournir un avis à l'organe d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération. Il approuve la lettre de mission, et en particulier l'étendue et les conditions de sa réalisation ;
- Examiner et suivre l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'établissement.

## *Gestion des risques*

- Examiner les stratégies en matière de risque sur une base agrégée ainsi que par type de risque encouru notamment de crédit, de marché, opérationnel, de liquidité, de taux d'intérêt, de concentration, de règlement-livraison, pays, de transfert, de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme et de cybercriminalité, et formuler des recommandations à l'intention de l'organe d'administration à ce sujet ;
- Passer en revue, au moins une fois par an, les politiques de risque de la banque ;
- Examiner régulièrement les résultats des stress tests réalisés et de veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans la définition de l'appétence pour le risque, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, la planification des fonds propres et de la liquidité, et des budgets. Ils doivent également être mis en lien avec les plans de redressement ;
- Fournir à l'organe d'administration des avis sur l'appétence pour le risque actuelle et future, surveiller la mise en œuvre, par l'organe de direction, de la déclaration d'appétence pour le risque et rendre compte de la culture du risque au sein de la Banque.
- Surveiller la mise œuvre des stratégies relatives à tous les risques encourus telles qu'approuvées par l'organe d'administration ;
- Évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au niveau d'appétence pour le risque défini par l'organe d'administration ;
- Examiner, au moins une fois par an, les besoins de fonds propres fondés sur les risques de l'établissement et l'évaluation faite par l'organe de direction de l'efficacité du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes aux fins d'établir ces besoins ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Veiller à ce que les coûts internes d'allocation des fonds propres aux lignes de métier reflètent les risques significatifs qui en découlent ;
- Approuver la nomination et la révocation du responsable de la gestion globale des risques et examiner son indépendance, ses performances et sa rémunération ainsi que le budget qui lui est alloué ;
- Veiller à ce que la fonction de gestion globale des risques soit dotée de moyens suffisants en termes humains et techniques ainsi que d'accès aux informations internes et externes nécessaires à l'exercice de ses fonctions et disposer d'un positionnement approprié au niveau de la Banque ;
- Veiller à ce que le personnel de la fonction de gestion globale des risques dispose de suffisamment d'expériences et de bonnes connaissances des marchés et des produits ainsi que d'une maîtrise des techniques de gestion et de contrôle des risques.

Le comité d'audit et des risques se réunit une fois par trimestre et avant chaque présentation en Conseil d'Administration.

Quatre comités d'audit et des risques se sont tenus afin d'évaluer le dispositif de contrôle interne en 2022, en date du :

- 09 mars 2022 ;
- 24 mai 2022 ;
- 13 septembre 2022 ;
- 06 décembre 2022.

Deux comités d'audit et des risques se sont tenus au premier semestre 2023 en date du :

- 22 mars 2023 ;

- 24 mai 2023 ;

Les membres du comité d’audit ont procédé à :

- L’appréciation de la qualité du système de contrôle interne ;
- La définition des zones de risques minimales qui doivent être couvertes par l’audit interne ;
- La validation du plan d’audit annuel ;
- La vérification de la fiabilité et l’exactitude des informations financières destinées au Conseil d’Administration.

### **Fréquence et modalités de communication des conclusions des travaux au Conseil d’Administration**

Le Comité d’audit établit un rapport détaillé sur ses travaux, faisant état de ses constats et recommandations. Il rend ainsi compte de son activité au Conseil d’Administration lui permettant d’être pleinement informé en facilitant ses délibérations.

Le rapport du comité d’audit est mis à la disposition des administrateurs lors de la tenue du Conseil d’Administration.

Le comité d’audit et des risques reçoit régulièrement des rapports et des informations de la part du responsable de la fonction de l’audit interne, du contrôle permanent, de la conformité et de la gestion globale des risques sur les principaux dysfonctionnements relevés, le profil de risque actuel de l’établissement, l’état actuel de la culture du risque, le degré d’utilisation de l’appétence pour le risque autorisée, les limites de risque, les dépassements constatés et des mesures correctives prises.

Le comité d’audit et des risques rend compte régulièrement à l’organe d’administration des résultats de ses travaux et l’informe de tout événement ou dysfonctionnement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du système de contrôle interne ou à la situation financière de l’établissement et au dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques. Le Comité remet à tous les membres du Conseil d’Administration des procès-verbaux relatifs à toute réunion tenue.

Le comité d’audit et des risques travaille en étroite collaboration avec le comité des nominations et rémunérations à l’évaluation des incitations créées par le système de rémunération. Il détermine, sans préjudice des missions confiées au comité des nominations et rémunérations, si les incitations générées par le système de rémunérations tiennent dûment compte des risques, des fonds propres et de la liquidité ainsi que de la probabilité de gains et du moment de leur obtention.

### **COMITE DES NOMINATIONS ET REMUNERATION**

Le comité des nominations et rémunération a été mis en place en 2016 et s’est réuni pour la première fois en mai 2017. Le comité se réunit au moins une fois par an, en tant que besoin à la demande de son Président, de la moitié de ses membres, du Président de la Société et du Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour objectifs principaux :

- De recommander au Conseil d’Administration les personnes qui devraient être nommées comme Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, selon le cas ;
- D’examiner les politiques de rémunération des dirigeants de la Banque et des filiales et la rémunération des membres de la direction générale, de proposer la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- Proposer le cas échéant le montant des jetons de présence à proposer à l’Assemblée Générale annuelle pour la rémunération des membres du Conseil d’Administration ;
- S’assurer que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la banque, notamment par rapport à ses concurrents.

Le comité est composé d’au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d’Administration.

La durée du mandat des membres du membre du Comité est fixée par le Conseil d'Administration, sans qu'elle ne soit supérieure à leurs mandats d'administrateurs.

Le conseil peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

A la date d'enregistrement du document de référence, le comité des nominations et rémunération est composé des membres ci-dessous :

- Monsieur Karim Ayouche ; Président ;
- Monsieur Zouheir Bennani ;
- Monsieur Adil Douiri ;
- La société PREV INVEST, représentée par Monsieur Yassine Abderrazik Haddaoui

Un nouveau comité des nominations et rémunération sera nommé par le conseil d'administration qui se tiendra après la réalisation définitive de l'introduction en bourse de la Société.

## B- COMITES SPECIALISES

### Comité de crédit

Le comité de crédit est l'organe de décision bancaire qui statue sur les demandes de crédit collectées par le réseau CFG Bank. Il est composé d'un groupe restreint de responsables spécialisés dans les différents domaines de la banque (analyse financière, engagement, risque, ...), en charge d'étudier le dossier de crédit et d'émettre un avis favorable ou défavorable sur ce dernier.

Trois comités de crédit distincts se tiennent au niveau de CFG Bank :

- un comité de crédit traitant les dossiers de crédits suivants :
  - ✓ les crédits hypothécaires particuliers dont le montant est inférieur à 3 MMAD ;
  - ✓ tous les crédits dont le montant est inférieur ou égal à 1 MMAD et d'une durée allant d'une année à cinq années ;
  - ✓ les découverts dépassant 1 mois du Revenu Disponible Mensuel<sup>20</sup>.

Les dossiers de crédit relatifs à la petite et moyenne entreprise ne sont pas traités dans le cadre de ce comité, mais au niveau du comité de crédit « gros montants » décrit ci-dessous.

- un comité de crédit « gros montants », traitant les dossiers de crédits suivants :
  - ✓ tous les crédits hypothécaires particuliers dont le montant est supérieur à 3 MMAD ;
  - ✓ tous les crédits dont le montant est supérieur ou égal à 1 MMAD et d'une durée supérieure à cinq années ;
  - ✓ tous les crédits relatifs à la petite et moyenne entreprise ;
  - ✓ tous les crédits relatifs à la grande entreprise.
- un comité de crédit « grands risques », traitant les dossiers de crédits suivants :
  - ✓ les crédits dont le montant est supérieur à 20 MMAD et non couverts par des garanties réelles (hypothèques, BDT, valeurs mobilières cotées ou DAT) ;
  - ✓ les crédits dont le montant est supérieur à 60 MMAD ;
  - ✓ les crédits-bails immobiliers dont le montant est supérieur à 120 MMAD ;
  - ✓ les crédits destinés au financement de projets relevant du secteur du tourisme.

### **Déroulement des comités de crédit :**

- Les analystes de la cellule crédit concernée préparent et présentent les dossiers de crédit aux membres du comité crédit et présentent leurs analyses lors du comité.
- Pour tous les crédits, autres que les découverts et crédits immobiliers acquéreurs hypothécaires, le département « analyse crédits » doit transmettre un dossier complet au département des risques au moins 48h avant la tenue du comité.
- La direction des risques présente son analyse au sujet des différents dossiers de crédits présentés.
- Les membres votant du comité de crédit prennent une décision pour chacun des dossiers de crédit présentés au nom du comité.

---

<sup>20</sup> Le revenu disponible mensuel correspond au revenu net après déduction des échéances de crédit en cours.

Type de comité	Membres	Votants	Fréquence de tenue
<b>Comité de crédit</b>	Driss Benchaffai en qualité de DGD	X	Bihebdomadaire (lundi et vendredi)
	Moulhim Aouad en qualité de DGA	X	
	Cellule crédits		
	Direction des risques		
<b>Comité crédit "Gros montants"</b>	Souad Benbachir en qualité de DGD	X	Hebdomadaire (mercredi)
	Younes Benjelloun en qualité de DG	X	
	Cellule crédits		
	Direction des risques		
<b>Comité crédit "Grands risques"</b>	Adil Douiri en qualité de Président du CA	X	A la demande
	Amyr Alami en qualité de Vice-Président administrateur	X	
	Souad Benbachir en qualité de DGD	X	
	Younes Benjelloun en qualité de DG	X	
	Driss Benchaffai en qualité de DGD	X	
	Le cas échéant, un des administrateurs (parmi les administrateurs non-membres permanents)	X	
	Cellule crédits		
	Direction des risques		

Source : CFG Bank

### **Comité de suivi des impayés**

Le comité de suivi des impayés a lieu mensuellement et a été mis en place pour chacun des pôles retail, entreprise et banque privée. Il est composé de la direction métier concernée, de la direction des risques, du directeur général support et éventuellement de la direction juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La direction des risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watchlist ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la direction générale.

### **Comité de provisionnement, des risques sensibles, et de la Weaklist ;**

Le comité de provisionnement, des risques sensibles et de la Weaklist a lieu semestriellement et est composé de la direction générale, des directions métiers et de la direction des risques. Ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

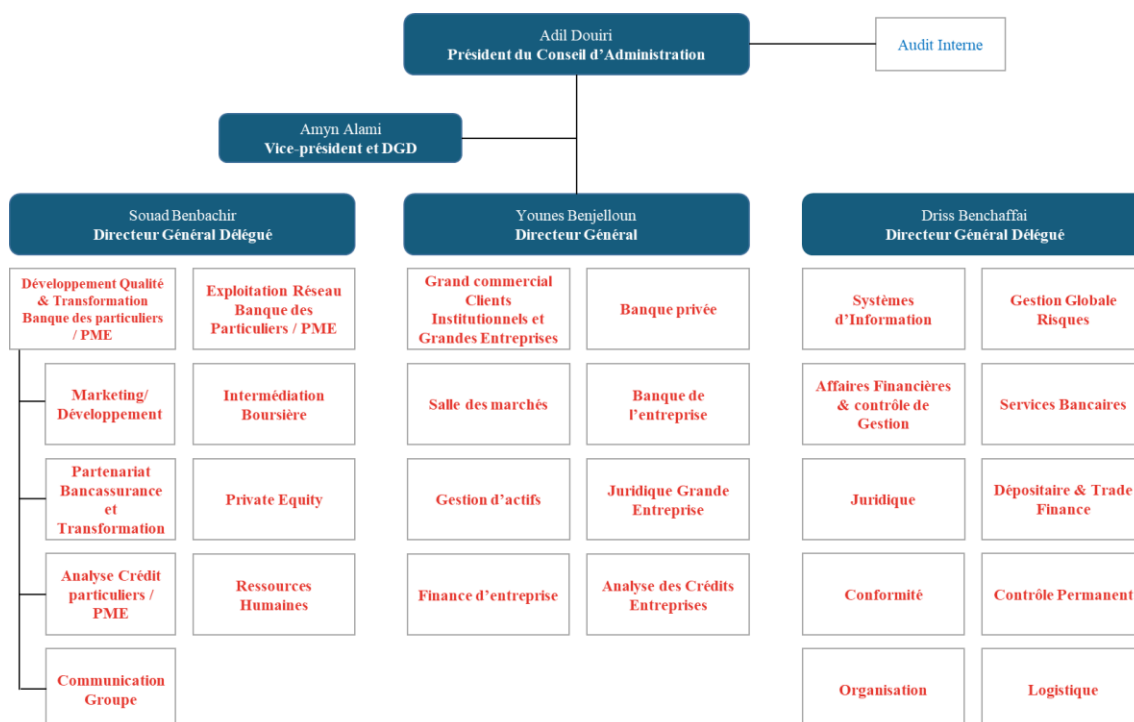
## **4.6- Organes de direction**

### **Organigramme de CFG Bank**

CFG Bank a choisi de structurer son organisation en privilégiant la segmentation par clientèle plutôt que par métier, avec pour objectif d'optimiser les synergies et les services destinées aux clients.



A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme de CFG Bank se présente comme suit :



Source : CFG Bank

En juin 2015, Adil Douiri a été désigné président du Conseil d'Administration et Aymn Alami Vice-Président en charge du développement. Younes Benjelloun et Souad Benbachir respectivement Directeur Général et Directeur Général Délégué coordonnant l'ensemble des activités du groupe.

En novembre 2016, Driss Benchaffai est nommé Directeur Général Délégué en charge des *business units* transversales ainsi que des *business units* de production bancaire.

Parallèlement, les activités opérationnelles sont organisées autour de 5 métiers (à savoir la gestion d'actifs, l'intermédiation en actions, le marché des taux, la finance d'entreprise et le capital investissement).

### Directeur(s) Général (aux)

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux dans les conditions prévues par la Loi. Le Conseil d'Administration fixe leur rémunération.

Le Directeur Général est obligatoirement une personne physique. Il peut être choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. Il peut aussi être salarié, ou encore un tiers extérieur.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration détermine la durée et l'étendue des pouvoirs délégués au Directeur Général.

### **Directeur(s) Général (aux) Délégué(s)**

Les Directeurs Généraux Délégués ont le rôle d'auxiliaires du Directeur Général auquel ils sont juridiquement subordonnés.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. A l'égard de la société, les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs dont la nature, l'étendue et la durée sont déterminées par le Conseil d'Administration, et ce sur proposition du Directeur Général. A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs et facultés de délégation que le Directeur Général.

La révocation des Directeurs Généraux Délégués se fait sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts. Le contrat de travail du Directeur Général Délégué révoqué qui se trouve être en même temps salarié de la Société n'est pas résilié du seul fait de la révocation. Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

### **Présentation des principaux dirigeants non-administrateurs<sup>21</sup>**

**Driss Benchaffai, 45 ans**, est actuellement Directeur Général Délégué de CFG Bank.

Diplômé de l'ESTP en 2000, Driss Benchaffai a débuté sa carrière en tant que consultant au sein d'Accenture où il a supervisé plusieurs missions dans la banque et les assurances pour le compte d'acteurs marocains de référence. En 2010, il rejoint CNIA Saada Assurances en tant que Directeur Général Adjoint où il a géré pendant 4 ans plus de 90 projets transverses. En 2016, il est nommé Directeur Général de Saham Finances. Driss Benchaffai a rejoint CFG Bank en 2016 en tant que Directeur Général Délégué afin de superviser les business units support, notamment les départements finance, logistique, audit, contrôle interne, organisation, juridique, services bancaires, informatique et contrôle de gestion. Driss Benchaffai n'exerce pas d'autres fonctions que celle au sein de CFG Bank.

---

<sup>21</sup> Se référer au titre « 4.3 – Organes d'administration » pour la présentation des dirigeants administrateurs

## **Présentation des dirigeants membres du comité commercial (ComCo<sup>22</sup>)**

<b>Dirigeant membre du comité commercial</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date d'entrée au ComCo du Groupe CFG</b>
Adil Douiri	Président du Conseil d'Administration	2016
Younes Benjelloun	Directeur Général	2016
Souad Benbachir Hassani	Directeur Général Délégué et Administrateur	2016
Driss Benchaffai	Directeur Général Délégué	2016
Moulhim Aouad	Directeur Général Adjoint Développement, qualité et transformation Banque Particuliers/PME	2016
Youssef Berdai	Directeur Exécutif Gestion Globale des Risques	2016
Hind Dinia	Directeur Exécutif de la Banque Privée	2016
Mohamed Essakali	Directeur Exécutif Grand Commercial Clients Institutionnels et Grandes Entreprises	2016
Salim Rais	Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion	2016
Karim Gharbi	Directeur Exécutif de la Banque de l'Entreprise	2017
Issam Mghabbar	Directeur Salle des Marchés	2017
Hynd Chkili	Directeur Exécutif Réseau Banque des Particuliers/PME	2017
Sofia Skiredj	Directeur Exécutif Gestion de Portefeuille	2019
Bachir Tazi	Directeur Exécutif en charge de la Société de Bourse	2019
Khalil Mengad	Directeur Exécutif Gestion d'actifs alternatifs	2022
Lotfi Lazrek	Directeur Exécutif Corporate Finance	2023

Source : CFG Bank

### **Rémunération attribuée aux dirigeants**

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants administrateurs au titre de l'année 2022 s'est élevée à 6 639 KMAD contre 6 560<sup>23</sup> KMAD en 2021 et 6 518<sup>24</sup> KMAD en 2020.

La rémunération annuelle brute accordée à l'équipe dirigeante (salariés membres du ComCo hors administrateurs) s'est élevée à 19 263 KMAD en 2022, contre 18 508 KMAD en 2021 et 17 751 KMAD en 2020.

A noter que cette rémunération n'inclut pas de programme de stock-options.

### **Prêts accordés aux principaux dirigeants**

L'encours des prêts accordés aux membres du ComCo (hors administrateurs) s'élève à 32,7 MMAD en 2020, 33,1 MMAD en 2021 et 108,7 MMAD en 2022<sup>25</sup>.

Il convient de noter que l'octroi de prêts relève de l'activité courante et normale d'un établissement bancaire. En 2022, la Banque a octroyé des prêts à 13 membres du ComCo (hors administrateurs).

<sup>22</sup> Un nouveau format de comité a été mis en place en 2016, en lieu et place du comité de direction, qui réunissait un nombre de participant plus important. En 2023, ce comité a changé de dénomination (Comex auparavant)

<sup>23</sup> Inclut la rémunération d'Amyr Alami et de Younes Benjelloun (administrateur jusqu'au mois de décembre 2021). La rémunération affichée couvre l'exercice 2021

<sup>24</sup> Inclut les rémunérations d'Amyr Alami et de Younes Benjelloun. La rémunération affichée couvre l'exercice 2020.

<sup>25</sup> Le montant des prêts comprend également ceux octroyés à Younes Benjelloun. Ce montant correspond à l'ensemble de l'exercice 2022.

## COMITES ISSUS DE LA DIRECTION GENERALE

### **Comité de direction générale**

Le comité de direction générale réunit les directeurs généraux sous la présidence du Président du Conseil d'Administration. Ce comité, qui se tient à une fréquence hebdomadaire, est chargé de la gestion courante des activités de la Banque et ses filiales et veille à la déclinaison opérationnelle de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration.

### **Comité commercial**

Un comité de suivi commercial se réunit mensuellement et regroupe le Président du Conseil, les trois directeurs généraux du groupe, le Directeur Exécutif Affaires Financières et Contrôle de Gestion, le Directeur Exécutif Gestion Globale des Risques et l'ensemble des responsables métiers commerciaux du Groupe. Ce comité assure un suivi régulier et permanent de l'exploitation courante, des projets en cours et du budget.

### **Partie III Activité de l'Emetteur**

## I- Historique

---

	<p>En juillet 1992, Casablanca Finance Group a été créée par deux professionnels marocains des marchés financiers, Aryn Alami et Adil Douiri, ainsi qu'un groupe d'investisseurs institutionnels de premier plan : Banque Commerciale du Maroc, Royale Marocaine d'Assurance, Banque Paribas et Compagnie Financière Edmond de Rothschild.</p> <p>Le projet Casablanca Finance Group visait, dès sa création, à bâtir la première banque d'affaires marocaine, construite sur le business modèle des banques d'affaires anglo-saxonnes (« Investment Banks »). Les activités projetées incluait :</p>
1992	<ul style="list-style-type: none"><li>• le conseil financier dans le cadre d'opérations de fusion et acquisition et de privatisation ;</li><li>• le conseil financier et le placement dans le cadre d'émissions d'actions ou de titres de créances ;</li><li>• l'intermédiation et le négoce d'actions et de titres de créances ;</li><li>• la gestion d'actifs financiers (c'est-à-dire de portefeuilles) pour compte de tiers ;</li><li>• la gestion de fonds de capital-risque, capital développement et plus généralement de capital investissement.</li></ul>
1994	<p>Le groupe Casablanca Finance Group franchit au terme de cet exercice le niveau de 10 MMAD de produits nets consolidés.</p>
1995	<p>Création de la filiale société de bourse, Casablanca Finance Intermédiation (agrément du 28 octobre 1994). Les lois réglementant les marchés des capitaux ayant été promulguées en 1993, le dossier déposé par Casablanca Finance Group pour sa filiale société de bourse a été l'un des tous premiers agréés sur le marché marocain.</p> <p>Création des deux filiales chargées de la gestion d'actifs pour compte de tiers, Casablanca Finance Asset Management et Casablanca Finance FCP.</p> <p>Création du premier OPCVM, en partenariat avec la Banque Commerciale du Maroc et la Caisse de Dépôt et de Gestion, « Tijari Croissance » (agrément du 16 janvier 1995).</p>
1997	<p>La Banque Commerciale du Maroc réduit son niveau de participation au capital de Casablanca Finance Group et crée ses propres filiales chargées des métiers de banque d'affaires.</p> <p>Filialisation de l'activité de conseil (<i>corporate finance</i>) et création de Casablanca Finance Conseil. A partir de cette date-là, Casablanca Finance Group ne logeait plus d'activités métiers, mais se contentait du rôle de holding de tête du groupe (fonctions transversales et gestion de la trésorerie, notamment).</p> <p>Le groupe franchit la barre des 50 MMAD de produits nets consolidés, correspondant au produit net bancaire consolidé de toutes les filiales.</p>
1998	<p>Création de la filiale banque du groupe, initialement chargée des activités liées aux produits de taux, Casablanca Finance Markets. La banque Casablanca Finance Markets a été créée en partenariat avec un large tour de table institutionnel : Bank Of Africa, RMA, Axa Assurance Maroc et CIMR (agrément du 9 juin 1998). A compter de cette date, le groupe adopte, pour la consolidation de ses comptes, une présentation comptable conforme à celles des établissements de crédit.</p>

---

	Création du premier fonds de capital investissement, CFG Développement.
1999	Le groupe franchit pour la première fois la barre de 100 MMAD de produit net bancaire consolidé. Création de la filiale chargée de la gestion de fonds de capital investissement, Casablanca Finance Capital.
2000	Création de la filiale spécialisée dans l'épargne des particuliers, Dar Tawfir. Changement de nom, de logo, et d'identité visuelle du groupe. Casablanca Finance Group devient CFG Group et les filiales s'appellent CFG Finance, CFG Marchés, CFG Gestion, CFG Capital, etc. Modification de la gouvernance du groupe qui passe de deux administrateurs délégués (les deux fondateurs) ayant les mêmes pouvoirs et la faculté d'agir conjointement ou séparément pour tous les pouvoirs du conseil, à un directoire présidé par Aymn Alami et un conseil de surveillance présidé par Adil Douiri. Ouverture du conseil de surveillance de CFG Group à 3 membres indépendants. Création d'une équipe dédiée au secteur du tourisme au sein de CFG Group.
2001	Ouverture de la première agence Dar Tawfir à Casablanca.
2003	Adil Douiri est nommé Ministre du Tourisme et de l'Artisanat et démissionne de son poste de Président du conseil de surveillance de CFG Group. Transformation de CFG Group en société anonyme à Conseil d'Administration.
2005	Dar Tawfir lance auprès du grand public le premier site Internet de bourse en ligne au Maroc.
2006	Le groupe franchit pour la première fois la barre des 200 MMAD de produit net bancaire consolidé.
2007	Création de la filiale chargée de la distribution de produits d'assurance, Dar Tawfir Assurance.
2008	Lancement d'une société d'investissement dédiée au tourisme T Capital, promue et gérée par CFG Group.
2009	Refonte du système informatique de la société de bourse et de la société de gestion.
2010	Réorganisation du réseau Dar Tawfir et séparation des activités : distribution retail et banque privée.
2011	Lancement des sociétés d'investissement de capital investissement Idraj (fonds pré-IPO) et Immorente (société d'investissement en immobilier locatif). Lancement de l'implémentation de la refonte du système informatique « Core Banking intégré » Avaloq Banking System.
2012	Mise en œuvre du projet de réorganisation de CFG Group à travers les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absorption par CFG Group de Casablanca Finance Markets. CFG Group devient par cette opération, une banque agréée par Bank Al Maghrib ;</li> <li>• Absorption de Dar Tawfir, entité spécialisée dans la distribution de produits d'épargne aux particuliers ;</li> <li>• Intégration au sein de CFG Group de l'activité de dépositaire anciennement exercée par CFG Marchés ;</li> <li>• Mise en exploitation du système d'information « Avaloq ».</li> </ul>
2014	Lancement du « One-to-one Equity Conference » avec pour objectif de présenter aux investisseurs les potentialités de la Bourse de Casablanca.

2015	<p>CFG Group devient CFG Bank et lance sa banque de détail, avec l'ouverture de sa première agence à Casablanca.</p> <p>Démarrage des crédits aux entreprises.</p>
2016	<p>Ouverture de 4 nouvelles agences (dont un siège régional à Rabat).</p> <p>Lancement du 1<sup>er</sup> compte sur carnet à taux progressif.</p> <p>Démarrage des crédits immobiliers.</p> <p>Augmentation de capital de 300 MMAD, souscrite par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zouhair Bennani en tant que personne physique ;</li> <li>• Des institutionnels renforçant leur participation dans le capital du Groupe (CIMR, Axa assurance Maroc et Mutatis) ;</li> <li>• Des groupes privés nationaux faisant leur entrée dans le capital de la Banque.</li> </ul>
2017	<p>Ouverture de 8 nouvelles agences.</p>
2018	<p>Augmentation de capital de 300 MMAD réservée aux sociétés de capital investissement Maghreb FS et Amethis Alpha</p>
2019	<p>Avec deux nouvelles agences ouvertes, le réseau d'agences de CFG Bank compte, à fin 2019, 17 agences dont une agence <i>corporate</i> et 78 GABs</p>
2020	<p>Augmentation de capital de 400 MMAD, souscrite par le RCAR et de grands groupes privés nationaux.</p> <p>Acquisition par CFG Bank d'une participation de 30% du capital de la société de gestion d'OPCI, REIM Partners.</p> <p>Pour la première fois depuis le lancement de la banque universelle, le résultat brut d'exploitation et le résultat avant impôts de CFG Bank sont à l'équilibre.</p> <p>Lancement du processus d'ouverture de compte en ligne en 20 minutes et réception à domicile d'une carte bancaire en 24 heures.</p> <p>Dans le contexte sanitaire, CFG Bank s'est mobilisée pour accompagner les clients pendant cette période difficile. S'agissant des impacts sur l'activité de CFG Bank, la crise de la Covid-19 a impacté les activités de banque d'affaires avec la baisse significative des cours de bourse. Concernant l'activité de banque commerciale, la crise a certes ralenti la croissance de certains indicateurs, mais sans endiguer la dynamique de croissance globale de l'activité et du produit net bancaire.</p> <p>A fin 2020, CFG Bank compte 16 agences dont une agence <i>corporate</i>, suite à la fermeture d'une agence <i>retail</i>.</p>
2021	<p>Acquisition par CFG Bank, à travers sa filiale CFG Capital, d'une participation supplémentaire de 30,0% du capital de la société de gestion d'OPCI, REIM Partners, portant la participation totale du Groupe dans la société à 60%.</p> <p>Augmentation de capital de 65 MMAD réservée à des investisseurs<sup>26</sup>.</p> <p>Emission obligataire subordonnée d'un montant de 200 MMAD, dont une émission obligataire subordonnée perpétuelle d'un montant de 80 MMAD, permettant à la Banque de renforcer ses fonds propres réglementaires.</p>

<sup>26</sup> Augmentation de capital avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Nawfal Bendefat et Mehdi Tahiri Joutei Hassani



---

2022	Augmentation du capital social de CFG Bank au 30 juin 2022 d'un montant de 4 MMAD au profit de Mugest au prix de souscription de 100 MAD.
2022	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés titulaires d'Options de Souscriptions d'Actions (OSA), pour un montant, prime d'émission comprise, de 31 331 160 dirhams.
<hr/>	
2023	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés titulaires d'Options de Souscriptions d'Actions (OSA), pour un montant, prime d'émission comprise, de 22 290 840 dirhams.
2023	Augmentation de capital social (avec suppression du DPS) de CFG Bank réservée à Younes Benjelloun, Souad Benbachir Hassani et Driss Benchaffai, en numéraire, d'un montant, prime d'émission comprise, de 51 962 300 dirhams.
2023	Enregistrement de CFG Finance, auprès de l'AMMC, en qualité de Conseiller en Investissement Financier (CIF).

---

Source : CFG Bank

CFG Group est fondé en 1992 sur le modèle opérationnel des banques d'affaires anglo-saxonnes. Si le nombre de produits financiers offerts par ces institutions ou encore la sophistication de ces produits sont sans commune mesure avec ce qu'il est possible de pratiquer dans les marchés financiers marocains, il n'en demeure pas moins que ces banques d'affaires (Investment Banks) sont fondamentalement organisées autour des quatre grands métiers suivants : gestion d'actifs / marchés des capitaux / *corporate finance* / capital investissement.

En participant au développement de la réglementation marocaine et de la construction progressive des marchés des capitaux marocains, mais aussi au fil de la maturation des acteurs économiques marocains (entreprises, institutionnels, épargnants individuels, ...), CFG Group développe successivement chacun des quatre métiers du modèle adopté. Ce modèle se concentre sur la clientèle des grandes entreprises, de l'Etat et des investisseurs institutionnels, marocains ou étrangers.

Dans l'objectif de construire une banque d'affaires indépendante, positionnée comme l'un des leaders du marché marocain, CFG Group met en place une organisation humaine et technologique permettant d'offrir à ses clients un niveau de prestation aux standards internationaux. L'essentiel des premières années (1992-1999) est consacré à la définition de nouveaux services et de nouveaux produits, ainsi qu'au recrutement de cadres de haut potentiel et bien entendu aux systèmes d'information indispensables à toute institution financière.

A la création de CFG Group, la clientèle des particuliers n'était pas au cœur de la clientèle cible du groupe. La commercialisation des premiers OPCVM, à partir de 1995, attire spontanément une clientèle de particuliers initiés aux produits financiers, dont le nombre s'est élargi au fil des performances réalisées par l'équipe de gestion d'OPCVM, puis dont le nombre s'est stabilisé. Ni les ressources humaines, ni les systèmes d'information, ni les locaux ne permettaient alors à CFG Group d'envisager l'élargissement de sa clientèle de particuliers. En effet, l'institution est conçue pour un nombre réduit de clients de grande taille.

C'est en 1999 que le périmètre visé est achevé : cette année-là voit la création de la filiale CFG Capital et du premier fonds de capital investissement géré par le groupe et dans lequel CFG Group investit lui-même, à savoir CFG Développement.

C'est aussi cette année-là que les actionnaires et dirigeants de CFG Group décident de compléter le business model initial, d'une Investment Bank à l'anglo-saxonne tournée vers une clientèle d'institutionnels et de grandes entreprises, en lui adjoignant une entité spécifique tournée vers l'épargnant individuel.

CFG Group s'efforce de concevoir une prestation globale pour ce nouveau segment de clientèle, ainsi qu'une marque nouvelle (Dar Tawfir) et deux canaux de distribution adaptés et complémentaires. En effet, le modèle de distribution retenu est celui de la combinaison d'un réseau d'agences physique et d'un canal électronique à haute performance. Ce modèle, dit « click & mortar », fait référence à la fusion du modèle Internet pur (« click ») et du modèle d'agences physiques (« brick & mortar »). Les investissements du groupe dès 2000 se dirigent essentiellement vers l'ouverture de deux agences, l'une à Casablanca et l'autre à Rabat, ainsi que vers des systèmes d'information de dernière génération permettant d'automatiser et d'industrialiser les processus de traitement depuis l'instruction donnée par le client à son domicile.

La période 1999-2002 coïncide avec une contraction sévère de l'activité des marchés financiers marocains, la première de son histoire moderne. Cette correction est longue et difficile d'autant que les intervenants, épargnants, institutionnels ou professionnels, vivent une telle phase pour la première fois au Maroc. Malgré la réduction des coûts à laquelle CFG Group doit se résoudre alors, les investissements en technologie et en agences sont maintenus. C'est en 2001 qu'ouvre la première agence à l'enseigne Dar Tawfir (la maison de l'épargne), à boulevard Massira Al Khadra à Casablanca.

C'est durant cette même période, et avec l'objectif d'accompagner le marché des taux au Maroc, que les actionnaires de CFG Group décident de créer Casablanca Finance Markets. Cette société filiale banque du Groupe voit le jour en 1998 en partenariat avec un large tour de table institutionnel, dont Bank Of Africa, RMA, Axa Assurance Maroc et CIMR.

La période 2002-2007 coïncide avec le retour à une phase haussière de l'activité des marchés financiers nationaux. De surcroît et à partir de 2005, cette période coïncide avec une phase d'accélération significative de la croissance économique marocaine.

Dans ce contexte, l'ensemble des métiers, activités et produits conçus ou mis en place pendant la période 1992-2002 contribue de manière significative au résultat global du Groupe. La phase 2002-2007 contribue ainsi à porter à maturation les investissements et les choix stratégiques arrêtés auparavant.

Sur la période 2008 à 2011 et dans un contexte de marché en ralentissement, CFG Group se concentre sur la mise en œuvre de plusieurs projets d'investissements structurants pour son développement. A ce titre, CFG Group entreprend :

- L'extension de son réseau d'agences Dar Tawfir à travers (i) l'ouverture d'une nouvelle agence à Fès en 2010, (ii) la construction d'une nouvelle agence à Rabat, et (iii) l'acquisition de deux villas à Marrakech et Tanger en vue d'y loger deux nouvelles agences. A travers cette décision stratégique, CFG Group ambitionne d'être au plus près de sa clientèle de particuliers épargnants avec des agences de nouvelle génération spécialisées et fonctionnelles ;
- La refonte totale du système d'information grâce à la mise en place du système « Core Banking intégré : Avaloq Banking System » afin d'asseoir et de supporter le développement de CFG Group au cours de la prochaine décennie sur la base des meilleurs standards internationaux en la matière. Ce chantier mobilise depuis son lancement une équipe de près de 40 personnes à plein temps. Le nouveau système d'information est mis en service le 3 décembre 2012.

Cet ambitieux programme d'investissement intervient concomitamment à un renforcement progressif des fonds propres de CFG Group qui s'établissent à fin 2011 à près de 420 MMAD contre 218 MMAD en 2006 (chiffres calculés selon les standards du plan comptable des établissements de crédit).

L'année 2012 constitue un tournant majeur dans l'histoire du Groupe. En effet, début décembre 2012, le groupe réalise une série d'opérations de réorganisation juridique, qui se présentent comme suit :

- Cession par CFG Marchés à CFG Group de l'activité dépositaire ;
- Cession par CFG Marchés à CFG Group de la société Dar Tawfir SA ;
- Absorption par CFG Group de Casablanca Finance Markets. CFG Group devient par cette opération, une banque agréée par Bank Al Maghrib ;

- Absorption simultanée par CFG Group de Dar Tawfir SA, entité spécialisée dans la distribution de produits d'épargne aux particuliers.

La réorganisation a pour objectif (i) de simplifier et d'optimiser l'organisation et le fonctionnement du Groupe, (ii) de renforcer les fonds propres de l'entité CFG Group, désormais détentrice d'un agrément bancaire, et donc d'accroître sa force de frappe commerciale (iii) d'optimiser le financement du groupe et (iv) de permettre l'élargissement de la gamme de produits et de services offerts à la clientèle.

Depuis 2012 et l'obtention de l'agrément bancaire, CFG Group a travaillé de manière active sur le déploiement d'une nouvelle offre de services bancaires destinés aux clients particuliers. Ainsi, au cours du second semestre 2015, CFG Group a lancé sa banque de détail et a changé de nom et d'identité visuelle pour s'appeler désormais « CFG Bank ».

Depuis 2015, CFG Bank est organisé autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement. A fin 2020, CFG Bank poursuit sa stratégie de développement et dispose d'un réseau de 16 agences dont une agence *corporate* et de 85 GABs (dont 50 hors agences). L'offre de crédit aux particuliers est structurée autour du crédit habitat (i), du crédit lombard (ii), du crédit one-shot (iii) et du crédit consommation. L'offre en termes d'épargne est constituée des comptes sur carnet, des dépôts à terme et des contrats d'épargne-assurance. L'offre en termes de placement et investissements à court, moyen et long termes est constituée d'une gamme d'une dizaine de fonds destinée aux particuliers, gérés par la filiale de gestion d'actifs. CFG Bank propose également des services dédiés aux entreprises allant de la banque au quotidien, en passant par les opérations à l'international (import/export), jusqu'au financement de lignes d'exploitation ou d'investissement : facilités de caisse, crédits d'investissement, leasing.

En 2018, CFG Bank a clôturé avec succès une opération d'augmentation de capital de 300 MMAD, qui a permis l'entrée dans le capital de deux fonds d'investissement : Amethis Alpha et Maghreb FS. Cette opération, qui faisait suite à une première augmentation de capital réalisée en 2016 pour 300 MMAD auprès d'investisseurs nationaux, visait à renforcer les fonds propres du groupe et permettre ainsi à CFG Bank d'accélérer son développement.

Pour accompagner la croissance rapide de son encours de crédit, CFG Bank a procédé au cours du premier semestre 2020 à une augmentation de capital de 400 MMAD, souscrite par RCAR ainsi que par de grands groupes privés nationaux.

Ainsi, le tour de table de CFG Bank est constitué d'institutionnels, de groupes industriels nationaux et des fonds d'investissements internationaux aux côtés des fondateurs historiques (Adil Douiri et Aryn Alami) et des salariés actionnaires de la Banque. La participation historique d'Adil Douiri dans CFG Group est aujourd'hui portée par le groupe qu'il a fondé en 2008, Mutandis SCA, ainsi que le véhicule d'investissement Mutatis.

CFG Bank a acquis au deuxième semestre 2020 une participation de 30% dans le capital de REIM Partners, une société de gestion d'OPCI, spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers locatifs. A fin 2020, REIM Partners gère un portefeuille de près de 5 MMDAD composé de plus de 29 actifs répartis à travers 15 villes du Royaume et détenu par la foncière Aradei Capital.

En date du 15 juillet 2021, CFG Bank a finalisé l'acquisition d'une participation supplémentaire de 30% dans le capital de REIM Partners, portant ainsi la participation totale du Groupe dans la société à 60%. Suite à cette opération, CFG Bank assure la gestion, à travers ses filiales CFG Capital et REIM Partners, du portefeuille d'actifs immobiliers de deux foncières cotées, à savoir Immorente Invest et Aradei Capital. Au 30 juin 2023, les deux foncières totalisent une capitalisation d'environ 5,8 milliards de dirhams.

A travers ce partenariat, REIM Partners et CFG Bank entendent développer une structure de gestion de référence d'immobilier locatif au travers notamment d'OPCI, avec des stratégies adaptées aux besoins

de leurs investisseurs, partenaires institutionnels, industriels ou particuliers disposant d'un patrimoine immobilier à gérer et/ou à développer.

En date du 25 Novembre 2022 et suite à la réalisation ses objectifs d'investissement, Amethis Alpha annonce sa sortie avec succès du capital de CFG Bank près de 5 ans après son investissement initial. La cession des actions d'Amethis Alpha a été effectuée majoritairement en faveur des autres actionnaires de CFG Bank.

En juin 2023, CFG Bank a constaté la réalisation de la deuxième tranche du programme de stock-options réservée à certains salariés du Groupe CFG Bank pour un montant de 22 716 360 dirhams, par conversion des options de souscription d'action attribuées, ainsi que la réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée de 51 962 300 dirhams décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 août 2022.

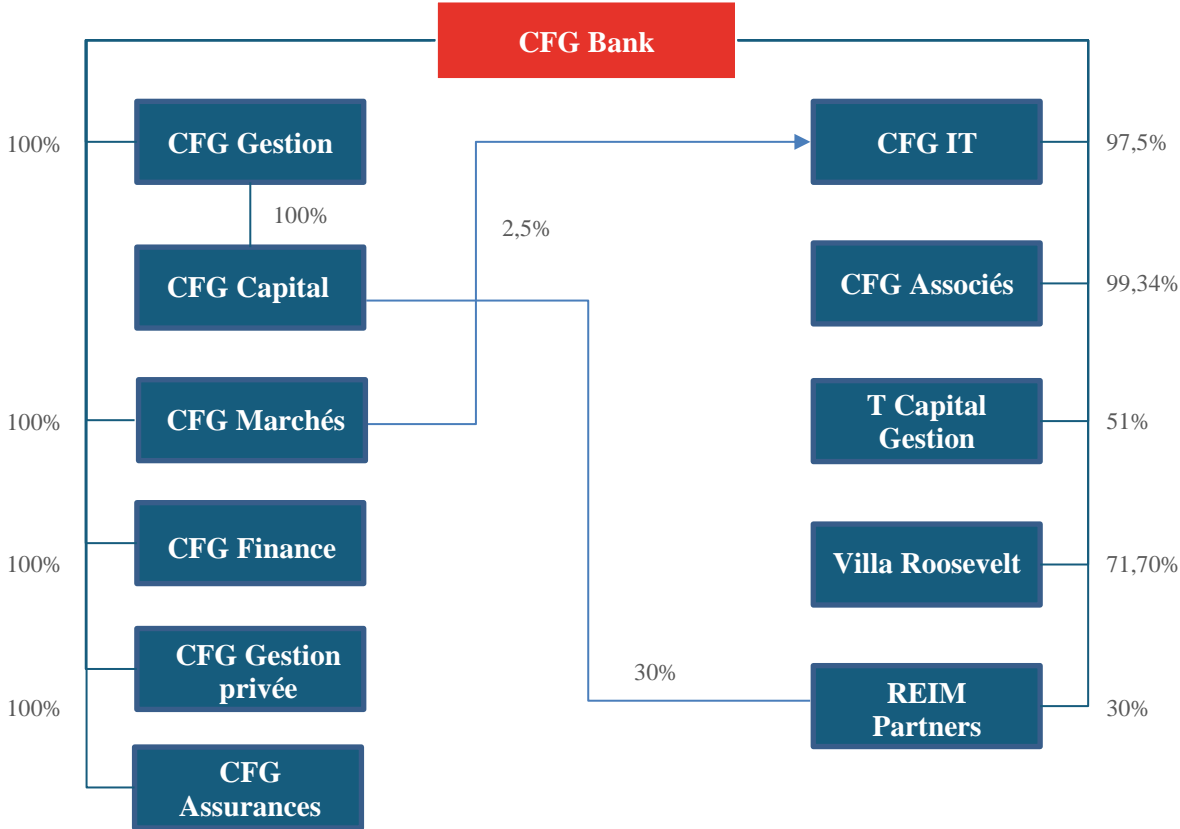
**Appartenance de l'Emetteur à un groupe**

CFG Bank et ses filiales n'appartiennent à aucun autre groupe, national ou étranger, bancaire ou industriel. Le positionnement même de CFG Bank est d'être une banque indépendante reconnue sur son marché.

**II- Filiales de l'Emetteur**

**2.1- Organigramme juridique du Groupe**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'organigramme juridique de CFG Bank se décline comme suit :



Source : CFG Bank – Organigramme intégrant le % d'intérêts et de contrôle de CFG Bank dans ses filiales.

## 2.2- Présentation des principales filiales de CFG Bank

### CFG GESTION

<b>Dénomination sociale</b>	CFG Gestion
<b>Siège social</b>	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 25 00 50
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 98 26 16
<b>Date de constitution</b>	1995
<b>Domaine d'activité</b>	Société de gestion d'OPCVM
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	5 000 KMAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023</b>	100%
<b>Nombre d'actions</b>	50 000
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	92,8 MMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	21,2 MMAD

Source : CFG Bank

CFG Gestion est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée de la gestion d'actifs pour compte de tiers (« *Asset Management* »).

Avec près de 20 milliards de dirhams sous gestion à fin 2022, CFG Gestion est un des principaux acteurs au Maroc dans la gestion de portefeuille s'adressant aux institutionnels, aux entreprises et aux particuliers.

Sa gamme de produits diversifiés composée de plus de 41 fonds au 30 juin 2023 (actions, obligataires, monétaires, et diversifiés) est destinée à différents profils d'investisseurs institutionnels, corporate et particuliers. Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Gestion sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/ S1 22
Chiffre d'affaires	76 407	86 570	87 941	13,3%	1,6%	44 369	37 213	-16,1%
Résultat Net	13 510	17 846	17 364	32,1%	-2,7%	9 140	5 688	-37,8%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	10 900	13 500	17 800	23,9%	31,9%	17 800	17 300	-2,8%

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

- Le chiffre d'affaires s'élève à 37 213 KMAD au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2023 contre 44 369 KMAD au S1 2022, soit une baisse de -16,1% sur la période. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des actifs gérés suite à la hausse des taux obligataires et à la baisse du marché boursier.
- Le résultat net a enregistré une baisse de -37,8% passant de 9 140 KMAD sur le premier semestre 2022 à 5 688 KMAD au cours du premier semestre 2023. Cette évolution s'explique

par l'effet combiné de la baisse du chiffre d'affaires et la hausse des charges de personnel, correspondant essentiellement aux augmentations de salaire et au versement des bonus.

- Les dividendes distribués à CFG Bank, en S1 2023 au titre de l'exercice de 2022, s'élèvent à 17 300 KMAD, en légère baisse de -2,8% par rapport à ceux distribués au titre de l'exercice 2021.

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires s'élève à 87 941 KMAD en 2022 contre 86 570 KMAD en 2021, soit une légère hausse de 1,6% sur la période qui s'explique principalement par la hausse de la marge sur commission malgré une baisse des actifs gérés. En effet, la baisse de l'actif net géré n'a pas eu lieu en début de période, limitant ainsi son impact sur le chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à 17 364 KMAD en 2022, en légère baisse de 2,7% par rapport à 2021 principalement expliquée par la hausse des charges du personnel.
- Les dividendes distribués à CFG Bank s'élèvent à 17 800 KMAD en 2022, en hausse de 31,9% par rapport à ceux distribués en 2021.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

- Le chiffre d'affaires s'élève à 86 570 KMAD en 2021, en hausse de 13,3% par rapport à 2020. Cette amélioration s'explique principalement par (i) la hausse de l'encours sous gestion et (ii) par les frais de gestion variables générés par la surperformance d'un fonds dédié obligataire par rapport à son indice de référence.
- Le résultat net s'élève à 17 846 KMAD, en hausse de 32,1% par rapport à 2020, en lien avec l'amélioration du chiffre d'affaires enregistrée en 2021.

Le tableau suivant présente le total des actifs gérés par CFG Gestion :

En MMAD	2020	2021	2022	S1 2023
Total actifs des OPCVM gérés	20 077	23 219	19 777	19 935
Actifs des portefeuilles sous mandat	-	-	371	292
<b>Actifs totaux gérés</b>	<b>20 077</b>	<b>23 219</b>	<b>20 148</b>	<b>20 227</b>

Source : CFG Bank

En 2022, les actifs gérés par CFG Gestion s'élèvent à 20 148 MMAD, contre 23 219 MMAD, soit une baisse de 13,2%, expliquée principalement par la baisse du portefeuille obligataire (-23,2%), résultant notamment de l'augmentation des taux obligataires suite au relèvement du taux directeur par BAM de 100 pbs au 2<sup>nd</sup> semestre 2022.

Les actifs gérés par CFG Gestion s'élèvent à 20 227 MMAD au 30 juin 2023, en légère hausse de 0,4% par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des actifs diversifiés et monétaires.

Les actifs gérés par CFG Gestion par catégorie d'actifs sont présentés ci-dessous :

En MMAD	2020	2021	2022	S1 2023
Actifs des OPCVM actions et diversifiés	2 034	4 661	4 517	4 618
Variation en %	3%	>100%	-3,1%	2,2%
Nb fonds	15	17	17	19
Actifs des OPCVM obligataires	16 028	15 956	12 247	11 400
Variation en %	13%	-0,5%	-23,2%	-6,9%
Nb fonds	18	18	18	18
Actifs des OPCVM monétaires	2 014	2 602	3 013	3 917
Variation en %	1%	29%	15,8%	30%
Nb fonds	3	4	4	4
Actifs des OPCVM contractuels	0,61	-	-	-
Variation en %	1%	-100%	-	-
Nb fonds	1	-	-	-
<b>Total des OPCVM gérés</b>	<b>20 077</b>	<b>23 219</b>	<b>19 777</b>	<b>19 935</b>
<b>Nb fonds</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>41</b>

Source : CFG Bank

Ces OPCVM sont principalement constitués d'OPCVM obligataires (57%) suivis des OPCVM actions et diversifiés (23%) et des OPCVM monétaires (20%).

Le tableau ci-dessous présente la part de marché<sup>27</sup> de CFG Gestion pour chaque catégorie de fonds entre 2020 et 2022 :

Part de marché CFG Bank	2020	2021	2022	S1 2023
Part de marché CFG Bank - OPCVM actions et diversifiés	3%	4%	5%	5%
Part de marché CFG Bank - OPCVM obligataires	4%	4%	4%	4%
Part de marché CFG Bank - OPCVM monétaires	5%	3%	3%	4%
Part de marché CFG Bank - OPCVM contractuels	0%	0%	0%	0%
<b>Part de marché globale CFG Bank</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>

Source : CFG Bank

Au 30 juin 2023, la part de marché globale de CFG Gestion est stable sur la période analysée autour de 4%.

L'activité gestion d'actifs de CFG Bank est principalement portée par :

- les OPCVM obligataires, dont la part de marché s'établit à 4% ;
- les OPCVM actions et diversifiés, dont la part de marché est de 5% ;
- les OPCVM monétaires, dont la part de marché s'élève à 4%.

La stratégie commerciale de CFG Gestion est articulée autour de la consolidation de ses relations avec ses principaux clients institutionnels et l'innovation à travers des produits d'appel pour toutes les catégories de clients, avec une attention particulière portée au segment des personnes physiques du réseau bancaire et de la banque privée.

<sup>27</sup> La part de marché est calculée comme suit : Actif net fonds CFG de la catégorie / Actif net fonds de la place de la catégorie.

## CFG MARCHES

<b>Dénomination sociale</b>	CFG Marchés
<b>Siège social</b>	5-7, rue Ibnou Toufail – Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 25 01 01
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 98 11 12
<b>Date de constitution</b>	1995
<b>Domaine d'activité</b>	Société de bourse agréée (agrément n° 3 du 20 octobre 1994), chargée de l'intermédiation à la bourse des valeurs de Casablanca ainsi que des conseils et analyses financières sur les sociétés cotées.
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	20 000 KMAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023</b>	100%
<b>Nombre d'action</b>	200 000
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	347,8 MMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	27,2 MMAD

Source : CFG Bank

CFG Marchés est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée de l'intermédiation sur le marché des actions et des autres titres cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca. CFG Marchés loge également l'équipe d'analyse et de recherche, qui produit les études et conseils sur le marché boursier et les sociétés cotées. CFG Marchés intervient autant sur le marché primaire (placement des actions lors des introductions en Bourse) que sur le marché secondaire (intermédiation sur les titres déjà cotés).

CFG Marchés est une société de bourse agréée spécialisée en intermédiation en actions, et filiale à 100% de CFG Bank.

CFG Marchés a construit sa force et sa notoriété autour de sa capacité de placement de premier ordre, ainsi qu'une équipe de recherche dédiée, principal véhicule d'acquisition et de fidélisation des clients étrangers. Par ailleurs, CFG Marchés accompagne les besoins d'évolution des clients en permanence à travers notamment la « One-on-One Equity Conference » organisée chaque année depuis 2014.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Marchés sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/ S1 22
Chiffre d'affaires	47 547	45 555	49 270	-4,2%	8,2%	19 978	14 880	-25,5%
Résultat Net	10 012	4 321	2 823	-56,8%	-34,7%	1 717	542	-68,4%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	2 400	10 000	4 300	>100%	-57,0%	4 300	3 000	-30,2%

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG Marchés s'élève à 14 880 KMAD pour le premier semestre de 2023, comparé à 19 978 KMAD au premier semestre 2022, ce qui représente une baisse de -



25,5%. Cette diminution du chiffre d'affaires est attribuable à la réduction des volumes traités par CFG Marchés au cours du premier semestre de 2023.

- Le résultat net s'est établi à 542 KMAD au terme du premier semestre 2023, en baisse de -68,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de la baisse du chiffre d'affaires constatée sur la période.
- Le montant des dividendes distribués par CFG Marchés à CFG Bank en S1 2023 au titre de l'exercice 2022 est de 3 000 KMAD.

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires s'établit à 49 270 KMAD en 2022, en hausse de 8,2% par rapport à 2021. Le résultat net s'établit à 2 823 KMAD, en retrait de 34,7% par rapport à 2021 en lien avec la hausse des autres charges externes principalement liées aux charges de marketing et de communication notamment relatifs aux frais encourus pour la conférence « One-on-One Equity Conference ».
- Le montant des dividendes distribués par CFG Marchés à CFG Bank en 2022 au titre de l'exercice 2021 est de 4 300 KMAD.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

- Le chiffre d'affaires s'élève à 45 555 KMAD en 2021, en baisse de -4,2% par rapport à 2020 expliquée essentiellement par la baisse de la commission moyenne d'intermédiation de 5 pts. Cette baisse du niveau des commissions s'inscrit dans un cadre général de renégociation à la baisse des contrats d'intermédiation des acteurs de la place.
- Le résultat net s'élève à 4 321 KMAD, en baisse de 56,8% par rapport à 2020. Cette évolution est expliquée par le recul du chiffre d'affaires en 2021 ainsi que par la baisse du résultat financier de -92% en 2021, due à l'absence de la plus-value constatée en 2020 à la suite de la cession d'un titre côté d'un montant de 3 320 KMAD.
- Le montant des dividendes distribués par CFG Marchés à CFG Bank en 2021 au titre de l'exercice 2020 s'élève à 10 000 KMAD.

### Evolution du marché des actions sur la période 2020-S1 2023<sup>28</sup>

En MMAD	2020	2021	2022	S1 2023
Marché Central	33 001	40 781	32 274	13 977
Marché de Blocs	15 837	23 474	20 821	1 197
<b>Volume total</b>	<b>48 838</b>	<b>64 255</b>	<b>53 095</b>	<b>15 174</b>

Source : Bourse de Casablanca

En 2022, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 53 095 MMAD, en baisse de 17,4% (-11 160 MMAD) par rapport à 2021, expliquée principalement par le contexte de marché marqué notamment par un certain attentisme des investisseurs sur le marché « Actions » marocain en lien avec le resserrement de la politique monétaire de BAM et les pressions inflationnistes.

En 2021, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 64 255 MMAD, en hausse de 31,6% (+15 417 MMAD) par rapport à 2020, expliquée principalement par des volumes négociés sur le marché de blocs et sur le marché central en 2021 plus importants.

<sup>28</sup> Ces données sont issues du rapport d'activité de la Bourse de Casablanca au titre de l'exercice 2022 et du résumé semestriel de la Bourse de Casablanca au 30 juin 2023

En MMAD	2020	2021	2022	S1-2023
Marché Central	33 001	40 781	32 274	13 977
Marché de Blocs	15 837	23 474	20 821	1 197
<b>Volume total</b>	<b>48 838</b>	<b>64 255</b>	<b>53 095</b>	<b>15 174</b>
<b>CFG Marchés MC</b>	<b>10 324</b>	<b>10 495</b>	<b>7 647</b>	<b>4 263</b>
PDM <sup>29</sup>	16%	13%	12%	15%
Retraitement	10 347	24 012	14 422	6 786
PDM Retraitee <sup>30</sup>	19%	18%	15%	19%

Source : Bourse de Casablanca / CFG Bank

### Année 2022 :

La part de marché de CFG Marchés s'est établie en 2022 à 12%. Retraitee des opérations stratégiques et de contrepartie, la part de marché de CFG Marchés ressort à 15% en 2022, en retrait de 3 points par rapport à l'exercice précédent. Ceci est expliqué principalement par :

- ✓ La baisse continue de la contribution des investisseurs étrangers dans le volume global du marché, qui est passée de 9% en 2021 à 7% en 2022, contre une moyenne de 15% au cours des 10 dernières années.
- ✓ La part de marché de CFG Marchés sur le segment des investisseurs étrangers a également baissé à 29% en 2022 contre 37% en 2021, contre une moyenne historique de 38%. Ceci s'explique par l'absence et la passivité des clients étrangers historiques de CFG Marchés dans un contexte macro-économique national et international défavorable au compartiment action et aux marchés émergents et frontières.

### S1-2023

La part de marché de CFG Marchés s'est inscrite en forte hausse durant le premier semestre 2023 passant à 15% contre 12% en 2022. La part de marché retraitee est passée quant à elle à 19% contre 15% en 2022.

Cette bonne performance s'explique par :

- ✓ La bonne contribution des investisseurs étrangers au volume global du marché, qui est passée de 7% en 2022 à 12% à fin juin 2023.
- ✓ La bonne performance de CFG Marchés sur les segments des institutionnels, OPCVM et investisseurs étrangers où elle a enregistré des progressions de 2 à 5 points de sa part de marché. Seule celle du segment retail a connu un retrait de 1 point.

### **Répartition du volume de transaction par catégorie d'investisseurs**

En %	2020	2021	2022	S1-2023
Institutionnels	29%	34%	42%	30%
OPCVM	26%	20%	20%	28%
Étrangers	34%	21%	12%	26%
Retail	11%	13%	13%	12%
Contrepartie	1%	11%	13%	3.5%

Source : CFG Marchés

L'activité d'intermédiation est orientée principalement vers une clientèle institutionnelle locale et étrangère en plus des OPCVM locaux. Ces trois catégories ont représenté un total de 74% du volume global de CFG Machés en 2022 et 84% sur le S1-2023.

<sup>29</sup> La part de marché brute est calculée comme suit : Volume CFG Marchés MC / Volume Marché Central.

<sup>30</sup> La part de marché retraitee est calculée comme suit : Volume CFG Marchés MC / (Volume Marché Central – Retraitement Aller / Retour et opérations stratégiques).

Ces performances sont le fruit d'une stratégie commerciale axée sur la stabilisation, longévité et fidélisation de la clientèle à travers :

- Une équipe de *sales* expérimentée dans le conseil et le *trading* ;
- Une équipe analyse et recherche qui assure une large couverture des valeurs cotées, avec des publications à forte valeur ajoutée ;
- L'organisation de road shows pour la clientèle au Maroc et à l'étranger ;
- L'organisation d'une conférence annuelle en « One-On-One Meetings » ;
- Un corporate access à forte valeur ajoutée

De plus, depuis quelques années, l'activité intermédiation s'ouvre progressivement aux marchés internationaux en commençant par la Tunisie et les pays de l'Afrique de l'Ouest.

## REIM PARTNERS

<b>Dénomination sociale</b>	REIM Partners
<b>Siège social</b>	Route de Bouskoura, 20190 Casablanca. (Ancien Showroom Opel – Chevrolet).
<b>Numéro de téléphone</b>	+212 5 22 58 56 50
<b>Date de constitution</b>	2013
<b>Domaine d'activité</b>	La société de gestion a pour activité principale et habituelle la gestion d'OPCI et ou la gestion d'OPCI de droit étranger relevant de pays ayant des accords d'échange d'information et de coopération avec le Royaume du Maroc, ainsi que les opérations se rapprochant à la gestion desdits OPCI. En outre, la société peut exercer des activités connexes conformément à la liste fixée par la réglementation en vigueur.
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	1 051,6 KMAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu actuellement par le groupe CFG Bank</b>	60% (30% via CFG Bank et 30% via CFG Capital)
<b>Autre actionnaire détenant actuellement plus de 5% du capital et des droits de vote</b>	Bellevue Capital Limited <sup>31</sup> (39,98%)
<b>Nombre d'action au 30/06/2023</b>	10 516
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	34 065 KMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	16 172 KMAD

Source : CFG Bank

REIM Partners, filiale détenue à hauteur de 60% par le groupe CFG Bank depuis juillet 2021, est une société de gestion d'OPCI, spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers locatifs. Au 30 juin 2023, REIM Partners gère notamment un portefeuille de 4,9 MMMAD composé de 29 actifs et un OPCI, « CLEO PIERRE SPI-RFA », qui détient un réseau de 103 agences bancaires exploitées par la BMCI. Le portefeuille d'actifs géré par REIM Partners est réparti à travers 22 villes du Royaume et est détenu par la foncière cotée Aradei Capital.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de REIM Partners sur la période 2020 – S1 2023 :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/ S1 22
Chiffre d'affaires	46 402	68 175	80 527	46,9%	18,1%	37 219	42 317	13,7%
Résultat Net	-3 039	8 490	26 736	>100%	>100%	10 827	15 009	38,6%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	1 890	0	8 485	-100,0%	>100%	8 485	26 736	>100%

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Le chiffre d'affaires de REIM Partners a progressé de 13,7% au cours du premier semestre 2023, pour atteindre 42 317 KMAD expliqué essentiellement par une hausse normale des commissions de gestion.

Le résultat net, quant à lui, a enregistré une nette amélioration de 38,6% au cours du premier semestre 2023, atteignant 15 009 KMAD. Cette progression est portée principalement par l'amélioration du

<sup>31</sup>Bellevue Capital Limited est une société de droit anglais, au capital de 10 000 AED détenu à parts égales par Nawfal Bendefa et Mehdi Tahiri Joutei Hassani et dont le siège social se trouve à Dubaï. La société a pour activité principale le conseil en investissement immobilier et la prise de participation dans des sociétés de conseil et investissement

chiffre d'affaires combinée à une gestion maîtrisée des charges d'exploitation sur la période (baisse de -5,5%).

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Le chiffre d'affaires a enregistré une amélioration de 18,1% pour atteindre 80 527 KMAD en 2022, expliquée essentiellement par la hausse des revenus variables résultant des bonnes performances enregistrées par Aradei Capital en 2022.

Le résultat net s'élève à 26 736 KMAD en 2022, en hausse de +100% par rapport à 2021, expliquée principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires sur l'exercice (+12 MMAD, soit + 18,1%).

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Le chiffre d'affaires a enregistré une amélioration de 46,9% pour atteindre 68 175 KMAD en 2021, expliquée essentiellement par (i) la hausse des commissions de gestion de près de 9 MMAD liée à l'augmentation des actifs sous gestion et (ii) la constatation d'une commission de performance de 16 MMAD.

Le résultat net s'élève à 8 490 KMAD en 2021, en hausse de +100% par rapport à 2020, expliquée principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires sur l'exercice (+ 46,9%).

L'évolution du capital social et de la situation nette de REIM Partners se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2023	Var. S1 23/ 22
Capital social	1 000	1 052	1 052	5,2%	0,0%	1 052	0,0%
Situation nette	-1 939	9 647	27 899	>100%	>100%	16 172	-42,0%

Source : CFG Bank

La situation nette s'élève à 27 899 KMAD à fin 2022 contre 9 647 KMAD à fin 2021 en lien avec la nette amélioration du résultat net (26 736 KMAD en 2022 contre 8 490 KMAD en 2021).

### Principales dispositions contractuelles de la convention de gestion entre REIM Partners et Aradei Capital

#### Objet :

- REIM Partners a un mandat de conseil en investissements et en gestion d'actifs immobiliers pour le compte de Aradei capital ;
- Aradei Capital disposant de ses propres organes de décision (direction générale, conseil d'administration, comités techniques, etc.), la société REIM Partners réalise donc une mission de conseil en investissement et de supervision de la gestion locative pour Aradei Capital.

#### Rémunération :

Le mandat de conseil en investissements et en gestion d'actifs immobiliers liant Aradei Capital à REIM Partners prévoit une rémunération détaillée comme suit :

- Des frais de gestion calculés sur la base de l'actif net sous gestion de la Société : 1,18% jusqu'à 4,15 milliards de MAD, et 1%, le cas échéant, pour le reliquat au-delà de 4,15 milliards de MAD.

- Une commission de surperformance de 10% du FFO. Cette rémunération n'est due qu'à la condition que le FFO par action de l'année en question dépasse le seuil de rentabilité minimum.

## CFG FINANCE

<b>Dénomination sociale</b>	CFG Finance
<b>Siège social</b>	5-7, rue Ibnou Toufail - Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 92 27 53
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 23 66 88
<b>Date de constitution</b>	1992
<b>Domaine d'activité</b>	Finance d'entreprises
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	10 000 KMAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023</b>	100%
<b>Nombre d'actions au 30/06/2023</b>	100 000
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	9 149 KMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	760 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Finance est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée des activités de finance d'entreprises et de banque d'affaires.

Les activités de la filiale regroupent le conseil en fusion-acquisition et les opérations de marché dette (émissions obligataires, les émissions de titres de créance négociables etc.) et actions (introductions en bourse, augmentations de capital etc.).

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Finance sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/ S1 22
Chiffre d'affaires	26 774	15 184	21 147	-43,3%	39,3%	4 086	875	-78,6%
Résultat Net	10 871	-289	4 417	<-100%	>100%	-915	-2 987	<-100%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG Finance s'établit à 875 KMAD au premier semestre 2023 contre 4 086 KMAD au premier semestre 2022, soit une baisse de -78,6% sur la période. Cette baisse est principalement liée au décalage des missions entre le S1 2022 et S1 2023, ce qui est une caractéristique inhérente à l'activité de banque d'affaires.
- Le résultat net, quant à lui, a baissé de plus de 100%, s'établissant à -2 987 KMAD au 30 juin 2023 en lien avec le recul du chiffre d'affaires.
- Aucun dividende n'a été distribué par CFG Finance au titre de l'exercice de 2022.

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

- Le chiffre d'affaires de CFG Finance réalisé en 2022 s'établit à 21 147 KMAD contre 15 184 KMAD en 2021, soit une hausse de 39,3% sur la période analysée, expliquée principalement par la réalisation de mission de capital market (IPO et émission obligataire par placement privé).
- Le résultat net s'élève à 4 417 KMAD en 2022, en nette hausse (+100%) par rapport à 2021, expliquée essentiellement par la croissance du chiffre d'affaires.
- Aucun dividende n'a été distribué par CFG Finance sur la période 2021-2022.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

- Le chiffre d'affaires de CFG Finance réalisé en 2021 s'établit à 15 184 KMAD contre 26 774 KMAD en 2020 soit une baisse de 43,3% sur la période analysée.
- Le résultat net s'élève à -289 KMAD en 2021, en nette baisse (-100%) par rapport à 2020, expliquée essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires et de la constatation d'une provision pour une participation pour un montant 6 000 KMAD.
- Aucun dividende n'a été distribué par CFG Finance sur la période 2020-2021.

Il est à noter que les résultats prévisionnels à fin 2023 permettront à la filiale de répondre aux exigences de l'article 86 du chapitre VIII de la loi sur la SARL et qu'aucune opération de restructuration particulière n'est prévue.



## CFG CAPITAL

<b>Dénomination sociale</b>	CFG Capital
<b>Siège social</b>	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 92 27 50
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 23 66 88
<b>Date de constitution</b>	1999
<b>Domaine d'activité</b>	Gestion de fonds d'investissement
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	41 000 KMAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023</b>	100%
<b>Nombre d'actions</b>	410 000
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	67 435 KMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	1 585 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Capital a été la première société à créer un fonds de capital-investissement au Maroc en 1999. Aujourd'hui, CFG Capital gère (i) la foncière « Immorente Invest » : première société dédiée à l'immobilier locatif, cotée à la bourse de Casablanca et ce, depuis le 11 mai 2018 et (ii) Idraj, un fonds d'investissement destiné à investir dans des sociétés à fort potentiel de croissance, préalablement à leur introduction en bourse lancé en 2011.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Capital sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/ S1 22
Chiffre d'affaires	8 488	8 537	9 562	0,6%	12,0%	4 773	4 776	0,1%
Résultat Net	999	-6 056	1 939	<-100%	>100%	2 686	7 723	>100%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG Capital est resté relativement stable au premier semestre 2023, comparé à la même période l'année dernière.
- Le résultat net a enregistré une hausse significative de plus de 100%, passant de 2 686 KMAD au cours du premier semestre 2022 à 7 723 KMAD au cours du premier semestre 2023. Cette progression est attribuable à la nette amélioration du résultat financier en lien avec l'encaissement des dividendes de REIM Partners.

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires de CFG Capital s'élève à 9 562 KMAD en 2022, en hausse de 12,0% par rapport à 2021, expliqué principalement par la hausse des frais de gestion du fonds « Immorente Invest ».

- Le résultat net s'élève à 1 939 KMAD en 2022 contre -6 056 KMAD en 2021, en hausse de +100% sur la période, expliquée principalement par (i) la hausse du chiffre d'affaires (+12,0%), (ii) la baisse des charges du personnel et (iii) la constatation en 2021 d'une provision sur une participation d'un montant de 4 255 KMAD.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

- Le chiffre d'affaires de CFG Capital s'élève à 8 537 KMAD en 2021, en légère hausse de 0,6% par rapport à 2020.
- Le résultat net s'élève à -6 056 KMAD en 2021 contre 999 KMAD en 2020, en baisse de plus 100% sur la période, expliquée principalement par la hausse de la masse salariale et la constatation d'une provision pour dépréciation des titres de participation d'un montant de 4 255 KMAD.

Il est à noter que les résultats prévisionnels à fin 2024 permettront à la filiale de répondre aux exigences de l'article 86 du chapitre VIII de la loi sur la SARL et qu'aucune opération de restructuration particulière n'est prévue.

### **Principales dispositions contractuelles de la convention de gestion entre CFG Capital et Immorente**

#### Objet :

- Immorente Invest donne mandat global et exclusif, avec faculté de sous-déléguer, à CFG Capital « la Société de Gestion », pour gérer en son nom et pour son compte, ainsi qu'au nom et pour le compte de toute société immobilière dans laquelle la Société aura effectué un investissement, les sommes, titres, valeurs, ou participations ainsi que tout actif figurant sur son bilan, et ce conformément à ses statuts, sa stratégie d'investissement, les décisions de ses organes sociaux, les stipulations de ladite convention et dans le respect de la réglementation en vigueur;

#### Rémunération :

CFG Capital percevra au titre du mandat qui lui est confié aux termes de la convention des honoraires de gestion fixés comme suit :

- Une commission fixe correspondant à 1% (hors taxe) des fonds levés au prorata temporaire ;
- Une Commission variable calculée sur la base de la performance du fonds.

## CFG GESTION PRIVEE

<b>Dénomination sociale</b>	CFG Gestion Privé
<b>Siège social</b>	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 25 50 50
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 98 26 16
<b>Date de constitution</b>	15/02/1995
<b>Domaine d'activité</b>	Gestion de portefeuilles financiers pour compte de tiers.
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	1 000 KMAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023</b>	100%
<b>Nombre d'actions</b>	10 000
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	3 377 KMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	3 357 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Gestion Privée est une société dont l'objet est la gestion des mandats de placements (hors OPCVM) des clients privés. Son résultat est essentiellement composé des commissions de placement.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Gestion Privée sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/ S1 22
Chiffre d'affaires	-	-	671	n.a.	n.a.	671	-	-100%
Résultat Net	-41	-46	544	-11,5%	>100%	544	-12	<-100%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-	-	500	>100%

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG Gestion Privée est nul au premier semestre 2023. A noter que le chiffre d'affaires généré au premier semestre 2022 est lié à la réalisation d'une commission de performance sur un portefeuille privé.
- Le résultat net présente un déficit de -12 KMAD au cours du premier semestre 2023, enregistrant ainsi une baisse de plus de -100% par rapport au premier semestre 2022, expliquée essentiellement par la diminution du chiffre d'affaires sur la période.
- Les dividendes distribués par CFG Gestion Privée, en S1 2023 au titre de l'exercice de 2022, s'élèvent à 500 KMAD, en hausse de >100% par rapport à ceux distribués au titre de l'exercice 2021.

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires généré CFG Gestion Privée s'élève à 671 KMAD en 2022 lié à la réalisation d'une commission de performance en 2022 sur un portefeuille privé.

- Le résultat net s'élève à 544 KMAD en 2022, en nette hausse par rapport à 2021, expliquée essentiellement par la nette amélioration du chiffre d'affaires sur la période

#### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

- Le chiffre d'affaires réalisé par CFG Gestion Privée sur la période 2020-2021 est nul.
- Le RN s'élève à -46 KMAD en 2021 contre -41 KMAD en 2020, soit une baisse de 11,5%.

## CFG ASSURANCES

<b>Dénomination sociale</b>	CFG Assurances
<b>Siège social</b>	Résidence Clarisse, rue Abdelhaq Ben Mahyou, 7ème étage, Appartement n° 72 - Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 92 27 53
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 23 66 88
<b>Date de constitution</b>	2005
<b>Domaine d'activité</b>	Courtage en assurance
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	100 000 MAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023</b>	100%
<b>Nombre d'actions</b>	100
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	21 010 KMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	916 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Assurances est, au sein du groupe CFG Bank, la filiale chargée des activités de courtage en assurances.

La filiale propose une gamme de services d'assurances, notamment l'analyse des besoins, la recherche de produits d'assurance, le conseil aux clients, la négociation de polices, la gestion des réclamations, le suivi continu et le service clientèle. Elle agit en tant qu'intermédiaire entre les clients et les compagnies d'assurance pour trouver les solutions d'assurance adaptées aux besoins individuels de chaque client.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Assurances sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/ S1 22
Chiffre d'affaires	2 902	3 583	4 095	23,5%	14,3%	2 048	1 924	-6,1%
Résultat Net	1 365	1 701	250	24,6%	-85,3%	568	791	39,3%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	800	1 360	1 700	70,0%	25,0%	1 700	290	-82,9%

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG Assurances s'est établi à 1 924 KMAD au cours du premier semestre de 2023, ce qui représente une baisse de -6,1% par rapport au premier semestre de 2022, expliquée essentiellement par la baisse des commissions de courtage.
- Le résultat net a enregistré une hausse de 39,3% sur la même période, atteignant 791 KMAD au premier semestre 2023, contre 568 KMAD un an plus tôt. Cette évolution s'explique par l'amélioration du résultat financier sur la période due à une plus-value réalisée sur la cession d'un titre coté.

- CFG Assurances a distribué, en S1 2023, la totalité de son résultat réalisé au titre de l'exercice de 2022.

#### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

- Le chiffre d'affaires de CFG Assurances réalisé en 2022 s'établit à 4 095 KMAD contre 3 583 KMAD en 2021, soit une hausse de 14,3% sur la période analysée, expliquée principalement par la hausse des commissions de courtage.
- Le résultat net s'élève à 250 KMAD en 2022, en baisse (-85,3%) par rapport à 2021, expliquée essentiellement par une détérioration du résultat financier due à la constatation d'une provision pour dépréciation sur un titre coté.
- CFG Assurances a distribué, en 2022, la quasi-totalité de son résultat réalisé au titre de l'exercice de 2021.

#### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

- Le chiffre d'affaires de CFG Assurances réalisé en 2021 s'établit à 3 583 KMAD contre 2 902 KMAD en 2020, soit une hausse de 23,5% sur la période analysée, expliquée principalement par la hausse des commissions de courtage.
- Le résultat net s'élève à 1 701 KMAD en 2021 contre 1 365 KMAD en 2020, soit une hausse de 24,6%, expliquée essentiellement par la hausse du chiffre d'affaires et la maîtrise des charges.
- CFG Assurances a distribué, en 2021, la quasi-totalité de son résultat réalisé au titre de l'exercice de 2020.

## CFG IT

<b>Dénomination sociale</b>	CFG IT
<b>Siège social</b>	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 92 27 53
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 23 66 88
<b>Date de constitution</b>	2010
<b>Domaine d'activité</b>	Activités d'ingénierie
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	5 010 000 MAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par CFG Bank au 30/06/2023</b>	CFG Bank : 97,5% CFG Marchés : 2,5%
<b>Nombre d'actions</b>	50 100
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	62 927 KMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	2 160 KMAD

Source : CFG Bank

CFG IT est, au sein du groupe CFG Bank, le groupement d'intérêt économique chargé de l'approvisionnement en matériel informatique et en logiciels ainsi que du support technique et de la sécurité informatique du groupe. Ce GIE contribue également à l'élaboration de la stratégie IT de CFG Bank.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG IT sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/ S1 22
Chiffre d'affaires	44 081	47 227	44 527	7,1%	-5,7%	23 023	19 885	-13,6%
Résultat Net	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

- Le chiffre d'affaires de CFG IT enregistre une baisse de 3 139 KMAD (-13,6%) et s'élève à 19 885 KMAD au titre du premier semestre de 2023 contre 23 023 KMAD au premier semestre de 2022. Cette baisse est principalement due à la baisse de la refacturation des charges de GIE .
- Sur cette période CFG IT n'a pas enregistré de résultat net.
- Sur cette période CFG IT n'a pas distribué de dividendes.

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Le chiffre d'affaires de CFG IT s'élève à 44 527 KMAD en 2022 contre 47 227 KMAD en 2021, soit une baisse de 2 699 KMAD (-5,7%). Cette baisse s'explique par la baisse de la refacturation des charges de GIE.
- Sur cette période CFG IT n'a pas enregistré de résultat net.
- Sur cette période CFG IT n'a pas distribué de dividendes.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

- Le chiffre d'affaires de CFG IT s'élève à 47 227 KMAD en 2021 contre 44 081 KMAD en 2020, soit une hausse de 3 146 KMAD (+7,1%), principalement expliquée par la baisse de la refacturation des charges de GIE.

- Sur cette période CFG IT n'a pas enregistré de résultat net.
- Sur cette période CFG IT n'a pas distribué de dividendes.



## T CAPITAL GESTION

<b>Dénomination sociale</b>	T Capital Gestion
<b>Siège social</b>	5-7, rue Ibnou Toufail- Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 92 27 53
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 23 66 88
<b>Date de constitution</b>	2007
<b>Domaine d'activité</b>	Société de gestion
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	300 000 MAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023</b>	51%
<b>Nombre d'actions</b>	3 000
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	1 912 KMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	-23 111 KMAD

Source : CFG Bank

T Capital Gestion est une société de gestion d'un fonds touristique dans laquelle CFG Bank détient une participation de 51% au 30 juin 2023.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de T Capital Gestion sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	2022	Var. 21/20	Var. 22/21	S1 2022	S1 2023	Var. S1 23/ S1 22
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat Net	-1 746	-19 780	-182	<-100%	99,1%	-5	-6	-20%.
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2023 – S1 2022

- Au titre du premier semestre de 2023, T Capital Gestion n'a enregistré aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à -6 KMAD au titre du premier semestre de 2023, contre -5 KMAD à l'issue du premier semestre de 2022.
- Sur cette période, T Capital Gestion n'a pas distribué de dividendes.

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

- Sur la période 2022 et 2021, T Capital Gestion n'enregistre aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à -182 KMAD en 2022 contre -19 780 KMAD en 2021, soit une amélioration de 19 598 KMAD (+99,1%) par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique essentiellement par l'absence de charges financières liées aux charges d'intérêt et aux dotations financières qui enregistraient un total de 19 777 KMAD en 2021.
- Sur cette période T Capital Gestion n'a pas distribué de dividendes.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

- En 2022 et en 2021, T Capital Gestion n'enregistre aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à -19 780 KMAD en 2021 contre -1 746 KMAD en 2020, soit une détérioration 18 033 KMAD (<-100%), expliquée par une hausse de 69 KMAD de charges d'intérêt et des dotations financières de 17 965 KMAD.
- Sur cette période T Capital Gestion n'a pas distribué de dividendes.

## VILLA ROOSEVELT

<b>Dénomination sociale</b>	Villa Roosevelt SARL
<b>Siège social</b>	3 angle boulevard Moulay Rachid (ex. Roosevelt) et avenue de l'hippodrome rue Des Pistachiers et rue de la Libye - Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 92 27 53
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 23 66 88
<b>Date de constitution</b>	2011
<b>Domaine d'activité</b>	Promotion Immobilière
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	106 000 000 MAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023</b>	71,7%
<b>Nombre d'actions</b>	3 800
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	188 902 KMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	36 859 KMAD

Source : CFG Bank

Villa Roosevelt est une société qui détient dans son actif un terrain à Casablanca. A noter que la date de clôture des comptes de Villa Roosevelt est fixée au 30 juin de chaque année.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de Villa Roosevelt sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 22/21	Var. 23/22
Chiffre d'affaires	-	90	300	-	>100%
Résultat Net	-688	-496	-366	27,9%	26,2%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

### Revue analytique juin 2022 à juin 2023

- En 2023, Villa Roosevelt enregistre un chiffre d'affaires de 300 KMAD contre 90 KMAD, soit une hausse de >100%. Cette hausse s'explique principalement par la location de la villa pour des événements.
- Le résultat net s'élève à -366 KMAD au titre de l'exercice 2023 contre -496 KMAD au titre de l'exercice 2022 et enregistre une amélioration de 130 KMAD (+26,2%) par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat d'exploitation liée à la hausse du chiffre d'affaires et l'amélioration du résultat financier.
- Sur cette période Villa Roosevelt n'a pas distribué de dividendes.

### Revue analytique juin 2021 à juin 2022

- Le chiffre d'affaires de Villa Roosevelt réalisé au titre de l'exercice 2022 s'établit à 90 KMAD contre un chiffre d'affaires nul au titre de l'exercice 2021, cette hausse s'explique principalement par la location de la villa pour des événements.
- Le résultat net s'élève à -496 KMAD au titre de l'exercice S1 2021 -S1 2022 contre -688 KMAD au titre de l'exercice S1 2020 -S1 2021, soit une hausse de 192 KMAD (+27,9%) expliquée essentiellement par une amélioration du résultat d'exploitation liée à la hausse du chiffre d'affaires et à l'amélioration du résultat non-courant.
- Sur cette période Villa Roosevelt n'a pas distribué de dividendes.

## CFG ASSOCIES

<b>Dénomination sociale</b>	CFG Associés
<b>Siège social</b>	5-7 Rue Ibnou Toufail
<b>Numéro de téléphone</b>	Tél : +212 5 22 92 27 53
<b>Numéro de fax</b>	Fax : +212 5 22 23 66 88
<b>Date de constitution</b>	1997
<b>Domaine d'activité</b>	Société de participation
<b>Capital social au 30/06/2023</b>	1 524 900 MAD
<b>Pourcentage du capital et des droits de vote détenu par CFG Bank au 30/06/2023</b>	100%
<b>Nombre d'actions</b>	15 249
<b>Total bilan au 30/06/2023</b>	4 935 KMAD
<b>Situation nette au 30/06/2023</b>	4 857 KMAD

Source : CFG Bank

CFG Associés est une société qui a pour objet la prise de participation. A noter que la date de clôture des comptes de CFG Associés est fixée au 30 juin de chaque année.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs d'activité de CFG Associés sur la période analysée :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 22/ 21	Var. 23/22
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-
Résultat Net	4 528	1 861	119	-58,9%	-93,6%
Dividendes versés au titre de l'exercice n-1	-	-	-	-	-

Source : CFG Bank

### Revue analytique juin 2022 à juin 2023

- En 2023 et en 2022, CFG Associés n'enregistre aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à 119 KMAD en 2023 contre 1 861 KMAD en 2022, soit une baisse de 1 743 KMAD (-93,6%) par rapport à l'exercice précédent essentiellement expliquée par la hausse des charges externes et la détérioration du résultat financier freinées par une amélioration du résultat non courant.
- Sur cette période CFG Associés n'a pas distribué de dividendes.

### Revue analytique juin 2021 à juin 2022

- En 2022 et en 2021, CFG Associés n'enregistre aucun chiffre d'affaires.
- Le résultat net s'élève à 1 861 KMAD en 2022 contre 4 528 KMAD en 2021, soit une baisse de 2 666 KMAD (-58,9%) principalement expliquée par la baisse du résultat financier et à la détérioration du résultat non courant.
- Sur cette période CFG Associés n'a pas distribué de dividendes.

## Filiales et participations ayant fait l'objet de provisionnement

Société	Secteur d'activité	Participation au capital (%)	Provisions (en KMAD)			Taux de provisionnement au 31/12/2022
			2020	2021	2022	
T CAPITAL GROUP	Société d'investissement	24,8%	56 266	170 311	170 311	100%
CFG FINANCE	Finance d'Entreprise	100%	29 500	29 500	29 500	100%
CFG ASSOCIES	Société de participation	99%	8 394	8 394	8 394	78%
Mutandis Automobile	Automobile	4%	0	20 000	20 000	80%
ECOLOGIA	Energie renouvelable	100%	8 000	8 000	8 000	80%

Source : CFG Bank

En 2021, CFG Bank a constitué une provision intégrale (100%) pour sa participation dans T Capital Group, comparé à une provision de 33% en 2020. Par ailleurs, pour la société Mutandis Automobile, la provision s'est établie à 80% en 2021.

### 2.3- Flux financiers entre CFG Bank et les filiales du groupe

Les conventions conclues en 2022 relevant des conventions réglementées sont listées ci-dessous. A noter que les flux financiers liant CFG Bank et ses filiales sont principalement de deux ordres :

- Des conventions héritées de Casablanca Finance Markets et de Dar Tawfir lors des opérations de fusion absorption de ces deux entités ;
- Des conventions de prêts et emprunts intragroupes permettant à chacune des sociétés du groupe d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

#### Conventions réglementées conclues en 2022

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2022.

#### Conventions réglementées conclues durant les exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022

##### Convention d'avance en compte courant de CFG Bank à Villa Roosevelt

Personnes concernées :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- Villa Roosevelt est détenue par CFG Bank à hauteur de 72%.

*Nature et objet de la convention* : Il s'agit d'un avenant à la convention d'avance en compte courant signé entre Villa Roosevelt et CFG Bank d'un montant de MAD 21 502 725 moyennant un taux de 6,00 % HT l'an, conclue en date du 17 février 2015, moyennant un taux de 0,00% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

*Principales modalités* :

- Date de signature de la convention : 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- Modalités : Les avances en comptes-courants ne sont plus rémunérés<sup>32</sup> ;

<sup>32</sup> CFG Bank a amendé la rémunération de l'avance faisant l'objet de cette convention compte tenu notamment de l'absence d'activité de la filiale

- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions.

*Montant comptabilisé :*

- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à KMAD 27 830 en 2022 ;
- La société CFG Bank n'a comptabilisé aucun produit en 2022.

*Montant encaissé :* Néant.

*Montant décaissé :* Néant.

Convention d'avance en compte courant avec la société Villa Roosevelt SARL<sup>33</sup>

*Personnes concernées :*

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- La société Villa Roosevelt SARL est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 72%.

*Nature et objet de la convention :* Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de MMAD 106 non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

*Principales modalités :*

- Date de signature de la convention : 4 juillet 2019 ;
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées
- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions.<sup>34</sup>

*Montants comptabilisés :*

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2022 ;
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 106 au titre de l'exercice 2022 ;

*Montant encaissé :* Néant.

*Montant décaissé :* Néant.

Convention d'avance en compte courant avec la société Villa Roosevelt SARL

*Personnes concernées :*

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de la société Villa Roosevelt ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur, Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- La société Villa Roosevelt SARL est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 72%.

*Nature et objet de la convention :* Il s'agit d'avances en compte courant d'un montant de MMAD 6 non rémunérées, accordées à la société Villa Roosevelt SARL.

*Principales modalités :*

- Date de signature de la convention : 23 juillet 2019 ;
- Modalités : les avances en comptes courants ne sont pas rémunérées ;

<sup>33</sup> Les avances en compte courant consenties à Villa Roosevelt avaient pour objet de lui permettre de rembourser par anticipation un crédit bancaire consenti initialement auprès d'un autre établissement bancaire marocain

<sup>34</sup> Les modalités des conventions d'avances en compte courant consenties à Villa Roosevelt ont fait l'objet d'accords entre les parties concernées

- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions

*Montants comptabilisés :*

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2022 ;
- La créance de CFG Bank envers Villa Roosevelt s'élève à MMAD 6 au titre de l'exercice 2022.

*Montant encaissé :* Néant.

*Montant décaissé :* Néant

Convention d'avance en compte courant avec SPM S.A

*Personnes concernées :*

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de SPM S.A ;
- CFG Bank détient une action SPM S.A.

*Nature et objet de la convention :* Il s'agit de prêts de trésorerie accordés à la société SPM S.A non rémunérés détaillés comme suit :

- Prêt de trésorerie accordé en 2015 pour KMAD 4 667 ;
- Prêt de trésorerie accordé en 2016 pour KMAD 150.

*Principales modalités :*

- Date de signature de la convention : 10 mars 2015 ;
- Modalités : Prêts non rémunérés<sup>35</sup> ;
- Durée : 12 mois.

*Montants comptabilisés :*

- La société CFG Bank S.A. n'a comptabilisé aucun produit en 2022 ;
- Le solde du compte courant au 31 décembre 2022 est débiteur de KMAD 4 817.

*Montant encaissé :* Néant.

Refacturation de la quote-part des charges engagées par le Groupement d'intérêt économique CFG IT

*Personnes concernées :*

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Administrateur Général de CFG IT ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur Général Délégué de CFG IT et Administrateur Directeur Général Délégué de CFG Bank S.A ;
- La société CFG IT est un groupement détenu par CFG Bank S.A à hauteur de 97,5%.

*Nature et objet de la convention :* Cette convention prévoit la refacturation par CFG IT à CFG Bank S.A de la quote-part des charges engagées par le groupement au titre de cet exercice. Il s'agit d'une convention non écrite. Les principales charges engagées par le groupement sont les suivantes :

- Charges de personnel
- Maintenance IT
- Amortissement des investissements

*Montants comptabilisés :*

- La société CFG Bank a comptabilisé une charge de KMAD 43 414 HT en 2022 ;
- La dette de CFG Bank envers CFG IT s'élève au 31 décembre 2022 à KMAD 3 125.

---

<sup>35</sup> Par accord entre les deux parties.

*Montant décaissé* : CFG Bank a décaissé un montant de KMAD 56 103 au cours de l'exercice 2022.

Convention de prestations de services d'intermédiation avec CFG Marchés

*Personnes concernées* :

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration de CFG Marchés ;
- CFG Marchés est détenue par CFG Bank S.A. à hauteur de 99,99%.

*Nature et objet de la convention* : CFG Bank s'engage à effectuer le démarchage de la clientèle Grand Public et le conseil des clients dans leurs opérations de placement direct en bourse vers CFG Marchés.

*Principales modalités* :

- Date de signature de la convention : 10 janvier 2001 modifié par un avenant du 26 décembre 2005 ;
- Toute somme facturée par CFG Marchés, au-delà de 0,1% du volume réalisé par l'ensemble des clients de CFG Bank S.A, sera rétrocédée à cette dernière.

*Montants comptabilisés* :

- La créance de CFG Bank S.A envers CFG Marchés s'élève à KMAD 909 au 31 décembre 2022 ;
- La société CFG Bank S.A a comptabilisé un produit KMAD 3 002 HT en 2022.

*Montant encaissé* : La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 4 095 en 2022.



## Convention de prestation de services avec CFG Gestion

### *Personnes concernées :*

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion ;
- Souad Benbachir en sa qualité d'Administrateur des deux entités ;
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A à hauteur de 99,99%.

*Nature et objet de la convention :* Cette convention vient en remplacement de la convention ayant le même objet et portant sur les mêmes prestations datées du 10 janvier 2001 et conclue entre CFG Gestion et Dar Tawfir (absorbée par CFG Bank). CFG Bank ayant repris de ce fait les engagements de la société absorbée s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Le démarchage de clients par les forces commerciales du réseau bancaire de CFG Bank ;
- La commercialisation d'OPCVM gérés par CFG Gestion à une clientèle grand public drainée par le réseau bancaire CFG Bank.

Cette liste ne revêt pas un caractère limitatif et pourra être adaptée aux besoins de CFG Bank d'un commun accord avec CFG Gestion.

Historiquement et à titre de rappel, la société Dar Tawfir en sa qualité de réseau commercial percevait une rémunération correspondant à une partie des commissions de gestion générées par les OPCVM à hauteur de 80%.

### *Principales modalités :*

- Date de signature de la convention : 14 janvier 2013 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;
- Conformément aux usages pratiques en vigueur entre les banques-réseau collecteur et leurs filiales sociétés de gestion et en contrepartie des prestations qu'elle fournit, CFG Bank percevra une rémunération correspondant à 50% des commissions générées par les OPCVM.

### *Montant comptabilisé :*

- La créance de CFG Bank S.A envers CFG Gestion au 31 décembre 2022 s'élève à KMAD 2 114 ;
- Les produits comptabilisés par CFG Bank S.A au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à KMAD 19 993 HT.

*Montant encaissé :* La société CFG Bank S.A. a encaissé un montant de KMAD 24 107 au cours de l'exercice 2022.

## Convention bilatérale de prêt et emprunt de trésorerie avec T Capital Group

### *Personnes concernées :*

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président Directeur Général de T Capital Group ;
- Adil Douiri en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de CFG Bank S.A et représentant légal du gérant de Mutandis SCA ;
- La société T Capital Group est détenue à hauteur de 24,8% par CFG Bank S.A.

*Nature et objet de la convention :* Convention en comptes courants au taux de 6,5%.

### *Principales modalités :*

- Date de signature de la convention : 2 janvier 2008 modifié (i) en 2012 par une convention d'avance en compte courant au taux identique de 6,5% et (ii) en janvier 2015 par un nouvel avenant avec une révision du taux d'intérêt à 3,5% ;
- Modalités : nouvel avenant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec un taux d'intérêt à 3,5% ;

- Les modalités de remboursement ne sont pas précisées au niveau des conventions.

*Montants comptabilisés :*

- Le solde débiteur des avances en comptes courants au 31 décembre 2022 : Néant ;
- La société CFG Bank S.A n'a comptabilisé aucun produit en 2022.

*Montant encaissé :* KMAD 114 046.

*Montant décaissé :* Néant.

Prêt de CFG Bank à CFG Gestion

*Personnes concernées :*

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et Président du Conseil d'Administration de CFG Gestion ;
- CFG Gestion est détenue par CFG Bank S.A à hauteur de 100%.

*Nature et objet de la convention :* Cette convention prévoit l'octroi d'un prêt de CFG Bank à CFG Gestion destiné au financement de l'acquisition des titres CFG Capital moyennant un taux d'intérêt de 5,5 %.

*Principales modalités :*

- Date de signature de la convention : 28 décembre 2018 ;
- Modalités : Le prêt est rémunéré à un taux d'intérêt de 5,5 %.

*Montant comptabilisé :*

- La créance de CFG Bank envers CFG Gestion s'élève au 31 décembre 2022 à KMAD 28 822 ;
- Les produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à KMAD 1 877 HT.

*Montant encaissé :* 8 521 KMAD.

*Montant décaissé :* Néant.

Convention de domiciliation gratuite chez CFG Bank

*Personnes concernées :*

- Younes Benjelloun en sa qualité de Directeur Général de CFG Bank S.A et représentant de CFG Bank en tant qu'actionnaire dans Immorente Invest SA ;
- Soumaya Tazi<sup>36</sup> en sa qualité de Gérante de CFG Capital ;
- CFG Capital est détenue par CFG Bank S.A à hauteur de 100% ;
- CFG Capital est gérant unique d'Idraj et d'Immorente Invest.

*Nature et objet de la convention :* La société CFG Bank domicilie gratuitement dans ses locaux la société Immorente Invest. A noter que CFG Capital est gérant unique d'Immorente Invest.

---

<sup>36</sup> Mme. Soumaya Tazi n'est plus la Gérante de CFG Capital. Les co-gérants actuels de CFG Capital, nommés durant le CA tenue le 28/10/2022, sont Mme. Souad Benbachir Hassani et M. Khalil Mengad.

## Flux financiers entrant dans le cadre des conventions réglementées

Ces conventions sont individuellement détaillées au niveau des rapports spéciaux des commissaires aux comptes au titre des exercices clos le 31 décembre 2020, 2021 et 2022 annexés au présent document de référence.

Nature de la convention (en KMAD)	Filiales	2020		2021		2022		Solde au 31/12/22
		Encaiss/ Décaiss	Produits/ Charges	Encaiss/ Décaiss <sup>2</sup>	Produits/ Charges	Encaiss/ Décaiss	Produits/ Charges	
Avances en compte courant	Villa Roosevelt SARL	-6 000	643	-	-	-	-	139 830
Convention de prêt	CFG Gestion	7 547	2 753	8 014	2 328	8 521	1 877	28 822
Prestation de services	CFG Gestion	11 454	18 180	27 985	20 783	24 107	19 993	2 114
Refacturation de la quote-part des charges engagées	CFG IT	-51 331	-42 776	-49 804	-46 066	-56 103	-43 414	-3 125
Prestation de services d'intermédiation	CFG Marchés	1 568	1 804	2 105	2 876	4 095	3 002	909
Compte courant d'associés	T Capital Group	-	-	-	-	114 046	-	-
Avance en compte courant	SPM SA	-	-	-	-	-	-	4 817
<b>Total</b>		<b>-36 762</b>	<b>-19 396</b>	<b>-11 700</b>	<b>-20 079</b>	<b>94 666</b>	<b>-18 542</b>	<b>168 550</b>

Source : CFG Bank

Les conventions règlementées entre CFG Bank et ses filiales ont généré en 2022 des produits de 24 872 KMAD et des charges de 43 414 KMAD.

Les produits générés proviennent essentiellement de la convention de prestations de service conclue avec CFG Gestion le 14 janvier 2013 ayant généré un produit de 19 993 KMAD.

Les charges générées de 43 414 KMAD concernent la refacturation de la quote-part des charges engagées par CFG IT.

Les conventions conclues entre CFG Bank et ses filiales ont conduit à des encaissements bruts de 150 769 KMAD et des décaissements bruts de 56 103 KMAD en 2022. Les encaissements proviennent principalement de la conversion du compte courant associés de T Capital Group (114 MMAD).

Les décaissements ont été réalisés en faveur de CFG IT dans le cadre de la refacturation de la quote-part des charges engagées par celle-ci d'un montant de 56 103 KMAD.

## Flux financiers entre CFG Bank et les filiales du groupe entrant dans le cadre normal de l'activité

	2020		2021		2022	
	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank	CFG Bank	Filiales de CFG Bank
<b>Actif (en MMAD)</b>						
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	-	39 695	-	21 622	-	36 699
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	112 921	-	116 505	-	118 028	-
Comptes de régularisation et autres actifs	9 901	-	5 382	-	7 991	-
<b>Total</b>	<b>122 822</b>	<b>39 695</b>	<b>121 887</b>	<b>21 622</b>	<b>126 019</b>	<b>36 699</b>
<b>Passif (en MMAD)</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	112 921	-	116 505	-	118 028
Dettes envers la clientèle	39 695	-	21 622	-	36 699	-
Compte de régularisation et autres passifs	-	9 901	-	5 382	-	7 991
<b>Total</b>	<b>39 695</b>	<b>122 822</b>	<b>21 622</b>	<b>121 887</b>	<b>36 699</b>	<b>126 019</b>
<b>Hors bilan (en MMAD)</b>						
<b>Engagements de financement et de garantie</b>	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-
<b>Compte de résultat (en MMAD)</b>						
Intérêts et produits assimilés	9 997	312	8 583	259	10 497	256
Intérêts et charges assimilés	312	9 997	259	8 583	256	10 497
Commissions (produits)	3 122	-	8 995	-	12 723	2622
Commissions (charges)	-	3 122	-	8 995	2622	12 723
Produits non bancaires	1 126	2 831	1 046	141	1 648	662
Charges générales d'exploitation	2 831	1 126	141	1 046	662	1 648

Source : CFG Bank

## **Relations entre CFG Bank et ses filiales**

L'organisation et l'organigramme du Groupe ont été bâtis sur la base des synergies entre CFG Bank et ses filiales. Ainsi chaque direction générale regroupe certains métiers bancaires ainsi que certaines filiales, dans un objectif de servir aux mieux les attentes des clients en termes de produits et services offerts par le groupe.

De plus, les activités de toutes les filiales du groupe sont suivies et pilotées mensuellement lors de chaque réunion du Comité Commercial, ce qui permet également plus de synergies dans le développement commercial.

### **III- Activité**

#### **3.1- Secteur<sup>37</sup> bancaire<sup>38</sup>**

##### **Cadre légal et réglementaire**

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politique monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, la Banque Centrale a engagé, au cours de l'année 2012, des travaux pour la mise en œuvre de cette réforme, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, BAM a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

En 2015, la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés publiée au bulletin officiel le 22 janvier, vient renforcer le cadre de la supervision bancaire en permettant de nouvelles prestations et acteurs.

Cette loi a revu le fonctionnement du dispositif de garantie des dépôts au Maroc et a comporté notamment des dispositions visant la création, par Bank Al-Maghrib et les établissements de crédit adhérents, d'une société anonyme chargée, entre autres, de la gestion du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD), dont la création remonte à 1996 et du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.

Ces nouvelles dispositions ont pour objectif de rehausser la gouvernance du système de garantie des dépôts, géré auparavant par la Banque Centrale, et de s'aligner sur les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie efficaces, édictés par le Comité de Bâle et International Association of Deposit Insurers (IADI).

---

<sup>37</sup> Les établissements retenus dans l'analyse du secteur bancaire sont les suivantes : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Amal, BoA, BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH, Citi Bank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, SGMB et UMB

<sup>38</sup> Source : Rapports annuels de Bank

En outre, et en vertu de ces dispositions légales, la société est appelée à contribuer au traitement des difficultés des établissements de crédit notamment en agissant en tant qu'administrateur provisoire et en fournissant, à titre exceptionnel et préventif, un soutien financier par le biais de prêts subordonnés ou de prises de participations.

Les apports de la loi 103-12 concernent notamment :

- l'élargissement du périmètre de la supervision bancaire ;
- l'introduction de dispositions régissant l'activité des banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- l'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ;
- le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés des établissements de crédit, l'introduction d'une procédure d'urgence si les circonstances le nécessitent, et enfin le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de BAM en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

## AUTRES ORGANISMES EN LIEN AVEC L'ACTIVITE BANCAIRE

### LE COMITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (CEC)

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC) n'intervient qu'à titre consultatif sur les questions liées à l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agrément, conditions de prises de participation, etc.

Présidé par le Gouverneur de Bank Al Maghrib, le Conseil se compose comme suit :

- Un rôle de représentant de Bank Al-Maghrib ;
- Deux rôles de représentants du ministère chargé des finances, dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures ;
- Deux rôles de représentants de l'Association Professionnelle des Banques, dont le président ;
- Le rôle de président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement ;
- Le rôle de président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement ;
- Le rôle de président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

### LE CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE (CNCE)

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE) institué par la loi 34-03 et régi par le décret n° 2-06-224 du 17 jourmada II 1428 (3 juillet 2007) se compose de plusieurs représentants et cadres de l'administration, des organismes à caractère financier, des chambres professionnelles, des associations professionnelles et autres personnes désignées par le Chef du Gouvernement. Il est constitué afin de débattre et travailler sur toutes les questions liées au développement de l'épargne ainsi que l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule par la suite des propositions au Gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

## ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS DU SECTEUR BANCAIRE

Les établissements bancaires marocains sont regroupés au sein du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) qui a notamment pour mission la représentation des intérêts collectifs des établissements de crédit notamment auprès des autorités de tutelle.

### Règles prudentielles

Dans le même contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été renforcées, dont notamment les règles présentées au niveau du tableau ci-dessous :

Critères	Définition	Taux
<b>Ratio de solvabilité</b>	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 12\%$
<b>Ratio Tier 1</b>	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 9\%$
<b>Ratio CET1</b>	Rapport entre les fonds propres de base Tier 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	$\geq 8\%$
<b>Coefficient minimum de liquidité</b>	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	$\geq 100\%$
<b>Ratio de division des risques</b>	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	$\leq 20\%$
<b>Réserve monétaire<sup>39</sup></b>	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés et équivalents en moyenne mensuelle à 2% de ses dépôts à vue. (Le taux est passé de 4% à 2% suite à la décision de Bank Al Maghrib du 24 septembre 2019, puis à 0% en juin 2020)	=0%
<b>Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions</b>	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : - créances pré-douteuses ; - créances douteuses ; - créances compromises. Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	$\geq 20\%$ $\geq 50\%$ $\geq 100\%$
<b>Ratio de liquidité des banques (LCR)</b>	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaire.	$\geq 100\%$
<b>Ratio de levier</b>	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions de la banque <sup>40</sup> (article 3 directive BAM n° 6/W/2021)	$\geq 3\%$

<sup>39</sup> Suite à la décision de BAM, la réserve monétaire obligatoire est passée de 2% des dépôts à 0%.

<sup>40</sup> Correspondant à la somme des expositions suivantes : expositions du bilan, expositions sur opérations de cession temporaires de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan.



Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée, les ratios prudentiels fixés par circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib. Sur le plan micro-prudentiel, Bank Al-Maghrib vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et ainsi, permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe.

Aussi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à (i) 9% le niveau minimum du Tier I et (ii) 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre Bank Al-Maghrib et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

### **Activité du secteur bancaire<sup>41</sup>**

Selon le rapport de supervision bancaire publié par Bank Al-Maghrib au 31 décembre 2022, le secteur bancaire marocain comprend 90 établissements de crédit et organismes assimilés, dont 24 banques, 29 sociétés de financement et 18 établissements de paiement

L'actionnariat du système bancaire comprend une part prépondérante de l'actionnariat privé constitué notamment de holdings de groupes privés marocains, de compagnies d'assurances, d'organismes de prévoyance sociale et de groupes bancaires étrangers.

A fin décembre 2022, 6 banques et 6 sociétés de financement sont détenues majoritairement par des actionnaires étrangers. 10 établissements de crédit, dont 6 banques, sont cotés en bourse, représentant près de 34% de la capitalisation boursière.

En 2022, Bank Al-Maghrib a orienté ses actions de surveillance vers les sources de risque induites par la conjoncture en particulier les risques de crédit, de marché et de taux d'intérêt. Des missions de contrôle sur place ont été diligentées auprès de plusieurs institutions pour vérifier le respect des règles de déclassement et de provisionnement des créances. BAM a également assuré un monitoring rapproché des portefeuilles d'instruments financiers détenus par les banques, sous forme notamment de valeurs mobilières, au Maroc et à l'étranger et exposés aux évolutions des prix sur les marchés ainsi que leur réévaluation comptable.

Bank Al-Maghreb a également œuvré à l'amélioration de ses outils de supervision prudentielle, à travers la mise au point d'un nouveau dispositif d'évaluation du profil des banques plus prospectif et prenant davantage en considération la pertinence de leurs modèles d'affaires, la qualité de leur planification des fonds propres et leur capacité de résilience et de préparation à faire face à d'éventuels chocs futurs.

Cette année, BAM a mené avec l'appui de la Banque Mondiale un exercice d'évaluation des risques financiers qui pourraient être induits par le changement climatique. Une analyse de vulnérabilité des institutions bancaires à des scénarii de chocs climatiques, a permis de faire ressortir de premières estimations d'impacts sur les indicateurs financiers des banques et confirmé à divers degrés leurs expositions au risque de sécheresse et aux risques d'inondations.

En matière de surveillance de l'intégrité financière, l'année 2022 a été marquée par la contribution active de BAM à la réalisation de la feuille de route nationale pilotée par l'Autorité Nationale du Renseignement Financier visant la mise en œuvre du plan d'actions arrêté par le Groupe d'action financière « GAFI » dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces efforts ont été couronnés par la sortie de notre pays, début 2023, de la liste grise tenue par cet organisme.

Dans le domaine de la finance participative, Bank Al-Maghreb a assuré un suivi rapproché du déploiement par les banques du produit d'assurance Takaful en couverture du stock de financements octroyés depuis le démarrage de cette industrie.

---

<sup>41</sup> Source : rapport de supervision bancaire 2021 publié par Bank Al-Maghrib (A la date du présent document de référence, le rapport de supervision bancaire 2022 n'est pas disponible) & données GPBM

Les banques ont pu cependant préserver leur résilience, avec des ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 s'établissant à 15,6% et 12,4% respectivement sur base sociale et à 13,4% et 11,2% sur base consolidée. Pour renforcer cette résilience, Bank Al-Maghrib a invité les banques à maintenir la prudence en matière de distribution de dividendes et de lui soumettre les éléments de confort nécessaires à cet égard à travers la réalisation de projections de leur solvabilité selon divers scénarii.

Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est établi à 15,6%, pour un minimum réglementaire de 12%. Pour sa part, le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est accru en moyenne à 12,4% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,1% pour un minimum de 8%.

Le coefficient de liquidité à court terme (LCR) observé par les banques conventionnelles s'est établi en moyenne à 170%, après 187% en 2021, au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

Selon les indicateurs relevés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, au niveau de la fonction de collecte de l'épargne, l'ensemble des ressources clientèles drainées par les banques commerciales s'est établi à 1 057 MMMAD à fin 2021 et à 1 130 MMMAD à fin 2022 en progression de 6,87%. Les comptes chèques et les comptes d'épargne, qui représentent conjointement un encours de 672 MMMAD en 2021 et de 724 MMMAD en décembre 2022 continuent de fournir la plus importante contribution aux ressources bancaires, représentant 64,1% des ressources collectées auprès de la clientèle au titre de l'exercice 2022.

Du côté des emplois, les crédits à la clientèle se sont élevés à 1 005 MMMAD, avec une part qui s'est établie à 94% de la totalité des crédits à l'économie à fin 2022. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont eux établis à 64 MMMAD en 2022.

Au titre du premier semestre 2023, l'ensemble des ressources clientèles drainées par les banques commerciales a progressé de 1,2%, passant de 1 130 MMMAD fin 2022 à 1 144 MMMAD. Les comptes chèques et les comptes d'épargne, totalisant 724 MMMAD en décembre 2022 et 739 MMMAD en juin 2023, demeurent la principale source de ressources bancaires, représentant 64,6% des ressources collectées au premier semestre 2023, comparé à 64,1% en 2022.

Du côté des emplois, les crédits à la clientèle se sont élevés à 1 005 MMMAD fin 2022 et 1 010 MMMAD au premier semestre 2023, équivalant à 93,5% de la totalité des crédits à l'économie pour cette période. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont atteint 70 MMMAD au premier semestre 2023, en hausse par rapport aux 64 MMMAD de 2022.

### **Principaux faits marquants du secteur bancaire depuis 2016**

Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours de ces dernières années sont présentés ci-dessous :

- La démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorables pour autoriser trois banques existantes à ouvrir des fenêtres participatives le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- L'octroi en 2018 d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement par le Comité des Etablissements de Crédit ;
- L'adoption par BAM, afin de faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19, d'un ensemble de mesures de politique monétaire et prudentielles pour soutenir l'accès au crédit bancaire au profit à la fois des ménages et des entreprises, à savoir notamment :
  - ✓ Le report des échéances des crédits amortissables et de leasing jusqu'au 30 juin 2020 sans frais ni pénalités de retard ;

- ✓ La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,25% à 2% en mars 2020, puis de 50 points de base supplémentaire en juin 2020 de 2% à 1,50% ;
  - ✓ Le relâchement, sur une période de 12 mois, du ratio de solvabilité et du ratio Tier 1, ramenant le seuil réglementaire respectivement à 11,5% et 8,5% ;
  - ✓ La baisse du niveau de la réserve monétaire obligatoire de 2% à 0% en juin 2020 ;
  - ✓ L'utilisation de l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devises ;
  - ✓ L'extension à un très large éventail de titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
  - ✓ L'allongement de la durée de ces refinancements.
- Entrée en vigueur, début mars 2021, des directives et circulaires de BAM suivantes :
    - ✓ Directive n°4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré, visant à protéger les bilans des banques et prévenir d'une prise de risque démesurée sur le secteur immobilier ;
    - ✓ Directive n°5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement, fixant l'ensemble des bonnes pratiques pour l'adoption, par les établissements de crédit et assimilés, d'un dispositif efficace d'identification, de gestion, de mesure, de suivi et de contrôle des risques financiers liés à l'environnement ;
    - ✓ Circulaire n°6/W/2021 relative au ratio de levier des banques comme présenté plus haut ;
    - ✓ Circulaire n°7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire fixant les exigences à respecter par les banques en la matière ;
    - ✓ Directive n°2/W/2021 relative à la gestion du risque du taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire fixant les règles minimales, sur base individuelle et consolidée, au titre de ladite gestion dite « IRRBB » ;
    - ✓ Directive n°3/W/2021 relative à la mise en place d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes au sein des établissements de crédit ;
    - ✓ Directive n°6/W/2021 relative à la fixation de règles minimales pour l'adoption à l'échelle du groupe, par les établissements de crédit et assimilés, d'un ensemble de mesures de vigilance leur incombant ;
  - Les principaux faits marquants du secteur bancaire au cours de 2022 et du premier semestre 2023 sont présentés ci-dessous :
    - ✓ En 2022, Bank Al-Maghrib a resserré sa politique monétaire en augmentant à deux reprises son taux directeur, le portant à 2,5% ;
    - ✓ Le Maroc a été retiré de la liste grise du GAFI en 2022 et a obtenu un accord de deux ans du FMI pour une ligne de crédit modulable d'environ 5 milliards de dollar ;
    - ✓ En juin 2023, et après une augmentation de 50 pts de base au 1er trimestre 2023, BAM décide de marquer une pause dans le cycle de resserrement de la politique monétaire, maintenant ainsi le taux directeur inchangé à 3% ;
    - ✓ Entrée en vigueur en 2023 de la directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
    - ✓ En vertu de la nouvelle circulaire de 2023, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie 1 ;
    - ✓ Le lancement du virement bancaire instantané en juin 2023.

## Présentation des principaux agrégats

### Évolution des ressources sur la période analysée

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20-21	Var 21-22	S1 2023	Var 22-S1 23
<b>Dettes envers les sociétés de financement</b>	<b>4 013</b>	<b>3 927</b>	<b>3 346</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-14,8%</b>	<b>3 824</b>	<b>14,3%</b>
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>999 939</b>	<b>1 053 116</b>	<b>1 126 346</b>	<b>5,3%</b>	<b>7,0%</b>	<b>1 139 811</b>	<b>1,2%</b>
<i>Comptes chèques</i>	<i>469 096</i>	<i>498 773</i>	<i>545 415</i>	<i>6,3%</i>	<i>9,4%</i>	<i>559 773</i>	<i>2,6%</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>181 211</i>	<i>202 004</i>	<i>218 681</i>	<i>11,5%</i>	<i>8,3%</i>	<i>220 519</i>	<i>0,8%</i>
<i>Comptes d'épargne</i>	<i>168 638</i>	<i>173 481</i>	<i>178 679</i>	<i>2,9%</i>	<i>3,0%</i>	<i>179 551</i>	<i>0,5%</i>
<i>Dépôts à terme</i>	<i>137 426</i>	<i>138 037</i>	<i>133 600</i>	<i>0,4%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>128 052</i>	<i>-4,2%</i>
<i>Autres dépôts et comptes créditeurs</i>	<i>43 569</i>	<i>40 821</i>	<i>49 970</i>	<i>-6,3%</i>	<i>22,4%</i>	<i>51 917</i>	<i>3,9%</i>
<b>Emprunts financiers extérieurs</b>	<b>12 483</b>	<b>10 797</b>	<b>12 618</b>	<b>-13,5%</b>	<b>16,9%</b>	<b>11 244</b>	<b>-10,9%</b>
<b>Titres de créances émis</b>	<b>67 401</b>	<b>66 192</b>	<b>61 506</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-7,1%</b>	<b>61 880</b>	<b>0,6%</b>
<b>Total Ressources</b>	<b>1 083 837</b>	<b>1 134 032</b>	<b>1 203 816</b>	<b>4,6%</b>	<b>6,2%</b>	<b>1 216 759</b>	<b>1,1%</b>

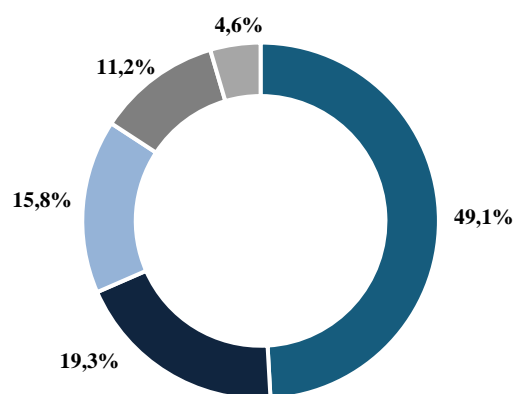
Source : GPBM

À l'issue du premier semestre 2023, les ressources du secteur bancaire s'élèvent à 1 216 759 MMAD, en augmentation de 1,1% par rapport au 31 décembre 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 1,2% des dépôts de la clientèle atteignant 1 139 811 MMAD, portés notamment par une hausse de 2,6% des comptes chèques. Les emprunts financiers extérieurs diminuent de 10,9% pour atteindre 11 244 MMAD au 30 juin 2023.

À l'issue de l'année 2022, les ressources du secteur bancaire s'élèvent à 1 203 816 MMAD, en augmentation de 6,2% par rapport au 31 décembre 2021. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 7,0% des dépôts de la clientèle atteignant 1 126 346 MMAD, portés notamment par une hausse de 9,4% des comptes chèques et une progression de 8,3% des comptes courants. Les emprunts financiers extérieurs quant à eux s'apprécient de 16,9% pour atteindre 12 618 MMAD en 2022.

À l'issue de l'année 2021, les ressources du secteur bancaire s'élèvent à 1 134 032 MMAD, en augmentation de 4,6% par rapport au 31 décembre 2020. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 5,3% des dépôts de la clientèle atteignant 1 053 116 MMAD, portés notamment par une hausse de 6,3% des comptes chèques et une progression de 11,5% des comptes courants. Les emprunts financiers extérieurs diminuent de 13,5% pour atteindre 10 797 MMAD en 2021.

## Structure des dépôts de la clientèle au 30 juin 2023



■ Comptes chèques ■ Comptes courants ■ Comptes d'épargne ■ Dépôts à terme ■ Autres dépôts et comptes créditeurs

Source : GPBM

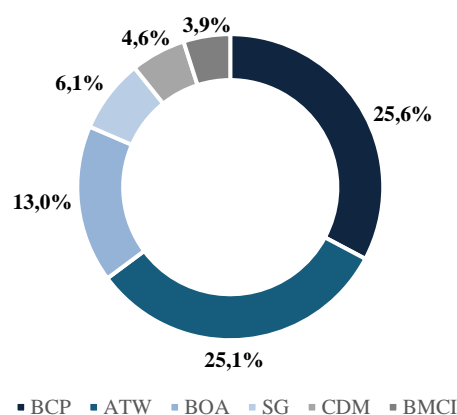
## Ressources des principales banques commerciales

Au premier semestre 2023, six banques commerciales concentrent 76,5% des ressources totales collectées par le secteur bancaire (comprenant les dettes envers les établissements de crédit, les dépôts de la clientèle, les emprunts financiers extérieurs et les titres de créances émis). La ventilation de ces ressources par banque se présente comme suit :

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Dettes envers les sociétés de financement	1 129	1 290	15	185	381	206
Dépôts de la clientèle	286 207	292 321	148 396	69 307	44 085	51 910
Emprunts financiers extérieurs	2 912	1 197	1 254	459	-	416
Titres de créances émis	5 723	-	6 581	5 595	9 897	1 465
<b>Total Ressources</b>	<b>295 970</b>	<b>294 809</b>	<b>156 247</b>	<b>75 546</b>	<b>54 363</b>	<b>53 997</b>

Source : GPBM

## Parts de marché des principales banques en termes de dépôts de la clientèle au 30 juin 2023



Source : GPBM

Au terme du premier semestre 2023, BCP détient une part de marché de 25,6% des dépôts de la clientèle, suivie par Attijariwafa Bank avec 25,1% et par Bank Of Africa avec 13,0%.

## Évolution des emplois sur la période analysée

L'évolution des crédits octroyés par le secteur bancaire entre 2020 et le premier semestre 2023 est présentée dans le tableau suivant :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20-21	Var 21-22	S1 2023	Var 22-S1 23
<b>Créances sur les sociétés de financement</b>	<b>53 730</b>	<b>55 644</b>	<b>63 745</b>	<b>3,6%</b>	<b>14,6%</b>	<b>70 074</b>	<b>9,9%</b>
Comptes ordinaires des sociétés de financement	3 709	3 605	3 172	-2,8%	-12,0%	4 705	48,3%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des SF	500	500	-	0,0%	-100,0%	500	Ns
Comptes et prêts de trésorerie à terme	9 751	8 792	8 866	-9,8%	0,8%	8 840	-0,3%
Prêts financiers	39 770	42 747	51 707	7,5%	21,0%	56 029	8,4%
Créances en souffrance Brutes sur SF	-	-	-	-	-	0	-
<i>Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions sur SF</i>	-	-	-	-	-	0	-
<i>Provisions et agios réservés des SF</i>	-	-	-	-	-	0	-
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>923 532</b>	<b>950 656</b>	<b>1 005 058</b>	<b>2,9%</b>	<b>5,7%</b>	<b>1 010 476</b>	<b>0,5%</b>
Comptes Chèques débiteurs	6 646	6 953	7 770	4,6%	11,8%	7 971	2,6%
Comptes Courants débiteurs	72 043	65 374	74 050	-9,3%	13,3%	79 347	7,2%
Crédits de trésorerie	124 572	152 901	180 844	22,7%	18,3%	172 100	-4,8%
Crédits à l'équipement	208 014	195 997	210 053	-5,8%	7,2%	215 064	2,4%
Crédits à la consommation	52 720	53 931	55 689	2,3%	3,3%	56 207	0,9%
Crédits immobiliers	272 738	276 243	280 707	1,3%	1,6%	282 158	0,5%
Autres crédits	106 533	114 844	106 486	7,8%	-7,3%	105 128	-1,3%
Créances en souffrance brutes	80 266	84 413	89 459	5,2%	6,0%	92 502	3,4%
<i>Créances en souffrances sur la clientèle nettes de provisions</i>	26 064	57 501	60 109	>100%	4,5%	62 401	3,8%
<i>Provisions et agios réservés</i>	54 410	959	231	-98,2%	-75,9%	299	29,6%
<b>Total crédits</b>	<b>977 262</b>	<b>1 006 300</b>	<b>1 068 803</b>	<b>3,0%</b>	<b>6,2%</b>	<b>1 080 551</b>	<b>1,1%</b>

Source : GPBM

Au premier semestre 2023, le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est apprécié de 1,1% pour atteindre 1 080 551 MMAD, porté essentiellement par la hausse des créances sur la clientèle (+0,5%) représentant 93,5% de l'ensemble des crédits. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des évolutions suivantes :

- La hausse des crédits à l'équipement de +2,4% pour atteindre 215 064 MMAD (21,3% de l'encours) ;
- La progression des comptes courants débiteurs de +7,2% pour atteindre 79 347 MMAD (7,9% de l'encours), partiellement compensée par
- La baisse des crédits de trésorerie de -4,8% pour atteindre 172 100 MMAD (17,0% de l'encours) ;

Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (9,2% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à 92 502 MMAD au 30 juin 2023, en hausse de 3,4% par rapport à fin 2022.

A fin 2022, le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est apprécié de 6,2% pour atteindre 1 068 803 MMAD, porté essentiellement par la hausse des créances sur la clientèle (+5,7%) représentant 94% de l'ensemble des crédits. Cette variation s'explique notamment par la progression des :

- Crédits de trésorerie (+18,3%) pour atteindre 180 844 MMAD (18,0% de l'encours) ;

- Crédits à l'équipement (+7,2%) pour atteindre 210 053 MMAD (20,9% de l'encours) ;
- Comptes courants débiteurs (+13,3%) pour atteindre 74 050 MMAD (7,4% de l'encours).

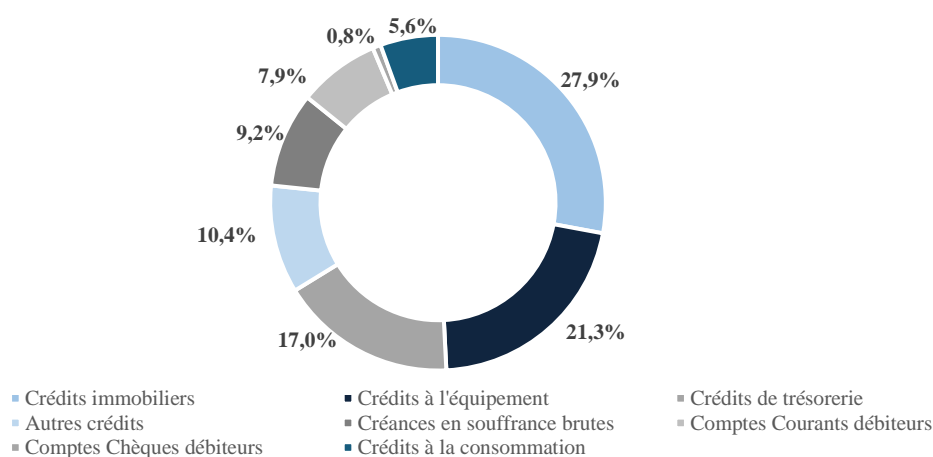
Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (8,9% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à 89 459 MMAD, en hausse de 6,0% par rapport à 2021.

A fin 2021, le total des crédits octroyés par le secteur bancaire s'est apprécié de 3,0% pour atteindre 1 006 300 MMAD, porté essentiellement par la hausse des créances sur la clientèle (+2,9%) représentant 94,5% de l'ensemble des crédits. Cette variation s'explique notamment par la progression des :

- Crédits immobiliers (+1,3%) pour atteindre 276 243 MMAD (29,1% de l'encours) ;
- Crédits de trésorerie (+22,7%) pour atteindre 152 901 MMAD (16,1% de l'encours) ;
- Autres crédits (+7,8%) pour atteindre 114 844 MMAD (12,1% de l'encours).

Par ailleurs, les créances en souffrance brutes (8,9% de l'encours des crédits à la clientèle) s'élèvent à 84 413 MMAD, en hausse de 5,2% par rapport à 2020.

### Composition des crédits à la clientèle au 30 juin 2023



Source : GPBM

### Crédits octroyés par les principales banques commerciales

Durant le premier semestre 2023, les six premiers établissements bancaires ont concentré près de 78,4% des crédits octroyés par l'ensemble du secteur bancaire (toutes catégories confondues). La ventilation des engagements de ces six principaux acteurs se décline comme suit :

### Engagement des principales banques par catégories de créances

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Créances sur les sociétés de financement	21 624	24 278	9 443	4 944	4 223	2 329
Créances sur la clientèle	251 863	206 899	135 242	82 204	54 375	50 045
<b>Total Crédits</b>	<b>273 487</b>	<b>231 177</b>	<b>144 684</b>	<b>87 148</b>	<b>58 598</b>	<b>52 375</b>

Source : GPBM

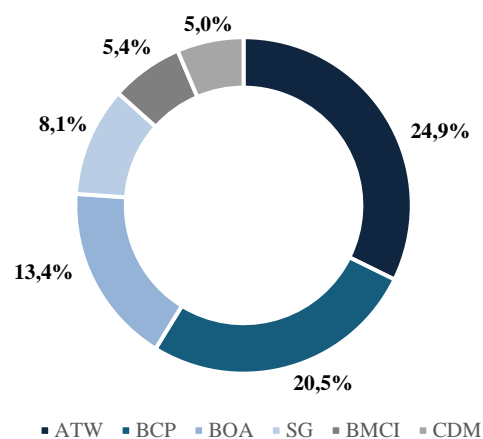
## Parts de marché des principales banques par catégorie de créances

En %	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
Créances sur les sociétés de financement	30,9%	34,6%	13,5%	7,1%	6,0%	3,3%
Créances sur la clientèle	24,9%	20,5%	13,4%	8,1%	5,4%	5,0%
<b>Total Crédits</b>	<b>25,3%</b>	<b>21,4%</b>	<b>13,4%</b>	<b>8,1%</b>	<b>5,4%</b>	<b>4,8%</b>

Source : GPBM

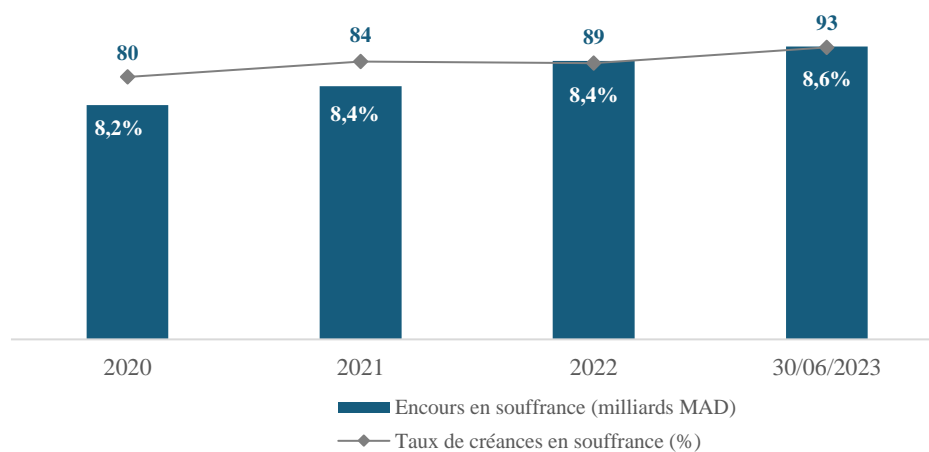
A fin juin 2023, AWB occupe la première position en matière d'octroi de crédits (toutes catégories confondues) avec un total de 25,3%, suivie de BCP avec 21,4% et de Bank Of Africa avec 13,4%.

## Parts de marché des crédits sur la clientèle distribués au 30 juin 2023



Source : GPBM

## Créances en souffrance



Taux de Créances en Souffrance = Créances en Souffrance Brutes / Crédits à l'Economie

Source : GPBM



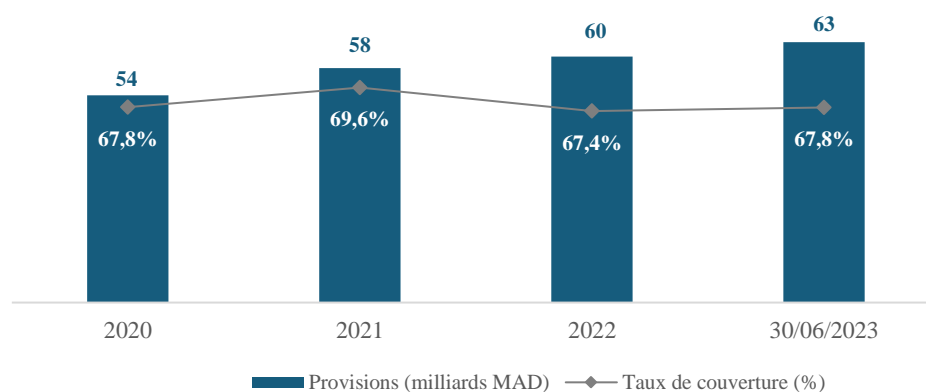
## Taux de contentieux

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20-21	Var 21-22	S1 2023	Var 22-S1 23
Créances brutes sur la clientèle	923 532	950 656	1 005 058	2,9%	5,7%	1 010 476	0,5%
Créances en souffrance brutes	80 266	84 413	89 459	5,2%	6,0%	92 502	3,4%
<b>Taux de contentieux</b>	<b>8,7%</b>	<b>8,9%</b>	<b>8,9%</b>	<b>0,2 pts</b>	<b>0,2 pts</b>	<b>9,2%</b>	<b>0,3 pts</b>

Source : GPBM

Le taux de contentieux du secteur bancaire est un indicateur présentant la part de créances en souffrance par rapport aux créances brutes. Ce dernier reste stable par rapport à 2021 pour s'établir à 8,9% au terme de l'exercice 2022. Au 30 juin 2023, le taux de contentieux a progressé de 0,3 points par rapport à fin 2022 pour atteindre 9,2%.

## Provisions et taux de couverture



Taux Couverture Créances en Souffrance = Total Provisions et Agios Réservés / Créances en Souffrance Brutes sur la clientèle

Source : GPBM

Au terme du premier semestre 2023, les créances en souffrance s'élèvent à 63 milliards MAD, enregistrant une augmentation de +4 % par rapport à fin 2022. Le taux de couverture des créances en souffrance atteint 67,8 % à la fin du S1 2023, comparé à 67,4 % en 2022.

L'encours des créances en souffrance est en hausse en 2022 (+ 5 MMMAD) par rapport à 2021, en lien avec la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le taux de couverture des créances en souffrance s'élève à 67,4% en 2022, contre 69,6% en 2021.

En 2021, l'encours des créances en souffrance a augmenté de 4 millions de MAD par rapport à 2020, principalement en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le taux de couverture des créances en souffrance s'est élevé à 69,6% en 2021, soit une légère hausse par rapport à 67,8% en 2020.

## Taux de transformation :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20-21	Var 21-22	S1 2023	Var 22-S1 23
Dépôts de la clientèle	999 939	1 053 116	1 126 346	5,3%	7,0%	1 139 811	1,2%
Créances brutes sur la clientèle	923 532	950 656	1 005 058	2,9%	5,7%	1 010 476	0,5%
<b>Taux de transformation</b>	<b>92,4%</b>	<b>90,3%</b>	<b>89,2%</b>	<b>-2,1 pts</b>	<b>-1,0 pts</b>	<b>88,7%</b>	<b>-0,6 pts</b>

Source : GPBM

Le taux de transformation, représentant le rapport entre les dépôts et les crédits, s'établit à 88,7% au 30 juin 2023, en légère baisse par rapport à fin 2022.

Au 31 décembre 2022, celui-ci s'est établi à 89,2%, en baisse de 2,1 points par rapport à 2021.

### Évolution des opérations hors bilan

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20-21	Var 21-22	S1 2023	Var 22-S1 23
<b>Engagements hors bilan donnés</b>	<b>314 003</b>	<b>348 024</b>	<b>385 611</b>	<b>10,8%</b>	<b>10,8%</b>	<b>382 970</b>	<b>-0,7%</b>
Engagements de financement donnés	164 161	178 632	203 764	8,8%	14,1%	197 832	-2,9%
Engagements de garantie donnés	149 842	169 392	181 847	13,0%	7,4%	185 139	1,8%
<b>Engagements hors bilan reçus</b>	<b>104 067</b>	<b>147 221</b>	<b>162 592</b>	<b>41,5%</b>	<b>10,4%</b>	<b>168 936</b>	<b>3,9%</b>
Engagements de financement reçus	2 998	7 570	4 297	>100%	-43,2%	7 735	80,0%
Engagements de garantie reçus	101 069	139 651	158 295	38,2%	13,4%	161 201	1,8%
<b>Engagements hors bilan en souffrance</b>	<b>3 665</b>	<b>3 712</b>	<b>4 723</b>	<b>1,3%</b>	<b>27,2%</b>	<b>4 803</b>	<b>1,7%</b>
<b>Total Engagements</b>	<b>421 735</b>	<b>498 957</b>	<b>552 925</b>	<b>18,3%</b>	<b>10,8%</b>	<b>556 709</b>	<b>0,7%</b>

Source : GPBM

Au terme du premier semestre 2023, les engagements hors bilan donnés affichent une légère baisse de -0,7 %, s'établissant à 382 970 MMAD, portée principalement par le recul des engagements de financement donnés de -2,9% partiellement compensée par la hausse des engagements de garantie donnés de 1,8% par rapport à fin 2022.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à 168 936 MMAD au 30 juin 2023, enregistrant une augmentation de 3,9 % par rapport à 2022, principalement expliquée par la hausse des engagements de garantie et de financement reçus respectivement de 1,8% et 80%.

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une hausse de 1,7% par rapport à 2022 pour s'établir à 4 803 MMAD.

A fin décembre 2022, les engagements hors bilan donnés augmentent de 10,8% pour atteindre 385 611 MMAD. Les engagements de financement et de garantie donnés augmentent respectivement de 14,1% et 7,4% par rapport à l'exercice précédent.

Les engagements hors bilan reçus s'établissent à 162 592 MMAD, en augmentation de 10,4% par rapport à 2021, portée principalement par les engagements de garantie reçus (+ 13,4%), représentant une part de 97,4% de l'ensemble des engagements hors bilan reçus.

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une hausse de 27,2% par rapport à 2021 pour s'établir à 4 723 MMAD.

Au terme de l'exercice 2021, les engagements hors bilan donnés ont augmenté de 10,8% pour s'établir à 348 024 MMAD. Les engagements de financement et de garantie donnés augmentent respectivement de 8,8% et 13,0% par rapport à 2020.

Les engagements hors bilan reçus s'élèvent à 147 221 MMAD, en augmentation de 41,5% par rapport à 2020, portée principalement par les engagements de garantie reçus (+38,2%) représentant une part de 94,9% de l'ensemble des engagements hors bilan reçus.

Les engagements hors bilan en souffrance affichent une hausse de 1,3% par rapport à 2020 pour s'établir à 3 712 MMAD.

### Engagements hors bilan donnés des principales banques commerciales

Au terme du premier semestre 2023, les six principaux acteurs du marché bancaire marocain concentrent près de 88,3% des engagements hors bilan donnés par les banques commerciales, comme le montre le tableau suivant :

En MMAD	ATW	BCP	BOA	SG	BMCI	CDM
<b>Engagements donnés</b>	186 986	74 289	25 265	22 167	17 352	12 171
<b>Part de marché</b>	48,8%	19,4%	6,6%	5,8%	4,5%	3,2%

Source : GPBM

Attijariwafa Bank totalise 48,8% des engagements donnés par les banques commerciales, suivi par BCP avec 19,4% et Bank Of Africa avec 6,6%.

### 3.2- Secteur de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI)

#### A. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA BFI

Au milieu des années 1990, la direction du Trésor du Ministère chargé des Finances, avec l'aide de Bank Al-Maghrib, entreprennent une série de réformes réglementaires visant à moderniser le financement de l'Etat et à le transformer en un financement de marché, sous-entendu par émission d'obligations ou bons du Trésor libellés en dirhams et négociables entre intermédiaires et épargnants. Auparavant, le financement de l'Etat était opéré essentiellement à travers le système bancaire national (donc par l'intermédiaire du circuit dépôts-crédits, par le biais d'« emplois obligatoires »), ainsi que sous forme de dettes libellées en devises et également sous forme de crédits. Le basculement vers un financement domestique (intérieur), sous forme de valeurs mobilières, constitue un catalyseur pour la création d'un marché obligataire national, c'est-à-dire un marché de produits de taux, la bourse étant généralement réservée aux titres de propriété (actions). Les caractéristiques de ce marché obligataire, d'abord de titres de l'Etat puis de titres de sociétés privées, confèrent un atout important aux entités titulaires d'un agrément de banque pour en être les intermédiaires.

En 1993, une réforme réglementaire, matérialisée par les trois lois ci-après, permet l'émergence des marchés financiers modernes marocains :

- La loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993, relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca ;
- La loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne ;
- La loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993, relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Ces trois lois apportent des avancées fondamentales permettant la naissance d'une communauté de professionnels marocains spécialisés dans les marchés financiers. En particulier naissent alors les premières sociétés entièrement spécialisées dans ces activités considérées potentiellement comme des embryons de banques d'affaires marocaines. CFG Bank et ses filiales, alors dénommée Casablanca Finance Group puis CFG Group, en font partie.

La naissance d'entités spécialisées pousse, dans un second temps, les banques commerciales installées au Maroc à accorder un intérêt nouveau aux activités de marchés financiers, même si certaines d'entre elles voient en cette démarche un canal de financement concurrent à celui du circuit traditionnel de la banque de détail et d'entreprise (collecte des dépôts et octroi de crédits). La naissance d'entités indépendantes ainsi que la création de filiales dédiées à ces métiers par les banques commerciales constituent, à la suite de cette rupture réglementaire, les bases du développement rapide et soutenu que les marchés financiers marocains connaissent depuis.

Parmi les principales avancées réglementaires du secteur de la Banque de Financement et d'Investissement au Maroc sur la période 1993 - 2015, il convient de noter :

- l'obligation de ne pratiquer l'intermédiation à la Bourse de Casablanca qu'à travers des entités séparées, dédiées à ce métier, et titulaires d'un agrément délivré par le Ministère des Finances, que sont les sociétés de bourse. La loi impose des conditions à respecter pour l'obtention de cet agrément, ainsi que des conditions à respecter dans l'exploitation de ces sociétés, notamment de type prudentiel (niveau des fonds propres, dispersion des risques, ségrégation des actifs clients...) ou concernant les moyens humains et informatiques ;
- la démutualisation de la gestion de la Bourse des Valeurs, confiée à l'ensemble des parties prenantes du marché (banques, assureurs, etc.) ;
- la définition des règles et procédures qu'une entreprise doit suivre pour se financer par le biais des marchés des capitaux (l'appel public à l'épargne notamment) ;
- la création des Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et des Fonds

Communs de Placement (FCP), véhicules pratiques et adaptés permettant aux petits épargnants de confier leur épargne à des gestionnaires professionnels, assujettis à des règles prudentielles et déontologiques. Ces véhicules, appelés Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), sont également soumis à un agrément individuel du Ministère des Finances ;

- la création de l'autorité de contrôle et de régulation de ces marchés financiers ainsi que des professionnels qui y opèrent, notamment le CDVM, qui est l'actuel AMMC ;
- et enfin, l'adoption de la loi n° 44-12 qui reprend les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Épargne (APE) qui étaient contenues dans la loi 1-93-212 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne et les complète par une série d'améliorations destinées à répondre aux objectifs suivants : (i) l'introduction des mécanismes permettant de renforcer la sécurité et l'intégrité des opérations d'APE, (ii) l'amélioration de la transparence du marché et (iii) l'instauration d'une certaine souplesse du dispositif légal afin d'accompagner efficacement les évolutions du marché.

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par l'adoption du nouveau règlement général de la Bourse des Valeurs Casablanca, élaboré en étroite collaboration avec la Direction du Trésor et des Finances Extérieures et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, ainsi que de la loi n°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier. Ce nouveau règlement général représente une avancée majeure dans la modernisation du marché boursier marocain et a été adopté afin de répondre à son évolution.

Ainsi, les nouvelles dispositions du règlement confèrent à la Bourse de Casablanca plus de flexibilité dans la mise en place des outils nécessaires au développement du marché, dont :

- la possibilité d'ajuster les règles relatives à l'admission à la cote des instruments financiers, à leur séjour et à leur radiation ;
- la création d'un marché alternatif (en plus du marché principal existant) dédié aux titres émis par les petites et moyennes entreprises et mise en place de compartiments réservés au sein de chaque marché ;
- la possibilité de cotation des titres émis par les organismes de placement collectif tels que les OPCV et ETF.

## **B. AUTORITE DE TUTELLE ET DE CONTROLE DE LA BFI**

### **L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)**

L'AMMC est chargée de s'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers et de proposer à cette fin les mesures nécessaires. A ce titre, elle contrôle que l'information devant être fournie par les entreprises ayant recours à des émissions des instruments de valeurs mobilières soit établie et diffusée conformément aux textes en vigueur.

Afin de renforcer la protection de l'épargne, l'AMMC contribue à la promotion de l'éducation financière des épargnants. Elle s'assure de l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs. L'AMMC s'assure également du bon fonctionnement du marché des capitaux et veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives audit marché.

L'AMMC vise également à s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux. L'AMMC, dans la limite des prérogatives qui lui sont dévolues, représente le Maroc auprès des institutions internationales créées en vue de la promotion de la coopération internationale dans le domaine du contrôle du marché des capitaux. Elle est également amenée à assister le Gouvernement en matière de réglementation du marché de capitaux, qui la consulte sur les questions susceptibles d'impacter ce dernier.

L'AMMC a également pour mission de s'assurer de l'équité, de la transparence et de l'intégrité des marchés d'instruments financiers.

En outre, l'AMMC exerce des attributions de contrôle en vérifiant le respect des dispositions légales et réglementaires par :

- les sociétés de bourse ;
- les conseillers en investissement financier ;
- les établissements de gestion des OPCVM, les OPCVM eux-mêmes et leurs établissements dépositaires ;
- les fonds de placement collectifs en titrisation, leurs établissements gestionnaires-dépositaires et leurs établissements initiateurs ;
- le dépositaire central Maroclear, les teneurs de comptes et les personnes morales émettrices ;
- les organismes de placement en capital-risque et leurs sociétés de gestion ;
- les personnes physiques ou morales soumises aux dispositions de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ;
- les personnes faisant appel public à l'épargne conformément aux dispositions de la loi n° 44-12 ;
- les négociateurs, les compensateurs, les négociateurs-compensateurs, la société gestionnaire et la chambre de compensation ;
- les opérations de pensions, régies par la loi n° 24-01 ;
- certains titres de créances négociables, régis par la loi n° 35-94 ;
- les personnes habilitées visées par l'article 31 de la loi 43-12 relative à l'AMMC.

L'AMMC peut leur demander communication de tout document et renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. L'AMMC est également habilitée à effectuer à tout moment des contrôles sur place et sur pièces auprès de ces personnes et de ces organismes.

Enfin, l'AMMC est dotée d'un pouvoir de sanction. En effet, dans le cas où elle vient à relever des pratiques qui constituent un non-respect (i) d'une règle de pratique professionnelle se traduisant par des obligations matérielles clairement définies et/ou (ii) d'une obligation de transmission d'information dont le contenu et les modalités sont clairement précisés, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs de ces pratiques une mise en garde ou un avertissement et/ou une sanction pécuniaire. Par ailleurs, l'AMMC peut initier des poursuites judiciaires selon la gravité des manquements.

Si les pratiques relevées constituent une infraction considérée comme plus lourde, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs une sanction pécuniaire dont le montant est fonction de la gravité des manquements commis et en relation avec les avantages et les profits tirés de ces manquements. Notamment, si des profits ont été réalisés, la sanction ne peut excéder le quintuple desdits profits. Une sanction disciplinaire allant jusqu'à la proposition de retrait d'agrément peut également être prononcée en sus de la sanction pécuniaire.

#### **ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA BFI**

- L'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des sociétés de bourse qui opèrent sur le marché boursier marocain. Sa mission consiste à représenter ses membres auprès des autres acteurs du marché et des pouvoirs publics ;
- L'Association des Sociétés de gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM) est l'organisation professionnelle représentant les sociétés de gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Elle regroupe aujourd'hui plusieurs sociétés de gestion adhérentes, et des membres experts, dont avocats, cabinets de comptabilité et d'audit, etc. ;
- L'Association Professionnelle des Conseillers en Investissement Financier (APCIF) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des organisations ayant le statut de Conseiller en Investissement Financier ;

- L'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) est une association professionnelle dont la vocation est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs et des pouvoirs publics au Maroc et à l'international. L'AMIC compte 25 membres actifs. Les membres associés, conseillant et accompagnant les acteurs du secteur, sont au nombre de 23.

Pour la commodité de l'analyse, l'environnement de la banque de financement et d'investissement est présenté ci-après en distinguant les activités suivantes :

- Gestion d'actifs pour compte de tiers (essentiellement gestion d'OPCVM et accessoirement gestion de portefeuilles sous mandat) ;
- Marchés des capitaux (intermédiation et négoce sur le marché des actions et sur le marché des produits de taux) ;
- Finance d'entreprises (missions de conseil, transactions de fusions & acquisitions et financement par émission de valeurs mobilières) ;
- Capital investissement (gestion de fonds de capital-risque, etc...).

Pour certaines activités, il n'existe pas d'association professionnelle ou de statistiques publiques. En général, les filiales dédiées qui pratiquent ces activités ne publient pas leurs comptes non plus, ce qui ne permet pas d'apprécier l'évolution globale desdites activités sur le marché marocain. En particulier, les données relatives aux activités de conseil en finance d'entreprises ne sont pas disponibles.

Les principaux intervenants dans les métiers de banque de financement et d'investissement au Maroc peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

- Les divisions et filiales dédiées des banques universelles marocaines (yc les filiales des banques étrangères) ;
- Les entités indépendantes, présentes sur une partie ou sur la totalité des métiers de la BFI ;
- Certaines banques d'affaires internationales, ponctuellement mandatées pour certaines transactions spécifiques dans le métier de *corporate finance* (soit dans le conseil en fusions & acquisitions ou privatisations, soit dans les appels publics à l'épargne à caractère international) ;
- Certains cabinets de comptabilité, d'audit ou de conseil en stratégie, pour certaines opérations de conseil en fusions & acquisitions.

### C. GESTION D'ACTIFS POUR COMPTES DE TIERS

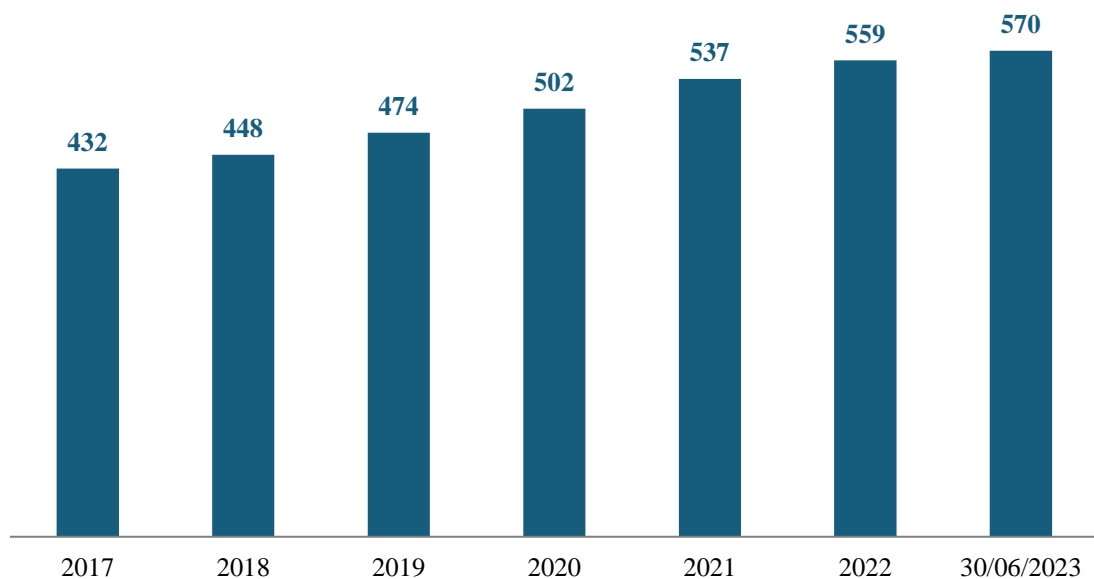
L'activité de gestion de portefeuilles financiers pour compte de tiers est essentiellement fonction des actifs sous gestion, c'est-à-dire du montant total des portefeuilles confiés par des épargnants, individuels ou institutionnels, à des gestionnaires professionnels. Elle est également fonction de l'intensité concurrentielle, laquelle détermine le niveau moyen des commissions de gestion que réalisent les gestionnaires professionnels d'épargne.

Depuis la réforme de 1993, le marché de la gestion d'épargne pour compte de tiers connaît un développement rapide et soutenu, avec des profils de cyclicité variables selon la nature des produits d'épargne gérés.

Globalement, le choix du véhicule juridique introduit par la réforme de 1993, à savoir l'OPCVM, s'impose dans ce marché. Si le marché dispose de statistiques fiables et complètes sur le métier de gestion d'OPCVM, grâce à l'ASFIM et à l'AMMC, il ne dispose en revanche pas d'informations sur les portefeuilles de valeurs mobilières confiés à un professionnel par le simple biais d'un mandat de gestion. Il est probable cependant que les actifs faisant l'objet d'un mandat soient non significatifs par rapport à ceux gérés au travers d'OPCVM.

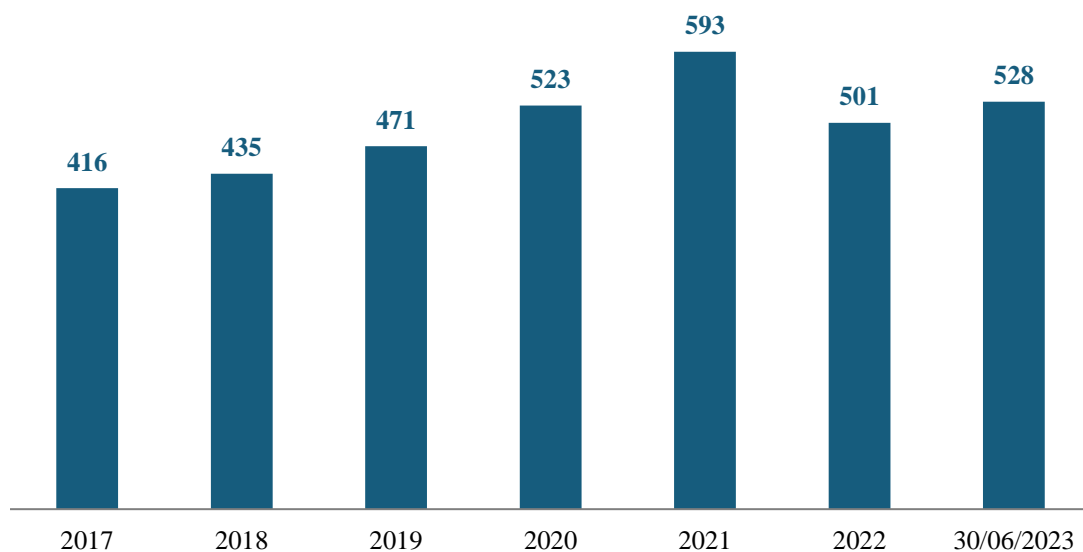
Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du nombre d'OPCVM et des actifs gérés sous forme d'OPCVM depuis 2017 :

#### Evolution du nombre d'OPCVM depuis 2017



Source : AMMC

#### Evolution des actifs nets des OPCVM depuis 2017 (MMMAD)



Source : AMMC

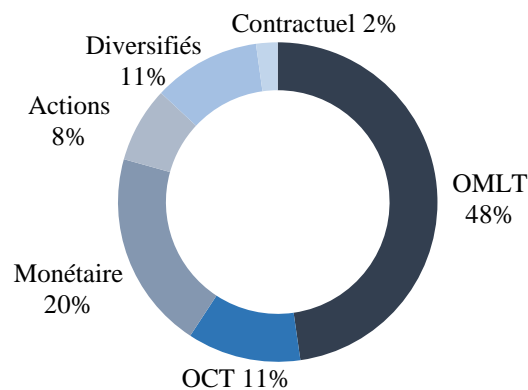
Il est possible de distinguer trois grandes familles de produits :

- les OPCVM investis de façon prépondérante en actions (dits « OPCVM actions ») ainsi que les OPCVM mixtes en actions et en obligations (dits « OPCVM diversifiés ») ;
- les OPCVM investis de façon prépondérante en obligations (dits « OPCVM obligataires ») ;
- Les OPCVM investis en titres du marché monétaire et conçus comme un placement de trésorerie à très court terme (dits « OPCVM monétaires »).



A ces trois grandes familles de produits s'ajoute une dernière famille de produits, les OPCVM contractuels, dont la taille d'actifs sous gestion demeure minimale par rapport à l'ensemble des actifs gérés sous forme d'OPCVM au Maroc. Un OPCVM contractuel est un OPCVM dont l'engagement de l'établissement de gestion du fonds commun de placement (FCP) ou de la société d'investissement à capital variable (SICAV), selon le cas, porte contractuellement sur un résultat concret exprimé en termes de performance et/ou de garantie en montant investi par le souscripteur. En contrepartie de cette garantie, l'établissement de gestion du FCP ou de la SICAV peut exiger du souscripteur, des engagements portant sur le montant investi et/ou la durée de détention des titres de l'OPCVM par ce dernier.

La répartition des actifs gérés sous forme d'OPCVM à fin juin 2023 est la suivante :



Source : AMMC

#### Part de marché 2017-2021<sup>42</sup>

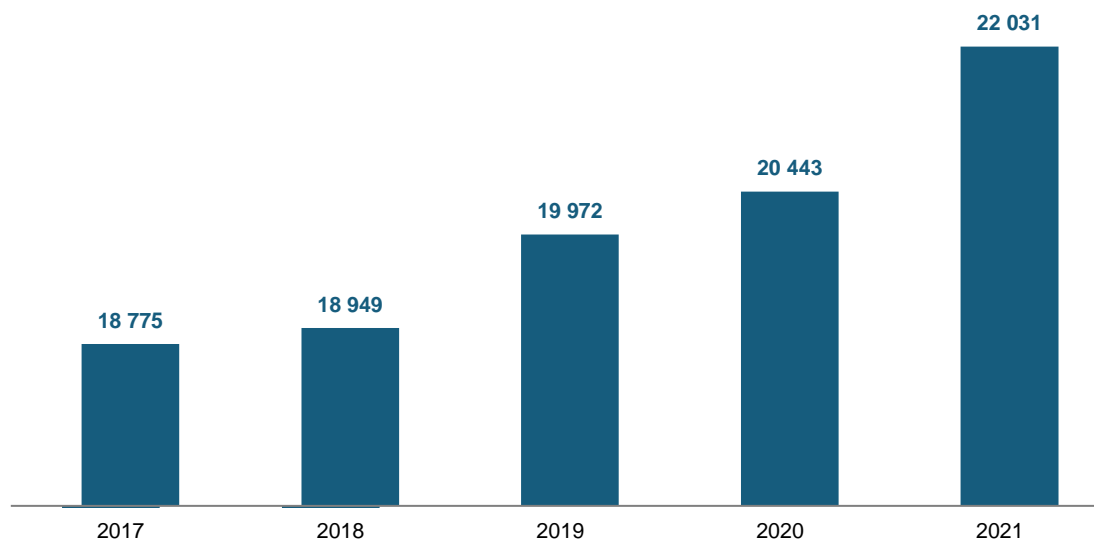
Société de gestion	2017	2018	2019	2020	2021
Wafa Gestion	25,3%	24,7%	25,1%	24,52%	23,84%
Upline Capital Management	14,1%	13,0%	14,9%	15,37%	16,67%
BMCE Capital Gestion	14,8%	15,1%	12,8%	13,51%	14,15%
CDG Capital Gestion	15,0%	16,2%	14,6%	14,36%	12,94%
Valoris Management	7,5%	7,6%	7,5%	7,65%	7,28%
RMA Asset Management	7,1%	4,9%	4,9%	4,51%	4,33%
SOGECAPITAL Gestion	5,2%	4,8%	4,3%	4,32%	4,21%
CFG Gestion	4,5%	3,9%	3,9%	3,84%	3,92%
Autres Sociétés de gestion	6,6%	9,7%	12,0%	11,85%	12,65%
<b>Total<sup>43</sup></b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : AMMC

<sup>42</sup> A la date du présent document de référence, les données 2022 relatives à l'évolution des parts de marché des OPCVM ne sont pas disponibles.

<sup>43</sup> Les parts de marché sont calculées sur la base de l'actif net géré

## Evolution du nombre d'investisseurs OPCVM<sup>44</sup>



Source : AMMC

Le nombre d'investisseurs OPCVM a évolué sur la période 2017-2021 à un taux de croissance annuel moyen de 3,9%.

### D. MARCHES DES CAPITAUX

L'activité marchés des capitaux comprend l'intermédiation et le négoce à la fois sur le marché des actions et sur celui des taux.

### E. INTERMEDIATION ET NEGOCE SUR LE MARCHÉ DES ACTIONS

L'activité d'intermédiation à la Bourse de Casablanca est fonction du développement de la Bourse elle-même, c'est-à-dire du volume des échanges constaté sur ce marché. L'activité est également fonction de l'intensité concurrentielle, c'est-à-dire des taux de commissions d'intermédiation que les sociétés de bourse réalisent.

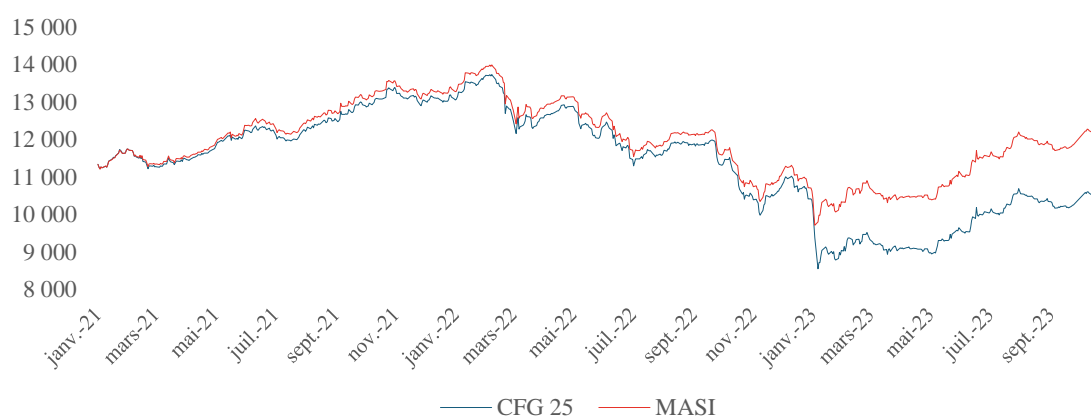
Sur une longue période, les échanges à la Bourse de Casablanca connaissent un développement rapide, lié à l'évolution des trois facteurs suivants :

- la croissance des cours, c'est-à-dire des prix des actions ;
- la croissance du nombre de sociétés cotées ;
- l'évolution du flottant des sociétés cotées.

A la suite de la réforme du marché financier marocain de 1993, une phase haussière du cycle est observée, et ce jusqu'à la fin de l'année 1998. Le marché entre ensuite dans une phase baissière jusqu'à fin 2002. Un nouveau cycle haussier débute alors en 2003 et se prolonge jusqu'en 2008, année qui constitue le plus haut du cycle boursier. Depuis 2008, le marché boursier est dans une phase globalement baissière jusqu'en 2016 où la tendance s'inverse et le marché boursier est de nouveau haussier. Depuis le début de la crise du Covid 19, le marché boursier s'est inscrit globalement à nouveau dans une tendance baissière.

<sup>44</sup> A la date du présent document de référence, les données 2022 relatives à l'évolution du nombre d'investisseurs OPCVM ne sont pas disponibles.

## Evolution de l'Indice CFG 25 jusqu'au 31 octobre 2023 :



Source : Bourse de Casablanca et CFG Bank

L'évolution de l'indice CFG25 illustre le comportement typique des marchés des actions : une pente structurelle à long terme haussière, mais des oscillations cycliques autour de la tendance moyenne.

Depuis le début de l'année 2023, l'indice CFG25 a enregistré une performance positive de 9,6%. Cette tendance haussière est également observée sur le MASI, reflétant un rebond par rapport à l'année 2022, marquée par des incertitudes liées au contexte international, notamment la pandémie, le conflit russo-ukrainien et les politiques monétaires plus restrictives à l'échelle mondiale.

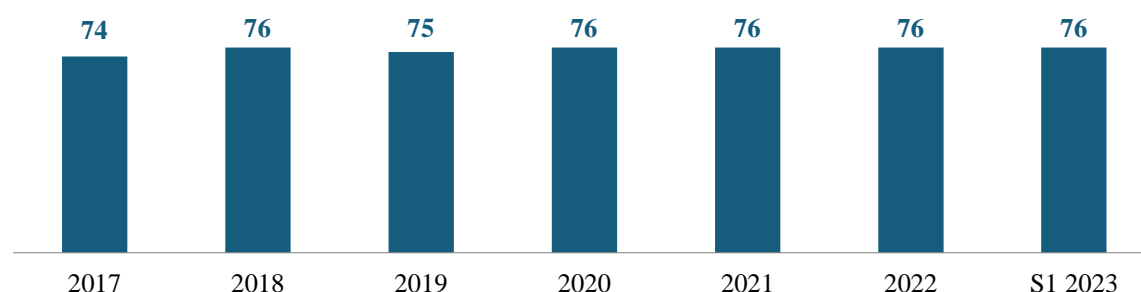
En 2021, la Bourse de Casablanca clôture l'année 2021 sur une hausse de 18,4% après une contre-performance de -7,3% en 2020. En effet, les fonds actions ont enregistré, à fin novembre, un gain annualisé de 18,6%. Meilleure performance toutes catégories confondues.

Après avoir rebondi de 18,4% en 2021 année de relance, le MASI a lâché 19,8% en 2022. La capitalisation globale de la cote est passée de 690 MMDH à fin 2021 à 561,1 MMDH à fin 2022, soit un retrait de près de 130 MMDH ou 18,7%.

Au premier semestre de 2023, le MASI a progressé de 8,0% à 11 579,76 points, grâce à un contexte de progression de l'activité économique et de décélération de l'inflation. Cette progression devrait se poursuivre sur le deuxième semestre, sauf macro-économique externe.

L'introduction à la Bourse de Casablanca de nouvelles sociétés s'ajoute à la hausse des cours pour contribuer à la progression de la valeur totale des sociétés cotées. Le nombre total de sociétés cotées à la Bourse de Casablanca a évolué comme suit :

### Nombre total de sociétés cotées Bourse de Casablanca (2017– S1 2023)



Source : Bourse de Casablanca

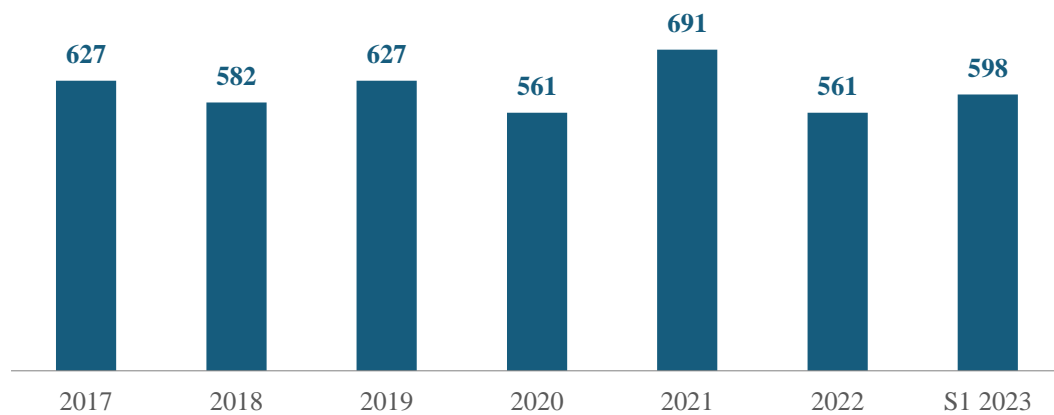
A fin 2021, le nombre de sociétés cotées à la BVC est resté stable à 76 sociétés suite à la radiation de Nexans Maroc compensée par l'introduction en Bourse de TGCC S.A.

A fin 2022, le nombre de sociétés cotées est resté stable, suite au retrait de Centrale Danone et Lydec de la Bourse de Casablanca compensé par l'introduction en Bourse de Disty Technologies et d'Akdital.

Aucune introduction en bourse ni retrait de la bourse n'a été enregistré au premier semestre 2023.

La valeur totale des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca, également appelée capitalisation boursière totale du marché, évolue comme suit :

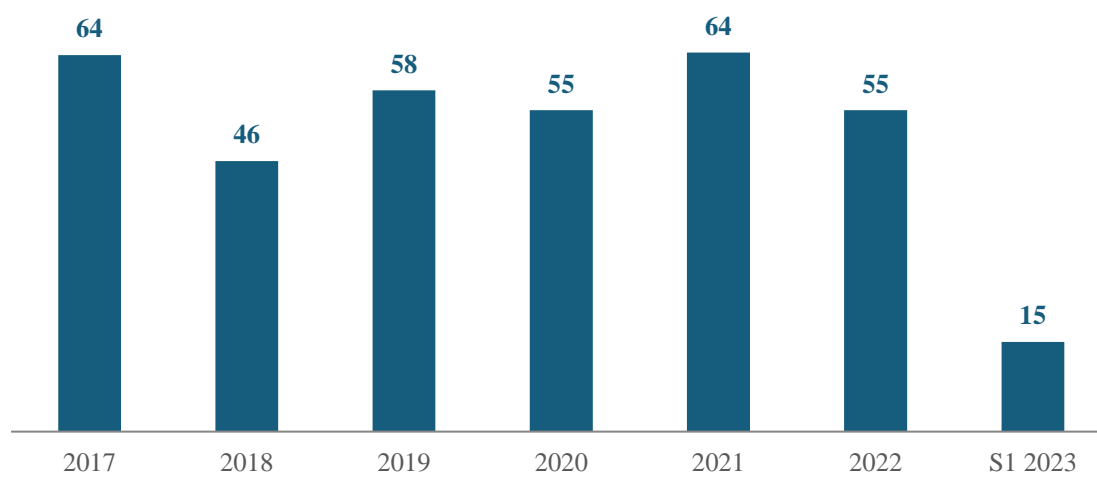
**Capitalisation boursière des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca (en MMMAD)**



Source : Bourse de Casablanca

Les volumes de transactions, qui sont la base du revenu réalisé par les intermédiaires professionnels, connaissent une progression parallèle à celle de la valeur totale des sociétés cotées à la Bourse de Casablanca, mais avec des amplitudes de variation plus fortes au fil du déroulement des cycles. La liquidité du marché, définie par le ratio « volume annuel des transactions/valeur totale des sociétés » évolue de façon similaire aux volumes échangés à la bourse des valeurs de Casablanca, entre un plus bas à 3% et un plus haut à 26%, le haut et le bas de cycle coïncidant avec les plus hauts et les plus bas en termes de volumes échangés.

**Volume échangé (Marché central & blocs actions) du marché de la Bourse de Casablanca  
(en MMMAD)**

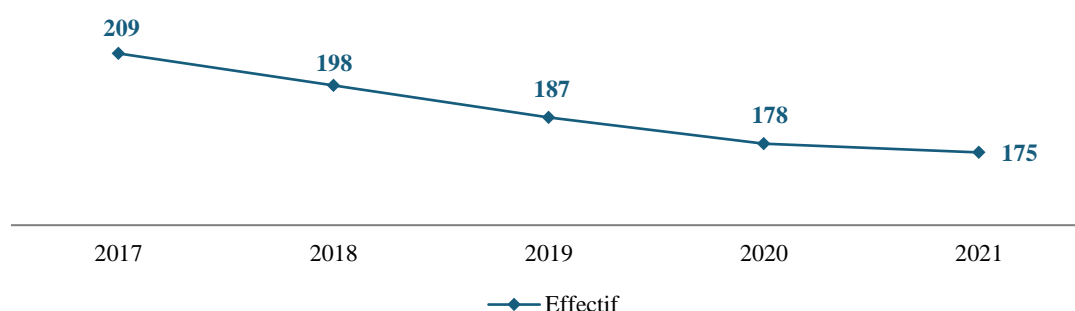


*Source : Bourse de Casablanca*

## Tenue de compte, contrepartie, placement, recherche et analyse

L'activité « marchés des capitaux » comprend également d'autres métiers tels que la tenue de compte, la contrepartie le placement ainsi que l'analyse et la recherche. Ces missions consistent essentiellement en l'organisation, le suivi, le contrôle et l'enregistrement des opérations réalisées sur les marchés financiers (de change, de titres, ...) selon les procédures qualité de l'établissement d'appartenance et les réglementations bancaires et financières.

## Evolution de l'effectif total des sociétés de bourse<sup>45</sup>



Source : AMMC

L'effectif total des SDB est de 178 en 2020, soit une baisse de 4,8% par rapport à 2019.

A fin 2021, l'effectif total des sociétés de bourse s'établit à 175, en légère baisse de 1,7% par rapport à 2020, à la suite de 19 recrutements et 22 départs.

## Chiffres clés des sociétés de bourse<sup>46</sup>

En MMAD	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de sociétés de bourse	17	17	17	17	17	17	16
Chiffre d'affaires global	204,0	245,6	188,1	372,3	210,3	262,6	264,9
<i>Intermédiation</i>	173,9	207,3	143,9	284,6	155,3	210,4	n.c.
<i>Garde des titres</i>	9,7	16,0	9,5	13,2	14,5	7,9	n.c.
<i>Conseil en opérations financières</i>	1,6	2,0	3,6	1,7	0,1	0,1	n.c.
<i>Placement de titres</i>	3,5	3,0	13,4	35,7	9,5	18,1	n.c.
<i>Gestion de Portefeuille</i>	1,3	1,1	0,6	0,4	0,6	0,7	n.c.
<i>Autres</i>	13,9	16,4	17,0	36,6	29,7	25,6	n.c.
Résultat net	330,5	51,3	-8,8	77,7	28,8	64,2	33,7

Source : AMMC, Etats de synthèse des sociétés de bourse

Le chiffre d'affaires global réalisé par les sociétés de bourse, s'établit à 264,8 MMAD en 2022, soit une hausse de 0,9% par rapport à fin 2021.

En 2022, le nombre de Sociétés de Bourse est passé à 16 suite à la liquidation de Crédit du Maroc Capital.

<sup>45</sup> A la date du présent document de référence, les données 2022 relatives à l'évolution de l'effectif total des sociétés de bourse ne sont pas encore disponibles.

<sup>46</sup> A la date du présent document de référence, les données 2022 relatives aux chiffres clés des sociétés de bourse ne sont pas encore disponibles.

## Intermédiation et négoce sur le marché des taux

L'activité sur ce compartiment des marchés financiers marocains est fonction à la fois des variations des taux d'intérêt, et notamment ceux des bons du Trésor, ainsi que des variations des volumes d'émission primaire. Le marché obligataire marocain, ou marché des produits de taux, est un compartiment en pleine croissance depuis le milieu des années 1990. Le basculement progressif mais soutenu du financement de l'Etat marocain d'un financement historiquement bancaire ou en devises vers un financement par le biais du marché obligataire marocain est la raison principale du développement de ce marché. Les entreprises privées emboîtent le pas au Trésor marocain pour commencer progressivement à émettre également des obligations et autres titres de créance et contribuer ainsi à la croissance de ce marché.

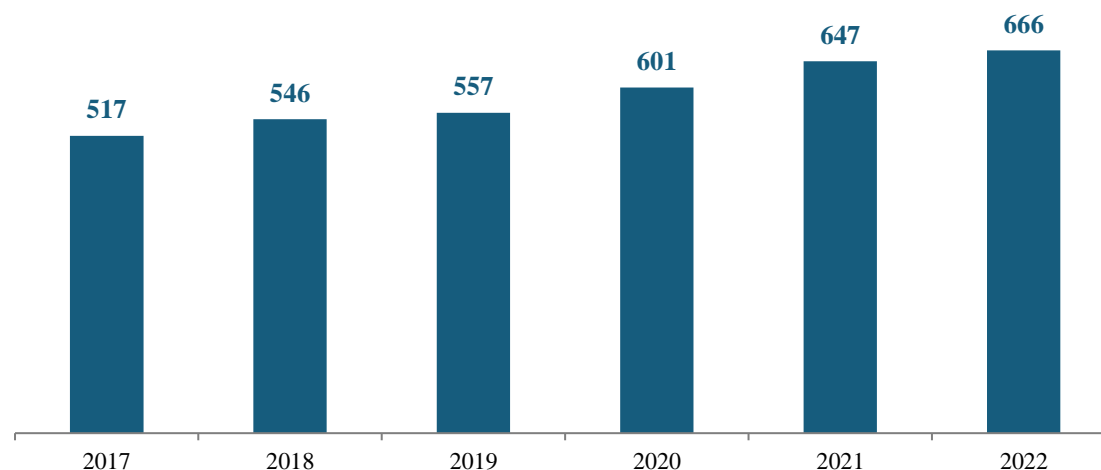
L'évolution du financement du Trésor par le marché obligataire marocain est la suivante

Année	Remboursement de titres anciens du trésor (MMMAD)	Emission de titres nouveaux du trésor (MMMAD)	Financement net du trésor (MMMAD)
2017	84	111	27
2018	86	115	29
2019	87	104	17
2020	109	153	44
2021	99	145	46
2022	110	129	19

Source : Bank Al Maghrib, Trésorerie Générale du Royaume, Ministère de l'Economie et des Finances

L'encours des bons du Trésor progresse rapidement, passant de 517 MMMAD en 2017 à 666 MMMAD au terme de 2022 :

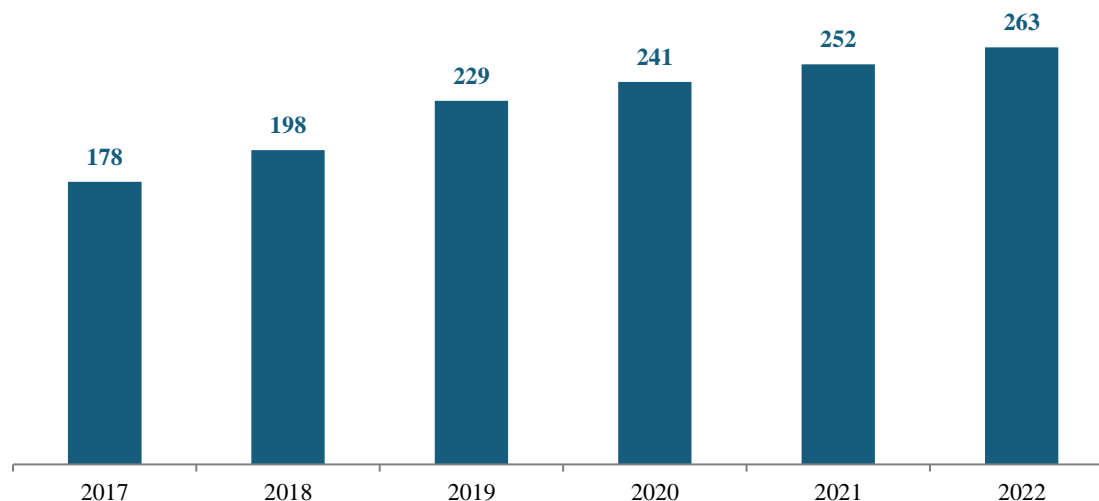
### Encours des bons du Trésor (en MMMAD) :



Source : Rapport Annuel 2022 BAM, Rapport sur la dette publique

Parallèlement, le compartiment de la dette privée a connu une éclosion rapide sur la période 2017-2022. L'encours<sup>47</sup> s'est maintenu à niveau important et a évolué comme suit :

**Encours de titres de dette privée (en MMMAD) :**



Source : Rapport Annuel 2022 BAM, Le Marché des Capitaux en chiffres 2022

**Evolution 2021-2022**

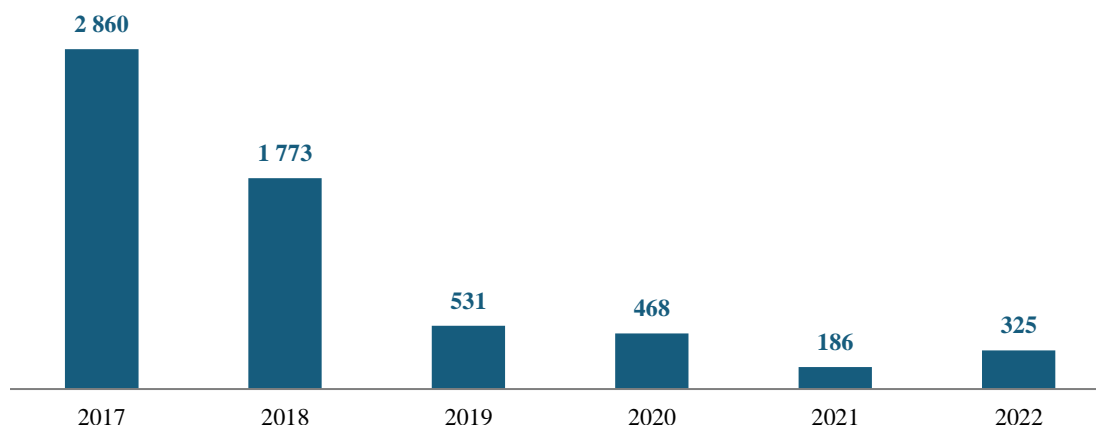
Les émissions de titres de dette privée ont progressé de 4,4% par rapport à 2021 pour s'établir à 63,7 milliards de dirhams. Cette évolution est portée principalement par les levées des banques qui se sont renforcées de 33,2 milliards de dirhams à 42,3 milliards de dirhams. Cet accroissement a concerné aussi bien les obligations (+8,1 milliards) que les certificats de dépôts (+34,2 milliards). Les taux assortissant ces derniers se sont inscrits en hausse au cours des trois derniers mois de l'année pour ressortir à 2,2% en moyenne annuelle pour le court terme, à 2,4% pour le moyen terme et à 1,5% pour le long terme.

Tenant compte des remboursements, l'encours de la dette privée est ressorti à 262,7 milliards de dirhams, en augmentation de 4.2%. Sa structure par émetteur reste dominée par les banques (près de la moitié des émissions), suivies des entreprises non financières qui s'élèvent à 104,5 milliards dont 59,2 milliards de titres d'entreprises publiques.

<sup>47</sup> Inclut l'encours des TCN

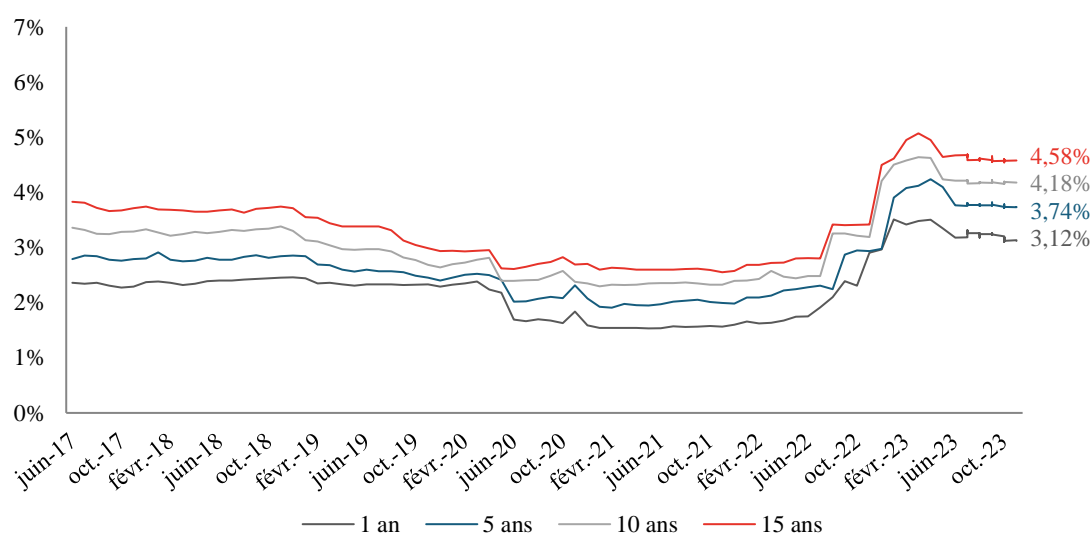


### Volume global des obligations (en MMAD) :



Source : Bourse de Casablanca – Encours des obligations en Millions de MAD

L'évolution des taux des bons du Trésor depuis 2017 jusqu'au 31 octobre 2023 se présente comme suit :



Source : Bank Al Maghrib

Note : Taux moyen mensuel pondéré relatif au mois où la dernière adjudication a été réalisée pour l'année et la maturité considérée. Si aucune valeur n'est renseignée, cela indique qu'aucune adjudication n'a été réalisée pour l'année et la maturité considérée

## F. FINANCE D'ENTREPRISES

L'activité de finance d'entreprises regroupe en son sein un certain nombre de déclinaisons, dont les principales sont les suivantes :

- conseil en ingénierie financière ;
- transactions de fusions et acquisitions ;
- structuration et réalisations de financement par émission de valeurs mobilières.

### Conseil en ingénierie financière

Un certain nombre de grands projets d'investissement au Maroc font appel au service des banques d'affaires pour les conseiller dans la structuration financière desdits projets. Les prestations offertes par les banques d'affaires consistent à concevoir le montage juridico-financier, le découpage du projet en composantes ainsi que les structurations et les véhicules adaptés à chaque composante pour optimiser le coût de financement, le niveau de risque et la rentabilité de chaque composante et pour le projet.

Les banques d'affaires s'assurent également que chaque composante ainsi définie est suffisamment attirante (*bankable*) pour les bailleurs de fonds ou les investisseurs ciblés, selon qu'il s'agisse de financement par endettement ou de financement par fonds propres.

Les projets concernés sont essentiellement des projets d'infrastructure, qu'il s'agisse d'infrastructures hôtelières, de zones touristiques, de zones industrielles ou encore de grands ouvrages (ports, aéroports, autoroutes, centrales électriques, etc.).

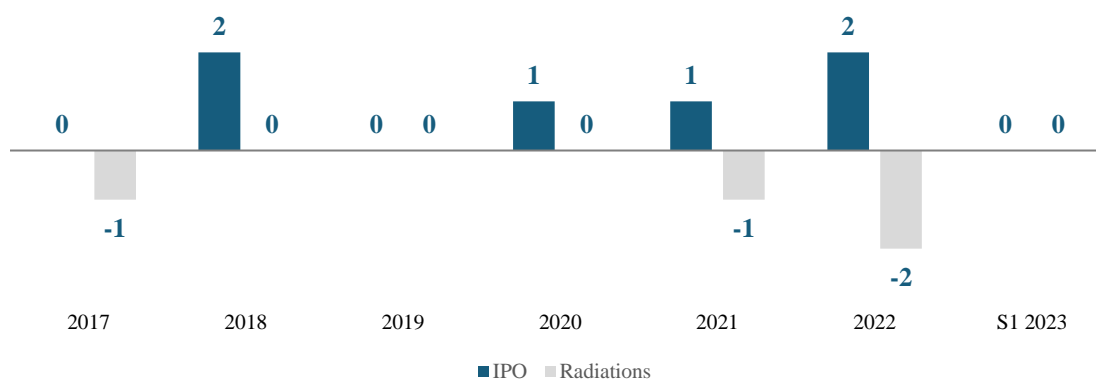
### Transactions de fusions & acquisitions

Ce métier, par lequel les banques d'affaires exécutent des mandats visant à acquérir ou à céder les titres ou les actifs d'une entreprise pour le compte de leurs clients, ne dispose pas de statistiques sectorielles. En général, il est pratiqué par les banques d'affaires pour les transactions d'un montant supérieur à une certaine taille, et par les cabinets d'audit ou d'expertise comptable pour les transactions de taille plus réduite.

### Structuration et réalisations de financement par émission de valeurs mobilières

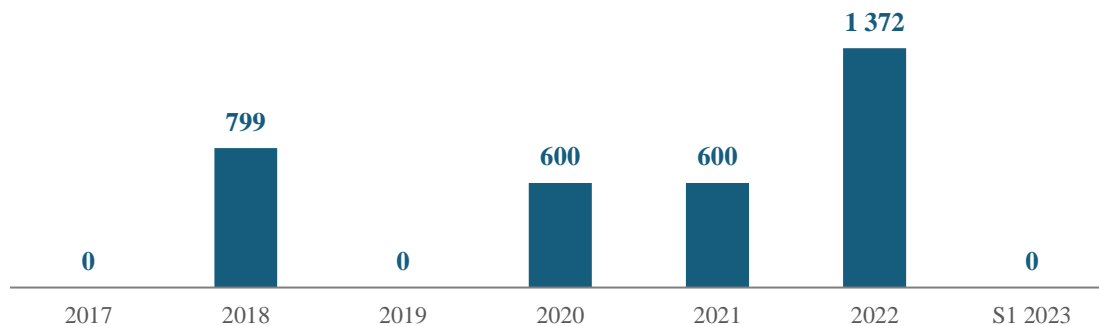
Au côté des opérations de fusions & acquisitions, cette activité est considérée comme le cœur de métier des banques d'affaires puisqu'elle permet le financement d'une entreprise ou d'un véhicule dédié à un projet, en concevant des valeurs mobilières appropriées puis en les plaçant auprès des investisseurs ciblés, pour ensuite remettre les fonds récoltés à l'entreprise émettrice.

Le graphique ci-dessous présente les inscriptions et radiations à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca durant la période 2017 - S1 2023 :



Source : Bourse de Casablanca

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des montants (en MMAD) placés lors des introductions à la cote de la Bourse des Valeurs de Casablanca sur la période 2017 - S1 2023 :



Source : Bourse de Casablanca

## G. CAPITAL INVESTISSEMENT

Le capital-investissement est une activité financière consistant pour un investisseur à une prise de participation dans le capital de sociétés qui ont besoin de capitaux propres. Le terme de capital-investissement couvre généralement l'investissement dans des sociétés non cotées en bourse.

Le capital-investissement se décline sous plusieurs formes :

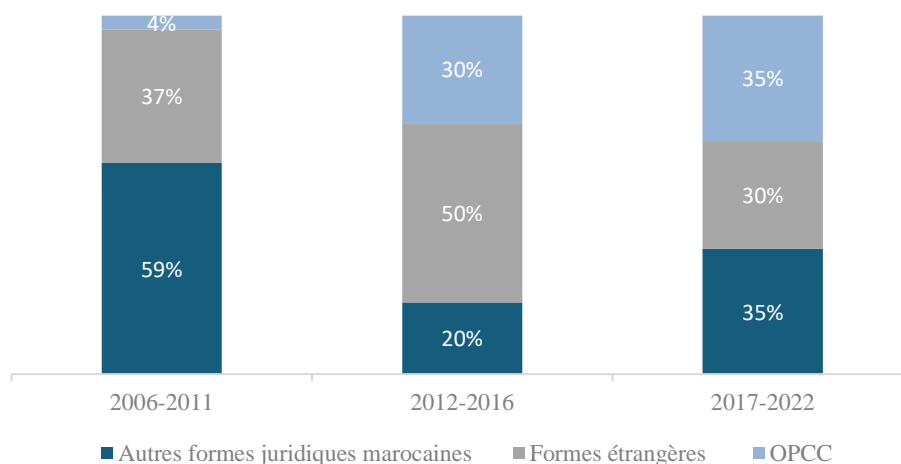
- Le capital-risque pour financer le démarrage de nouvelles entreprises ;
- Le capital-développement pour financer le développement d'entreprises existantes ;
- Le capital-transmission, ou LBO, destiné à accompagner la transmission ou la cession des titres des entreprises ;
- Le capital-retournement pour aider au redressement des entreprises en difficulté.

Au Maroc, le capital investissement existe depuis 1992, notamment suite à la création des fonds d'investissement Moussahama et Asma Invest. Entre 1992 et 2004, 11 fonds sont créés. Ces derniers sont dits « généralistes de première génération ».

Depuis 2005, cette activité connaît une réelle émergence, notamment soutenue par la croissance économique du Royaume en général et le développement de plusieurs secteurs hautement capitalistiques en particulier, tels que l'immobilier, le tourisme et les infrastructures. Ainsi, entre 2005 et 2016, le secteur voit apparaître trois nouveaux types de fonds :

- une deuxième génération de fonds généralistes ;
- des fonds dédiés à des secteurs particuliers : immobilier et tourisme, infrastructures et agro-alimentaire ;
- des fonds dits régionaux pour accompagner le développement de certaines régions particulières notamment en y enrichissant le tissu économique.

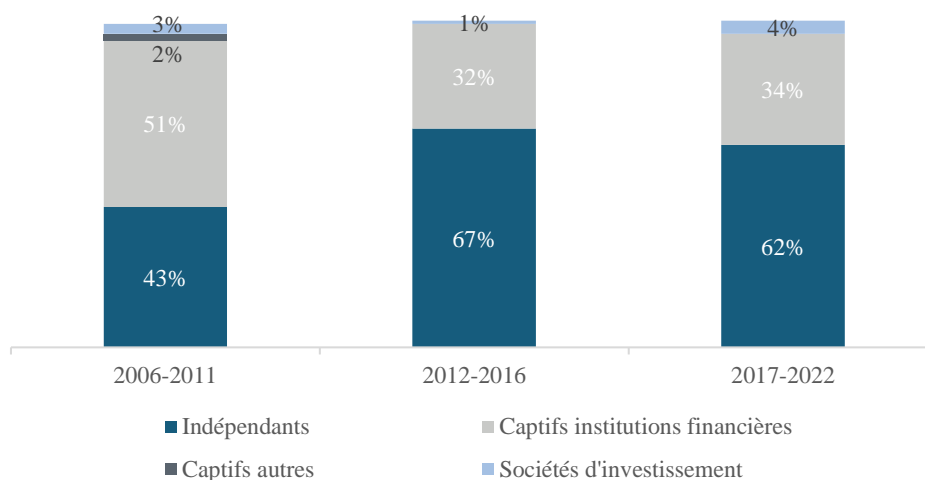
### Caractéristiques des fonds en nombre



Source : AMIC

Les fonds destinés à l'investissement transrégional optent prioritairement pour les formes juridiques étrangères alors que les fonds locaux privilégient les véhicules marocains (OPCC et SA).

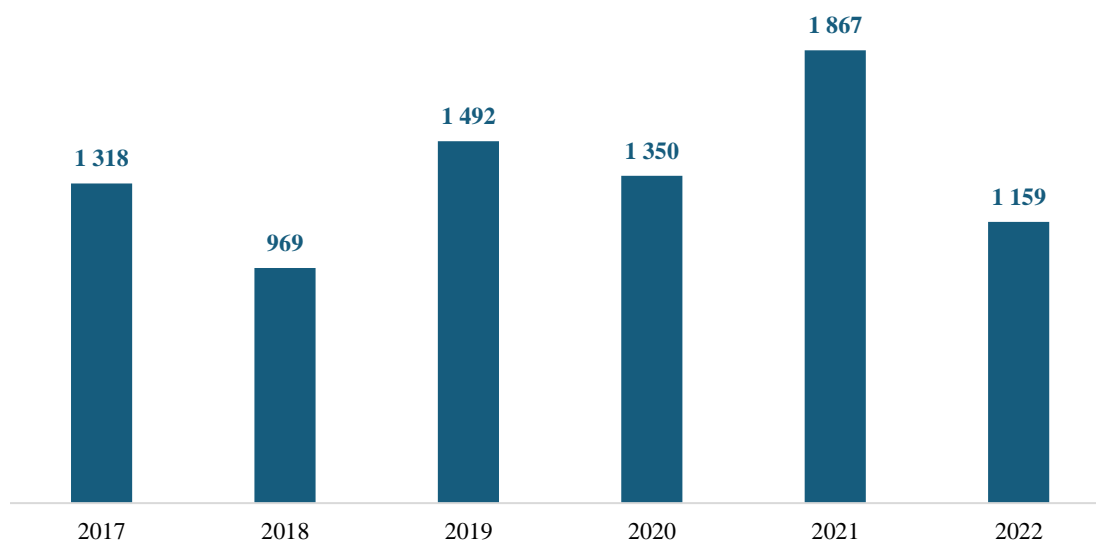
### Caractéristiques des fonds en valeur



Source : AMIC

Les fonds indépendants ont connu une progression significative entre la deuxième génération (2006-2011) et la troisième génération (2017-2022), avec une part de marché de 62% pour la période 2017-2022, contre 43% pour la période 2006-2011.

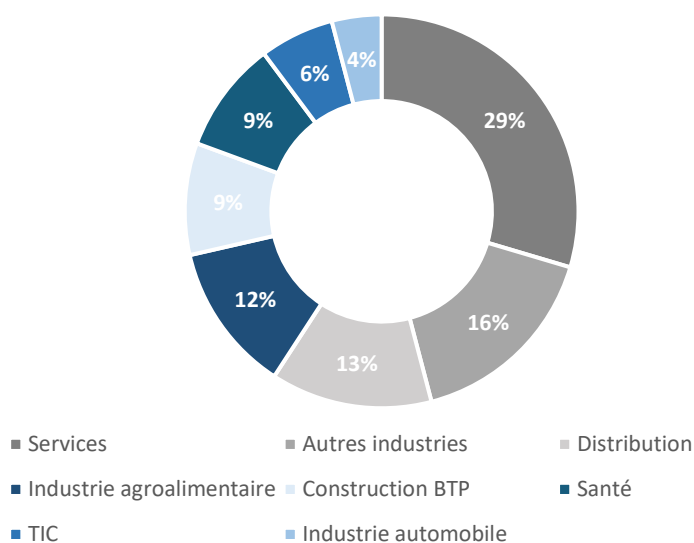
### Montants levés par année (en MMAD)



Source : AMIC

Sur la période 2017-2022, les montants levés s'établissent à 8 180 MMAD réparties sur 29 levées entre 2017 et 2022 (dont 6 en 2022), dont 77% qui ont été captés par des fonds transrégionaux.

### Secteurs des entreprises investies à fin 2022



Source : AMIC

Les secteurs des services, des autres industries et de la distribution représentent plus de la moitié des investissements réalisés en 2022, avec des parts respectives de 29%, 16% et 13%.

### **3.3- Activité de CFG Bank**

#### **Principaux événements**

CFG Bank a poursuivi sa dynamique de croissance en 2022 avec un résultat net consolidé positif de 54 MDH, et un PNB consolidé de plus de 500 MDH porté par la bonne performance de l'ensemble des métiers de la banque et ce, malgré les effets défavorables de la hausse du taux directeur et la baisse du marché boursier sur les portefeuilles obligataires et actions.

CFG Bank a également bouclé avec succès, au courant du mois d'octobre, sa 2<sup>ème</sup> émission de dette subordonnée d'un montant global de 200 MDH. Cette opération de renforcement des fonds propres réglementaires doit permettre à la banque de poursuivre sa dynamique de croissance.

Par ailleurs, en novembre 2022, le Fonds Amethis Alpha a réalisé une sortie réussie du capital de CFG Bank, comme initialement prévu, près de 5 ans après son entrée dans le capital. La cession des actions détenues par Amethis Alpha a été effectuée majoritairement en faveur des actionnaires actuels de CFG Bank, témoignant ainsi de leur confiance dans les perspectives de croissance de celle-ci.

L'année 2022 a été marquée également par la poursuite des innovations technologiques et la digitalisation des services bancaires pour améliorer et compléter une offre riche, dont notamment :

- La confection de la carte bancaire en agence en 15 minutes ;
- Une application mobile avec des fonctionnalités à la pointe de la technologie ;
- Les virements instantanés avec des confrères ;
- La dotation en devises digitalisés via l'application mobile avec interface en temps réel avec l'office des changes
- L'ouverture de compte à distance, avec une application dédiée « Be CFG Bank », intégrant l'identification biométrique

La qualité et la facilité d'utilisation des outils technologiques de CFG Bank ont permis à ses clients d'effectuer via le canal digital près de 90% de leurs transactions en 2022.

En 2023, CFG Bank poursuit sa dynamique de croissance et affiche de très bonnes performances au 1er semestre 2023, avec un résultat net positif de 71 MDH sur une base consolidée, et un PNB consolidé de 309 MDH porté par la bonne performance de l'ensemble des métiers de la banque, notamment en termes de production de crédits et de collecte de dépôts.

Toutefois, ce premier semestre a été marqué par l'impact de la hausse des taux obligataires sur les marchés financiers et notamment les métiers de gestion d'actifs et d'intermédiation.

Par ailleurs, dans le cadre du soutien aux victimes du séisme, CFG Bank a développé une solution digitale qui permet d'effectuer, en un clic, le versement, sans frais, des dons des clients en faveur du fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre, créé sous les hautes instructions de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI. S'agissant de la contribution directe de la banque, celle-ci intervient sous forme de dons en nature ainsi que d'une contribution financière au fonds 126 pour un montant de 6,4 MDH. La comptabilisation de cette contribution sera étalée sur 5 ans dans les comptes sociaux.

#### **Présentation de CFG Bank et de ses métiers**

CFG Bank, banque universelle depuis décembre 2012, a été pionnière dans les métiers de la banque d'affaires au Maroc. Elle a été fondée en 1992 par Aryn Alami, Adil Douiri et des institutionnels marocains et étrangers dont la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, Paribas et la Royale Marocaine d'Assurances (RMA).

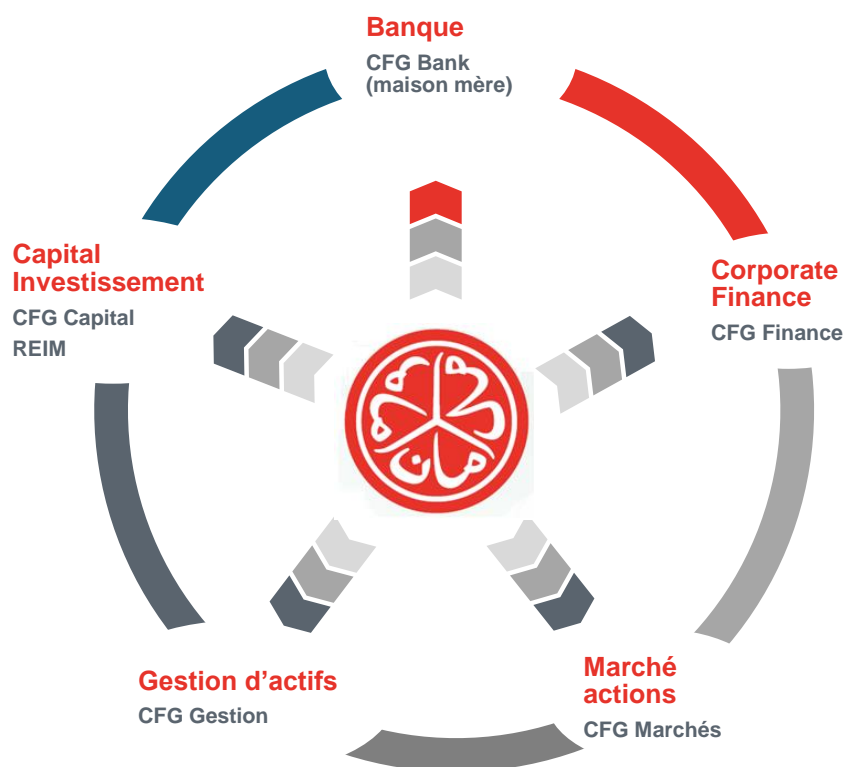
CFG Bank a contribué activement auprès du Gouvernement marocain et de son administration, à la conception de l'architecture et à la construction réglementaire et opérationnelle des marchés des capitaux nationaux, et ce dès 1992.

Elle jouit d'un bon positionnement sur plusieurs segments de marché qui ont construit sa réputation (investisseurs étrangers, retail épargnants, infrastructure, tourisme, industrie, etc.).

Suite à l'obtention de l'agrément de banque par Bank Al-Maghrib en décembre 2012, l'activité banque de détail de CFG Bank a été lancée officiellement en novembre 2015 avec l'ouverture de sa première agence Boulevard Al Massira à Casablanca, ainsi que le changement de sa dénomination sociale et commerciale (de CFG Group à CFG Bank) et de son identité visuelle.

A travers les entités juridiques ou pôles spécialisés qu'elle opère, CFG Bank dispose d'une licence de banque, d'une licence de société de bourse et de plusieurs agréments d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Le schéma ci-dessous illustre l'organisation actuelle des métiers de CFG Bank :



Source : CFG Bank

Depuis 2015, CFG Bank est organisé autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement.

#### ▪ Activité de la banque commerciale

Grâce à son agrément de banque obtenu en 2012, CFG Bank élargit son offre aux produits et services bancaires. En plus des produits historiques d'épargne et d'investissement, CFG Bank offre depuis janvier 2013 les produits et services suivants (liste non-exhaustive) : dépôts (à vue et à terme), crédits (classiques et structurés), moyens de paiement (chèque et carte bancaire) et e-banking (site transactionnel avec accès 24h/24 et 7j/7 et une application mobile à la pointe de la technologie).

L'année 2015 a été, par ailleurs, marquée par le lancement de l'activité banque de détail avec l'ouverture de la première agence sur Boulevard Al Massira à Casablanca.

L'offre en termes d'épargne est notamment constituée des comptes sur carnet, des dépôts à terme et des contrats d'épargne-assurance. L'offre de crédit aux particuliers est structurée autour (i) du crédit habitat, (ii) du crédit lombard, (iii) du crédit one-shot et (iv) du crédit à la consommation. CFG Bank propose également des services dédiés aux entreprises allant de la banque au quotidien, en passant par les opérations à l'international (import/export), jusqu'au financement de lignes d'exploitation ou d'investissement : facilités de caisse, crédits d'investissement, leasing etc.

#### ▪ Activités de la banque de financement et d'investissement

CFG Bank, à travers ses filiales spécialisées dans ces métiers, offre des solutions financières de premier plan destinées à deux types de clientèle : entreprises et institutionnels.

### **Positionnement de CFG Bank**

CFG Bank s'articule autour de deux pôles, la banque de détail et la banque de financement et d'investissement. Cette nouvelle organisation vient étoffer les services offerts depuis la création de la banque en tant que première banque d'affaires indépendante et multi-métiers au Maroc (gestion d'actifs, intermédiation, *corporate finance* et capital-investissement). Elle jouit d'un positionnement fort sur certains segments de marché qui ont construit sa force et sa notoriété (investisseurs étrangers, *retail* épargnants, infrastructure, tourisme, industrie etc.).

CFG Bank capitalise également sur une culture d'entreprise articulée autour de deux gènes qui font son ADN : innovation et expertise. Ces deux gènes sont les piliers de la nouvelle ambition du groupe pour s'adresser à une clientèle plus large à travers le lancement de son offre bancaire.

#### ***Nouveau modèle de banque hybride***

Le nouveau concept de banque lancé par CFG Bank en novembre 2015 est un modèle à mi-chemin entre une banque purement « internet » et une banque classique de détail. CFG Bank offre ainsi aux clients la possibilité d'accéder à une banque en ligne innovante et exhaustive, tout en bénéficiant d'un accompagnement de conseillers hautement qualifiés pour les différents moments de vie et opérations bancaires, pouvant les accueillir dans un réseau d'agences optimisé et de dernière génération.

#### ***Une banque multicanale***

Le multicanal est au centre du nouveau modèle bancaire « réinventé ». Il confère au client une accessibilité 7j/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires, à travers notamment un réseau de 92 GABs, offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces. Il est également basé sur un CRM (Customer Relationship Management) assurant la continuité de la relation entre le client et les différents canaux.

#### ***Un service premium au profit du plus grand nombre***

La nouvelle génération de banquiers experts et formés de CFG Bank assure une relation privilégiée avec les clients dans la durée. Chaque client de CFG Bank dispose ainsi d'un conseiller attitré.



## Evolution de l'activité de CFG Bank SA

### Evolution des crédits sur la période analysée

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Crédits de trésorerie	2 436 152	3 368 187	38,3%	4 514 975	34,0%	5 133 152	13,7%
Crédits d'équipement	15 000	-	100,0%	-	-	-	-
Crédits immobiliers	2 083 039	2 713 753	30,3%	3 280 186	20,9%	3 532 216	7,7%
Crédits à la consommation	5 950	8 417	41,5%	10 098	20,0%	10 531	4,3%
Autres crédits	494 040	21 941	-95,6%	134 543	>100%	1 351 795	>100%
Intérêts courus à percevoir	32 638	58 594	79,5%	60 967	4,0%	70 668	15,9%
Créances brutes en souffrance	29 890	52 532	75,8%	154 578	>100%	215 847	39,6%
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>5 096 709</b>	<b>6 223 424</b>	<b>22,1%</b>	<b>8 155 347</b>	<b>31,0%</b>	<b>10 314 209</b>	<b>26,5%</b>
<i>dont crédits relance</i>	<i>8 452</i>	<i>13 808</i>	<i>63,4%</i>	<i>11 308</i>	<i>-18,1%</i>	<i>9 651</i>	<i>-14,7%</i>
<i>dont crédits Oxygène</i>	<i>45 978</i>	<i>47 992</i>	<i>4,4%</i>	<i>37 705</i>	<i>-21,4%</i>	<i>33 880</i>	<i>-10,1%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	509 460	685 407	34,5%	629 198	-8,2%	819 217	30,2%
Prêts de trésorerie	26 714	-	100,0%	152 671	-	201 419	31,9%
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	501	-	100,0%	759	-	1 006	32,5%
<b>Total créances sur les étab. de crédits</b>	<b>536 675</b>	<b>685 407</b>	<b>27,7%</b>	<b>782 629</b>	<b>14,2%</b>	<b>1 021 643</b>	<b>30,5%</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>766 372</b>	<b>916 879</b>	<b>19,6%</b>	<b>1 101 420</b>	<b>20,1%</b>	<b>1 244 041</b>	<b>12,9%</b>

Source : CFG Bank

Au terme du premier semestre de 2023, l'encours des crédits à la clientèle a progressé de 26,5% par rapport à décembre 2022, atteignant ainsi 10 314 MMAD. Cette hausse est principalement portée par le développement de l'activité bancaire attribuable notamment à la croissance des segments de crédits suivants :

- Autres crédits (+ 1 217 MMAD, soit >100%) pour s'établir à 1 351 MMAD ;
- Crédits de trésorerie (+618 MMAD, soit +13,7%) pour s'établir à 5 133 MMAD ;
- Crédits immobiliers (+252 MMAD, soit +7,7%) pour atteindre 3 532 MMAD.

L'encours des créances sur les établissements de crédits a suivi une tendance similaire, affichant une hausse de 30,5% pour s'établir à 1 022 MMAD. Cette évolution est principalement liée à la hausse des « comptes ordinaires débiteurs » qui s'établissent à 819 MMAD, soit une hausse de 30,2%.

Suite à l'arrêt de distribution des crédits relance et oxygène en 2021, l'encours de ces derniers a baissé respectivement de 30,1% et 29,4 entre le 31/12/2021 et le 30/06/2023.

CFG Bank a poursuivi sa dynamique de croissance en 2022 en élargissant sa base de clientèle, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'encours des crédits à la clientèle. En effet, l'encours des crédits s'est établi à 8 155 millions de MAD en 2022, enregistrant une hausse significative de 31,0% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des :

- Crédits de trésorerie (+1 147 MMAD, soit +34,0%) pour s'établir à 4 515 MMAD ;
- Crédits immobiliers (+566 MMAD, soit +20,9% pour s'établir à 3 280 MMAD ;
- Autres crédits (+113 KMAD), soit +100% pour s'établir à 134 KMAD à la suite d'un placement en valeurs reçues en pension.

L'encours des créances aux établissements de crédit et assimilés s'établit à 783 MMAD en 2022, en hausse de 14,2% comparativement à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des prêts de trésorerie qui s'établissent à 153 MMAD contre 0 MMAD l'exercice précédent.

En 2021, l'encours des crédits à la clientèle croît de 22,1% pour s'établir à 6 223 MMAD. Ceci est principalement dû à l'augmentation des :

- Crédits de trésorerie (+932 MMAD, soit +38,3%) pour s'établir à 3 368 MMAD ;
- Crédits immobiliers (+631 MMAD, soit +30,3%) pour s'établir à 2 713 MMAD.

L'encours des créances sur les établissements de crédits affiche une hausse de 27,7% pour s'établir à 685 MMAD. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse des comptes ordinaires débiteurs qui s'établissent à 685 MMAD, soit une hausse de 34,5%.

### A- Evolution de la structure des prêts de CFG Bank sur la période analysée

Le tableau suivant présente l'évolution de la structure de l'encours des crédits par catégorie sur la période analysée :

En %	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Crédits de trésorerie	47,8%	54,1%	6,3 pts	55,4%	1,2 pts	49,8%	-5,6 pts
Crédits d'équipement	0,3%	0,0%	-0,3 pts	0,0%	-	0,0%	-
Crédits immobiliers	40,9%	43,6%	2,7 pts	40,2%	-3,4 pts	34,2%	-6,0 pts
Crédits à la consommation	0,1%	0,1%	0,0 pts	0,1%	-0,0 pts	0,1%	-0,0 pts
Autres crédits	9,7%	0,4%	-9,3 pts	1,6%	1,3 pts	13,1%	11,5 pts
Intérêts courus à percevoir	0,6%	0,9%	0,3 pts	0,7%	-0,2 pts	0,7%	-0,1 pts
Créances brutes en souffrance	0,6%	0,8%	0,3 pts	1,9%	1,1 pts	2,1%	0,2 pts
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>	
Comptes ordinaires débiteurs	94,9%	100,0%	5,1 pts	80,4%	-19,6 pts	80,2%	-0,2 pts
Prêts de trésorerie	5,0%	0,0%	-5,0 pts	19,5%	19,5 pts	19,7%	0,2 pts
Valeurs reçues en pension	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-
Intérêts courus à recevoir	0,1%	0,0%	-0,1 pts	0,1%	0,1 pts	0,1%	0,0 pts
<b>Créances sur les étab. de crédit</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>	

Source : CFG Bank

Au terme du premier semestre de 2023, la part des « Autres crédits » a connu une augmentation de 11,5 pts, au détriment des parts des « Crédits de trésorerie et d'équipement » et « Crédits immobiliers » qui enregistrent respectivement une baisse de 5,6 pts et 6,0 pts par rapport à fin décembre 2022.

Les créances sur les établissements de crédit se composent essentiellement des comptes ordinaires débiteurs et des prêts de trésorerie à hauteur de respectivement 80,2% et 19,7% au terme du premier semestre de 2023.

En 2022, les parts des « autres crédits » et des crédits de trésorerie et d'équipement augmentent respectivement de 1,3 pts et 1,2 pts, au détriment de la part des crédits immobiliers qui diminue de 3,4 pts par rapport à l'exercice précédent.

Les créances sur les établissements de crédit se composent essentiellement des comptes ordinaires débiteurs (80,4%) et des prêts de trésorerie (19,5%).

## B- Répartition des créances brutes sur la clientèle par secteur d'activité

L'évolution des crédits par secteur d'activité se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
<b>Secteur public</b>	-	-	-	-	-	-	-
<i>En %</i>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Secteur privé</b>	<b>5 096 709</b>	<b>6 223 424</b>	<b>22,1%</b>	<b>8 155 347</b>	<b>31,0%</b>	<b>10 314 209</b>	<b>26,5%</b>
<i>En %</i>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	-	<b>100,0%</b>	-	<b>100,0%</b>	-
Entreprises financières	634 290	253 339	-60,1%	318 306	25,6%	1 432 524	>100%
<i>En %</i>	12,4%	4,1%	-8,3 pts	3,9%	-0,2 pts	13,9%	10,0 pts
Entreprises non financières	1 923 190	2 732 067	42,1%	3 663 020	34,1%	4 406 547	20,3%
<i>En %</i>	37,7%	43,9%	6,2 pts	44,9%	1,0 pts	42,7%	-2,2 pts
Autre clientèle	2 539 229	3 238 019	27,5%	4 174 021	28,9%	4 475 138	7,2%
<i>En %</i>	49,8%	52,0%	2,2 pts	51,2%	-0,8 pts	43,4%	-7,8 pts
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>5 096 709</b>	<b>6 223 424</b>	<b>22,1%</b>	<b>8 155 347</b>	<b>31,0%</b>	<b>10 314 209</b>	<b>26,5%</b>

Source : CFG Bank

Les créances sur la clientèle sont exclusivement à l'égard du secteur privé. Au titre du premier semestre de 2023, les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 26,5% par rapport à décembre 2022, atteignant ainsi un encours de 10 314 209 KMAD. Cette hausse est portée principalement par l'évolution des créances sur différents acteurs du secteur privé, notamment :

- Les créances sur « les Entreprises financières » ont connu une hausse de plus de 100% (+1 114 MMAD) pour s'établir à 1 433 MMAD, représentant désormais 13,9% du total des créances, contre 3,9% à fin décembre 2022 ;
- Les créances sur « les Entreprises non financières » ont également augmenté de 20,3% (+744 MMAD) pour s'établir à 4 407 MMAD, représentant 42,7% du total des créances sur la clientèle ;
- Suivie de la hausse des créances sur « Autre clientèle » de 7,2% (+301 MMAD) pour s'établir à 4 475 MMAD, et représentant 43,4% du total des créances sur la clientèle.

En 2022, les créances sur « Autre clientèle » ont enregistré une hausse de 28,9% par rapport à 2021 pour s'établir à 4 174 MMAD, soit 51,2% du total des créances sur la clientèle.

Ces dernières sont suivies par les créances sur les « entreprises non financières » qui ont enregistré une hausse de 34,1% par rapport à 2021 pour s'établir à 3 663 MMAD en 2022, soit 44,9% du total des créances sur la clientèle.

Les créances sur les « entreprises financières » ont quant à elles enregistré une hausse de 25,6% par rapport à 2021 pour s'établir à 318 MMAD en 2022, soit 3,9% du total des créances sur la clientèle.

Il est à noter que la part des créances à l'égard des « entreprises financières » et de « Autre clientèle » dans le total des créances à l'égard de la clientèle a légèrement baissé respectivement de 0,2 points et de 0,8 points au profit des créances à l'égard des « entreprises non financières » (+1,0 points).

En 2021, les prêts et créances sur « autre clientèle » représentent 52,0% de l'ensemble des prêts et créances, soit 2,2 pts de plus qu'à fin 2020. Ces derniers affichent une augmentation de 27,5% par rapport à 2020 pour s'établir à 3 238 MMAD.

La part des prêts et créances sur les « entreprises non financières » augmente de 6,2 pts en 2021 comparativement à 2020 pour s'établir à 43,9% du total des prêts et créances sur la clientèle. Les prêts aux entreprises non financières affichent une augmentation de 42,1% pour s'établir à 2 732 MMAD en 2021.

La part des prêts et créances sur les « entreprises financières », quant à elle, baisse de 8.3 pts par rapport à 2020 pour atteindre un niveau de 4,1% du total des créances sur la clientèle.

### Evolution des dépôts sur la période analysée

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Comptes à vue créditeurs	2 577 281	3 664 547	42,2%	5 828 076	59,0%	6 079 991	4,3%
Dépôts à terme	1 225 514	1 449 041	18,2%	1 412 879	-2,5%	957 243	-32,2%
Comptes d'épargne	418 973	585 829	39,8%	783 517	33,7%	836 786	6,8%
Intérêts courus à payer	15 289	17 078	11,7%	17 045	-0,2%	13 631	-20,0%
Autres comptes créditeurs	98 611	128 697	30,5%	30 759	-76,1%	40 750	32,5%
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>4 335 668</b>	<b>5 845 192</b>	<b>34,8%</b>	<b>8 072 276</b>	<b>38,1%</b>	<b>7 928 401</b>	<b>-1,8%</b>
Valeurs données en pension	465 029	1 000 089	>100%	2 500 067	>100%	2 802 379	12,1%
Emprunts de trésorerie	422 164	409 297	-3,0%	350 000	-14,5%	680 000	94,3%
Intérêts courus à payer	1 553	1 311	-15,6%	2 568	95,9%	7 152	>100%
<b>Dettes envers les étab. de crédit</b>	<b>888 746</b>	<b>1 410 697</b>	<b>58,7%</b>	<b>2 852 635</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>3 489 531</b>	<b>22,3%</b>

Source : CFG Bank

Au terme du premier semestre de 2023, les dépôts de la clientèle enregistrent une légère baisse de 1,8% par rapport à fin décembre 2022 pour s'établir à 7 928 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par l'effet conjoint des variations suivantes :

- La baisse des « dépôts à terme » de 32,2% (-455 636 KMAD), pour s'établir à 957 243 KMAD ;
- Compensée par la hausse des « comptes à vue créditeur » de 4,3% (+251 915 KMAD), pour s'établir à 6 079 991 KMAD, résultant du développement de l'activité bancaire et l'expansion du portefeuille client.

Les dettes envers les établissements de crédits se sont élevées à 3 490 MMAD, enregistrant une augmentation de 22,3% par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est principalement attribuée à la hausse de 12,1% des valeurs données en pension, atteignant ainsi 2 802 MMAD au terme du premier semestre de 2023 et dans une moindre mesure à la hausse des emprunts de trésorerie de 94,3% pour atteindre 680 MMAD.

Les dépôts de la clientèle s'établissent à 8 072 MMAD en 2022, en hausse de 38,1% par rapport à 2021. Cette évolution s'explique principalement par la conjugaison des éléments suivants :

- la hausse de 59,0% des comptes à vue créditeurs, s'établissant à 5 828 MMAD en 2022 en lien avec la hausse de l'activité bancaire de CFG Bank ;
- l'augmentation des comptes d'épargne de 33,8%, s'établissant à 784 MMAD.

Il est à noter que l'évolution des comptes à vue et des dépôts à terme s'explique notamment par les conditions de marché observées en 2022 marquées par une augmentation des taux ayant conduit la banque à favoriser davantage les comptes à vue (dépôts non rémunérés) afin d'optimiser la marge nette d'intérêt bancaire.

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établissent à 2 853 MMAD, en hausse de +100% par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de +100% des valeurs données en pension pour s'établir à 2 500 MMAD en 2022 en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

En 2021, les dépôts de la clientèle affichent une hausse de 34,8% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 5 845 MMAD. Cette évolution est essentiellement liée à :

- la hausse de 42,2% des comptes à vue créditeurs, s'établissant à 3 665 MMAD en 2021 ;
- l'augmentation des dépôts à terme et des comptes d'épargne de 18,2% et 39,8%, s'établissant respectivement à 1 449 MMAD et 586 MMAD en 2021.

Les dettes envers les établissements de crédit ont connu une forte progression par rapport à l'exercice précédent (58,7%) pour s'établir à 1 411 MMAD en 2021. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de +100% des valeurs données en pension pour s'établir à 1 000 MMAD en 2021.

En %	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Comptes à vue créditeurs	59,4%	62,7%	3,2 pts	72,2%	9,5 pts	76,7%	4,5 pts
Dépôts à terme	28,3%	24,8%	-3,5 pts	17,5%	-7,3 pts	12,1%	-5,4 pts
Comptes d'épargne	9,7%	10,0%	0,4 pts	9,7%	-0,3 pts	10,6%	0,8 pts
Intérêts courus à payer	0,4%	0,3%	-0,1 pts	0,2%	-0,1 pts	0,2%	-0,0 pts
Autres comptes créditeurs	2,3%	2,2%	-0,1 pts	0,4%	-1,8 pts	0,5%	0,1 pts
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>	
Valeurs données en pension	52,3%	70,9%	18,6 pts	87,6%	16,7 pts	80,3%	-7,3 pts
Emprunts de trésorerie	47,5%	29,0%	-18,5 pts	12,3%	-16,7 pts	19,5%	7,2 pts
Intérêts courus à payer	0,2%	0,1%	-0,1 pts	0,1%	-0,0 pts	0,2%	0,1 pts
<b>Dettes envers les étab. de crédit</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>	

Source : CFG Bank

La structure des dépôts de la clientèle évolue de manière importante depuis 2020 avec la hausse de la quote-part des dépôts à vue qui passe de 59,4% en 2020 à 76,7% en 2022, en lien notamment avec la croissance du nombre de clients de la Banque.

### A- Répartition des dépôts de la clientèle par secteur d'activité

L'encours des dépôts clientèle par segment de clientèle a évolué comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
<b>Secteur public</b>	<b>86</b>	<b>2</b>	<b>-97,7%</b>	<b>2 453</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-</b>	<b>-100,0%</b>
En %	0,0%	0,0%	-0,0 pts	0,0%	0,0 pts	0,0%	-0,0 pts
<b>Secteur privé</b>	<b>4 335 582</b>	<b>5 845 189</b>	<b>34,8%</b>	<b>8 069 824</b>	<b>38,1%</b>	<b>7 928 401</b>	<b>-1,8%</b>
En %	100,0%	100,0%	0,0 pts	100,0%	-0,0 pts	100,0%	0,0 pts
Entreprises financières	749 070	868 885	16,0%	774 330	-10,9%	597 172	-22,9%
En %	17,3%	14,9%	-2,4 pts	9,6%	-5,3 pts	7,5%	-2,1 pts
Entreprises non financières	1 129 246	1 619 953	43,5%	2 786 255	72,0%	2 627 732	-5,7%
En %	26,0%	27,7%	1,7 pts	34,5%	6,8 pts	33,1%	-1,4 pts
Autre clientèle	2 457 266	3 356 351	36,6%	4 509 239	34,3%	4 703 497	4,3%
En %	56,7%	57,4%	0,7 pts	55,9%	-1,6 pts	59,3%	3,5 pts
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>4 335 668</b>	<b>5 845 191</b>	<b>34,8%</b>	<b>8 072 277</b>	<b>38,1%</b>	<b>7 928 401</b>	<b>-1,8%</b>

Source : CFG Bank

Les dettes sur la clientèle sont quasi-exclusivement à l'égard du secteur privé.

Au titre du premier semestre de 2023, les dépôts de la clientèle ont enregistré une légère baisse de 1,8% par rapport à décembre 2022, atteignant ainsi un total de 7 928 401 KMAD. Cette baisse est attribuée essentiellement à l'évolution des dépôts des différents acteurs du secteur privé, notamment :

- La hausse des dépôts des « Autre clientèle » de 4,3% (+194 258 KMAD) pour s'établir à 4 703 497 KMAD, et représentant désormais 59,3% du total des dépôts de la clientèle, contre 55,9% à fin décembre 2022 ;
- Compensée par la baisse des dépôts des « Entreprises financières » de 22,9% (-177 158 KMAD) pour s'établir à 597 172 KMAD, représentant 7,5% du total des dépôts de la clientèle ;
- Les dépôts des « Entreprises non financières » ont également baissé de 5,7% (-158 523 KMAD) pour s'établir à 2 627 732 KMAD, représentant 33,1% du total des dépôts de la clientèle.

En 2022, les dettes sur les « entreprises non financières » ont enregistré une croissance de 72,0% pour s'établir à 2 786 MMAD en 2022.

Les dettes sur « autre clientèle » ont enregistré une augmentation de 34,3% par rapport à 2021 pour s'établir à 4 509 MMAD.

Les dettes sur les « entreprises financières » ont enregistré une baisse de 10,9% pour s'établir à 774 MMAD en 2022.

Il est à noter que la part des dettes à l'égard des « entreprises financières » et de « Autre clientèle » dans le total des dettes à l'égard de la clientèle a baissé respectivement de 5,3 points et de 1,5 points au profit des dettes à l'égard des « entreprises non financières » (+6,8 points).

En 2021, les dettes sur « autre clientèle » représentent 57,4% de l'ensemble des dettes envers la clientèle, soit 0,7 pts de plus qu'à fin 2020. Ces derniers affichent une augmentation de 36,6% par rapport à 2020 pour s'établir à 3 356 MMAD.

La part des dettes sur les « entreprises financières » diminue de 2,4 pts en 2021 comparativement à 2020 pour s'établir à 14,9% du total des dépôts de la clientèle. Ces dernières ont enregistré une augmentation de 16,0% pour s'établir à 869 MMAD en 2021.

### Parts de marché de CFG Bank

Parts de marché de CFG	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Dépôts de la clientèle	0,4%	0,5%	0,1 pts	0,7%	0,2 pts	0,7%	-0,0 pts
Créances Brutes sur la clientèle	0,6%	0,7%	0,1 pts	0,8%	0,1 pts	1,0%	0,2 pts

Source : CFG Bank

Lancée en 2015, l'activité bancaire de CFG Bank est en pleine croissance. Elle affiche en 2022 une part de marché de 0,7% contre 0,5% en 2021 s'agissant des dépôts de la clientèle et de 0,8% en 2022 contre 0,7% en 2021, expliquée notamment par les bonnes réalisations de l'exercice.

Au terme du premier semestre de 2023, les créances brutes sur la clientèle ont augmenté de 0,2 pts pour afficher 1,0%, contre 0,8% à fin décembre 2022, tandis que les dépôts de la clientèle ont montré une stagnation.

### Evolution du réseau d'agence

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	30/06/2023
Agence retail	12	13	13	13
Agence banque privée	3	3	3	3
Agence corporate	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
GAB	85	85	89	92

Source : CFG Bank

Le réseau d'agence de CFG Bank est resté stable par rapport depuis 2021.

Le nombre de GAB a augmenté de 8,2% sur la période étudiée pour atteindre 92 GAB au 30 juin 2023.

### Evolution des créances en souffrance<sup>48</sup>

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Créances pré-douteuses	7 382	3 508	-52,5%	6 583	87,7%	16 394	>100%
Créances douteuses	-	4 411	>100%	74 537	>100%	55 548	-25,5%
Créances compromises	22 508	44 612	98,2%	73 458	64,7%	143 905	95,9%
<b>Total</b>	<b>29 890</b>	<b>52 531</b>	<b>75,7%</b>	<b>154 578</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>215 847</b>	<b>39,6%</b>

Source : CFG Bank

Les créances en souffrance ont atteint 215 847 KMAD au terme du premier semestre de 2023, enregistrant une hausse de 39,6% par rapport à fin décembre 2022. Parallèlement, les créances compromises ont atteint 143 905 KMAD, marquant une augmentation de 95,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée principalement le déclassement d'un nouveau dossier immobilier opérant dans le secteur de l'immobilier et dont l'encours s'élève à 51 MMAD.

Les créances en souffrance s'établissent à 154 578 KMAD en 2022, en hausse de +100% par rapport à fin 2021.

Les créances compromises s'établissent à 73 458 KMAD, soit une augmentation de 64,7% par rapport à l'exercice précédent, expliquée notamment par le déclassement de nouveaux dossiers au 31 décembre 2022 représentant des impayés supérieurs ou égaux à 360 jours. Les nouveaux dossiers déclassés en compromis au 31 décembre 2022 sont composés essentiellement d'un crédit immobilier dont l'encours s'élève à 15 029 KMAD. Le reste des dossiers totalisent 15 426 KMAD constitué de plusieurs catégories de créances.

Par ailleurs, les créances douteuses s'élèvent à 74 537 KMAD en 2022 contre 4 411 KMAD en 2021, expliqué notamment par le déclassement en douteux d'un dossier dont l'encours est fixé à 69,3 MMAD au 31 décembre 2022.

Pour leur part, les créances pré-douteuses s'élèvent à 6 583 KMAD à fin 2022 contre 3 508 KMAD en 2021, en hausse de 87,7% expliqué notamment par le déclassement de nouveaux dossiers (crédits immobiliers et crédits intelak) totalisant un encours de 6 583 MMAD.

Les dossiers classés en pré-douteux ont connu les évolutions suivantes entre les deux arrêts du 31 décembre 2021 et du 31 décembre 2022 :

<sup>48</sup> Les montants présentés sur le tableau englobent l'ensemble des encours des créances en souffrance couverts et non couverts par les garanties. Il est à noter que ces ratios ne comprennent pas l'activité de leasing étant donné que celle-ci n'est pas significative à la date d'enregistrement du présent document.

- ✓ Déclassement au 31 décembre 2022 de 3 crédits immobiliers totalisant un encours de 5 MMAD ;
- ✓ Déclassement au 31 décembre 2022 de 5 crédits Intelak totalisant un encours de 1,4 MMAD ;
- ✓ Déclassement au 31 décembre 2022 d'un CMT dont l'encours s'élève à 0,15 MMAD.

Les dossiers classés en pré-douteux à l'arrêté du 31 décembre 2021 ont connu les évolutions suivantes :

- ✓ Passage en compromis de deux dossiers dont l'encours total s'élève à 721 KDH ;
- ✓ Passage en douteux de deux dossiers dont l'encours total s'élève à 1 614 KDH ;
- ✓ Passage en Watchlist d'un dossier dont l'encours s'élève à 723 KDH ;
- ✓ Passage d'un dossier dont l'encours s'élève à 450 KDH en sain.

### Evolution des ratios de contentieux et de couverture

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Créances sur la clientèle brutes	5 096 709	6 223 424	22,1%	8 155 347	31,0%	10 314 209	26,5%
<i>Dont encours des créances en souffrance</i>	<i>37 074</i>	<i>55 246</i>	<i>49,0%</i>	<i>209 843</i>	<i>&gt;100%</i>	<i>292 423</i>	<i>39,4%</i>
Provisions totales sur les créances en souffrance	19 997	43 847	>100%	81 420	85,7%	105 264	29,3%
<b>Taux de contentieux<sup>49</sup></b>	<b>0,73%</b>	<b>0,89%</b>	<b>0,2 pts</b>	<b>2,57%</b>	<b>1,7 pts</b>	<b>2,84%</b>	<b>0,3 pts</b>
<b>Taux de couverture<sup>50</sup></b>	<b>53,9%</b>	<b>79,4%</b>	<b>25,4 pts</b>	<b>38,8%</b>	<b>-40,6 pts</b>	<b>36,0%</b>	<b>-2,8 pts</b>

Source : CFG Bank

Au terme du premier semestre de 2023, le taux de couverture des créances en souffrance se situe à 36,0%, contre 38,8% à décembre 2022, soit une baisse de 2,8 pts portée principalement par une hausse des créances en souffrance brutes sur la clientèle plus importante (+82 580 KMAD) que la hausse des provisions sur les créances en souffrance (+23 844 KMAD).

Le taux de contentieux s'élève à 2,84%, contre 2,57% à décembre 2022, soit une hausse de 0,3 pts justifiée par l'importance de l'encours des créances en souffrance au terme du premier semestre de 2023 ayant atteint 292 423 KMAD (+39,4% par rapport à décembre 2022).

En 2022, le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 38,8%, contre 79,4% en 2021, soit une baisse de 40,6 pts expliquée essentiellement par une hausse des créances en souffrance plus rapide que la hausse des provisions totales sur les créances en souffrance (+154 597 KMAD vs. +37 573 KMAD).

Le taux de contentieux s'élève à 2,57% en 2022 contre 0,89% en 2021, soit une hausse de 1,7 pts par rapport à 2021 expliquée notamment par la dégradation de la classification de certaines créances soit un déclassement en compromis.

En 2021, le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 79,4%, contre 53,9% en 2020, soit une hausse de 25,4 pts expliquée essentiellement par une hausse des provisions totales sur les créances en souffrance (+23 850 KMAD) supérieure à la hausse de l'encours des créances en souffrance (+18 172 KMAD).

Le taux de contentieux s'élève à 0,89% en 2021, soit une hausse de 0,2 pts par rapport à 2020 expliquée notamment par la hausse des encours de crédits distribués traduit par l'évolution significative de l'activité de la banque.

Le taux des créances en souffrance demeure maîtrisé compte tenu de l'évolution des créances qu'a connue CFG Bank courant 2022. Les efforts de recouvrement sont maintenus pour atténuer le risque de défaut et anticiper les situations d'impayés à venir.

<sup>49</sup> Taux de contentieux = (Encours des créances en souffrance / Créances sur la clientèle brutes)

<sup>50</sup> Taux de couverture = (Provisions totales sur les créances en souffrance / Créances en souffrance brutes sur la clientèle)



### Taux de transformation sur base consolidée

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Dépôts de la clientèle	4 283 805	5 823 490	35,9%	8 032 909	37,9%	7 910 798	-1,5%
Créances brutes sur la clientèle <sup>51</sup>	5 672 073	6 773 457	19,4%	8 930 756	31,8%	11 269 837	26,2%
<b>Taux de transformation</b>	<b>132,4%</b>	<b>116,3%</b>	<b>-16,1 pts</b>	<b>111,2%</b>	<b>-5,1 pts</b>	<b>142,5%</b>	<b>31,3 pts</b>

Source : CFG Bank

Au terme du premier semestre de 2023, le taux de transformation s'élève à 142,5%, en hausse 31,3 points par rapport à décembre 2022, en lien avec la croissance des créances brutes sur la clientèle (+26,2%) et la baisse des dépôts de la clientèle (-1,5%).

Au terme de l'exercice 2022, le taux de transformation s'élève à 111,2%, en baisse 5,1 points par rapport à 2021, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

Au terme de l'exercice 2021, le taux de transformation s'élève à 116,3%, en baisse 16,1 points par rapport à 2020, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

### Taux de transformation sur base sociale

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Dépôts de la clientèle	4 335 668	5 845 191	34,8%	8 072 277	38,1%	7 928 401	-1,8%
Créances brutes sur la clientèle	5 096 709	6 223 424	22,1%	8 155 347	31,0%	10 314 209	26,5%
<b>Taux de transformation</b>	<b>117,6%</b>	<b>106,5%</b>	<b>-11,1 pts</b>	<b>101,0%</b>	<b>-5,4 pts</b>	<b>130,1%</b>	<b>29,1 pts</b>

Source : CFG Bank

Au terme du premier semestre de 2023, le taux de transformation s'élève à 130,1%, en hausse 29,1 points par rapport à décembre 2022, en lien avec la croissance des créances brutes sur la clientèle (+26,5%) et la baisse des dépôts de la clientèle (-1,8%).

Au terme de l'exercice 2022, le taux de transformation s'élève à 101,0%, en baisse 5,4 points par rapport à 2021, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

Au terme de l'exercice 2021, le taux de transformation s'élève à 106,5%, en baisse 11,1 points par rapport à 2020, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

<sup>51</sup> Les créances brutes sur la clientèle sur la période analysée intègrent le leasing

## Evolution des engagements par signature

### A- Evolution des engagements par signature donnés

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Engagements par signature en faveur de la clientèle	600 995	689 863	14,8%	1 140 959	65,4%	1 353 345	18,6%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements donnés par signature</b>	<b>600 995</b>	<b>689 863</b>	<b>14,8%</b>	<b>1 140 959</b>	<b>65,4%</b>	<b>1 353 345</b>	<b>18,6%</b>

Source : CFG Bank

Les engagements donnés par signature s'élèvent à 1 353 345 KMAD au terme du premier semestre de 2023, en hausse de 18,6% par rapport à décembre 2022. Ils se composent exclusivement des engagements en faveur de la clientèle.

Les engagements donnés par signature s'élèvent à 1 140 959 KMAD en 2022, en hausse de 65,4% par rapport à 2021. Ils se composent exclusivement des engagements en faveur de la clientèle.

### A- Evolution des engagements par signature reçus

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
Engagements par signature reçus de la clientèle	5 525 711	7 198 457	30,3%	5 470 096	-24,0%	4 710 566	-13,9%
Engagements par signature reçus d'intermédiaires financiers	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements reçus par signature</b>	<b>5 525 711</b>	<b>7 198 457</b>	<b>30,3%</b>	<b>5 470 096</b>	<b>-24,0%</b>	<b>4 710 566</b>	<b>-13,9%</b>

Source : CFG Bank

Les engagements reçus par signature s'élèvent à 4 710 566 KMAD à fin juin 2023, en baisse de 13,9% par rapport à décembre 2022. Ils se composent exclusivement des engagements reçus de la clientèle.

Les engagements reçus par signature s'élèvent à 5 470 096 KMAD en 2022, en baisse de 24,0% par rapport à 2021. Ils se composent exclusivement des engagements reçus de la clientèle.

## Marché des produits de taux

L'activité relative au marché des produits de taux est incluse au sein de CFG Bank. Elle n'est par conséquent pas filialisée.

### *Marché primaire*

CFG Bank peut intervenir sur le marché primaire des bons du Trésor pour son propre compte ou pour le compte de ses clients, et ce en passant par des banques Intermédiaires en Valeurs du Trésor (IVT).

En général, lorsqu'il s'agit des adjudications des bons du Trésor sur le marché primaire, les clients institutionnels privilégient les IVT pour leurs soumissions contrairement au marché secondaire où CFG Bank reste un acteur de référence.

Il est important de noter que la participation de CFG Bank aux adjudications des bons du Trésor n'affecte en rien ses résultats puisqu'elle ne constitue pas une source de revenus. Ces derniers sont constitués essentiellement d'opérations d'intermédiation sur le marché secondaire et de trading pour compte propre.

### *Marché secondaire*

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de transactions réalisées par CFG Bank sur le marché secondaire au cours de la période 2020-2022 :

En MMAD	2020	2021	2022
Volumes des transactions sur le marché secondaire	4 137	66 075	176 500

Source : CFG Bank

La hausse significative des volumes des transactions réalisées par CFG Bank sur le marché secondaire sur la période de 2020 à 2022 s'explique principalement par le renforcement de l'équipe dédiée entre 2021 et 2022, ce qui a amélioré sa capacité à répondre efficacement aux besoins de ses clients et a joué un rôle déterminant dans l'essor de ses activités sur le marché obligataire, tout en exploitant davantage les opportunités sur le marché.

Par ailleurs, la volatilité du marché a également exercé une influence sur la croissance des volumes d'opérations de CFG Bank. Les fluctuations des taux d'intérêt et les conditions économiques générales ont créé un environnement propice aux opportunités de trading.

CFG Bank intervient sur le marché secondaire notamment lorsque des opportunités se présentent que ce soit sur les bons du Trésor ou bien sur des titres émis par d'autres émetteurs. CFG Bank intervient principalement pour compte propre mais peut être amenée à traiter pour le compte de clients.

Le segment de la dette privée a quant à lui connu un fort essor, amorcé depuis 2007, porté par la popularité des certificats de dépôts et des émissions de dette privée, qui s'est par la suite confirmé par la multiplication des transactions sur les titres de créances négociables et obligations privées.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de transactions réalisées par CFG Bank sur le segment de la dette privée :

En MMAD	2020	2021	2022
Volumes des transactions sur le segment de la dette privée	1 772	17 176	37 000

Source : CFG Bank

Le volume des transactions réalisées par CFG Bank sur le segment de la dette privée est en augmentation continue, ce dernier passant de 17 176 MMAD en 2021 à 37 000 MMAD en 2022, soit une hausse de significative sur la période analysée. Cette évolution s'explique essentiellement par (i) la croissance soutenue de la banque impliquant de nouvelles opérations, (ii) une activité plus importante de CFG Bank au niveau de l'intermédiation, ainsi que (iii) la gestion de l'encours des certificats de dépôt. CFG Bank intervient principalement pour compte propre mais peut être amenée à traiter pour le compte de clients.

## **IV- Informations environnementales et sociales**

### **4.1- Politique RSE de CFG Bank**

Depuis de nombreuses années, CFG Bank a fait le choix de s'inscrire dans une démarche RSE formalisée en l'intégrant à ses enjeux stratégiques. CFG Bank a mené depuis une démarche collaborative auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, sous-traitants, partenaires...), en s'appuyant sur le socle de valeurs de CFG Bank, à savoir la proximité, la responsabilité, la solidarité, la loyauté et l'utilité. Cette démarche de progrès est portée au plus haut niveau de l'entreprise et se matérialise par les trois enjeux suivants :

- Favoriser un comportement éthique, responsable et transparent ;
- Viser l'excellence relationnelle et opérationnelles avec les clients et les collaborateurs ;
- Hisser le niveau de confiance vis-à-vis des parties prenantes de la banque.

La RSE a été intégrée dans la stratégie et dans la gouvernance de CFG Bank, dans la mesure où elle contribue pleinement à l'amélioration de la performance au quotidien. CFG Bank est donc définitivement engagé dans l'écosystème marocain pour être un opérateur financier solide et responsable au service de ses clients et a pour ambition de devenir un acteur reconnu en matière de RSE.

Dans le cadre de son engagement à exercer ses activités selon les normes d'éthique, d'intégrité, d'honnêteté, d'équité et de professionnalisme les plus élevées, CFG Bank a mis à jour son code éthique et Déontologique en 2022.

Ce code destiné à l'ensemble des collaborateurs et des dirigeants, est mis en place pour guider les actions et inspirer le comportement de tous. Il récapitule les valeurs et visions de CFG Bank, rappelle les principes directeurs de la banque en termes de respect, de gestion des intérêts, de conformité réglementaire et sécurité financière, mais également de protection de la banque, d'intégrité des marchés, et de concurrence loyale.

Enfin, il explique concrètement sa mise en pratique à travers la prise de décision, le droit d'alerte ainsi que les principaux interlocuteurs à contacter selon les besoins pour information et conseil. Le code s'applique à CFG Bank et ses filiales.

### **4.2- Responsabilité sociale et environnementale**

La création de valeur partagée est un concept mettant en évidence le constat selon lequel les entreprises peuvent créer de la valeur économique en créant de la valeur sociétale. Ce principe consiste à accorder de l'importance autant à la rentabilité financière qu'à son impact social et environnemental. CFG Bank est convaincu que le succès d'une entreprise réside dans sa capacité à créer de la valeur partagée par l'ensemble des parties prenantes. Le système de valeurs de CFG Bank s'articule autour de 5 axes que sont la qualité de service pour tous, la simplicité et le gain de temps, la transparence, une relation personnalisée et le multicanal. Ces axes se déclinent en 12 engagements stratégiques :

1. Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers ;
2. Œuvrer pour le développement des territoires ;
3. Etablir une relation durable et de confiance avec les clients ;
4. Respecter l'environnement et lutter contre le changement climatique ;
5. Réduire l'impact environnemental du Groupe ;
6. Accompagner la croissance verte ;
7. Être exemplaire dans la conduite des affaires et dans les relations avec les parties prenantes ;
8. Garantir l'intégrité, la loyauté et la transparence à tous les niveaux de l'entreprise ;
9. Améliorer le cadre de vie des collaborateurs ;
10. Réaliser des achats responsables ;
11. Promouvoir le bien-être et le développement des communautés ;

## 12. Renforcer les échanges avec la société civile.

Dans une optique d'améliorer l'expérience client et d'assurer son bien-être, CFG Bank a « réinventé » le modèle classique de banque, en y mettant au centre le multicanal. Celui-ci confère au client une accessibilité 7J/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires à travers notamment un réseau de GAB offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences de dernière génération ouvertes jusqu'à 19h. Toujours dans une démarche novatrice, CFG Bank propose une nouvelle génération de banquiers experts et formés assurant une relation privilégiée avec les clients qui disposent, pour chacun, d'un conseiller attitré.

Par ailleurs, CFG Bank s'est engagée envers de nombreuses associations et ordres en sponsorisant plusieurs événements.

En somme, la politique CFG Bank conjugue performance et engagement. La Société à la conviction qu'une banque ne peut réussir que si elle affiche des engagements sociaux et environnementaux responsables. Ainsi, CFG Bank a la volonté d'avoir des impacts positifs sur la société en menant des actions essentielles pour l'avenir : développement économique durable, environnement et transition énergétique, inclusion sociale.

Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank n'a jamais eu et ne fait l'objet d'aucun litige de nature environnemental.

## 4.3- Politique de gestion des ressources humaines

### Politique globale de gestion des ressources humaines

CFG Bank accorde une importance primordiale à son système de gestion des ressources humaines, qui est fondé sur quatre valeurs clés : convivialité, méritocratie, intéressement aux résultats et culture entrepreneuriale. Ainsi, les instruments qui découlent de ces valeurs sont conçus pour attirer les meilleurs collaborateurs sur le marché marocain, les motiver et fidéliser sur le long terme ceux qui adhèrent à la culture de l'entreprise.

**Convivialité :** CFG Bank favorise la tolérance et les échanges réciproques des personnes et des groupes qui la composent. L'entreprise est un lieu idéal où la convivialité peut tout à fait s'exprimer. En effet, CFG Bank est une banque qui met ses salariés au cœur de l'entreprise et leur donne du sens au travail quotidien. C'est un facteur de bien être individuel et d'efficacité collective qui permet le bon vivre ensemble au travail.

**Méritocratie :** la récompense et la promotion du mérite sont d'abord réalisées par la transparence dans le système de gestion des ressources humaines. Chaque collaborateur, quel que soit son niveau d'expérience, se voit fixer des objectifs annuels par la personne qui l'encadre et des critères qui permettront de l'évaluer. Ainsi, à la fin de l'année, les entretiens d'évaluation sont systématiquement menés et permettent de juger le niveau de performance de chaque collaborateur. Ces entretiens permettent également d'identifier les futurs leaders de l'entreprise en vue de les inscrire sur un « *fast track* », c'est-à-dire une voie rapide de progression de carrière ;

**Intéressement aux résultats :** dès sa création, CFG Bank a adopté deux principes de partage avec ses collaborateurs. Le premier consiste à servir à l'ensemble des salariés des primes annuelles qui représentent une part significative du résultat avant impôts. Ces primes sont réparties entre les collaborateurs en fonction précisément de la notation obtenue lors de l'entretien d'évaluation. Le deuxième principe se base sur l'existence d'un « dividende salarial » annuel, c'est-à-dire le prélèvement d'une partie du bénéfice du groupe pour les redistribuer à l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur fonction, selon leur mérite (notation par leur encadrant). Ainsi, la méthode de partage du dividende salarial s'efforce de respecter rigoureusement la première valeur de la gestion des ressources humaines de CFG Bank, à savoir la méritocratie.

**Culture entrepreneuriale :** ce dernier principe est basé sur le partage du capital de l'entreprise, en réservant des actions aux collaborateurs qui, non seulement sont performants, mais que l'entreprise considère qu'ils adhèrent parfaitement à ses valeurs et que leur fidélisation à long terme est

importante. Le total des actionnaires salariés s'élève à 35, soit 9,3% des effectifs du Groupe à fin décembre 2022.

### **Recrutement**

CFG Bank vise à recruter les meilleurs candidats pour répondre à ses besoins actuels et futurs et à renforcer son image de marque. A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank s'efforce de garantir le respect des principes d'égalité des chances et de traitement ainsi que la conformité aux dispositions réglementaires et à la gestion des risques. La Société veille également au pilotage efficace des recrutements et à la maîtrise des budgets y afférents.

A travers sa politique de gestion des ressources humaines, CFG Bank vise à encourager une démarche constructive d'intégration des nouveaux talents alignée sur la stratégie de la Banque. Cette intégration a pour vocation d'inculquer aux nouvelles recrues la culture d'entreprise de CFG Bank.

Par ailleurs, la direction des ressources humaines a mis en place des dispositifs sécuritaires et d'organisations du travail dans le cadre de la pandémie liée à la Covid-19.

### **Rémunération**

Dans le but de recruter puis de fidéliser ses meilleurs éléments, CFG Bank propose à ses collaborateurs un système de rémunération attrayant s'alignant avec leurs formations, leurs compétences et leurs expériences professionnelles. La politique de rémunération s'appuie donc sur des valeurs de justice et sur une transparence vis-à-vis des salariés. Les niveaux de rémunération s'appuient à la fois sur les compétences du collaborateur, l'appréciation de la performance individuelle et la complexité des tâches effectuées. La Banque veille régulièrement à vérifier la compétitivité de ses packages de rémunération avec le marché local pour renforcer la motivation ainsi que la loyauté de ses collaborateurs.

### **Politique de formation**

Au vu des objectifs stratégiques et de la spécificité des métiers du groupe, la formation de ses collaborateurs constitue une priorité et un facteur clé de succès. Sur la période 2020-S1 2023, le budget alloué à la formation et le nombre de bénéficiaires ont évolué de la manière suivante :

En KMAD	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21	S1 2023	Var 22/S1 23
Budget formation	129	544	>100%	1020	87,5%	370	-63,7%
Nombre de bénéficiaires	24	28	16,7%	124	342,9%	55	-55,6%

*Source : CFG Bank*

La politique de formation vise à accroître les compétences et l'expertise des employés du groupe grâce à des actions de formations externes mais également internes.

En ce qui concerne la formation interne, le Groupe s'appuie sur les compétences de ses employés les plus expérimentés pour former ses jeunes collaborateurs à l'excellence. L'expertise acquise par ses cadres dirigeants et les manuels de procédures internes constituent un capital de savoir-faire qui permet d'assurer une formation continue et structurée au quotidien. Cette approche facilite également la diffusion d'un état d'esprit et d'une culture de « partage des connaissances », en phase avec les valeurs du groupe.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, 370 KMAD ont été alloués à la formation de 55 bénéficiaires.

En 2022, le budget de formation s'est élevé à 1 020 KMAD, en hausse de 87,5% par rapport à 2021 et le nombre de bénéficiaires est passé de 28 à 124 sur la même période.

Le Groupe s'appuie sur une politique de formation qui permet à la fois de renforcer les acquis de ses collaborateurs, de les former selon les spécificités du groupe et de développer de nouvelles compétences afin de faire face à une concurrence importante et expérimentée.

### **Mesures prises pour l'égalité homme/femme**

L'engagement social CFG Bank auprès de ses collaborateurs constitue l'une des préoccupations majeures du management. Cette dynamique est renforcée par une stratégie de formation et une gestion des carrières plus active pour mieux accompagner le développement de la Banque.

Par ailleurs, la parité homme/femme est indicateur suivi par la Banque pour la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans l'entreprise et pour garantir une égalité des chances dans le traitement des candidatures.

### **Structure et répartition des effectifs du groupe CFG Bank**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'effectif de CFG Bank sur la période 2020- S1 2023

	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21	S1 2023	Var 22/S1 23
Effectif	323	355	10%	377	6%	403	7%
Dont Hommes	46%	45%	-1 pt	42%	-3 pt	42%	8%
Dont Femmes	54%	55%	1 pt	58%	3 pt	58%	6%

*Source : CFG Bank*

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, l'effectif global du groupe CFG Bank est de 403, soit une hausse de 7% par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution s'explique principalement par un nombre de recrutement plus élevé que le nombre de départs.

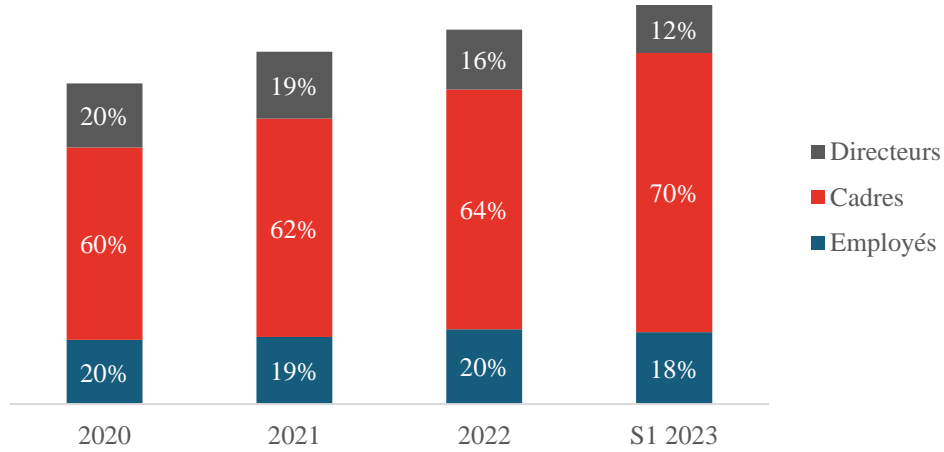
A fin 2022, l'effectif global du groupe CFG Bank est de 377, soit une hausse de 6% par rapport à 2021. Cette évolution s'explique principalement par un nombre de recrutement plus élevé que le nombre de départs.

A fin 2021, l'effectif global du groupe CFG Bank est de 355, soit une hausse de 10% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique principalement par un nombre de recrutement plus élevé que le nombre de départs.

La répartition des effectifs du groupe sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

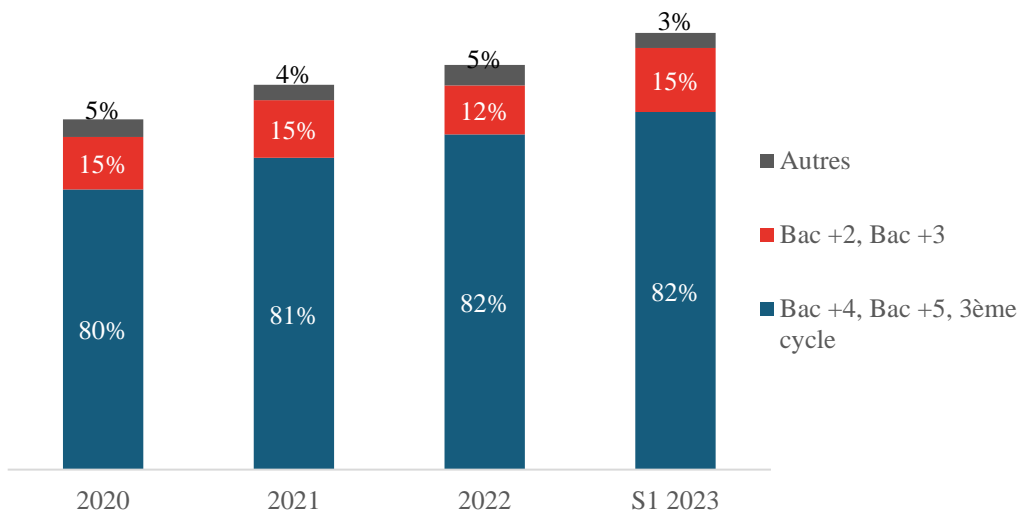


### Répartition des effectifs par catégorie



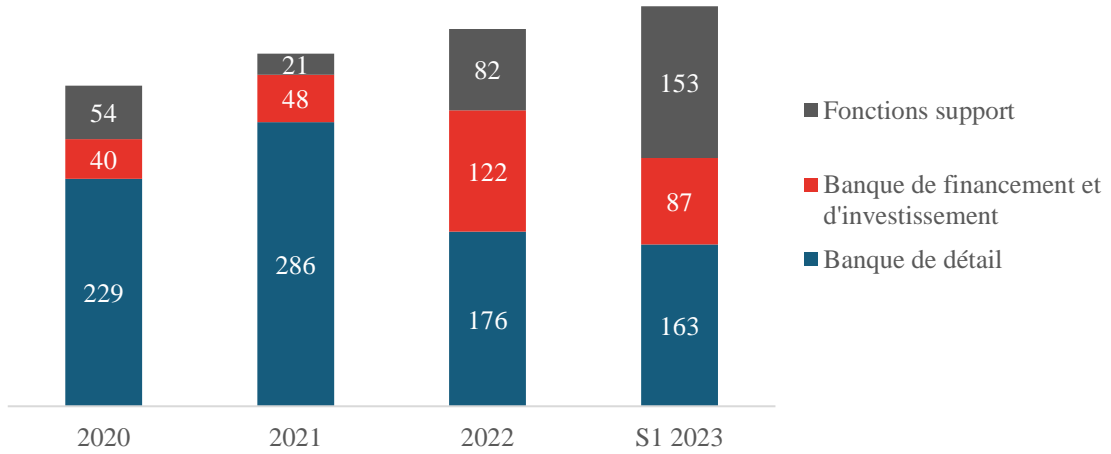
Source : CFG Bank

### Répartition des effectifs par niveau de formation



Source : CFG Bank

## Répartition des effectifs par branche d'activité<sup>52</sup>



Source : CFG Bank

<sup>52</sup> A noter que la majorité des fonctions supports sont rattachées à CFG Bank, hors l'équipe développement IT qui est rattachée à CFG IT et quelques collaborateurs qui sont rattachés aux filiales directement.

Par ailleurs, l'évolution de la structure des effectifs de CFG Bank et de ses filiales se présente comme suit :

	2020	2021	2022	S1 2023
CFG Bank	267	293	314	337
CFG Marchés	15	16	16	16
CFG Gestion	16	20	22	21
CFG Finance	5	6	6	9
CFG Capital	4	4	3	3
CFG Assurances	4	3	4	4
CFG IT	12	13	12	13
<b>Total</b>	<b>323</b>	<b>355</b>	<b>377</b>	<b>403</b>

Source : CFG Bank

### Indicateurs RH

Les indicateurs des ressources humaines du Groupe CFG Bank sur les trois dernières années se présentent comme suit :

	2020	2021	2022	S1 2023
<b>Nombre de représentants du personnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de jours de grève</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'accidents de travail</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de licenciements</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<i>Dont directeurs</i>	1	0	1	0
<i>Dont cadres</i>	9	5	2	0
<i>Dont employés</i>	0	0	1	0
<b>Nombre de démissions</b>	<b>30</b>	<b>41</b>	<b>51</b>	<b>22</b>
<i>Dont directeurs</i>	2	0	1	0
<i>Dont cadres</i>	27	34	48	17
<i>Dont employés</i>	1	7	2	5
<b>Nombre de recrutements</b>	<b>61</b>	<b>82</b>	<b>77</b>	<b>46</b>
<i>Dont directeurs</i>	5	0	2	0
<i>Dont cadres</i>	51	72	63	43
<i>Dont employés</i>	5	10	14	4
<b>Taux de turnover<sup>53</sup></b>	16%	18%	18%	8%
<b>Nombre de litiges sociaux (collectifs et individuels)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Source : CFG Bank

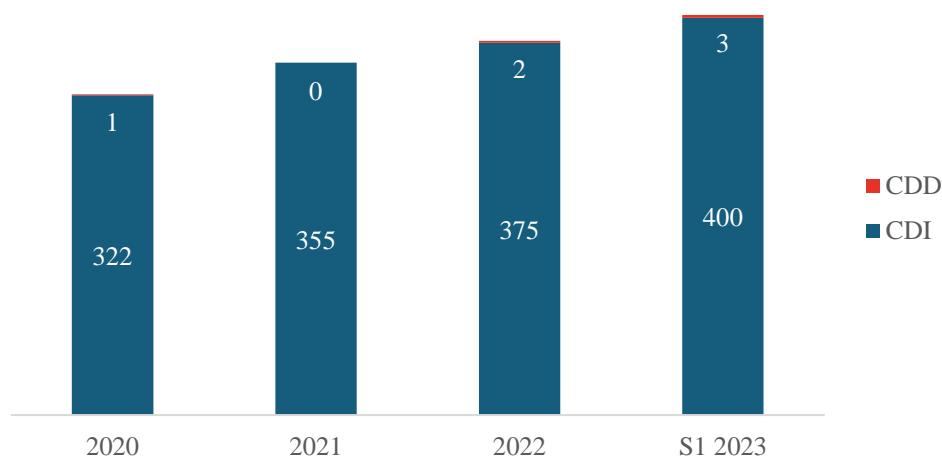
Suite à la crise sanitaire qui a impacté l'année 2020 et 2021, la priorité a été d'assurer des conditions de travail optimales aux collaborateurs et de garantir la continuité de l'activité avec le déploiement du télétravail.

Conformément au code du travail, les élections des délégués du personnel se sont tenues le 7 novembre 2023 pour toutes les sociétés éligibles (dont l'effectif est supérieur ou égal à 10), à savoir : CFG Bank, CFG Marchés, CFG Gestion et CFG IT, portant ainsi le nombre des représentants du personnel à 14.

<sup>53</sup> [(Nombre de départs sur l'année N + nombre d'arrivées sur l'année N) / 2] / Effectif au 1er janvier de l'année N



### Répartition des effectifs par nature de contrat de travail



Source : CFG Bank

### Répartition des effectifs par ancienneté

	2020	2021	2022	S1 2023
Moins de 1 an	49	71	69	72
1 à 3 ans	108	95	95	105
3 à 5 ans	73	80	75	81
5 à 10 ans	39	53	79	85
Plus de 10 ans	54	56	59	60
<b>Total</b>	<b>323</b>	<b>355</b>	<b>377</b>	<b>403</b>

Source : CFG Bank

### Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2020	2021	2022	S1 2023
20-25	43	30	36	19
26-30	113	132	144	158
31-35	68	75	80	93
36-40	44	54	52	60
41-45	15	20	22	29
46-50	20	19	17	18
51+	20	25	26	26
<b>Total</b>	<b>323</b>	<b>355</b>	<b>377</b>	<b>403</b>

Source : CFG Bank

### Intéressement du personnel au capital

Depuis sa création, CFG Bank favorise la cooptation d'un certain nombre de collaborateurs clés, en tant que salariés actionnaires.

Le statut de banque universelle indépendante et une gestion des ressources humaines à la pointe constituent des éléments d'attraction forts pour les cadres expérimentés à l'échelle nationale et

internationale au sein des plus grandes entreprises mondiales. Un atout particulier de CFG Bank est de pouvoir offrir aux plus méritants de ses cadres l'accès à son capital et un statut d'actionnaire salarié.

Par ailleurs, les montants bruts d'intéressement au résultat distribués à l'ensemble des collaborateurs (primes et bonus) au titre des trois derniers exercices se présentent comme suit

En MMAD	2020	2021	Var 20-21	2022	Var 21/22
Intéressement au résultat	10	22	>100%	28	27%

Source : CFG Bank

A noter qu'un programme de stock-options (Options de Souscription d'Actions, OSA) a été adopté par le conseil d'administration réuni en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 en faveur des membres bénéficiaires<sup>54</sup> d'un montant maximal de 57 MMAD, et dont les modalités d'émission et caractéristiques se présentent comme suit :

Forme des OSA, cessibilité, attribution : les OSA sont créées sous la forme nominative et seront attribuées à titre gratuit. Les droits résultant des OSA sont non transmissibles et incessibles jusqu'à ce que l'option ait été exercée en personne par le bénéficiaire concerné. Les OSA seront attribuées par le CA à certains salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales telles que définies par l'article 143 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Période et conditions d'exercice des OSA : l'échéance des OSA sera fixée par le CA, et ce dans la limite de 3 ans à compter de l'assemblée générale ayant décidé ou autorisé l'augmentation de capital réservée aux titulaires des OSA. Lesdites OSA pourront être exercées en une ou plusieurs tranches dans les proportions et aux époques que le CA fixera, sous réserve que (i) le titulaire de l'OSA aura conservé la qualité de salarié ou de mandataire de la Société ou de ses filiales, (ii) tout bénéficiaire dont les fonctions de salarié ou de mandataire social de la Société ou de ses filiales par elles prendraient fin, pour quelque raison que ce soit, sera tenu de restituer à la Société, sans aucune contrepartie, les options non exercées.

Proportion et prix de souscription : chaque OSA donnera à son titulaire le droit de souscrire à une action de catégorie « B », à un prix par action de 360 MAD, soit une décote de 10% par rapport à la valorisation de l'action de la Société qui s'élève à la date du conseil d'administration à 399,71 MAD. Les actions nouvelles issues de l'exercice des OSA seront à libérer intégralement en numéraire par versement d'espèces ou compensation de créance lors de l'exercice des OSA.

Date de jouissance et droits attachés aux actions résultants de l'exercice des OSA : les nouvelles actions remises au souscripteur lors de l'exercice des OSA seront soumises à toutes les stipulations statutaires et porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice social au cours duquel elles auront été souscrites ; elles auront droit, au titre de l'exercice social ouvert à cette date et au titre des exercices sociaux ultérieurs, au même dividende que celui qui pourra être distribué aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions existantes de la Société après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée annuelle statuant sur le compte de cet exercice.

Le CA réuni en date du 1er juillet 2020 a adopté un programme de stock-options en faveur des membres du Comex<sup>55</sup> élargi d'un montant maximal de 57 MMAD.

<sup>54</sup> Certains salariés du ComCo élargi ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales. Le ComCo élargi inclut les membres du ComCo ainsi que d'autres responsables et directeurs de la banque en charge des différents métiers

<sup>55</sup> Le Comex a changé de dénomination et s'appelle désormais ComCo.

Le CA réuni le 06 décembre 2022 a constaté la souscription définitive de 21 bénéficiaires d'OSA à la première tranche de l'augmentation de capital qui leur a été réservée d'un montant total de 31,3 MMAD.

Le nombre d'OSA non exercé après la première tranche s'élevait à 63 101.

Le CA réuni le 22 mars 2023 a décidé de ne pas attribuer de nouvelles OSA et d'ouvrir la seconde tranche de l'augmentation de capital pour un montant maximal de 22,7 MMAD.

Le CA réuni le 23 juin 2023, a constaté la souscription définitive de 17 bénéficiaires d'OSA à la seconde tranche de l'augmentation de capital ainsi que la clôture définitive du programme de stock-options réservée à certains des collaborateurs du Groupe CFG.

## V- Stratégie d'investissement et moyens techniques

### 5.1- Stratégie d'investissement

Depuis le lancement de la transformation en tant que banque commerciale, la stratégie d'investissement de CFG Bank a porté sur 2 axes majeurs : les systèmes d'information et le réseau.

Sur la période allant de décembre 2020 à juin 2023, les principaux investissements ont ainsi porté sur :

- le développement des systèmes d'information ainsi que de l'application mobile, en plus de l'amélioration de produits et services à destination de la clientèle et développement de l'entrée en relation digitale, entre autres ;
- l'ouverture d'une agence *retail* en 2021 portant le nombre total d'agences à 17, dont une agence *corporate*, et l'installation de 5 nouveaux GABs portant leur nombre total à 89 à fin 2022 ;
- La construction du futur siège et l'acquisition du matériel d'exploitation, comprenant notamment les PC, les serveurs et divers aménagements.

Il est à noter que les principaux investissements sont réalisés par la banque (i.e. ouverture d'agence, mise en place d'un outil SI etc.). Les autres filiales, au regard de leur activité, ne nécessitent pas d'importants investissements. Au 30 septembre 2023, les investissements de la Banque s'élèvent à 190 MMAD dont :

- 105 MMAD au titre des travaux de construction du futur siège ;
- 40 MMAD au titre de l'acquisition de locaux pour l'ouverture de deux agences ;
- 45 MMAD au titre d'investissements dans le développement des systèmes d'information.

Il convient de noter que les investissements restant à déboursier pour la construction du nouveau siège s'élève à environ 100 MMAD au 30 septembre 2023.

L'évolution des investissements réalisés par CFG Bank SA entre 2020 et S1-2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21-20	31/12/2022	Var 22-21	30/06/2023	Var 22-S1 23
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 482</b>	<b>11 052</b>	<b>-28,6%</b>	<b>30 703</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>26 898</b>	<b>-12,4%</b>
Immobilisations en recherche et développement	15 351	9 915	-35,4%	2 801	-71,7%	10 908	>100%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	131	1 138	>100%	27 901	>100%	15 990	-42,7%
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 760</b>	<b>49 585</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>139 691</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>120 672</b>	<b>-13,6%</b>
Immeubles d'exploitation	-	6 020	-	4 571	-24,1%	-	-100%
Mobiliers et matériels d'exploitation	10 393	23 123	>100%	13 477	-41,7%	13 545	0,5%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	8 367	20 442	>100%	121 643	>100%	107 127	-11,9%
<b>Immobilisations financières</b>	<b>18 000</b>	<b>439 804</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>280 732</b>	<b>-36,2%</b>	<b>-</b>	<b>-100%</b>
<b>Total</b>	<b>52 242</b>	<b>500 442</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>451 125</b>	<b>-9,9%</b>	<b>147 570</b>	<b>-67,3%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

A fin juin 2023, le montant des investissements s'élève à 147 570 KMAD et porte principalement sur :

- Les autres immobilisations corporelles pour 107 127 KMAD au titre notamment des investissements relatif à la construction du futur siège ;



- Le mobilier et matériel d'exploitation pour 13 545 KMAD dont principalement les achats des PC, des serveurs et des aménagements divers ;
- Les immobilisations incorporelles pour 26 898 KMAD portant sur les investissements en logiciels informatiques et les développements informatiques

### Revue analytique 2022

A fin décembre 2022, le montant des investissements s'élève à 451 125 KMAD, en baisse de 9,9% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique principalement par :

- La baisse des immobilisations financières (-36,2%) en lien notamment avec l'acquisition en 2021, d'une participation supplémentaire pour un montant de 38 104 KMAD dans le capital de REIM Partners, portant ainsi la participation totale du Groupe dans la société à 60%. Il est à noter que les investissements financiers en 2022 pour un montant de 280 732 KMAD sont principalement relatifs à l'acquisition des Eurobonds sur la période ;
- L'augmentation des immobilisations corporelles qui s'établissent à 139 691 KMAD en 2022 contre 49 585 KMAD en 2021, soit une hausse de +100%, portée principalement par la hausse du poste « Autres immobilisations corporelles d'exploitation » (+ 101 201 KMAD, soit >100%) expliquée essentiellement par les avances octroyées pour la construction du nouveau siège de CFG Bank. Il est à noter que le financement du futur siège est en ligne avec l'avancement des travaux. A fin 2022, 115 MMAD ont été financés par la Banque ;
- L'augmentation des immobilisations incorporelles qui s'établissent à 30 703 KMAD en 2022 contre 11 052 KMAD en 2021, soit une hausse de +100%, portée principalement par la hausse du poste « Autres immobilisations incorporelles d'exploitation » (+ 26 763 KMAD, soit >100%) expliquée essentiellement par l'acquisition d'un nouveau logiciel pour l'activité de Leasing.

### Revue analytique 2021

A fin décembre 2021, le montant des investissements s'élève à 500 442 KMAD, en hausse de plus de 100% par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution s'explique principalement par :

- l'augmentation des immobilisations financières (>100%) en lien avec
  - ✓ L'acquisition d'Euro bonds pour une valeur de 402 KMAD ;
  - ✓ L'acquisition, en date du 15 juillet 2021, d'une participation supplémentaire pour un montant de 38 104 KMAD dans le capital de REIM Partners, portant ainsi la participation totale du Groupe dans la société à 60%. Suite à cette opération, CFG Bank conseille désormais, au travers de ses filiales CFG Capital et REIM Partners, deux foncières cotées, Immorente Invest et Aradei, pour la gestion de leurs actifs immobiliers loués. Les deux foncières totalisent une capitalisation d'environ 6 milliards de dirhams.
- L'augmentation des immobilisations corporelles qui s'établissent à 49 585 KMAD en 2021 contre 18 760 KMAD en 2020, soit une hausse de +100%, portée principalement par :
  - ✓ La hausse des immeubles d'exploitation (+ 6 020 KMAD en 2021) expliquée essentiellement par l'ouverture d'une agence bancaire *retail* ;
  - ✓ La hausse du poste « Mobiliers et matériels d'exploitation » (+ 13mMAD) expliquée principalement par l'acquisition de matériel informatique et l'aménagement des locaux.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe pas d'autres investissements pour lesquels la direction a pris des engagements fermes.

### Politique de partenariat

CFG Bank externalise son activité monétique. En effet, la Banque a confié l'intégralité du volet monétique à la société S2M (gestion et suivi des transactions, infrastructures, sécurité...).

Les prestations de services monétiques fournies par S2M sont régies dans le cadre d'une convention, et la relation avec ce fournisseur est gérée directement par la direction informatique de la Banque. Dans ce cadre, des comités de pilotage, visant à suivre l'évolution de cette activité et les problématiques y afférentes, sont régulièrement organisés avec S2M.

Dans le cas des crédits à la consommation, ceux-ci sont portés par le bilan de Salafin lorsque le demandeur n'est pas un salarié conventionné chez CFG Bank ou que le montant demandé est supérieur à 150 KMAD. Dans le cas contraire, ces crédits sont portés par le bilan de CFG Bank. Cependant, pour l'ensemble des crédits à la consommation, il incombe à CFG Bank de regrouper les documents nécessaires à l'étude du dossier et d'instruire le dossier de crédit dans une plateforme mise à disposition par Salafin dédiée au traitement des dossiers de crédits à la consommation.

Dans le cadre de ce partenariat, Salafin verse trimestriellement à CFG Bank des commissions basées sur un taux fixé par les parties (CFG Bank et Salafin) et calculées en fonction de la catégorie des clients.

## 5.2- Moyens techniques et informatiques

Le Groupe s'engage depuis 2008 dans une profonde refonte des systèmes d'information, avec l'objectif de doter toutes ses entités des systèmes les plus performants et les plus innovants, dans le but d'asseoir et de supporter le développement du groupe sur la base des meilleurs standards internationaux en la matière.

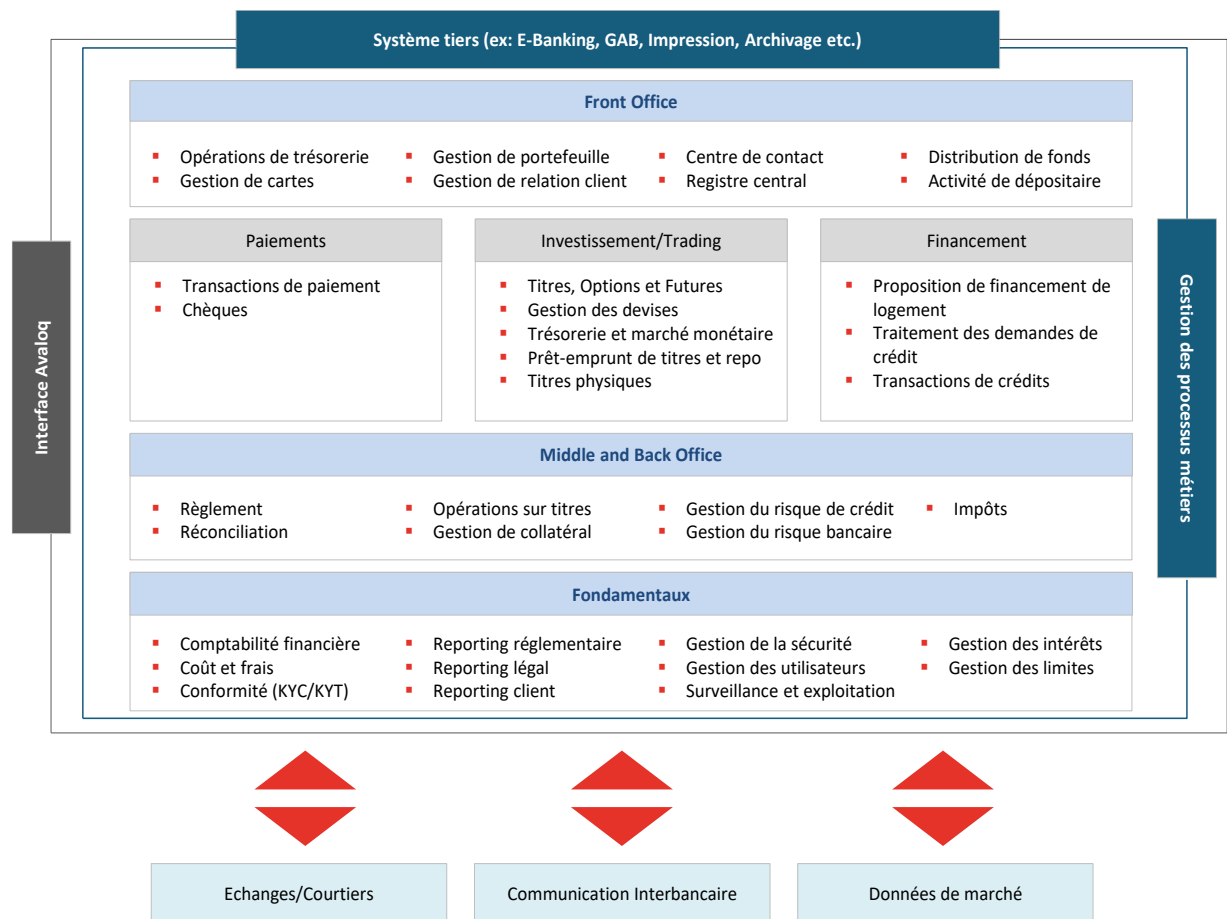
A cet égard, à l'issue d'un processus de sélection strict et rigoureux, effectué en 2010 avec le support d'un cabinet reconnu dans le conseil en systèmes d'information, CFG Bank a opté pour une solution informatique d'envergure, utilisée par de nombreux grands établissements bancaires. Cette solution s'impose actuellement comme la référence en matière de système bancaire intégré, avec une technologie très avancée, une couverture fonctionnelle optimale pour les différentes entités de CFG Bank et une forte capacité d'évolution.

Ce système est un produit *front to back office* (yc la partie comptable) intégré, homogène éprouvé et compatible avec tous les processus bancaires et toutes les catégories d'actifs.

Ainsi, ce système vient remplacer les systèmes informatiques en les intégrant au sein d'une plateforme bancaire universelle dotée d'une structure modulaire qui couvre quasiment toutes les fonctionnalités et tous les processus bancaires.

C'est une solution bancaire entièrement intégrée, qui offre le meilleur en termes de fonctionnalités, non seulement au regard de la diversité des produits bancaires avec lesquels elle est compatible, mais également de la valeur ajoutée qu'elle apporte. L'architecture ouverte et moderne de ce système permet d'adapter la solution aux besoins du Groupe tout en garantissant une modélisation efficace des processus métiers. Lancé en 2010, ce système a été mis en service le 3 décembre 2012.

Le schéma ci-dessous présente les fonctionnalités de ce système :



Source : CFG Bank

CFG Bank dispose par ailleurs de cinq types de réseaux hautement sécurisés :

- Un réseau LAN (*Local Area Network*) principal, au sein de son siège, commun à l'ensemble des entités du Groupe et intégrant la mise en place de VLAN (*Virtual Local Area Network*) pour le cloisonnement inter entités ;
- Un réseau LAN dédié à la sauvegarde des systèmes et des données ;
- Un réseau WAN (*Wide Area Network*) reliant les sites distants (principalement les agences) avec le siège ;
- Un réseau internet permettant l'accès au site en ligne. Ce réseau internet est totalement dissocié du réseau internet disponible pour les besoins du Groupe (messagerie, ...) ;
- Un réseau WAN permettant de relier le réseau de CFG Bank aux différents systèmes de la place (Bourse de Casablanca, Maroclear, Bank Al Maghrib, etc.) au moyen d'infrastructures télécoms sécurisées.

Compte tenu de la criticité des réseaux dans le fonctionnement des systèmes de CFG Bank, une politique de redondance des infrastructures est mise en place.

### 5.3- Politique Qualité

Pour accompagner sa réorganisation et le développement de ses activités, CFG Bank a créé en avril 2012 l'entité « Organisation & Qualité » qui a la charge de formaliser et mettre à jour régulièrement les procédures de l'ensemble des entités du Groupe, et ce en totale conformité avec les contraintes réglementaires et légales en vigueur. Dans le cadre de sa mission, cette entité veille à l'optimisation des processus de l'organisation et leur homogénéisation, et s'assure en permanence que la qualité du service offert à la clientèle est conforme aux meilleurs standards et en amélioration continue.

## 5.4- Réseau de distribution

	2020	2021	2022
Agences retail	12	13	13
Agences banque privée	3	3	3
Agences corporate	1	1	1
GAB	85	85	89

Source : CFG Bank

Dans une optique d'améliorer l'expérience client, et d'assurer son bien-être, CFG Bank a « réinventé » le modèle classique de banque, en y mettant au centre le multicanal. Celui-ci confère au client une accessibilité 7J/7 24h/24 à toutes les opérations bancaires à travers notamment un réseau de GAB offrant par ailleurs la possibilité de déposer des chèques et des espèces, en plus d'un réseau d'agences dernière génération ouvertes jusqu'à 19h. Toujours dans une démarche novatrice, CFG Bank propose une nouvelle génération de banquiers experts et formés assurant une relation privilégiée avec les clients qui disposent pour chacun d'un conseiller attitré.

## 5.5- Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

***Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles d'un établissement puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.***

Le Plan de Continuité de l'Activité de CFG Bank est en cours d'implémentation graduelle. Il couvre les processus vitaux de la Banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et à mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci est notamment composé :

- d'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un plan de repli utilisateurs : le site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- d'un plan de continuité organisationnelle ;
- d'un plan de gestion de crise et de communication ;
- d'un plan de tests des dispositifs PCA ;
- d'un plan d'hébergement et repeuplements externes ;
- d'un plan de retour à la normale ;
- d'un plan de Maintien en Condition Opérationnelle.

Actuellement CFG Bank est en train de préparer l'équipement du site de repli, ainsi qu'une agence bancaire mobile. Dès leur finalisation (prévue pour fin 2023), un PCA grandeur nature sera réalisé.

## **Partie IV Situation financière consolidée de l'Emetteur**

## I- Informations financières consolidées entre 2020 et 2022

### Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2020 et 2022

En KMAD	2020	2021	Var 20/21	2022	Var 21/22
<b>Produit net bancaire</b>	<b>285 499</b>	<b>400 354</b>	<b>40,2%</b>	<b>500 394</b>	<b>25,0%</b>
Résultat brut d'exploitation	20 397	53 406	>100%	113 742	>100%
Résultat d'exploitation	2 149	17 441	>100%	82 758	>100%
Résultat avant impôts	1 372	48 844	>100%	79 821	63,4%
<b>Résultat net</b>	<b>-43 120</b>	<b>31 361</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>54 341</b>	<b>73,3%</b>
<b>Résultat net part du groupe (RNPG)</b>	<b>-42 029</b>	<b>28 551</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>43 886</b>	<b>53,7%</b>

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés du Groupe sur la période 2020-2022 fait ressortir les éléments suivants :

A fin 2022, le RNPG s'élève à 43 886 KMAD, en hausse de 53,7% par rapport à fin 2021, expliqué essentiellement par l'amélioration du PNB (+ 25,0%) et du résultat brut d'exploitation (+ 100% par rapport à fin 2021).

A fin 2021, le RNPG s'élevait à 28 551 KMAD, en hausse de +100% par rapport à fin 2020, expliquée essentiellement par l'amélioration du PNB (+ 40,2%), et du résultat brut d'exploitation (+ 100% par rapport à fin 2020).

### Evolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés entre 2020 et 2022

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21/20	31/12/2022	Var 22/21
Prêts et créances envers la clientèle	5 611 689	6 679 520	19,0%	8 806 412	31,8%
Dettes envers la clientèle	4 283 805	5 823 490	35,9%	8 032 909	37,9%
Total bilan	8 853 202	11 647 613	31,6%	15 372 070	32,0%

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés du Groupe sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

A fin 2022, le total bilan du Groupe s'élève à 15 372 070 KMAD, affichant une augmentation de 32,0% par rapport à fin 2021. Les prêts et créances envers la clientèle ont affiché une hausse de 31,8% pour s'établir à 8 806 412 KMAD en 2022. Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 37,9% pour s'établir à 8 032 909 KMAD en 2022.

A fin 2021, le total bilan du Groupe s'élève à 11 647 613 KMAD, affichant une augmentation de 31,6% par rapport à fin 2020. Les prêts et créances envers la clientèle ont affiché une hausse de 19,0% pour s'établir à 6 679 520 KMAD en 2021. Les dettes envers la clientèle ont augmenté de 35,9% pour s'établir à 5 823 490 KMAD en 2021.

## II- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de CFG Bank

#### RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

##### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 873.283, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 54.341.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle</b>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.  Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.  Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.

<p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;</li> <li>- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ;</li> <li>- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.</li> </ul> <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 8.931 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 120.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;</li> <li>- analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ;</li> <li>- tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;</li> <li>- tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;</li> <li>- examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues.</li> </ul> <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>
---	--

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles



puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2023

### **Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

**HDID & ASSOCIES**  
El Mustapha SAMOUH  
Associé

## **RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

#### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 776.752, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 31.361. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne..

#### **Fondement de l'opinion**

Au 31 décembre 2020, notre rapport d'audit faisait état d'une réserve relative aux créances de MMAD 149 détenues sur la participation T Capital, en raison de notre incapacité à nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Au 31 décembre 2021, ces actifs ont été dépréciés en totalité au cours de l'exercice. Cette provision a été constatée par capitaux propres, le management estimant que la conversion en 2021 des comptes courants et créances détenus par le groupe en capital, induit le reclassement des créances converties en « Actifs Financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » conformément à la classification initiale de la participation, et par conséquent la dépréciation des actifs par capitaux propres non recyclables conformément à la norme IFRS 9. Conformément aux normes IFRS, cette dépréciation de MMAD 149, comptabilisée directement dans les capitaux propres, aurait dû être constatée dans le compte de résultat de l'exercice 2021, lors de la conversion des créances et comptes courants en capital.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle</b>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;</li> <li>- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ;</li> <li>- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.</li> </ul> <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 6.773 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 85.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire Covid-19.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;</li> <li>- analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2021 ;</li> <li>- tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;</li> <li>- tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;</li> <li>- examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues.</li> </ul> <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2022

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**

Abdelmejid FAIZ

Associé

**HDID & ASSOCIES**

Mohamed HDID

Associé Gérant

## **RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 840.136, compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 43.120. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

#### *Fondement de l'opinion*

Le Groupe CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que de comptes courants et de créances sur cette société pour MMAD 149. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle</b>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;</li><li>- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ;</li><li>- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.</li></ul> <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 5.672 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 60.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire Covid-19.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;</li><li>- analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2020 ;</li><li>- tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;</li><li>- tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ;</li><li>- examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues.</li></ul> <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;



- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2021

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Ernst & Young et Associés**  
M. Abdelmejid Faiz  
Associé

**Hdid & Associés**  
M. Mohamed Hdid  
Associé Gérant

### **III- Présentation des comptes consolidés**

#### **3.1- Principaux faits marquants relatifs à la période 2020-2022**

CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en conformité avec le référentiel IFRS.

Au 31 décembre 2022, la mise en œuvre de la norme IFRS 16 a conduit à la constatation des droits d'utilisation d'un montant de 10 730 KMAD. Les dettes locatives de CFG Bank s'élèvent à 12 733 KMAD en décembre 2022. La norme IFRS 16 a eu un impact négatif de 279 KMAD sur le résultat net part du Groupe.

Au 31 décembre 2022, l'impôt sur la cohésion sociale n'a pas eu impact sur les comptes consolidés de la Société.

### 3.2- Evolution du périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous présente le périmètre de consolidation sur la période 2020- 2022.

Filiale	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode
CFG Bank	100%	100%	EC	100%	100%	EC	100%	100%	EC
CFG Finance	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Capital	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
REIM Partners <sup>56</sup>	-	-	-	60%	60%	IG	60%	60%	IG
CFG Marchés	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Assurances	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Gestion	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Gestion Privé	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Associés	99,30%	99,30%	IG	99,30%	99,30%	IG	99,30%	99,30%	IG
CFG IT	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
T Capital Gestion	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Villa Roosevelt	71,70%	71,70%	IG	71,70%	71,70%	IG	71,70%	71,70%	IG

Source : CFG Bank

<sup>56</sup> Il est à noter que les flux relatifs à REIM Partners ont été consolidés à compter du S2 2021

### 3.3- Analyse du compte de résultat

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Intérêts et produits assimilés	245 809	310 273	26,2%	435 713	40,4%
Intérêts et charges assimilées	-120 599	-154 519	28,1%	-184 981	19,7%
<b>Marge d'intérêt (1)</b>	<b>125 210</b>	<b>155 754</b>	<b>24,4%</b>	<b>250 732</b>	<b>61,0%</b>
Commissions (produits)	197 278	250 825	27,1%	321 607	28,2%
Commissions (charges)	-57 342	-58 022	1,2%	-71 092	22,5%
<b>Marge sur commissions (2)</b>	<b>139 936</b>	<b>192 803</b>	<b>37,8%</b>	<b>250 515</b>	<b>29,9%</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	-5 039	31 592	>100%	-32 822	<-100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Produits nets des autres activités (4)	25 392	20 205	-20,4%	31 969	58,2%
<b>Produit net bancaire (5)</b>	<b>285 499</b>	<b>400 354</b>	<b>40,2%</b>	<b>500 394</b>	<b>25,0%</b>
<i>Banque de détail</i> <sup>57</sup>	167 475	238 302	42,3%	293 561	23,2%
<i>Banque de financement et d'investissement</i> <sup>58</sup>	118 024	162 052	37,3%	206 833	27,6%
Charges générales d'exploitation (6)	-216 889	-293 585	35,4%	-331 558	12,9%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	-48 213	-53 363	10,7%	-55 094	3,2%
<b>Résultat Brut d'exploitation (8)</b>	<b>20 397</b>	<b>53 406</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>113 742</b>	<b>&gt;100%</b>
Coût du risque (9)	-18 248	-35 965	97,1%	-30 984	-13,8%
<b>Résultat d'exploitation (10)</b>	<b>2 149</b>	<b>17 441</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>82 758</b>	<b>&gt;100%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-777	31 403	>100%	-2 937	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôts (12)</b>	<b>1 372</b>	<b>48 844</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>79 821</b>	<b>63,4%</b>
Impôts sur les résultats (13)	-44 492	-17 483	-60,7%	-25 480	45,7%
Résultat net d'impôts des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-	-	-	-
<b>Résultat net (14)</b>	<b>-43 120</b>	<b>31 361</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>54 341</b>	<b>73,3%</b>
Intérêts minoritaires (15)	-1 091	2 810	>100%	10 455	>100%
<b>Résultat net part du groupe (16)</b>	<b>-42 029</b>	<b>28 551</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>43 886</b>	<b>53,7%</b>

Source : CFG Bank

<sup>57</sup> Fait référence aux activités de la banque commerciale CFG Bank, y compris les métiers annexes / support (CFG IT, CFG Associés, Villa Roosevelt et CFG Assurances).

<sup>58</sup> Inclut notamment les activités de « Corporate Finance », de « Private Equity », de « marchés des capitaux », de « gestion d'actifs » et de Trading (produits de taux).

### 3.3.1- STRUCTURE DU PRODUIT NET BANCAIRE

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Marge d'intérêt (1)	125 210	155 754	24,4%	250 732	61,0%
Marge sur commissions (2)	139 936	192 803	37,8%	250 515	29,9%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	-5 039	31 592	>100%	-32 822	<-100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-
Produits nets des autres activités (4)	25 392	20 205	-20,4%	31 969	58,2%
<b>Produit net bancaire (5)</b>	<b>285 499</b>	<b>400 354</b>	<b>40,2%</b>	<b>500 394</b>	<b>25,0%</b>

Source : CFG Bank

#### Marge d'intérêt (1)<sup>59</sup>

Le tableau ci-dessous détaille la composition de la marge d'intérêt sur la période analysée :

En KMAD	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>220 738</b>	<b>-45 778</b>	<b>174 960</b>	<b>274 243</b>	<b>-50 043</b>	<b>224 200</b>	<b>349 449</b>	<b>-54 490</b>	<b>294 959</b>
Comptes et prêts/emprunts	184 771	-45 326	139 445	235 629	-49 424	186 205	301 382	-49 179	252 203
Opérations de pensions	72	-452	-380	-	-619	-619	784	-5 311	-4 527
Opérations de location financement	35 895	-	35 895	38 614	-	38 614	47 283	-	47 283
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 075</b>	<b>-11 095</b>	<b>-10 020</b>	<b>142</b>	<b>-16 894</b>	<b>-16 752</b>	<b>1 666</b>	<b>-37 377</b>	<b>-35 711</b>
Comptes et prêts/emprunts	1 046	-4 266	-3 220	88	-16 894	-16 806	1 619	-8 266	-6 647
Opérations de pensions	29	-6 829	-6 800	54	-	54	47	-29 111	-29 064
<b>Opérations sur titre</b>	<b>23 996</b>	<b>-63 726</b>	<b>-39 730</b>	<b>35 888</b>	<b>-87 582</b>	<b>-51 694</b>	<b>84 598</b>	<b>-93 114</b>	<b>-8 516</b>
Emprunts émis par le Groupe	-	-63 208	-63 208	-	-87 042	-87 042	-	-92 531	-92 531
Actifs financiers disponibles à la vente	23 996	-518	23 478	35 888	-540	35 348	84 598	-583	84 015
<b>Total produits et charges d'intérêts</b>	<b>245 809</b>	<b>-120 599</b>	<b>125 210</b>	<b>310 273</b>	<b>-154 519</b>	<b>155 754</b>	<b>435 713</b>	<b>-184 981</b>	<b>250 732</b>
<b>Marge d'intérêt (en % du PNB)</b>			<b>43,9%</b>			<b>38,9%</b>			<b>50,1%</b>

Source : CFG Bank

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 61,0% en 2022 par rapport à 2021 en raison de :

- La croissance de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 31,6% pour s'établir à 294 959 KMAD à fin 2022 contre 224 200 KMAD à fin 2021. Cette amélioration s'explique essentiellement par la croissance de l'encours de crédits ;

<sup>59</sup> A noter que CFG Bank a procédé à un reclassement en 2020 des opérations de leasing, initialement incluses dans les opérations interbancaires au niveau du poste « Comptes et prêts /emprunts », dans les opérations avec la clientèle au niveau du poste « Opérations de location financement ».

- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations sur titres (>100%), portée par les produits relatifs aux actifs disponibles à la vente (>100%), expliquée notamment par la hausse des taux obligataires ;
- Compensée par la baisse de la marge d'intérêt sur les opérations interbancaires (<-100%), portée essentiellement par l'augmentation des charges d'intérêts relatives aux opérations de pension (<-100%), en lien avec le financement du développement de l'activité bancaire de CFG Bank, à travers notamment les opérations de pension.

En % du PNB, la marge d'intérêt représente 50,1% contre 38,9% en 2021, soit une hausse de la contribution à hauteur de 11,2 pts. Cette amélioration s'explique essentiellement par le rythme de croissance de la marge d'intérêt comparé aux autres sources de produits générés par le Groupe composant le PNB.

A noter que la hausse des taux a eu un impact légèrement défavorable sur la marge d'intérêt à cause de l'augmentation importante du coût des ressources rémunérées entamée dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, alors que la hausse des taux de production de crédits n'a eu lieu qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023. En effet, la structure des dépôts de CFG Bank, avec plus de 50% de dépôts rémunérés et une durée de moins de 1 an a été impactée de manière rapide par l'augmentation du coût des DAT, impactant ainsi à la baisse la marge d'intérêt. La hausse des taux de crédit n'impacte quant à elle que la nouvelle production et vient augmenter le rendement des crédits de manière plus lente que la hausse du coût sur les ressources.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 24,4% en 2021 par rapport à 2020 en raison de :

- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 28,1% pour s'établir à 224 200 KMAD à fin 2021 contre 174 960 KMAD à fin 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des intérêts sur les crédits de trésorerie qui s'établissent à 266,4 MMAD en 2021 contre 158,1 MMAD en 2020. Elle s'accompagne, également, de la hausse des intérêts sur crédits immobiliers qui ont atteint 229,1 MMAD en 2021 contre 128,8 MMAD en 2020. Les intérêts sur comptes à terme ont connu une hausse de 55,6% en s'affichant à 107,2 MMAD en 2021 contre 68,9 MMAD en 2020.
- Compensée par le recul de la marge d'intérêt sur opérations sur titres de 30,1% pour s'élever à -51 694 KMAD en 2021 contre -39 730 KMAD en 2020, expliqué principalement par la hausse des intérêts sur les certificats de dépôt émis de 37,7% en s'affichant à 87 042 KMAD contre 63 208 KMAD en 2020.

En % du PNB, la marge d'intérêt représente près de 38,9% en 2021, contre 43,9% en 2020, soit une baisse de la contribution malgré la hausse de la marge en valeur. Cette baisse de 5 pts est liée essentiellement à une hausse plus importante du PNB des métiers de banque d'affaires, suite à la consolidation de REIM Partners qui contribue à hauteur de 10% dans le PNB du groupe en 2021.

La norme IFRS 16 a eu un impact négatif sur la marge d'intérêt en 2021 et 2022 respectivement de 1 228 KMAD et 1 077 KMAD.

La ventilation de la marge d'intérêt par pôle se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Banque de détail	125 205	155 786	24,4%	250 646	60,9%
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>0,2 pbs</i>	<i>100%</i>	<i>-0,5 pbs</i>
Banque de financement et d'investissement	5	-32	<-100%	86	>100%
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,2 pbs</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,5 pbs</i>
<b>Marge sur intérêt</b>	<b>125 210</b>	<b>155 754</b>	<b>24,4%</b>	<b>250 732</b>	<b>61,0%</b>

Source : CFG Bank

Sur la période 2020-2022, la banque de détail capte près de 100% de la marge d'intérêt du groupe.

### Marge sur commissions (2)

Le tableau suivant présente la composition de la marge sur commissions sur la période analysée :

En KMAD	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sur autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prestations des services financiers<sup>60</sup></b>	<b>197 278</b>	<b>-57 342</b>	<b>139 936</b>	<b>250 825</b>	<b>-58 022</b>	<b>192 803</b>	<b>321 607</b>	<b>-71 092</b>	<b>250 515</b>
Banque de détail	43 758	-18 109	25 649	56 757	-23 427	33 330	76 162	-32 516	43 646
Banque de financement et d'investissement	153 520	-39 233	114 287	194 068	-34 595	159 473	245 445	-38 576	206 869
<b>Total produits nets de commissions</b>	<b>197 278</b>	<b>-57 342</b>	<b>139 936</b>	<b>250 825</b>	<b>-58 022</b>	<b>192 803</b>	<b>321 607</b>	<b>-71 092</b>	<b>250 515</b>
<b>Marge sur commissions (en % du PNB)</b>			<b>49,0%</b>			<b>48,2%</b>			<b>50,1%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

A fin 2022, la marge sur commissions s'établit à 250 515 KMAD, contre 192 803 KMAD en 2021, soit une hausse de 29,9% expliquée par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des commissions de l'activité Banque de détail de 31,0% en 2022, pour s'établir à 43 646 KMAD, portée par les commissions sur moyens de paiement et les commissions de tenue de compte ;
- La hausse des commissions de l'activité Banque de financement et d'investissement de 29,7% en 2022 (206 869 KMAD en 2022 contre 159 473 KMAD en 2021) liée notamment aux bonnes performances enregistrées par REIM Partners (80 479 KMAD en 2022 contre 41 650 KMAD en 2021) et par les activités «Corporate Finance» (16 492 KMAD en 2022 contre 13 589 KMAD en 2021).

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

A fin 2021, la marge sur commissions s'établit à 192 803 KMAD, contre 139 936 KMAD en 2020, soit une hausse de 37,8% s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des commissions de l'activité Banque de détail de 29,9% en 2021, pour s'établir à 33 330 KMAD, portée par les commissions sur moyens de paiement et les commissions de tenue de compte ;
- La hausse des commissions de l'activité Banque de financement et d'investissement de 39,5% en 2021 (159 473 KMAD en 2021 contre 114 287 KMAD en 2020) expliquée notamment par les bonnes performances enregistrées par REIM Partners (consolidée pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2021) et par l'activité de gestion d'actifs.

<sup>60</sup> La rubrique « Prestations des services financiers » comprend les commissions relatives aux opérations avec la clientèle.

La ventilation de la marge sur commissions par pôle se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Banque de détail	23 270	30 768	32,2%	43 646	41,9%
Banque de financement et d'investissement	116 666	162 035	38,9%	206 869	27,7%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>139 936</b>	<b>192 803</b>	<b>37,8%</b>	<b>250 515</b>	<b>29,9%</b>

Source : CFG Bank

La contribution de la banque de financement et d'investissement à la marge sur commissions est relativement stable autour de 83,3% en moyenne sur la période 2020-2022. La banque de détail, quant à elle, a généré en moyenne 16,7% de la marge sur commission sur la période.

### **Résultat des activités de marché (3)**

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)</b>	<b>-5 039</b>	<b>31 592</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-32 822</b>	<b>&lt;-100%</b>
Gains ou pertes nets sur actifs / passifs de transaction	-2 932	31 671	>100%	-32 840	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs / passifs à la juste valeur par résultat	-2 107	-79	96,3%	18	>100%
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-	-	-	-
<b>Résultat de marché</b>	<b>-5 039</b>	<b>31 592</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-32 822</b>	<b>&lt;-100%</b>
<b>Résultat de marché (en % du PNB)</b>	<b>-1,8%</b>	<b>7,9%</b>	<b>+9,7 pts</b>	<b>-6,6%</b>	<b>-14,5 pts</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, le résultat des activités de marché s'est établi à -32 822 KMAD contre 31 592 KMAD en 2021. Cette baisse est expliquée essentiellement par la hausse des taux obligataires et la baisse du marché boursier.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, le résultat des activités de marché s'est établi à 31 592 KMAD contre - 5 039 KMAD en 2020. Cette hausse est expliquée essentiellement par la bonne performance du portefeuille obligataire et l'amélioration du résultat de l'activité trading action.



### **Produits nets des autres activités (4)**

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Produits des autres activités	25 392	20 338	-19,9%	32 552	60,1%
Charges des autres activités	-	-133	>100%	-583	>100%
<b>Produits nets des autres activités</b>	<b>25 392</b>	<b>20 205</b>	<b>-20,4%</b>	<b>31 969</b>	<b>58,2%</b>
<b>Produits nets des autres activités (en % du PNB)</b>	<b>8,9%</b>	<b>5,0%</b>	<b>-3,9 pts</b>	<b>6,4%</b>	<b>1,4 pts</b>

Source : CFG Bank

Le résultat des autres activités se compose principalement du résultat des activités de change ainsi que celui relatif aux opérations exceptionnelles.

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

A fin décembre 2022, le résultat des autres activités s'élève à 31 969 KMAD contre 20 205 KMAD à fin décembre 2021. Cette hausse s'explique principalement par la bonne tenue de l'activité de change due à plusieurs facteurs notamment :

- La hausse notable des flux clientèle en lien avec la montée en puissance du réseau Retail et l'entrée en relation avec de nouvelles entreprises importatrices et exportatrices ;
- Le développement des activités de Trade Finance ;
- La hausse de l'utilisation des produits de couverture à terme attribuable à la volatilité accrue sur le marché des changes constatée en 2022.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

A fin décembre 2021, le résultat des autres activités s'élève à 20 205 KMAD contre 25 392 KMAD à fin décembre 2020. Cette baisse s'explique principalement par la réalisation en 2020 d'une plus-value à la suite de la cession d'une partie des actions CFG Bank détenues par CFG Associés à Axa Maroc.

### **3.3.2- ÉVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE**

L'évolution de la répartition du PNB par activité sur la période décembre 2020 à décembre 2022 se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Banque de détail <sup>61</sup>	167 475	238 302	42,3%	293 561	23,2%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>58,7%</i>	<i>59,5%</i>	<i>0,8 pts</i>	<i>58,7%</i>	<i>-0,8 pts</i>
Marchés des capitaux	29 565	25 657	-13,2%	25 112	-2,1%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>10,4%</i>	<i>6,4%</i>	<i>-4,0 pts</i>	<i>5,0%</i>	<i>-1,4 pts</i>
Gestion d'actifs	62 309	73 212	17,5%	75 648	3,3%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>21,8%</i>	<i>18,3%</i>	<i>-3,5 pts</i>	<i>15,1%</i>	<i>-3,2 pts</i>
Autres <sup>62</sup>	26 150	63 183	>100%	106 073	67,9%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>9,1%</i>	<i>15,8%</i>	<i>6,7 pts</i>	<i>21,2%</i>	<i>5,4 pts</i>
Banque de financement et d'investissement <sup>63</sup>	118 024	162 052	37,3%	206 833	27,6%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>41,3%</i>	<i>40,5%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>41,3%</i>	<i>0,8 pts</i>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>285 499</b>	<b>400 354</b>	<b>40,2%</b>	<b>500 394</b>	<b>25,0%</b>

Source : CFG Bank

<sup>61</sup> Fait référence aux activités de la banque commerciale CFG Bank, y compris les métiers annexes / support (CFG IT, CFG Associés, Villa Roosevelt et CFG Assurances).

<sup>62</sup> Inclut notamment les activités de « Corporate Finance », de « Private Equity » et de gestion (REIM Partners)

<sup>63</sup> Inclut les contributions des activités « marchés des capitaux », « gestion d'actifs » et « Autres »

## **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Le PNB consolidé s'établit à 500 394 KMAD au 31 décembre 2022 et affiche une progression de 25,0% par rapport à 2021. Cette hausse du PNB est tirée à la fois par la forte croissance des activités de la banque de détail (+23,2%), ainsi que par l'évolution favorable de la banque de financement et d'investissement (+27,6%).

La contribution de CFG Bank SA au Produit Net Bancaire consolidé est demeurée constante à 58,1% entre 2021 et 2022. En revanche, la contribution de REIM Partners a augmenté au cours de cette période, passant de 10,4% en 2021 à 16% en 2022.

## **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Le PNB consolidé s'établit à 400 354 KMAD au 31 décembre 2021 et affiche une progression de 40,2% par rapport à 2020. Cette hausse est tirée à la fois par la croissance des activités de la banque commerciale (42,3%), ainsi que par l'augmentation des activités de la banque de financement et d'investissement (37,3%) sous l'effet de la consolidation de REIM Partners.

### **Analyse du PNB par Pôle :**

#### **Banque de détail**

##### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Le PNB de l'activité bancaire s'établit à 293 561 KMAD au 31 décembre 2022 et affiche une progression de 23,2% par rapport à 2021. Cette hausse du PNB est tirée par la forte croissance des encours de crédits (+1 856 MMAD, soit +25,5% par rapport à 2021) et de dépôts (+3 590 MMAD, soit +49,1% par rapport à 2021).

##### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Le PNB de l'activité bancaire s'établit à 238 302 KMAD au 31 décembre 2021 et affiche une progression de 42,3% par rapport à 2020. Cette hausse du PNB est tirée par la forte croissance des encours de crédits et de dépôts.

#### **Banque de financement et d'investissement**

##### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

L'activité « gestion d'actifs » a enregistré un PNB de 75 648 KMAD au 31 décembre 2022, en légère hausse de 3,3% par rapport à 2021 en dépit d'un contexte économique et monétaire difficile, expliquée notamment par des levées de fonds significatives effectuées en début d'année 2022, compensée par une baisse des actifs constatée au 2<sup>nd</sup> semestre 2022.

L'activité d'intermédiation boursière a réalisé un PNB de 25 112 KMAD en 2022, contre 25 657 KMAD en 2021, en léger retrait de 2,1%, expliqué essentiellement par la baisse du volume traité par CFG Marchés en 2022 (-27%), en lien avec la baisse des volumes globaux échangés sur le marché financier. En effet, le volume échangé sur le marché central a connu une baisse de 21% en 2022.

A noter une légère baisse de la part de marché (retraitée des opérations stratégiques) qui ressort à 15% en 2022 contre 18% en 2021 imputable notamment au contexte de marché défavorable. En effet, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 53 MMAD en 2022, dont 32 MMAD sur le marché central, contre 64 MMAD en 2021, dont 41 MMAD sur le marché central. Pour sa part, CFG Marchés a traité un montant d'environ 8 MMAD sur le marché central, soit une part de marché non retraitée de 12% (en baisse de 1 pts par rapport à 2021).

Les autres métiers de la banque de financement et d'investissement ont, pour leur part, vu leur PNB augmenter passant de 63 183 KMAD en 2021 à 106 073 KMAD en 2022, dont notamment l'activité « Corporate Finance » ayant réalisé des missions de conseil, de placement privé et de fusions-acquisitions pendant l'année 2022, enregistrant un PNB de 16,5 MMAD contre 14 MMAD en 2021.

Cette évolution s'explique également par les bonnes performances réalisées par REIM Partners (consolidée depuis le deuxième semestre 2021).

Cette évolution s'explique également par les bonnes performances des opérations de change et l'augmentation des volumes traités à l'international, et notamment grâce au développement de l'activité de Trade Finance. De plus, les activités des produits de taux ont été bien orientées grâce à la désensibilisation anticipée du portefeuille dans un contexte de taux haussier, et grâce également à l'augmentation des volumes sur le marché secondaire des bons du Trésor et de la dette privée.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

La gestion d'actifs a réalisé de bonnes performances avec un encours sous gestion à 23,2 MMDAD et une part de marché maintenue à 4%. Le PNB s'établit au 31 décembre 2021 à 73 212 KMAD et affiche une augmentation de 17,5% par rapport à 2020, expliquée essentiellement par (i) la hausse des actifs sous gestion et (ii) par les frais de gestion variables générés par la surperformance d'un fonds dédié obligataire par rapport à son indice de référence.

L'activité d'intermédiation boursière enregistre pour sa part un PNB de 25 657 KMAD en 2021 contre 29 565 KMAD en 2020, en baisse de 13,2%, expliquée essentiellement par la baisse de la commission moyenne d'intermédiation de 5 pts qui s'inscrit dans un cadre général de renégociation à la baisse des contrats d'intermédiation des acteurs de la place. A noter une légère baisse de la part de marché (retraitée des opérations stratégiques<sup>64</sup>) qui ressort à 18% en 2021 contre 19% en 2020, dans un contexte d'augmentation des volumes traités à la Bourse de Casablanca (+ 31,6%). En effet, les volumes négociés à la Bourse de Casablanca ont affiché un montant de 64 MMAD en 2021, dont 41 MMAD sur le marché central, contre 49 MMAD en 2020, dont 33 MMAD sur le marché central. Pour sa part, CFG Marchés a traité un montant de 10 MMAD sur le marché central, soit une part de marché non retraitée de 13% (en baisse de 3 pts par rapport à 2019).

Les autres métiers de la banque de financement et d'investissement ont, pour leur part, vu leur PNB augmenter passant de 26 150 KMAD en 2020 à 63 183 KMAD en 2021, dont notamment le métier « *Corporate Finance* » qui a conduit des missions de conseil, de placement privé et de fusions-acquisitions pendant l'année 2021, enregistrant un PNB de 14 MMAD contre 18,6 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique également par la bonne tenue des activités de salle des marchés, en raison de la baisse de la courbe des taux qui a eu un impact positif sur la valorisation du portefeuille composé notamment de produits de taux. La hausse des volumes sur le marché secondaire des bons du Trésor et de la dette privée a également contribué à l'augmentation du PNB des activités de marché.

L'amélioration de l'activité change s'explique principalement par une bonne performance des opérations de change de la salle des marchés ainsi qu'une évolution des volumes sur les opérations à l'international de la clientèle grâce notamment à au développement de l'activité de *Trade Finance*.

---

<sup>64</sup> Les opérations stratégiques intègrent les opérations de portage, deals stratégiques et les opérations d'Aller/Retour réalisées par les institutionnels.

La contribution des filiales au PNB sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
CFG Bank	159 650	232 724	45,8%	290 554	24,8%
REIM Partners	-	41 649	-	80 583	93,5%
CFG Gestion	62 312	73 212	17,5%	74 977	2,4%
CFG Marchés	29 565	25 657	-13,2%	25 112	-2,1%
CFG Finance	18 584	13 570	-27,0%	16 489	21,5%
CFG Capital	7 566	7 970	5,3%	9 001	12,9%
CFG Assurances	2 890	3 473	20,2%	3 007	-13,4%
CFG Gestion Privée	-3	-6	<-100%	671	>100%
CFG Associés	5 302	2 503	-52,8%	211	-91,6%
CFG IT	-146	-13	91,1%	60	>100%
T Capital Gestion	-	-	-	-	-
Villa Roosevelt	-221	-385	74,2%	-271	-29,6%
<b>TOTAL</b>	<b>285 499</b>	<b>400 354</b>	<b>40,2%</b>	<b>500 394</b>	<b>25,0%</b>

Source : CFG Bank

Au titre de l'exercice 2022, CFG Bank maintient sa position en tant que principal contributeur au PNB du Groupe, et représente 58,1% du PNB total. Elle est suivie par REIM Partners avec une part de 16,1% contre 10,4% au titre de l'exercice de 2021, soit une hausse de 5,7 pts. Cette évolution s'explique par la consolidation de REIM Partners sur une année pleine en 2022. De son côté, CFG Gestion contribue avec une part de 15,0% en 2022, comparativement à une contribution de 18,3% en 2021.

Pour l'année 2021, CFG Bank demeure le principal contributeur au PNB du Groupe avec une part de 58,1%, marquant une augmentation par rapport à sa contribution de 55,9% en 2020, soit une amélioration de 2,2 pts. Cette hausse est attribuable à la croissance des activités de la banque. Le deuxième contributeur est CFG Gestion, avec une part de 18,3%, suivi de REIM Partners, qui contribue avec 10,4%.

### 3.3.3- STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

#### Charges générales d'exploitation<sup>65</sup>

En KMAD (comptes consolidés)	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Charges de personnel	140 161	191 383	36,5%	211 812	10,7%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>64,6%</i>	<i>65,2%</i>	<i>0,6 pts</i>	<i>63,9%</i>	<i>-1,3 pts</i>
Impôts et taxes	3 530	3 553	0,7%	5 202	46,4%
Charges externes	70 721	96 021	35,8%	111 306	15,9%
Autres charges générales d'exploitation	2 477	2 628	6,1%	3 238	23,2%
<b>Charges générales d'exploitation (6)</b>	<b>216 889</b>	<b>293 585</b>	<b>35,4%</b>	<b>331 558</b>	<b>12,9%</b>

Source : CFG Bank

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les charges générales d'exploitation s'établissent à 331 558 KMAD contre 293 585 KMAD en 2021, en hausse de 12,9% résultant notamment de la consolidation de REIM Partners sur une année

<sup>65</sup> L'annulation des loyers pour « location simple » est présentée sous cette rubrique conformément à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 relative aux « contrats de location » à partir du 1er janvier 2019.

pleine en 2022. Il est à noter que l'impact de la consolidation de REIM Partners sur lesdites charges s'élève à 41 MMAD en 2022 contre 29 MMAD au 2021. Retraitées de cet impact, les charges générales d'exploitation s'élèveraient à 290 889 KMAD en 2022 contre 264 732 KMAD en 2021, soit une hausse de 9,9% par rapport à 2021. Cette hausse est expliquée par l'augmentation des charges externes (Maintenance SI, charges Marketing, frais liés à la production, etc.).

La hausse des charges générales d'exploitation (CGE) consolidées s'explique également par l'augmentation des charges d'exploitation de CFG Bank SA de 9,5% (Cf. la section 3.1.2 Structure et évolution des charges d'exploitation dans la Partie V) qui contribue à hauteur de 67,1% aux CGE en 2022. S'agissant de REIM Partners, sa contribution au CGE s'établit à 31,1% à fin 2022.

L'application de la norme IFRS 16 a eu un impact de 13 177 KMAD sur les charges externes suite à l'annulation des charges locatives.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, les charges générales d'exploitation s'établissent à 293 585 KMAD contre 216 889 KMAD en 2020, en hausse de 35,4%. Cette évolution s'explique principalement par la consolidation de REIM Partners, qui impacte les charges à la hausse de 31 MMAD en 2021. Retraitées de cet impact, les charges générales d'exploitation affichent une hausse de 21% liée essentiellement à une augmentation de la masse salariale (recrutements, augmentations de salaires et versement de bonus).

L'application de la norme IFRS 16 a eu un impact de 11 432 KMAD sur les charges externes suite à l'annulation des charges locatives.

La ventilation des charges générales d'exploitation par pôle d'activité sur la période 2020-2022 est présentée comme suit :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Banque de détail <sup>66</sup>	144 118	184 055	27,7%	204 148	10,9%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>66,4%</i>	<i>62,7%</i>	<i>-3,7 pts</i>	<i>61,6%</i>	<i>-1,1 pts</i>
Banque de financement et d'investissement	72 771	109 530	50,5%	127 410	16,3%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>33,6%</i>	<i>37,3%</i>	<i>3,7 pts</i>	<i>38,4%</i>	<i>1,1 pts</i>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>216 889</b>	<b>293 585</b>	<b>35,4%</b>	<b>331 558</b>	<b>12,9%</b>

Source : CFG Bank

En 2022, la contribution de la banque de détail aux charges générales d'exploitation s'est allégée de 1,1 points pour s'établir à 61,6%.

Quant à la banque de financement et d'investissement, celle-ci contribue à hauteur de 38,4% des charges générales d'exploitation, en hausse de 1,1 points par rapport à 2021 suite à la consolidation de REIM Partners sur une année pleine.

<sup>66</sup> Fait référence aux activités de la banque commerciale CFG Bank, y compris les métiers annexes / support (CFG IT, CFG Associés, Villa Roosevelt et CFG Assurances).

### 3.3.4- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

#### Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations<sup>67</sup>

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	48 213	53 363	10,7%	55 094	3,2%

Source : CFG Bank

#### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Les dotations aux amortissements évoluent de +3,2% pour se situer à 55 094 KMAD en 2022, contre 53 363 KMAD en 2021. Cette légère hausse est expliquée par l'amortissement d'une nouvelle agence inaugurée fin 2021 et les investissements en système d'information.

#### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Les dotations aux amortissements évoluent de + 10,7% pour s'établir à 53 363 KMAD en 2021, contre 48 213 KMAD en 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par l'amortissement du système IT et des agences.

#### Coefficient d'exploitation

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Charges générales d'exploitation et amortissements (6+7)	265 102	346 948	30,9%	386 652	11,4%
PNB (5)	285 499	400 354	40,2%	500 394	25,0%
<b>Coefficient d'exploitation (6+7)/(5)</b>	<b>92,9%</b>	<b>86,7%</b>	<b>-6,2 pts</b>	<b>77,3%</b>	<b>-9,4 pts</b>

Source : CFG Bank

#### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Le coefficient d'exploitation s'améliore pour s'établir à 77,3% en 2022, contre 86,7% en 2021 traduisant une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et amortissements.

#### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Le coefficient d'exploitation s'améliore et s'établit à 86,7% contre 92,9% en 2020 traduisant une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et amortissements.

<sup>67</sup> La dotation aux amortissements du droit d'utilisation "location simple" est présentée dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations » suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 « contrats de location » au 1er janvier 2019.

### 3.3.5- RESULTAT AVANT IMPOTS

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Résultat Brut d'exploitation (8)</b>	<b>20 397</b>	<b>53 406</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>113 742</b>	<b>&gt;100%</b>
Coût du risque (9)	18 248	35 965	97,1%	30 984	-13,8%
<b>Résultat d'exploitation (10)</b>	<b>2 149</b>	<b>17 441</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>82 758</b>	<b>&gt;100%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-777	31 403	>100%	-2 937	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôts (12)</b>	<b>1 372</b>	<b>48 844</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>79 821</b>	<b>63,4%</b>

Source : CFG Bank

#### **Résultat brut d'exploitation (8)**

##### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

A fin décembre 2022, le résultat brut d'exploitation ressort en nette amélioration de >100% pour s'établir à 113 742 KMAD, contre 53 406 KMAD en 2021. Cette amélioration est principalement due à une hausse du PNB (+25,0%) plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation (+12,9%) et des dotations aux amortissements (+3,2%) au cours de l'exercice 2022.

##### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

A fin décembre 2021, le résultat brut d'exploitation a enregistré une amélioration significative pour s'établir à 53 406 KMAD contre 20 397 KMAD en 2020. Cette amélioration est principalement due à la hausse du PNB de 40,2% par rapport à l'année dernière.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat brut d'exploitation par pôle sur la période 2020-2022 :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Banque de détail	-22 029	4 821	>100%	36 273	>100%
Banque de financement et d'investissement	42 426	48 585	14,5%	77 469	59,5%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>20 397</b>	<b>53 406</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>113 742</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

En 2022, la Banque de financement et d'investissement demeure le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat de 77 469 KMAD (soit 68,1% du résultat brut d'exploitation), en amélioration de 59,5% par rapport à 2021, porté principalement par l'amélioration du PNB associé (+27,6%). Il est à noter que la contribution de la Banque de détail au résultat brut d'exploitation est en nette amélioration en 2022 (31,9% contre 9,0% en 2021) en lien avec les bonnes performances de l'activité bancaire (+23,2% de PNB) portée par la croissance des encours de crédits et des dépôts.

REIM Partners est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation consolidé en 2022, avec une contribution de 35%, suivi par CFG Gestion et par CFG Bank SA avec une contribution respective de 24% et de 21%.

En 2021, la banque de financement et d'investissement est le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat de 48 585 KMAD, en amélioration de 14,5% par rapport à l'exercice 2020. Cette amélioration est principalement liée à la progression du PNB de 37,3% sur la période. La banque de détail enregistre pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2021 un résultat brut d'exploitation positif de 4 821 KMAD, contre un résultat déficitaire de -22 029 KMAD en 2020. Cette amélioration est principalement liée à celle du PNB sur la période qui enregistre une hausse de 42,3%.

La contribution des filiales au RBE sur la période 2020 – 2022 se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
CFG Bank	-38 628	-11 672	69,8%	23 801	>100%
REIM Partners	-	11 678	-	39 630	>100%
CFG Gestion	19 283	26 310	36,4%	27 144	3,2%
CFG Marchés	12 909	7 117	-44,9%	4 383	-38,4%
CFG Finance	11 092	5 913	-46,7%	6 193	4,7%
CFG Capital	923	-578	<-100%	-513	11,2%
CFG Assurances	1 863	2 335	25,3%	463	-80,2%
CFG Gestion Privée	-38	-43	-13,2%	634	>100%
CFG Associés	4 708	2 378	-49,5%	209	-91,2%
CFG IT	10 957	12 387	13,1%	12 339	-0,4%
T Capital Gestion	-1 743	-1 812	-4,0%	-2	-99,9%
Villa Roosevelt	-929	-607	34,7%	-539	-11,2%
<b>TOTAL</b>	<b>20 397</b>	<b>53 406</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>113 742</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

Au titre de l'année 2022 et suite à sa consolidation sur une année complète, REIM Partners se positionne en tant que principal contributeur au RBE consolidé du Groupe, avec une part de 35%, comparée à une part de 22% en 2021, soit une hausse de 13 points. Elle est suivie par CFG Gestion, qui détient une part de 24%, en baisse par rapport à sa contribution de 49% en 2021. En ce qui concerne CFG Bank, sa contribution s'est améliorée de 43 points, passant de -22% en 2021 à 21% en 2022. Cette amélioration est attribuable aux bonnes performances de l'activité bancaire.

Au titre de l'année 2021, CFG Gestion est le principal contributeur au RBE du Groupe avec une part de 49%, suivi de CFG IT avec 23% et de REIM Partners avec une part de 22%. La contribution de CFG Bank était de -22% au titre de cet exercice.

### Coût du risque (9)

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>25 907</b>	<b>39 521</b>	<b>52,5%</b>	<b>32 247</b>	<b>-18,4%</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	25 907	37 522	44,8%	32 247	-14,1%
Autres provisions pour risque et charges	-	1 999	>100%	-	-100%
<b>Reprises de provisions</b>	<b>7 906</b>	<b>3 969</b>	<b>-49,8%</b>	<b>1 840</b>	<b>-53,6%</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	7 906	3 969	-49,8%	1 840	-53,6%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
<b>Variation des provisions</b>	<b>247</b>	<b>413</b>	<b>67,2%</b>	<b>577</b>	<b>39,6%</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	657	495	-24,7%	593	19,8%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-	-	-	-	-
<b>Récupérations sur prêts et créances amorties</b>	<b>-410</b>	<b>-82</b>	<b>80,0%</b>	<b>-16</b>	<b>80,1%</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>18 248</b>	<b>35 965</b>	<b>97,1%</b>	<b>30 984</b>	<b>-13,8%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022



Le coût du risque diminue de 13,8% pour s'établir à 30 984 KMAD en 2022, contre 35 965 KMAD en 2021. Cette évolution provient essentiellement des éléments conjugués suivants :

- ✓ Baisse de 18,4% des dotations aux provisions en 2022, expliquée essentiellement par l'assouplissement des mesures prudentielles qui avaient été mises en place en 2021 en réponse à la pandémie de Covid-19. Ces mesures avaient entraîné des provisions supplémentaires en 2021 des prêts et créances sur des clients issus des « Bucket 1 » et « Bucket 2 » ;
- ✓ L'absence d'autres provisions pour risque et charges en 2022 est due au fait qu'aucun nouveau dossier en litige n'a fait l'objet de provisionnement au cours de cette année ;
- ✓ Légèrement compensée par la baisse des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances (-2 129 KMAD par rapport à 2021).

Les reprises et dotations nettes aux provisions se chiffrent ainsi à 30 407 KMAD en 2022 dont :

- ✓ Une dotation de 10 869 KMAD relative aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) ;
- ✓ Une reprise de 3 700 KMAD correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) ;
- ✓ Une dotation de 23 238 KMAD relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées se chiffrent à 593 KMAD en 2022 contre 495 KMAD en 2021. Le montant des pertes en 2022 reste relativement faible et la variation annuelle constatée se justifie essentiellement par les nouvelles pertes constatées sur les clôtures des comptes clients.

Il est à noter que le coût du risque est porté à hauteur de 100% par CFG Bank SA sur les trois derniers exercices.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Le coût du risque augmente de 97,1% pour se situer à 35 965 KMAD en 2021 contre 18 248 KMAD en 2020. Cette évolution provient des éléments conjugués suivants :

- ✓ Hausse de 52,5% des dotations aux provisions, portée par la hausse des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+11 615 KMAD par rapport à 2020), ceci étant dû à un provisionnement supplémentaire des comptes de certains clients. Pour leur part, les reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances affichent un montant de 3 969 KMAD, soit une baisse de 3 937 KMAD par rapport à 2020. Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains se chiffrent ainsi à 33 553 KMAD en 2021 dont :
  - ✓ 16 836 KMAD relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1) ;
  - ✓ 13 324 KMAD correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2) ;
  - ✓ 3 393 KMAD relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3).

Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées se chiffrent à 495 KMAD en 2021 contre 657 KMAD en 2020.

### **Coût du risque par Bucket (en MMAD)**

En KMAD	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Provisions nettes pour dépréciation des prêts et créances	-14 906	-795	-2 300	-16 836	-13 324	-3 393	-10 869	3 700	-23 238
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-1 999	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-	-657	-	-	-495	-	-	-593
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-	410	-	-	82	-	-	16
<b>Coût du risque</b>	<b>-14 906</b>	<b>-795</b>	<b>-2 547</b>	<b>-16 836</b>	<b>-13 324</b>	<b>-5 805</b>	<b>-10 869</b>	<b>3 700</b>	<b>-23 815</b>

Source : CFG Bank

Il est à noter que, depuis le 31 décembre 2021, CFG Bank applique un provisionnement supplémentaire « Overlay » qui prend en compte les risques futurs de manière globale par secteur d'activité.

En 2022, Les projections relatives au calcul du coût du risque demeurent inchangées, et la même méthodologie de calcul, conforme aux normes IFRS est maintenue.

### Dotations nettes des reprises par Bucket (en KMAD)

	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>14 906</b>	<b>795</b>	<b>2 300</b>	<b>10 501</b>	<b>11 072</b>	<b>3 393</b>	<b>12 741</b>	<b>-1 807</b>	<b>23 238</b>
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	14 906	795	2 300	10 501	11 072	3 393	12 741	-1 807	23 238
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 335</b>	<b>2 252</b>	<b>-</b>	<b>-1 872</b>	<b>-1 894</b>	<b>-</b>

Source : CFG Bank

Les dotations nettes des reprises relatives au « Bucket 1 » s'établissent à 12 741 KMAD en 2022 contre 10 501 KMAD en 2021, soit une hausse de 21,3%.

Les reprises nettes des dotations issues des « Bucket 2 » s'élèvent à -1 807 KMAD en 2022 contre une dotation nette en 2021 de 11 072 KMAD.

Les dotations nettes des reprises relatives au « Bucket 3 » s'élèvent à 23 238 KMAD en 2022 contre 3 393 KMAD en 2021.

### Résultat d'exploitation (10)

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Résultat Brut d'exploitation (8)</b>	<b>20 397</b>	<b>53 406</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>113 742</b>	<b>&gt;100%</b>
Coût du risque (9)	-18 248	-35 965	97,1%	-30 984	-13,8%
<b>Résultat d'exploitation (10)</b>	<b>2 149</b>	<b>17 441</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>82 758</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse significative pour s'établir à 82 758 KMAD, contre 17 441 KMAD durant l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement due à l'amélioration du PNB de 25,0% conjuguée à (i) une hausse moins importante des charges générales d'exploitation (12,9%) et des dotations aux amortissements (3,2%) et (ii) à la baisse du coût du risque de 13,8% à 30 984 KMAD par rapport à 2021.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, le résultat d'exploitation a enregistré une amélioration significative pour s'établir à 17 441 KMAD contre 2 149 KMAD en 2020. Cette amélioration est principalement due à la hausse du PNB de 40,2% par rapport à l'année dernière

### Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-777	31 403	>100%	-2 937	<-100%

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les gains ou pertes nettes sur autres actifs s'élèvent à -2 937 KMAD (contre 31 403 KMAD en 2021). Cette variation s'explique principalement par la plus-value réalisée de 35 000 KMAD sur la cession d'un terrain<sup>68</sup> en 2021.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, les gains nets sur autres actifs s'élèvent à 31 403 KMAD contre des pertes nettes de 777 KMAD. Cette évolution s'explique essentiellement par la plus-value réalisée sur la cession du terrain CFC et le paiement d'une contribution au Fonds d'Appui au Financement de l'Entrepreneuriat (FAFE) en 2021.

### Résultat avant impôts (12)

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Résultat d'exploitation (10)</b>	<b>2 149</b>	<b>17 441</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>82 758</b>	<b>&gt;100%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-777	31 403	>100%	-2 937	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôts (12)</b>	<b>1 372</b>	<b>48 844</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>79 821</b>	<b>63,4%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au titre de l'exercice 2022, le résultat avant impôt ressort en hausse de 63,4% par rapport à l'exercice antérieur pour s'établir à 79 821 KMAD.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au titre de l'exercice 2021, le résultat avant impôt a enregistré une nette hausse pour s'établir à 48 844 KMAD contre 1 372 KMAD en 2020.

<sup>68</sup> Le terrain cédé correspond au futur siège de la banque.

### 3.3.6- RESULTAT NET CONSOLIDE

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Résultat avant impôt (12)</b>	<b>1 372</b>	<b>48 844</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>79 821</b>	<b>63,4%</b>
Impôt sur les résultats (13)	-44 492	-17 483	-60,7%	-25 480	45,7%
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-	-	-	-
<b>Résultat net consolidé (14)</b>	<b>-43 120</b>	<b>31 361</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>54 341</b>	<b>73,3%</b>

Source : CFG Bank

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au titre de l'exercice 2022, le résultat net consolidé s'est apprécié de 73,3% pour s'établir à 54 341 KMAD, contre 31 361 KMAD en 2021.

#### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au titre de l'exercice 2021, le résultat net consolidé devient positif pour la première fois depuis le lancement de la banque universelle en 2015, pour s'établir à 31 361 KMAD contre -43 120 KMAD en 2020.

Les indicateurs de rentabilité du groupe ont évolué, comme suit, au cours de la période considérée :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Résultat net consolidé	-43 120	31 361	>100%	54 341	73,3%
Fonds propres	840 136	776 752	-7,5%	873 283	12,4%
Total bilan	8 853 202	11 647 613	31,6%	15 372 070	32,0%
<b>Return on Equity (ROE)</b>	<b>-5,1%</b>	<b>4,0%</b>	<b>+9,2 pts</b>	<b>6,2%</b>	<b>+2,2 pts</b>
<b>Return on Assets (ROA)</b>	<b>-0,5%</b>	<b>0,3%</b>	<b>+0,8 pts</b>	<b>0,4%</b>	<b>+0,1 pts</b>

Source : CFG Bank

ROE = (Résultat net consolidé / Fonds propres) ; ROA = (Résultat net consolidé / Total bilan)

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

L'exercice 2022 a été caractérisé par une hausse du total bilan de 32,0% (+3 724 MMAD) pour atteindre 15 372 MMAD, une augmentation des fonds propres de 12,4% (+97 MMAD) par rapport au 31 décembre 2021 et par une croissance du résultat net consolidé de 73,3% (+23 MMAD) pour enregistrer 54 MMAD. Ainsi le ROE du groupe a connu une hausse de 2,2 points pour s'établir à 6,2% en 2022. Parallèlement le ROA a affiché une légère hausse de 0,1 point par rapport à 2021 pour s'établir à 0,4%.

#### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

L'exercice 2021 a été marqué par une hausse notable du total bilan de 31,6% (+2 794 MMAD) pour s'établir à 11 648 MMAD, une baisse des fonds propres de 7,5% (-63 MMAD) pour atteindre 777 MMAD et une croissance du résultat net consolidé de +100% (+74 MMAD) pour s'établir à 31 MMAD. Ainsi, le ROE affiche une nette amélioration de 9,2 points par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 4,0%, tandis que le ROA affiche une hausse de 0,8 points pour atteindre 0,3% contre -0,5% à fin décembre 2020.

## **Taux moyen d'imposition**

<b>En KMAD</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Var.20-21</b>	<b>2022</b>	<b>Var.21-22</b>
Résultat avant impôts (12)	1 372	48 844	>100%	79 821	63,4%
Impôts sur les résultats (13)	-44 492	-17 483	-60,7%	-25 480	45,7%
<b>Taux d'imposition (%)</b>	<b>-</b>	<b>36%</b>	<b>Ns</b>	<b>32%</b>	<b>-3,9 pts</b>

Source : CFG Bank

Le taux moyen d'imposition est passé de 36% en 2021 à 32% en 2022, suite à l'impact des impôts différés sur les retraitements IFRS.

## **Répartition du résultat net consolidé entre part du groupe CFG et part des minoritaires**

<b>En KMAD</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Var.20-21</b>	<b>2022</b>	<b>Var.21-22</b>
<b>Résultat net (14)</b>	<b>-43 120</b>	<b>31 361</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>54 341</b>	<b>73,3%</b>
Résultat net part du groupe	-42 029	28 551	>100%	43 886	53,7%
Résultat net part minoritaires	-1 091	2 810	>100%	10 455	>100%

Source : CFG Bank

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part du résultat net des filiales qui ne sont pas détenues à 100% par CFG Bank et qui reviennent aux autres actionnaires de ces filiales. Les filiales concernées sont les suivantes :

- REIM Partners détenue à 60,0% par CFG Bank ;
- CFG Associés détenue à 99,3% par CFG Bank ;
- T Capital Gestion détenue à 51,0% par CFG Bank ;
- Villa Roosevelt détenue à 71,7% par CFG Bank.

Le résultat net part minoritaires s'élève à 10 455 KMAD en 2022 contre 2 810 KMAD en 2021.

Le tableau ci-dessous présente la contribution au RNPG des différents pôles d'activité de CFG Bank, au titre de la période 2020 – 2022 :

<b>En KMAD</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Var.20-21</b>	<b>2022</b>	<b>Var.21-22</b>
Banque de détail	-75 057	-2 765	96,3%	3 229	>100%
Banque de financement et d'investissement	33 028	31 316	-5,2%	40 656	29,8%
<b>RNPG</b>	<b>-42 029</b>	<b>28 551</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>43 886</b>	<b>53,7%</b>

Source : CFG Bank

Sur la période 2020 à 2022, la banque de financement et d'investissement demeure le principal contributeur au RNPG, suivi de l'activité bancaire.

En 2022, le RNPG de la banque de financement et d'investissement s'établit à 40 656 KMAD, en hausse de 29,8% par rapport à 2021, en lien essentiellement avec la progression du PNB de la banque de financement et d'investissement (+27,6%).

Pour sa part, le RNPG de la banque de détail se situe à 3 229 KMAD en 2022, contre -2 765 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique notamment par la hausse du PNB de l'activité bancaire (+55,3 MMAD).

Il est à noter que la contribution de REIM Partners au RNPG s'élève à 16 048 KMAD en 2022.

En 2021, le RNPG de la banque de financement et d'investissement s'établit à 31 316 KMAD, contre 33 028 KMAD en 2020, soit une baisse de 5,2%.

Pour sa part, le RNPG de la banque de détail a enregistré une hausse significative pour s'établir à -2 765 KMAD en 2021 contre -75 057 KMAD en 2020 en lien notamment avec la nette amélioration du résultat brut d'exploitation sur l'exercice 2021.

## Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin 2022, le résultat net part du Groupe enregistre une hausse de 53,7% pour s'établir à 43 886 KMAD, contre 28 551 KMAD en 2021. Cette amélioration s'explique essentiellement par la hausse significative du résultat d'exploitation qui s'établit à 82 758 KMAD en 2022, contre 17 441 KMAD en 2021 en lien avec la hausse significative du PNB et à la bonne maîtrise des charges.

## Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin 2021, le résultat net part du Groupe devient positif pour s'établir à 28 551 KMAD contre -42 029 KMAD en 2020, en lien notamment avec la nette amélioration du résultat brut d'exploitation.

La contribution des filiales au RNPG sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
CFG Bank	-90 981	-18 165	80,0%	-9 193	-49,4%
REIM Partners	-	5 791	-	16 048	>100%
CFG Gestion	13 314	17 394	30,6%	17 504	0,6%
CFG Marchés	8 979	4 429	-50,7%	2 870	-35,2%
CFG Finance	10 907	5 360	-50,9%	4 426	-17,4%
CFG Capital	759	-686	<-100%	-627	8,6%
CFG Assurances	1 389	1 714	23,4%	330	-80,7%
CFG Gestion Privée	-41	-46	-12,2%	528	>100%
CFG Associés	4 264	1 737	-59,3%	148	-91,5%
CFG IT	10 940	12 386	13,2%	12 338	-0,4%
T Capital Gestion	-891	-926	-3,9%	-92	>100%
Villa Roosevelt	-668	-437	34,6%	-394	9,8%
<b>TOTAL</b>	<b>-42 029</b>	<b>28 551</b>	<b>&lt;100%</b>	<b>43 886</b>	<b>53,7%</b>

Source : CFG Bank

Sur la période 2020 - 2022, CFG Gestion demeure le principal contributeur au RNPG avec une part de 32% en 2020, 61% en 2021 et 40% en 2022.

Au titre de l'exercice 2022, la contribution de REIM Partners s'est améliorée de 16 pts, passant de 20% en 2021 à 37% en 2022. Cette amélioration est liée à sa consolidation sur une année complète en 2022.

La contribution de CFG Bank SA au RNPG s'est améliorée sur la période, passant de -216% en 2020 à -21% en 2022. Cette progression est en lien notamment avec la nette progression du résultat net de la banque de détail

### 3.4- Analyse du bilan

#### ACTIF

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 21/20	Var 22/21
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	435 854	221 239	593 633	-49,2%	>100%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 220 018	1 861 768	3 030 625	52,6%	62,8%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	1 220 018	1 861 768	3 030 625	52,6%	62,8%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	65 304	30 783	40 296	-52,9%	30,9%
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	-	-	-	-	-
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	65 304	30 783	40 296	-52,9%	30,9%
Titres au coût amorti	-	402 185	682 432	>100%	69,7%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	202 277	604 102	332 824	>100%	-44,9%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5 611 689	6 679 520	8 806 412	19,0%	31,8%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	147 458	128 233	150 890	-13,0%	17,7%
Actifs d'impôt différé	123 632	136 084	148 306	10,1%	9,0%
Comptes de régularisation et autres actifs	298 058	785 007	657 006	>100%	-16,3%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	534 111	468 055	579 516	-12,4%	23,8%
Immobilisations incorporelles	204 659	206 495	225 988	0,9%	9,4%
Ecarts d'acquisition	10 142	124 142	124 142	>100%	0,0%
<b>Total Actif</b>	<b>8 853 202</b>	<b>11 647 613</b>	<b>15 372 070</b>	<b>31,6%</b>	<b>32,0%</b>

Source : CFG Bank

## PASSIF

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Banques centrales, Trésor public, CCP	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	-	-	-	-	-
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	900 435	1 484 423	2 865 367	64,9%	93,0%
Dettes envers la clientèle	4 283 805	5 823 490	8 032 909	35,9%	37,9%
Titres de créance émis	2 406 260	2 806 601	2 398 945	16,6%	-14,5%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	49 339	66 241	87 745	34,3%	32,5%
Passifs d'impôt différé	43 534	55 639	68 675	27,8%	23,4%
Comptes de régularisation et autres passifs	329 317	431 939	641 132	31,2%	48,4%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	104	-	>100%
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Provisions	376	2 375	2 375	>100%	0,0%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	200 153	401 535	>100%	>100%
<b>Capitaux propres</b>	<b>840 136</b>	<b>776 752</b>	<b>873 283</b>	<b>-7,5%</b>	<b>12,4%</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>819 729</b>	<b>762 199</b>	<b>851 810</b>	<b>-7,0%</b>	<b>11,8%</b>
Capital et réserves liées	1 458 450	1 523 536	1 558 867	4,5%	2,3%
Réserves consolidées	- 604 067	-658 400	-626 019	-9,0%	4,9%
Gains ou pertes latents ou différés	7 375	-131 488	-124 924	<-100%	5,0%
<b>Résultat net</b>	<b>-43 120</b>	<b>31 361</b>	<b>54 341</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>73,3%</b>
<b>Résultat net-part du Groupe</b>	<b>-42 029</b>	<b>28 551</b>	<b>43 886</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>53,7%</b>
Intérêts minoritaires (résultat + réserves)	20 407	14 553	21 473	-28,7%	47,6%
<b>Total Passif</b>	<b>8 853 202</b>	<b>11 647 613</b>	<b>15 372 070</b>	<b>31,6%</b>	<b>32,0%</b>

Source : CFG Bank



### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le total bilan consolidé s'est établi à 15 372 070 KMAD, soit une augmentation de 32,0% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement portée par :

- l'accroissement des prêts et créances sur la clientèle de 31,8% (+2 126 892 KMAD) pour s'établir à 8 806 412 KMAD ;
- la croissance des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 62,8% (+ 1 168 857 KMAD) pour s'établir à 3 030 625 KMAD ;

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le total bilan consolidé s'élève à 11 647 613 KMAD, soit une augmentation de 31,6% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement portée par :

- l'accroissement des prêts et créances sur la clientèle de 19,0% (+1 067 831 KMAD) pour s'établir à 6 679 520 KMAD ;
- l'augmentation des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 52,6% (+ 641 750 KMAD) pour s'établir à 1 861 768 KMAD ;

#### 3.4.1- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF

##### Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	435 854	221 239	593 633	-49,2%	>100%

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Ce poste représente essentiellement de la liquidité des guichets automatiques et la position du compte de CFG Bank auprès de Bank Al-Maghrib.

En 2022, les valeurs en caisse s'établissent à 593 633 KMAD, soit une augmentation de plus de 100% par rapport à l'exercice précédent, expliquée principalement par la hausse des avoirs auprès de Bank Al Maghrib.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Ce poste représente essentiellement de la liquidité des guichets automatiques et la position du compte de CFG Bank auprès de Bank Al-Maghrib.

En 2021, les valeurs en caisse s'établissent à 221 239 KMAD, soit une baisse de 49,2% par rapport à l'exercice précédent, expliquée principalement par la baisse des avoirs auprès de Bank Al Maghrib.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En KMAD (comptes consolidés)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 220 018	1 861 768	3 030 625	52,6%	62,8%
<i>Dont effets publics et valeurs assimilées</i>	832 790	1 519 919	2 752 318	82,5%	81,1%
<i>Dont Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	268 231	108 986	65 982	-59,4%	-
<i>Dont actions et autres titres à revenu variable</i>	118 997	232 863	212 325	95,7%	-8,8%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 220 018</b>	<b>1 861 768</b>	<b>3 030 625</b>	<b>52,6%</b>	<b>62,8%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

A fin décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 3 030 625 KMAD, en hausse de 62,8% comparativement à 2021. Cette évolution est principalement portée par l'augmentation des effets publics et valeurs assimilées (+81,1%), compensée par la baisse des (i) obligations et autres titres à revenus fixes et (ii) actions et autres titres à revenu variables respectivement de 39,5% et de 8,8%.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

A fin décembre 2021, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 1 861 768 KMAD, en hausse de 52,6% comparativement à 2020, principalement portée par l'augmentation (i) des effets publics et valeurs assimilées (+82,5%), (ii) des actions et autres titres à revenu variable (+95,7%) et compensée par la baisse des obligations et autres titres à revenu fixe (-59,4%) par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 108 986 KMAD.

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	65 304	30 783	40 296	-52,9%	30,9%
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>65 304</b>	<b>30 783</b>	<b>40 296</b>	<b>-52,9%</b>	<b>30,9%</b>

Source : CFG Bank

La ventilation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – brut	130 703	230 228	239 741	76,1%	4,1%
<i>Dont actions et titres à revenu variable</i>	130 703	230 228	239 741	76,1%	4,1%
<i>Dont titres de participation non consolidés</i>	-	-	-	-	-
Provisions	65 399	199 445	199 445	>100%	0,0%
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – net</b>	<b>65 304</b>	<b>30 783</b>	<b>40 296</b>	<b>-52,9%</b>	<b>30,9%</b>
<i>Dont gains ou pertes latents ou différés</i>	7 375	-131 488	-124 924	<-100%	-5,0%

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 30,9% par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 40 296 KMAD. Cette évolution est portée par l'augmentation des actions et titres à revenu variable (+4,1%).

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en baisse de 52,9% par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 30 783 KMAD. Cette évolution est expliquée essentiellement par (i) la constatation d'une provision d'environ 20 MMAD sur une participation du Groupe, ainsi que (ii) la consolidation en 2021 de REIM Partners qui était classée en tant que participation en 2020 pour 18 MDH.

### Titres au coût amorti

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Titres au coût amorti	-	402 185	682 432	>100%	69,7%

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Les titres d'investissement au coût amorti ont connu une forte augmentation, passant de 402 185 KMAD en 2021 à 682 432 KMAD à la fin de l'année 2022, soit une hausse significative de 69,7%. Cette croissance est principalement due à l'acquisition de nouveaux Eurobonds au cours de l'année 2022.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au cours de l'année 2021, les titres d'investissement au coût amorti se sont élevés à 402 185 KMAD, alors qu'ils étaient nuls en 2020. Cette augmentation est attribuable à l'acquisition d'Eurobonds au cours de l'année 2021.

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Comptes et prêts	202 277	604 102	332 824	>100%	-44,9%
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Total prêts et créance – avant dépréciation</b>	<b>202 277</b>	<b>604 102</b>	<b>332 824</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-44,9%</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti</b>	<b>202 277</b>	<b>604 102</b>	<b>332 824</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-44,9%</b>
En % du total bilan	2,3%	5,2%	2,2%	2,9 pts	-3,0 pts

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'établissent à 332 824 KMAD à fin 2022, en retrait de 44,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à la diminution des avoirs en banques, qui est liée à la diminution des liquidités de CFG Bank dans les comptes des autres établissements de crédit.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'établissent à 604 102 KMAD à fin 2021, en augmentation de + 100% par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des avoirs en banques.

### Prêts et créances sur la clientèle

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Lombard et découverts	326 271	432 147	698 592	32,5%	61,7%
Prêts consentis à la clientèle	4 141 932	5 590 253	7 169 512	35,0%	28,3%
Opérations de pensions	462 000	-	96 635	-100%	>100%
Opérations de location financement	741 870	751 057	966 017	1,2%	28,6%
<b>Total prêts et créances avant dépréciation</b>	<b>5 672 073</b>	<b>6 773 457</b>	<b>8 930 756</b>	<b>19,4%</b>	<b>31,8%</b>
<i>Dont créances saines</i>	5 634 999	6 741 697	8 745 932	19,6%	29,7%
<i>Dont créances en souffrance</i>	37 074	31 760	184 824	-14,3%	>100%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-60 384	-93 937	-124 344	55,6%	32,4%
<b>Total prêts et créances nets de dépréciation</b>	<b>5 611 689</b>	<b>6 679 520</b>	<b>8 806 412</b>	<b>19,0%</b>	<b>31,8%</b>
En % du total bilan	63,4%	57,3%	57,3%	-6,1 pts	0,0 pts

Source : CFG Bank

L'évolution de la part des prêts et créances nets dans le total bilan sur la période analysée s'explique par le développement rapide de l'activité de la banque de détail de CFG Bank lié notamment à l'augmentation du nombre de client et à la croissance des dépôts effectués auprès de la banque.

Le tableau ci-dessous présente la structure des prêts et créances brutes sur la clientèle sur la période analysée :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Crédit immobilier	2 089 056	2 722 012	3 290 381	30,3%	20,9%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>36,8%</i>	<i>40,2%</i>	<i>36,8%</i>	<i>3,4 pts</i>	<i>-3,3 pts</i>
Crédit de trésorerie	1 953 075	2 786 204	3 638 200	42,7%	30,6%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>34,5%</i>	<i>41,1%</i>	<i>40,7%</i>	<i>6,6 pts</i>	<i>-0,4 pts</i>
Crédit d'Équipement	15 495	-	-	-100,0%	-
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>-</i>
Leasing	741 870	751 057	966 017	1,2%	28,6%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>13,1%</i>	<i>11,1%</i>	<i>10,8%</i>	<i>-2,0 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>
Lombard et découverts	326 271	432 147	698 592	32,5%	61,7%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>5,8%</i>	<i>6,4%</i>	<i>7,8%</i>	<i>0,6 pts</i>	<i>1,4 pts</i>
Valeurs reçues en pension de la clientèle	462 000	-	96 635	-100%	>100%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>8,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,1%</i>	<i>-8,1 pts</i>	<i>1,1 pts</i>
Avances sur TCN	12 417	14 019	27 506	12,9%	96,2%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,1 pts</i>
Créances en souffrance sur la clientèle	33 820	37 575	165 142	11,1%	>100%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,6%</i>	<i>1,8%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>1,3 pts</i>
Prêts de trésorerie à terme	30 349	19 927	37 074	-34,3%	86,0%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,4%</i>	<i>-0,2 pts</i>	<i>0,1 pts</i>
Crédit à la consommation	5 978	8 439	10 126	41,2%	20,0%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
Créances en instance sur moyen de paiement	1 742	2 077	1 083	19,2%	-47,9%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
<b>Créances sur la clientèle brutes</b>	<b>5 672 073</b>	<b>6 773 457</b>	<b>8 930 756</b>	<b>19,4%</b>	<b>31,8%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au titre de l'exercice 2022, l'encours total des crédits bruts s'est établi à 8 930 756 KMAD, en progression de 31,8% (+2 157 299 KMAD) par rapport à décembre 2021. Cette évolution s'explique par la combinaison des éléments suivants :

- ✓ Les crédits immobiliers s'apprécient de 20,9% (+568 369 KMAD) pour s'établir à 3 290 381 KMAD à fin 2022 ;
- ✓ Les crédits de trésorerie progressent de 30,6% (+851 996 KMAD) pour s'établir à 3 638 200 KMAD en 2022 ;
- ✓ Les lombards et découverts progressent de 61,7% (+266 445 KMAD) pour s'établir à 698 592 KMAD à fin 2022 ;
- ✓ Les opérations de crédit-bail (leasing) progressent de 28,6% pour s'établir à 966 017 KMAD à fin 2022.
- ✓ Les créances en souffrance évoluent de +100% pour s'établir à 165 142 KMAD à fin 2022, en lien notamment avec le contexte macro-économique actuel.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au titre de l'exercice 2021, l'encours total des crédits s'est établi à 6 773 457 KMAD, en progression de 19,4% (+1 101 384 KMAD) par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique par les éléments suivants :

- les crédits immobiliers progressent de 30,3% (+632 956 KMAD) pour s'établir à 2 722 012 KMAD à fin 2021 ;

- les crédits de trésorerie progressent de 42,7% (+833 129 KMAD) pour s'établir à 2 786 204 KMAD à fin 2021 ;
- les opérations de crédit-bail progressent de 1,2% (+ 9 187 KMAD) pour s'établir à 751 057 KMAD à fin 2021 ;
- les comptes ordinaires débiteurs progressent de 32,5% (+105 876 KMAD) pour s'établir à 432 147 KMAD à fin 2021 ;
- les créances en souffrance évoluent de 11,1% pour s'établir à 37 575 KMAD à fin 2021.

Pour leur part, les provisions pour dépréciation des prêts et créances s'établissent à 124 344 KMAD en 2022 contre 93 937 KMAD en 2021, soit une hausse de 32,4%. Cette évolution est expliquée par un provisionnement plus important sur les créances saines (Bucket 1) compte tenu des nouveaux crédits accordés entre les deux arrêtés et le déclassement de nouveaux dossiers en défaut (Bucket 3).

Le tableau suivant présente l'évolution des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var. 20/21	31/12/2022	Var. 21/22
Banque de détail	5 611 689	6 679 520	19,0%	8 806 412	31,8%
Banque de financement et d'investissement	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>5 611 689</b>	<b>6 679 520</b>	<b>19,0%</b>	<b>8 806 412</b>	<b>31,8%</b>

Source : CFG Bank

La banque de détail contribue à hauteur de 100% des prêts et créances sur la clientèle sur la période analysée.

### Encours brut par Bucket (en KMAD)

	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>5 414 483</b>	<b>220 516</b>	<b>37 074</b>	<b>6 547 697</b>	<b>194 000</b>	<b>31 760</b>	<b>8 569 616</b>	<b>176 316</b>	<b>184 824</b>
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	5 414 483	220 516	37 074	6 547 697	194 000	31 760	8 569 616	176 316	184 824
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>585 143</b>	<b>901</b>	<b>-</b>	<b>1 267 002</b>	<b>80 424</b>	<b>-</b>	<b>1 062 718</b>	<b>12 402</b>	<b>-</b>

Source : CFG Bank

Les prêts et créances sur la clientèle relative au « Bucket 1 » s'établissent à 8 570 MMAD en 2022 contre 6 548 MMAD en 2021, soit une hausse de 30,9%. Les prêts et créances sur la clientèle issue des « Bucket 2 » et des « Bucket 3 » sont respectivement en baisse de 9,1% et en hausse de +100% en 2022 par rapport à 2021. La hausse de l'encours du Bucket 3 s'explique par le déclassement de nouveaux dossiers en créances en défaut (Cf. Evolution des créances en souffrance).

### Provisions par Bucket (en KMAD)

	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>45 473</b>	<b>3 832</b>	<b>11 079</b>	<b>55 974</b>	<b>14 904</b>	<b>14 472</b>	<b>68 715</b>	<b>13 097</b>	<b>37 710</b>
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	45 473	3 832	11 079	55 974	14 904	14 472	68 715	13 097	37 710
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 335</b>	<b>2 252</b>	<b>-</b>	<b>4 463</b>	<b>358</b>	<b>-</b>

Source : CFG Bank

Les provisions au 31 décembre 2022 s'établissent à 124 344 KMAD, contre 93 937 KMAD au 31 décembre 2021, soit un coût du risque (hors provisions pour risques et charges) de 30 407 KMAD expliqué comme suit :

- L'évolution des encours crédits conjuguée à une provision en Bucket 1 plus importante ;
- Le déclassement de nouvelles créances en Bucket 3 : déclassement de nouveaux dossiers en dossiers en défaut (*Cf. Evolution des créances en souffrance*).

Les provisions au 31 décembre 2021 s'établissent à 93 937 KMAD, contre 60 384 KMAD au 31 décembre 2020, soit un coût du risque (hors provisions pour risques et charges) de 33 553 KMAD expliqué comme suit :

- L'évolution des encours crédits conjuguée à une provision en Bucket 1 plus importante ;
- Par mesure de prudence, plusieurs contreparties ont été déclassées en Watchlist réglementaires et internes à l'arrêté du 31 décembre 2021, entraînant ainsi un provisionnement en Bucket 2 plus conséquent (*Cf. Evolution des créances en souffrance*).

### Analyse des ratios de contentieux et de couverture

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Créances sur la clientèle brutes	5 672 073	6 773 457	19,4%	8 930 756	31,8%
Créances sur la clientèle nettes	5 611 689	6 679 520	19,0%	8 806 412	31,8%
Coût du risque	18 248	35 965	97,1%	30 984	-13,8%
<b>Encours total par bucket</b>	<b>5 672 073</b>	<b>6 773 457</b>	<b>19,4%</b>	<b>8 930 756</b>	<b>31,8%</b>
<i>Dont encours bucket 1</i>	5 414 483	6 547 697	20,9%	8 569 616	30,9%
<i>Dont encours bucket 2</i>	220 516	194 000	-12,0%	176 316	-9,1%
<i>Dont encours bucket 3</i>	37 074	31 760	-14,3%	184 824	>100%
<b>Provisions totales par bucket</b>	<b>60 384</b>	<b>85 350</b>	<b>41,3%</b>	<b>119 522</b>	<b>40,0%</b>
<i>Dont provisions bucket 1</i>	45 473	55 974	23,1%	68 715	22,8%
<i>Dont provisions bucket 2</i>	3 832	14 904	>100%	13 097	-12,1%
<i>Dont provisions bucket 3</i>	11 079	14 472	30,6%	37 710	>100%
<b>Encours bucket 3 annuel recouvré</b>	<b>5 380</b>	<b>12 282</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>3 624</b>	<b>-70,5%</b>
Taux de couverture bucket 1 <sup>69</sup>	0,84%	0,85%	0,0 pts	0,80%	-0,1 pts
Taux de couverture bucket 2	1,74%	7,68%	5,9 pts	7,43%	-0,3 pts
Taux de couverture bucket 3	29,88%	45,57%	15,7 pts	20,40%	-25,2 pts
Taux de contentieux <sup>70</sup>	0,65%	0,47%	-0,2 pts	2,07%	1,6 pts
Ratio du coût du risque <sup>71</sup>	0,38%	0,58%	0,2 pts	0,40%	-0,2 pts
Taux de recouvrement <sup>72</sup> des créances classées en bucket 3	22,5%	33,1%	10,6 pts	11,4%	-21,7 pts

Source : CFG Bank

En 2022, le taux de couverture des encours du « Bucket 3 » s'établit à 20,4%, contre 45,6% en 2021, soit une baisse de 25,2 pts expliquée essentiellement par les garanties éligibles en couverture des nouvelles créances déclassées baissant ainsi la provision constatée.

<sup>69</sup> Taux de couverture par bucket = Provisions totales par bucket / Encours total par bucket

<sup>70</sup> Taux de contentieux = Encours bucket 3 / Encours total

<sup>71</sup> Ratio du coût du risque = Coût du risque / Moyenne des créances sur la clientèle nettes sur les deux derniers exercices

<sup>72</sup> Taux de recouvrement des créances classées en bucket 3 = Encours bucket 3 annuel recouvré de l'exercice (n) / Encours bucket 3 de l'exercice (n-1)

Le niveau relativement faible du taux de couverture des encours en « bucket 3 » est expliqué par l'importance et la qualité des engagements hors bilan couvrants les encours des crédits, composés essentiellement des hypothèques sur des biens immobiliers et des garanties de l'Etat (CCG).

Pour sa part, le taux de couverture des encours « Bucket 2 » s'élève à 7,4% en 2022, contre 7,7% en 2021, soit une légère baisse de 0,3 pts expliquée principalement par le passage de certains dossiers sensibles en CES à la clôture des comptes 2022. L'encours total des créances sensibles déclassées en CES s'élève à 122 MMAD à fin 2022.

Le taux de couverture des encours « Bucket 1 » s'établit, quant à lui, à 0,8% en 2022, en légère baisse de 0,05 points par rapport à 2021 (0,9%).

Le taux de contentieux s'élève à 2,1% en 2022, soit une hausse de 1,6 pts par rapport à 2021 expliquée notamment par la dégradation de la classification de certaines créances soit un déclassement en compromis (Cf. la section Evolution des créances en souffrance).

Le ratio du coût du risque s'élève à 0,4% en 2022, soit une baisse de 0,16 pts par rapport à 2021 expliquée principalement par la hausse annuelle constatée sur les encours de crédits distribués entre les deux arrêts et la baisse du coût du risque.

Le taux de recouvrement des créances classées en *bucket 3* s'élève à 11,4% en 2022, soit une baisse de 21,7 pts par rapport à 2021 expliquée notamment par le recul des encours *bucket 3* annuel recouvré en 2022.

En 2021, le taux de couverture des encours du « bucket 3 » s'établit à 45,6%, contre 29,9% en 2020, soit une hausse de 15,7 pts expliquée essentiellement par le renforcement des scénarios prudents appliqués pour le calcul des provisions en IFRS des créances en souffrance.

Pour sa part, le taux de couverture des encours « bucket 2 » s'élève à 7,7% en 2021, contre 1,7% en 2020, soit une hausse de 5,9 pts expliquée principalement par un provisionnement plus conséquent des créances à risque en watchlist réglementaires et internes par mesure de prudence afin d'assurer un suivi rapproché et éviter toute dégradation de la situation future.

Le taux de couverture des encours « bucket 1 » s'établit, quant à lui, à 0,9% en 2021, stable par rapport à 2020 (0,8%).

Le taux de recouvrement des créances classées en *bucket 3* s'élève à 33,1% en 2021 comparé à 22,5% en 2020, soit une hausse de 10,6 pts sur la période. Cette amélioration est liée à la hausse des encours *bucket 3* annuel recouvré en 2020.

### **Actifs d'impôt exigible**

L'évolution des actifs d'impôt exigible sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var. 20/21	31/12/2022	Var. 21/22
<b>Actifs d'impôt exigible</b>	<b>147 458</b>	<b>128 233</b>	<b>-13,0%</b>	<b>150 890</b>	<b>17,7%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, le poste a connu une augmentation de 17,7% pour s'établir à 150 890 KMAD.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, le poste a connu une diminution de 13,0% pour s'établir à 128 233 KMAD.

### **Actifs d'impôt différé**



En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var. 20/21	31/12/2022	Var. 21/22
<b>Actifs d'impôt différé</b>	<b>123 632</b>	<b>136 084</b>	<b>10,1%</b>	<b>148 306</b>	<b>9,0%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, ce poste a connu une hausse de 9,0% pour s'établir à 148 306 KMAD, s'expliquant par la constatation d'impôts sur des retraitements IFRS.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, ce poste a connu une hausse de 10,1% pour s'établir à 136 084 KMAD, s'expliquant par la constatation d'impôts sur des retraitements IFRS.

### Comptes de régularisation et autres actifs.

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Opérations diverses sur titres	36 278	241 757	359 697	>100%	48,8%
Débiteurs divers	92 915	282 844	99 698	>100%	-64,8%
Avances en CCA	121 966	4 816	7 920	-96,1%	64,5%
Valeurs et emplois divers	-	135 871	135 871	>100%	-
<b>Comptes de régul. actif</b>	<b>46 899</b>	<b>119 719</b>	<b>53 820</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-55,0%</b>
<b>Compte de régul. et autres actifs</b>	<b>298 058</b>	<b>785 007</b>	<b>657 006</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-16,3%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a enregistré une baisse de 16,3%, en passant de 785 007 KMAD en 2021 à 657 006 KMAD en 2022. Cette évolution s'explique principalement par :

- la baisse du poste « débiteurs divers » de 64,8%, liée principalement au dénouement de la créance relative à la cession du terrain.
- la baisse des comptes de régularisation – actif (-55,0%) portée par l'apurement des comptes transitoires et d'attente.
- compensée par la hausse opérations diverses sur titres de plus de 48,8%, elle-même due à la hausse de l'encours relatif aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelle (opérations dénouées en J+3).

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a augmenté de + 100%, en passant de 298 058 KMAD à 785 007 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique principalement par :

- la hausse des opérations diverses sur titres de plus de 100%, elle-même due à la hausse de l'encours relatif aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelle (opérations dénouées en J+3) ;
- la hausse du poste « débiteurs divers » sur titres de plus de 100%, elle-même due principalement à la créance relative à la cession du terrain (dénouée en janvier 2022) et une avance pour l'acquisition du nouveau siège ;
- la baisse significative des avances en CCA de 96,1% liée à la conversion des comptes courants de T Capital en capital social.

A noter que le poste « valeurs et emplois divers » correspond exclusivement à la reclassification d'un actif qui était donné en crédit-bail suite à la résiliation du contrat associé.



## Immobilisations

En KMAD	31/12/2022			31/12/2021	31/12/2020
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Immeubles de placements</b>	-	-	-	-	-
Immeubles de placements	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>396 488</b>	<b>-170 500</b>	<b>225 988</b>	<b>206 495</b>	<b>204 659</b>
Immobilisations incorporelles	396 488	-170 500	225 988	206 495	204 659
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>779 218</b>	<b>-199 702</b>	<b>579 516</b>	<b>468 055</b>	<b>534 111</b>
Terrains et constructions	310 376	-20 414	289 962	241 746	317 486
Mobiliers et matériels d'exploitation	296 993	-134 631	162 362	209 926	167 890
Biens donnés en location	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	116 688	-226	116 462	1 162	32 213
Droit d'utilisation	55 161	-44 431	10 730	15 221	16 522
<b>Total immobilisations</b>	<b>1 175 706</b>	<b>-370 202</b>	<b>805 504</b>	<b>674 550</b>	<b>738 770</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le total des immobilisations s'établit à 805 504 KMAD, en hausse de 19,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement portée par :

- la croissance des immobilisations corporelles (+23,8%), résultant essentiellement de l'augmentation du poste « autres immobilisations corporelles » (+100%) expliquée notamment par les avances octroyées relatives à la construction du nouveau siège ;
- la croissance des immobilisations incorporelles (+9,4%) expliquée notamment par l'acquisition d'un logiciel pour l'activité du Leasing.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le total des immobilisations s'établit à 674 550 KMAD, en baisse de 8,7% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de la baisse du poste « Terrains et constructions » (- 23,9%) en lien avec la cession d'un terrain compensée par la hausse du poste « mobiliers et matériels d'exploitation » (+ 25,0%) expliquée notamment par l'acquisition de matériel informatique et d'aménagement des locaux.

L'évolution du poste « droit d'utilisation » entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
<b>Immobilier</b>			
Valeur brute	37 713	47 125	55 161
Amortissements & dépréciations	-21 191	-31 904	-44 431
Valeur nette	16 522	15 221	10 730
<b>Mobilier</b>			
Valeur brute	-	-	-
Amortissements & dépréciations	-	-	-
Valeur nette	-	-	-
<b>Total droit d'utilisation</b>	<b>16 522</b>	<b>15 221</b>	<b>10 730</b>

Source : CFG Bank

## Écarts d'acquisition

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>10 142</b>	<b>124 142</b>	<b>124 142</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>0,0%</b>

Source : CFG Bank

Ce poste demeure stable en 2022 par rapport à fin 2021 et s'établit à 124 142 KMAD.

En 2021, ce poste s'élève à 124 142 KMAD en hausse de +100% par rapport à fin 2020, expliquée par l'entrée de REIM Partners dans le périmètre de consolidation du groupe CFG Bank en 2021, suite à l'acquisition de 30% supplémentaires de la société au cours du second semestre 2021. Désormais, le groupe CFG Bank détient 60% de REIM Partners.

### 3.4.2- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF

#### Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Emprunts	423 929	465 936	352 220	9,9%	-24,4%
Comptes à vue	-	1 373	-	>100%	-100,0%
Opérations de pension	465 125	1 000 130	2 500 414	>100%	>100%
Dettes locatives	11 381	16 984	12 733	49,2%	-25,0%
<b>Total dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>900 435</b>	<b>1 484 423</b>	<b>2 865 367</b>	<b>64,9%</b>	<b>93,0%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>10,2%</b>	<b>12,7%</b>	<b>18,6%</b>	<b>2,5 pts</b>	<b>5,9 pts</b>

Source : CFG Bank

L'encours des dettes envers les établissements de crédit dans le total du bilan s'élève à 18,6% à fin 2022.

#### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 2 865 367 KMAD, en hausse de 93,0% par rapport à 2021. Cette évolution résulte principalement de :

- la hausse des opérations de pension (+100%) pour s'établir à 2 500 414 KMAD, constituées principalement des valeurs données en pension à Bank Al-Maghrib ;
- Compensée par la baisse des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al-Maghrib (-24,4%).

#### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 1 484 423 KMAD, en hausse de 64,9% par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement de :

- La hausse des opérations de pension (+ 535 005 KMAD) pour s'établir à 1 000 130 KMAD, constituées principalement des valeurs données en pension à Bank Al Maghrib ;
- la hausse des emprunts de (+ 42 007 KMAD) pour atteindre 465 936 KMAD. Cette évolution est la conséquence des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al Maghrib.

#### Dettes envers la clientèle

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Dépôts à terme	1 240 804	1 466 119	1 429 925	18,2%	-2,5%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>28,9%</i>	<i>25,2%</i>	<i>17,8%</i>	<i>-3,7 pts</i>	<i>-7,4 pts</i>
Comptes ordinaires créditeurs	2 525 418	3 642 925	5 788 707	44,3%	58,9%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>58,9%</i>	<i>62,6%</i>	<i>72,1%</i>	<i>3,7 pts</i>	<i>9,5 pts</i>
Comptes d'épargne	418 973	585 829	783 517	39,8%	33,7%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>9,8%</i>	<i>10,1%</i>	<i>9,8%</i>	<i>0,3 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres comptes créditeurs	98 610	128 617	30 760	30,4%	-76,1%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,2%</i>	<i>0,4%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>-1,8 pts</i>
<b>Total dettes envers la clientèle</b>	<b>4 283 805</b>	<b>5 823 490</b>	<b>8 032 909</b>	<b>35,9%</b>	<b>37,9%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>48,4%</b>	<b>50,0%</b>	<b>52,3%</b>	<b>1,6 pts</b>	<b>2,3 pts</b>

Source : CFG Bank

La part des dettes envers la clientèle dans le total du bilan s'établit à 52,3% à fin 2022, en hausse de 2,3 points par rapport à 2021.

Les dettes envers la clientèle sont portées à hauteur de 100% par CFG Bank SA.

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin 2022, l'encours des dettes envers la clientèle s'élève à 8 032 909 KMAD, affichant une progression de 37,9% par rapport à 2021. Cette évolution résulte notamment de la conjugaison des principaux éléments suivants :

- l'augmentation des comptes ordinaires créditeurs (+2 145 782 KMAD, soit +58,9%) pour s'établir à 5 788 707 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- la progression des comptes d'épargne (+197 688 KMAD, soit +33,7%) pour atteindre 783 517 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- compensée par la baisse des autres comptes créditeurs (-97 857 KMAD, soit -76,1%), pour s'établir à 30 760 KMAD, expliquée notamment par la baisse des chèques de banque (correspondant aux crédits débloqués) remis à la clientèle et non encaissés à fin 2022.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin 2021, l'encours des dettes envers la clientèle s'est élevé à 5 823 490 KMAD, affichant une progression de 35,9% par rapport à 2020. Cette évolution résulte notamment des éléments conjugués suivants :

- l'augmentation du montant des dépôts à terme (+ 225 315 KMAD, soit +18,2%) pour s'établir à 1 466 119 KMAD ;
- la progression des comptes ordinaires créditeurs (+ 1 117 507 KMAD, soit +44,3%) pour atteindre 3 642 925 KMAD ;
- la hausse des comptes d'épargne (+ 166 856 KMAD, soit +44,3%), pour s'établir à 585 829 KMAD ;
- la hausse des autres comptes créditeurs (+ 30 007 KMAD, soit +30,4%), pour atteindre 128 617 KMAD.

L'évolution des dépôts de la clientèle entre dépôts rémunérés et dépôts non rémunérés sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD (comptes consolidés)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Dépôts rémunérés	1 659 903	2 052 074	2 213 568	23,6%	7,9%
Dépôts non rémunérés	2 623 902	3 771 416	5 819 341	43,7%	54,3%
<b>Total dettes envers la clientèle</b>	<b>4 283 805</b>	<b>5 823 490</b>	<b>8 032 909</b>	<b>35,9%</b>	<b>37,9%</b>

Source : CFG Bank

Les dépôts rémunérés s'élèvent à 2 213 568 KMAD en 2022, en augmentation de 7,9% par rapport à 2021. Quant aux dépôts non rémunérés, ils s'établissent à 5 819 341 KMAD en 2022, soit une augmentation de 54,3% par rapport à 2021. Il est à noter que cette évolution s'explique notamment par les conditions de marché observées en 2022 marquées par une augmentation des taux ayant conduit la banque à favoriser davantage les dépôts non rémunérés afin d'optimiser la marge nette d'intérêt bancaire.

### Taux de transformation sur base consolidée :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var.20/21	31/12/2022	Var. 21/22
Dépôts de la clientèle	4 283 805	5 823 490	35,9%	8 032 909	37,9%
Créances brutes sur la clientèle	5 672 073	6 773 457	19,4%	8 930 756	31,8%
<b>Taux de transformation<sup>73</sup></b>	<b>132,4%</b>	<b>116,3%</b>	<b>-16,1 pts</b>	<b>111,2%</b>	<b>-5,1 pts</b>

Source : CFG Bank

Au terme de l'exercice 2022, le taux de transformation s'élève à 111,2%, en baisse 5,1 points par rapport à 2021, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

Au terme de l'exercice 2021, le taux de transformation s'élève à 116,3%, en baisse 16,1 points par rapport à 2020, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

Pour rappel, le taux de transformation sectoriel se présente comme suit :

En MMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var.20/21	31/12/2022	Var. 21/22
Dépôts de la clientèle	999 939	1 053 116	5,3%	1 126 346	7,0%
Créances brutes sur la clientèle	923 532	950 656	2,9%	1 005 058	5,7%
<b>Taux de transformation</b>	<b>92,4%</b>	<b>90,3%</b>	<b>-2,1 pts</b>	<b>89,2%</b>	<b>-1,0 pts</b>

Source : GPBM

<sup>73</sup> Taux de transformation = (Créances brutes sur la clientèle / Dépôts de la clientèle)

## Titres de créances émis

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Titres de créance émis	2 406 260	2 806 601	2 398 945	16,6%	-14,5%

Source : CFG Bank

La composition des titres de créances émis sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	Augmentati on	Diminution	31/12/2021	Augmentati on	Diminution	31/12/2022
Titres de créances négociables	2 385 133	2 779 600	2 383 718	2 785 000	2 265 600	2 675 400	2 375 200
Intérêts cours non échus	21 127	21 601	17 142	21 601	23 745	21 601	23 745
<b>Titres de créances émis</b>	<b>2 406 260</b>	<b>2 801 201</b>	<b>2 400 860</b>	<b>2 806 601</b>	<b>2 289 345</b>	<b>2 697 001</b>	<b>2 398 945</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts. Au terme de l'exercice 2022, l'encours des titres de créances émis ressort à 2 398 945 KMAD, en baisse de 14,5% par rapport à 2021, expliquée notamment par le niveau plus important des titres de créances arrivés à échéance en 2022 (2 675 400 KMAD) comparé aux nouvelles émissions de l'exercice (2 265 600 KMAD).

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts. Au terme de l'exercice 2021, l'encours des titres de créances émis ressort à 2 806 601 KMAD, contre 2 406 260 KMAD en 2020. Cette hausse s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité de CFG Bank.

## Passifs d'impôt exigible

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Passifs d'impôt exigible	49 339	66 241	87 745	34,3%	32,5%

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Au terme de l'exercice 2022, l'encours des passifs d'impôt exigible s'élève à 87 745 KMAD, en hausse de 32,5% par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse de l'impôt sur les bénéfiques.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Au terme de l'exercice 2021, l'encours des passifs d'impôt exigible s'élève à 66 241 KMAD, soit une hausse 34,3% par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse de l'impôt sur les bénéfiques.



## Passifs d'impôt différé

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Passifs d'impôt différé	43 534	55 639	68 675	27,8%	23,4%

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Au terme de l'exercice 2022, les passifs d'impôt différé s'élèvent à 68 675 KMAD, en hausse de 23,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de l'impact des retraitements IFRS sur les immobilisations et les frais préliminaires.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Au terme de l'exercice 2021, les passifs d'impôt différé s'élèvent à 55 639 KMAD, en hausse de 23,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de l'impact des retraitements IFRS sur les immobilisations et les frais préliminaires.

## Comptes de régularisation et autres passifs

La composition du poste « comptes de régularisation et autres passifs » se présentent comme suit :

En KMAD (comptes consolidés)	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Opérations diverses sur titres	142 580	274 587	385 935	92,6%	40,6%
Créditeurs divers	61 671	81 404	70 150	32,0%	-13,8%
Comptes de régul. passif	125 066	75 948	185 047	-39,3%	>100%
<b>Compte de régul. et autres passifs</b>	<b>329 317</b>	<b>431 939</b>	<b>641 132</b>	<b>31,2%</b>	<b>48,4%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Au terme de l'exercice 2022, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » a enregistré une hausse de 48,4% par rapport à 2021, s'élevant ainsi à 641 132 KMAD. Cette hausse résulte de la croissance des (i) opérations diverses sur titres (+40,6%), correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3) et (ii) des comptes de régularisation passif (+100%), expliquée principalement par les comptes transitoires ou d'attente créditeurs.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Au terme de l'exercice 2021, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » est en hausse de 31,2% par rapport à 2020, s'élevant ainsi à 431 939 KMAD. Cette hausse est la résultante de celle des opérations diverses sur titres, correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3).

## Provisions

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2022
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	376	2 375	-	-	-	-	-	2 375
<b>Provisions</b>	<b>376</b>	<b>2 375</b>	-	-	-	-	-	<b>2 375</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les provisions restent stables par rapport à 2021 et s'établissent à 2 375 KMAD.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Les provisions se sont élevées à 2 375 KMAD en 2021, en hausse de 1 999 KMAD par rapport à fin 2020, en lien avec la constatation d'une provision par précaution pour risques et charges liées à des litiges en cours.

## Capitaux propres

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var. 20/21	Var. 21/22
<b>Capitaux propres</b>	<b>840 136</b>	<b>776 752</b>	<b>873 283</b>	<b>-7,5%</b>	<b>12,4%</b>
Capitaux propres part du groupe	819 729	762 199	851 810	-7,0%	11,8%
Capital et réserves liées	1 458 450	1 523 536	1 558 867	4,5%	2,3%
Réserves consolidées	-604 067	-658 400	-626 019	-9,0%	4,9%
Gains ou pertes latents ou différés	7 375	-131 488	-124 924	<-100%	5,0%
Résultat de l'exercice	-42 029	28 551	43 886	>100%	53,7%
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>20 407</b>	<b>14 553</b>	<b>21 473</b>	<b>-28,7%</b>	<b>47,6%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une hausse de 12,4% entre décembre 2021 et décembre 2022 pour s'établir à 873 283 KMAD. Cette hausse est le résultat des principaux éléments cumulés suivants :

- Deux augmentations de capital réalisées en 2022<sup>74</sup> pour un montant total de 35 331 KMAD prime d'émission incluse ;
- La réalisation d'un résultat bénéficiaire d'un montant de 54 341 KMAD (dont 43 886 KMAD part du Groupe).

<sup>74</sup> Cf. « 2.2- Historique du capital »

## Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une baisse de 63 484 KMAD (- 7,5%) en 2021 par rapport à 2022, pour s'établir à 776 752 KMAD. Cette évolution est la combinaison des principaux éléments cumulés suivants :

- La constatation de pertes nettes latentes/différées d'un montant de 131 488 KMAD, liée essentiellement à l'exposition sur T Capital Group ;
- Une augmentation de capital en août 2021 pour un montant de 65 MMAD ;
- La réalisation d'un résultat bénéficiaire d'un montant de 31 361 (dont 28 551 KMAD part du Groupe).

## Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres sur la période 2020-2022

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de CFG Bank sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var. 20/21	Var. 21/22
Banque de détail	856 106	920 918	989 534	7,6%	7,5%
Banque de financement et d'investissement	-15 970	-144 166	-116 251	<-100%	19,4%
<b>Capitaux propres</b>	<b>840 136</b>	<b>776 752</b>	<b>873 283</b>	<b>-7,5%</b>	<b>12,4%</b>

Source : CFG Bank

## Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

La contribution de la banque de détail aux capitaux propres s'élève à 989 534 KMAD en 2022, contre 920 918 KMAD en 2021, soit une évolution de +7,5% s'expliquant par les augmentations successives du capital social et l'amélioration de son résultat net. La banque de financement et d'investissement a enregistré une contribution négative de -144 166 KMAD en 2021, principalement en raison de l'écart d'acquisition lié à la consolidation de REIM Partners au cours de cette année. En 2022, la contribution de la banque de financement et d'investissement a atteint -116 251 KMAD, affichant ainsi une augmentation de 19,4% par rapport à 2021. Cette amélioration est attribuée à la solide performance de la banque d'affaires.

## Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

La contribution de la banque de détail aux capitaux propres s'élève à 920 918 KMAD en 2021, contre 856 106 KMAD en 2020, soit une évolution de +7,6% s'expliquant par une augmentation du capital de 65 MMAD. La banque de financement et d'investissement a une contribution de -144 166 KMAD en 2021 contre -15 970 KMAD en 2020. Cette contribution négative est due essentiellement à la consolidation de REIM Partners.

## AGREGATS PRUDENTIELS<sup>75</sup>

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Fonds propres consolidés (MMAD)	726	806	1 046
Actifs pondérés sur base consolidé (MMAD)	5 568	6 468	7 318
Ratio de solvabilité sur base consolidée (%)	13%	12,5%	14,3%
Ratio Tier 1 sur base consolidée (%)	13%	10,6%	10,5%
CET1 sur base consolidée (%)	13%	9,4%	8,8%
LCR sur base consolidée (en %)	201%	113,7%	113,5%
Ratio de levier sur base consolidée (%)	7,6%	5,7%	4,9%

Source : CFG Bank

Bank Al Maghrib a accordé à CFG Bank l'application d'un traitement prudentiel spécifique dans le cadre du calcul des ratios prudentiels à savoir :

- ✓ L'exclusion de l'exposition sur les filiales Villa Roosevelt et CFG IT du coefficient maximum de division des risques sur base sociale ;
- ✓ L'étalement des déductions sur les immobilisations incorporelles et les impacts des flux futurs de dépréciation relatifs à la norme IFRS 9 sur une période de 5 ans.

CFG Bank a obtenu cette dérogation pour lui permettre d'augmenter le niveau de ses fonds propres de façon à soutenir l'activité de la Banque, d'être conforme aux ratios prudentiels, étant donné la période d'investissement importante dans laquelle se situe la Banque.

Le ratio de solvabilité est le rapport entre d'une part la somme des risques pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels et d'autre part leurs fonds propres. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de 12% du ratio de solvabilité.

Le ratio de liquidité est le rapport entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité des banques et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. Les établissements de crédit sont tenus d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égale à 100%.

Pour rappel, CFG Bank disposait en 2017 d'une dérogation de Bank Al Maghrib lui permettant de retenir les fonds propres consolidés comme référence pour le respect des exigences réglementaires.

### Analyse décembre 2021 à décembre 2022

Le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de CFG Bank sur base consolidée s'établit à 8,8 % au 31/12/2022 contre 9,4% un an auparavant. Malgré la baisse du ratio CET1 en 2022, il est maintenu au-dessus de l'exigence réglementaire minimale de 8%.

De son côté, le ratio de levier sur base consolidée ressort à 4,9% à fin décembre 2022, en baisse de 0,8 points par rapport à 2021 (au-dessus de la limite réglementaire de 3% en 2022).

En 2022, le ratio de solvabilité ressort à 14,3% sur base consolidée contre 12,5% en 2021, en hausse de 1,8 pts expliquée essentiellement par (i) l'amélioration des fonds propres du Groupe résultant des bonnes performances financières réalisées au titre de l'exercice et (ii) le renforcement des fonds propres consolidés suite à l'émission d'obligations subordonnées par CFG Bank d'un montant total de 200 MMAD.

<sup>75</sup> Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent des retraitements, et ce conformément à la circulaire n°14/G/2013 de BAM.

La hausse du ratio de solvabilité entre les deux arrêtés de 2021 et 2022 est expliquée par la nouvelle émission de dette subordonnée de 200 MMAD.

### **Analyse décembre 2020 à décembre 2021**

Le ratio CET1 et T1 ont connu une baisse à compter de l'année 2021 compte tenu des exigences en Fonds Propres qui ont enregistré une hausse conjuguée par l'évolution des expositions crédits distribués entre les arrêtés.

La baisse du ratio de levier est justifiée par la hausse des expositions bilan et hors bilan entre les arrêtés et la quasi-stabilité des Fonds Propres de catégorie 1.

En 2021, le ratio de solvabilité ressort à 12,5% sur base consolidée contre 13% en 2020.

La baisse du LCR est expliquée par la baisse des actifs liquides de haute qualité sur les arrêtés étudiés. A noter que le ratio respecte toujours le seuil réglementaire de 100% sur l'ensemble des arrêtés mensuels.

A noter que la baisse des agrégats prudentiels CET1, Tier 1 et le ratio de levier entre 2020 et 2022 s'expliquent essentiellement par la croissance de la production des crédits sur la période. Pour le LCR, il s'agit d'une optimisation des ressources de la banque tout en respectant la limite réglementaire.

## Tableau de variation des capitaux propres

En KMAD	Capital	Réserve s liées au capital	Actions propres	Réserve s et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitau x propres - Part Groupe	Intérêts minorita ires	Total Capitau x propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>542 890</b>	<b>915 560</b>	<b>4 639</b>	<b>-650 734</b>	<b>7 375</b>	<b>819 730</b>	<b>20 407</b>	<b>840 136</b>
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2021</b>	<b>542 890</b>	<b>915 560</b>	<b>4 639</b>	<b>-650 734</b>	<b>7 375</b>	<b>819 730</b>	<b>20 407</b>	<b>840 136</b>
Opérations sur capital	16 283	48 803	2 178	-	-	67 264	-	67 264
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	5 700	-	5 700	-	5 700
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	28 551	-	28 551	2 810	31 361
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-159 343	-159 343	-8 804	-168 147
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	-159 343	-159 343	-8 804	-168 147
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	140	140
Divers reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	298	-	298	-	298
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>559 173</b>	<b>964 363</b>	<b>6 817</b>	<b>-616 185</b>	<b>-151 968</b>	<b>762 200</b>	<b>14 553</b>	<b>776 752</b>
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2022</b>	<b>559 173</b>	<b>964 363</b>	<b>6 817</b>	<b>-616 185</b>	<b>-151 968</b>	<b>762 200</b>	<b>14 553</b>	<b>776 752</b>
Opérations sur capital	12 703	22 628	3 707	-	-	39 038	-	39 038
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-3 393	-3 393
Résultat de l'exercice	-	-	-	43 886	-	43 886	10 455	54 341
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	6 564	6 564	-	6 564
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	6 564	6 564	-	6 564
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-

Divers reclassements	-	-	-	-20 480	20 480	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	123	-	123	-142	-19
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>571 876</b>	<b>986 991</b>	<b>10 524</b>	<b>-592 656</b>	<b>-124 924</b>	<b>851 811</b>	<b>21 473</b>	<b>873 283</b>

Source : CFG Bank

Les capitaux propres s'établissent à 873 283 KMAD à fin 2022, soit une croissance de +12,4% par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par (i) les augmentations de capital réalisées en 2022 et (ii) le résultat enregistré en 2022 (54 341 KMAD).

En 2021, les capitaux propres ont affiché un retrait de 7,5% à 776 752 KMAD, imputable principalement à des variations de juste valeur et transferts en résultat des instruments financiers de -168 147 KMAD.

### 3.5- Analyse du tableau de flux de trésorerie

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 372</b>	<b>48 844</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>79 821</b>	<b>63,4%</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	46 334	53 363	15,2%	54 847	2,8%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	-	-	-	-	-
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	7 557	-35	<-100%	18 393	>100%
Dotations nettes aux provisions	18 000	35 553	97,5%	30 407	-14,5%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
<u>Perte nette / (gain net) des activités d'investissement</u>	<u>-5 372</u>	<u>436</u>	<u>&gt;100%</u>	<u>-3 658</u>	<u>&lt;-100%</u>
Perte nette / (gain net) des activités de financement	-	-	-	-	-
Autres mouvements	10 587	153	-98,6%	903	>100%
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>77 106</b>	<b>89 470</b>	<b>16,0%</b>	<b>100 892</b>	<b>12,8%</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	493 855	609 928	23,5%	1 280 162	>100%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-937 735	302 430	>100%	187 991	-37,8%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-15 460	-249 754	<-100%	-1 595 513	<-100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	194 287	-399 394	<-100%	285 344	>100%
Impôts versés	-14 046	-17 830	26,9%	-27 615	54,9%
<b>Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-279 099</b>	<b>245 380</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>130 369</b>	<b>-46,9%</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-200 621</b>	<b>383 694</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>311 082</b>	<b>-18,9%</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-9 036	-467 248	<-100%	-	100%
Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-59 654	31 618	>100%	-317 519	<-100%
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-68 690</b>	<b>-435 630</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-317 519</b>	<b>27,1%</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	400 000	65 086	-83,7%	35 331	-45,7%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	200 000	>100%	-79 350	<-100%
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>400 000</b>	<b>265 086</b>	<b>-33,7%</b>	<b>-44 019</b>	<b>&lt;-100%</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-
<b>Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>130 689</b>	<b>213 150</b>	<b>63,1%</b>	<b>-50 456</b>	<b>&lt;-100%</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>480 045</b>	<b>610 734</b>	<b>27,2%</b>	<b>823 884</b>	<b>34,9%</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	156 183	435 854	>100%	221 239	-49,2%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	323 862	174 880	-46,0%	602 645	>100%
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>610 734</b>	<b>823 884</b>	<b>34,9%</b>	<b>773 428</b>	<b>-6,1%</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	435 854	221 239	-49,2%	593 633	>100%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	174 880	602 645	>100%	179 795	-70,2%
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>130 689</b>	<b>213 150</b>	<b>63,1%</b>	<b>-50 456</b>	<b>&lt;-100%</b>

Source : CFG Bank



### 3.5.1 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à 311 082 KMAD, en baisse de 18,9% par rapport à 2021. Cette évolution résulte notamment de la conjugaison des principaux éléments suivants :

- la baisse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (<-100%) à fin 2022, expliquée notamment par la souscription aux BDT (+ 1 232 MMAD) ;
- la baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle (-37,8%) en 2022 due notamment à la baisse des émissions de certificats de dépôt (2 266 MMAD en 2022 Vs 2 780 MMAD en 2021) ;
- la progression des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés (+100%) à fin décembre 2022 expliquée par l'augmentation des valeurs données en pensions ;
- la croissance des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers (+100%) en 2022 liée aux avances supplémentaires octroyées dans le cadre de l'acquisition du nouveau siège.

#### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle se chiffrent à 383 694 KMAD en raison de la constatation :

- De flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 609 928 KMAD à fin décembre 2021 contre 493 855 KMAD en décembre 2020. Cette variation s'explique par l'augmentation des valeurs données en pensions ;
- De flux liés aux opérations avec la clientèle qui s'élèvent à 302 430 KMAD à fin décembre 2021 contre -937 735 KMAD compte tenu des flux liés aux émissions de titres de créance du Groupe, notamment les émissions de certificats de dépôt pour financer le développement de l'activité bancaire ;
- De flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à -399 394 à fin 2021 contre 194 287 KMAD à fin 2020, en lien notamment avec des avances versées dans le cadre de l'acquisition du nouveau siège.

### 3.5.2 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à -317.519 KMAD contre -435.630 KMAD à fin 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- L'absence de flux liés aux actifs financiers et aux participations (Vs 467,2 MMAD) en lien avec la prise d'une participation supplémentaire à hauteur de 30% dans le capital de REIM Partners en 2021 ;
- Compensée par la hausse des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (-349,1 MMAD) en lien avec les avances consenties pour la construction du nouveau siège et l'acquisition d'un logiciel pour l'activité Leasing.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Au terme de l'exercice 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à – 435 630 contre – 68 690 KMAD à fin 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des flux liés aux actifs financiers et aux participations (+ 458 MMAD) en lien notamment avec la prise d'une participation supplémentaire à hauteur de 30% dans le capital de REIM Partners.

#### **3.5.3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT**

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'établissent à -44 019 KMAD contre 265 086 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La réalisation de deux augmentations de capital réalisées par CFG Bank d'un montant global de 35 MMAD ;
- La réalisation de deux émissions obligataires subordonnées d'un montant global de 200mMAD ;
- Compensée par l'acquisition des euros bonds pour un montant de 280 MMAD (incluant les intérêts courus non échus à fin 2022).

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 265 086 KMAD, en lien avec (i) l'augmentation de capital réalisée par CFG Bank en août 2021 d'un montant de 65 MMAD et (ii) la réalisation de deux émissions obligataires subordonnées d'un montant global de 200 MMAD

#### **3.5.4 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE**

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

A fin décembre 2022, la variation de la trésorerie nette consolidée de CFG Bank est de -50 456 KMAD, contre 213 150 KMAD au terme de l'exercice 2021. Cette évolution est essentiellement due à :

- La baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (-18,9%) dont le montant s'élève à 311 082 KMAD en 2022 contre 383 694 KMAD en 2021 ;
- la baisse des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (<-100%) dont le montant s'élève à -44 019 KMAD en 2022 contre 265 086 KMAD en 2021 ;
- compensée par la baisse des flux nets liés aux activités d'investissement (-27,1%) dont le montant s'élève à - 317 519 KMAD en 2022 contre -435 630 KMAD en 2021.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

A fin décembre 2021, la variation de la trésorerie nette consolidée de CFG Bank s'élève à 213 150 KMAD, contre 130 689 KMAD au terme de l'exercice 2020. Cette variation enregistrée en 2021 s'explique notamment par les effets combinés suivants :

- La hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle dont le montant s'élève à 383 694 KMAD contre – 200 621 KMAD en 2021 et compensée par :
- L'augmentation des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement dont le montant s'élève à -435 630 KMAD contre – 68 690 KMAD en 2020 ;

- La baisse des flux nets provenant des activités de financement dont le montant s'élève à 265 086 KMAD contre 400 000 KMAD en 2020.

### Engagements de financement donnés et reçus

L'évolution des engagements de financements donnés et reçus sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var. 20/21	Var. 21/22
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	598 147	687 032	1 078 323	14,9%	57,0%
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>598 147</b>	<b>687 032</b>	<b>1 078 323</b>	<b>14,9%</b>	<b>57,0%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Au titre de l'exercice 2022, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se sont élevés à 1 078 323 KMAD, en hausse de 57,0%, liée au développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Au titre de l'exercice 2021, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se sont inscrits en hausse de 14,9% pour atteindre 687 032 KMAD, liée au développement de l'activité bancaire du Groupe.

### Engagements de garanties donnés et reçus

L'évolution des engagements de garanties donnés et reçus sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var. 20/21	Var. 21/22
Engagements de garantie donnés aux établissements de crédits	-	-	-	-	-
Engagements de garantie donnés à la clientèle	2 848	2 848	62 636	0,0%	> 100%
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>2 848</b>	<b>2 848</b>	<b>62 636</b>	<b>0,0%</b>	<b>&gt; 100%</b>
Engagements de garantie reçus des établissements de crédits	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus de la clientèle	5 525 711	7 198 457	5 470 096	30,3%	-24,0%
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>5 525 711</b>	<b>7 198 457</b>	<b>5 470 096</b>	<b>30,3%</b>	<b>-24,0%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Au titre de l'exercice 2022, les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se sont élevés à 62 636 KMAD, en hausse de > 100% par rapport à 2021, liée aux garanties sur les crédits documentaires dans le cadre des importations.

Les engagements de garantie reçus de la clientèle se sont élevés à 5 470 096 KMAD en 2022 soit une baisse de 24% expliquée par la baisse des garanties de crédits à la clientèle.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Au titre de l'exercice 2021, les engagements de garantie reçus de la clientèle se sont inscrits en hausse de 30,3% pour atteindre 7 198 457 KMAD contre 5 525 711 KMAD en 2020. Cette évolution est liée à l'augmentation des garanties de crédits.

## **Partie V Situation financière sociale de l'Emetteur**

## I- Informations financières sociales entre 2020 et 2022

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation sociaux entre 2020 et 2022 :

En KMAD	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
<b>Produit net bancaire</b>	<b>207 456</b>	<b>284 113</b>	<b>37,0%</b>	<b>333 026</b>	<b>17,2%</b>
Charges générales d'exploitation	255 894	296 226	15,8%	323 133	9,1%
Résultat courant	-60 139	-167 957	<-100%	-18 734	88,8%
Résultat avant impôts	-60 747	-172 308	<-100%	-19 863	88,5%
<b>Résultat net</b>	<b>-63 276</b>	<b>-175 787</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-22 958</b>	<b>86,9%</b>

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation sociaux du Groupe sur la période 2020-2022 fait ressortir les éléments suivants :

A fin 2022, le résultat net s'élève à -22 958 KMAD, soit une amélioration de 86,9% par rapport à fin 2021, expliquée essentiellement par l'amélioration du PNB (+ 17,2%) et du résultat courant (+88,8% par rapport à fin 2021).

A fin 2021, le résultat net s'établit à -175 787 KMAD, en retrait de <-100% par rapport à fin 2020, expliqué essentiellement par la baisse du résultat courant (<-100% par rapport à fin 2020).

Evolution des principaux indicateurs bilanciels sociaux entre 2020 et 2022 :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var 21/20	31/12/2022	Var 22/21
Créances sur la clientèle	5 077 457	6 179 875	21,7%	8 075 225	30,7%
Dépôts de la clientèle	4 335 668	5 845 191	34,8%	8 072 277	38,1%
Total bilan	9 021 285	11 511 494	27,6%	15 057 087	30,8%

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels sociaux du Groupe sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

A fin 2022, le total bilan de CFG Bank S.A. s'élève à 15 057 087 KMAD, affichant une augmentation de 30,8% par rapport à fin 2021. Les créances sur la clientèle ont affiché une hausse de 30,7% pour s'établir à 8 075 225 KMAD en 2022. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 38,1% pour s'établir à 8 072 277 KMAD en 2022.

A fin 2021, le total bilan de CFG Bank S.A. s'élève à 11 511 494 KMAD, affichant une augmentation de 27,6% par rapport à fin 2020. Les créances sur la clientèle ont affiché une hausse de 21,7% pour s'établir à 6 179 875 KMAD en 2021. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 34,8% pour s'établir à 5 845 191 KMAD en 2021.

## II- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de CFG Bank

#### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

##### *Audit des états de synthèse*

##### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1.290.433, compte tenu d'une perte nette de KMAD 22.958.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle</b>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.  Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 191G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.  Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : <ul style="list-style-type: none"><li>- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;</li><li>- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au</li></ul>

<p>ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;</li> <li>- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2022, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 8.155 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 80,1.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>niveau de la banque ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;</li> <li>- tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.</li> </ul>
--	---

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 20 avril 2023

**Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

Faiçal MEKOUAR

Associé

**HDID & ASSOCIES**

El Mustapha SAMOUH

Associé

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 876.525, compte tenu d'une perte nette de KMAD 175.788. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle</b>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;</li> <li>- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;</li> <li>- tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;</li> <li>- tester l'évaluation des provisions sur une</li> </ul>

<p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;</li> <li>- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2021, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 6.223 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 43,5.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>sélection de créances sensibles et en souffrance.</p>
--	--

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a acquis au cours de l'exercice 2021 des titres de la société « REIM PARTNERS » pour un montant de KMAD 38.104, représentant 30% du capital de cette société.

Casablanca, le 29 avril 2022

## **Les Commissaires aux Comptes**

### **ERNST & YOUNG**

Abdelmejid FAIZ  
Associé

### **HDID & ASSOCIES**

Mohamed HDID  
Associé Gérant

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

### *Opinion avec réserve*

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 987.227 compte tenu d'une perte nette de KMAD 63.276. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### *Fondement de l'opinion*

CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que des comptes courants et des créances rattachées à cette société pour MMAD 141,3. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle</b>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;

<p>Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;</li> <li>l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2020, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 5.077 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 19.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;</p> <p>tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;</p> <p>tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.</p>
---	---

### ***Rapport de gestion***

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre : Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a acquis au cours de l'exercice 2020 des titres de la société « REIM PARTNERS » pour un montant de KMAD 18.000, représentant 30% du capital de cette société.

Casablanca, le 28 avril 2021

**Les Commissaires aux Comptes**

**Ernst & Young et Associés**  
M. Abdelmejid Faiz  
Associé

**Hdid & Associés**  
M. Mohamed Hdid  
Associé Gérant

### III- Présentation des comptes sociaux

#### 3.1- Analyse du compte de résultat

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Intérêts et produits assimilés	225 183	284 458	26,3%	412 061	44,9%
Intérêts et charges assimilées	-119 569	-153 109	28,1%	-183 577	19,9%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>105 614</b>	<b>131 350</b>	<b>24,4%</b>	<b>228 485</b>	<b>74,0%</b>
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	67 354	85 296	26,6%	90 977	6,7%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-46 970	-55 798	18,8%	-72 643	30,2%
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>20 384</b>	<b>29 498</b>	<b>44,7%</b>	<b>18 334</b>	<b>-37,8%</b>
Commissions (produits)	62 181	80 532	29,5%	109 588	36,1%
Commissions (charges)	-13 091	-21 198	61,9%	-27 971	31,9%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>49 090</b>	<b>59 334</b>	<b>20,9%</b>	<b>81 617</b>	<b>37,6%</b>
Résultat des opérations de marché	20 629	48 145	>100%	-7 012	<-100%
Divers autres produits et charges bancaires	11 740	15 786	34,5%	11 602	-26,5%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>207 457</b>	<b>284 113</b>	<b>37,0%</b>	<b>333 026</b>	<b>17,2%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-138 863	<-100	-	-100,0%
Autres produits et charges non bancaires	2 090	36 022	>100%	642	-98,2%
Charges générales d'exploitation	-255 894	-296 226	15,8%	-323 133	9,1%
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>-46 347</b>	<b>-114 954</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>10 536</b>	<b>&gt;100%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-3 849	-24 710	>100%	-37 150	50,3%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-9 943	-28 293	>100%	7 879	<-100%
<b>Résultat courant</b>	<b>-60 139</b>	<b>-167 957</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-18 734</b>	<b>88,8%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-608</b>	<b>-4 351</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-1 129</b>	<b>74,0%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-60 747</b>	<b>-172 308</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-19 863</b>	<b>88,5%</b>
Impôts sur les résultats	-2 529	-3 480	37,6%	-3 095	-11,1%
<b>Résultat net</b>	<b>-63 276</b>	<b>-175 787</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-22 958</b>	<b>86,9%</b>

Source : CFG Bank

### 3.1.1- STRUCTURE DU PRODUIT NET BANCAIRE

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Marge d'intérêt	105 614	131 350	24,4%	228 485	74,0%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	20 384	29 498	44,7%	18 334	-37,8%
Marge sur commissions	49 090	59 334	20,9%	81 617	37,6%
Résultat des opérations de marché	20 629	48 145	>100%	-7 012	<-100%
Divers autres produits et charges bancaires	11 740	15 786	34,5%	11 602	-26,5%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>207 457</b>	<b>284 113</b>	<b>37,0%</b>	<b>333 026</b>	<b>17,2%</b>

Source : CFG Bank

#### Marge d'intérêt

Le tableau ci-dessous détaille la composition de la marge d'intérêt sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>-9 196</b>	<b>-15 623</b>	<b>-69,9%</b>	<b>-34 635</b>	<b>&lt;-100%</b>
Intérêts et produits assimilés	1 075	141	-86,9%	1 665	>100%
Intérêts et charges assimilées	10 272	15 764	53,5%	36 301	>100%
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>154 021</b>	<b>198 126</b>	<b>28,6%</b>	<b>259 242</b>	<b>30,8%</b>
Intérêts et produits assimilés	200 112	248 428	24,1%	313 988	26,4%
Intérêts et charges assimilées	46 090	50 302	9,1%	54 745	8,8%
<b>Opérations sur titres de créances</b>	<b>-39 211</b>	<b>-51 154</b>	<b>-30,5%</b>	<b>3 878</b>	<b>&gt;100%</b>
Intérêts et produits assimilés	23 996	35 888	49,6%	96 409	>100%
Intérêts et charges assimilées	63 207	87 042	37,7%	92 531	6,3%
<b>Total produits et charges d'intérêts</b>	<b>105 614</b>	<b>131 349</b>	<b>24,4%</b>	<b>228 485</b>	<b>74,0%</b>
<b>Marge d'intérêt (en % du PNB)</b>	<b>50,9%</b>	<b>46,2%</b>	<b>-4,7 pts</b>	<b>68,6%</b>	<b>22,4 pts</b>
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>20 384</b>	<b>29 498</b>	<b>44,7%</b>	<b>18 334</b>	<b>-37,8%</b>

Source : CFG Bank

#### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 74,0% en 2022 par rapport à 2021 en raison de :

- La croissance de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 30,8% pour s'établir à 259 242 KMAD à fin 2022 contre 198 126 KMAD à fin 2021. Cette amélioration s'explique essentiellement par la croissance de l'encours de crédits.
- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations sur titres de créances (>100%), portée par les produits relatifs aux actifs disponibles à la vente (>100%), expliquée notamment par la hausse des taux obligataires ;
- Compensée partiellement par la baisse de la marge d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit (<-100%), portée essentiellement par l'augmentation des intérêts et charges assimilées (>100%), en lien avec le financement du développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

En % du PNB, la marge d'intérêt représente 68,6% contre 46,2% en 2021, soit une hausse de la contribution à hauteur de 22,4 pts. Cette amélioration s'explique essentiellement par le rythme de croissance de la marge d'intérêt comparé aux autres sources de produits générés par le Groupe composant le PNB.

Le résultat des opérations de crédit-bail et de location s'est établi à 18 334 KMAD en 2022, marquant une baisse de -37,8% par rapport à 2021, principalement en raison de rachats de crédits-bails.

## Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 24,4% en 2021 par rapport à 2020 en raison de :

- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 28,6% pour s'établir à 198 126 KMAD à fin 2021 contre 154 021 KMAD à fin 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des intérêts et produits qui s'établissent à 248,4 MMAD en 2021 contre 200,1 MMAD en 2020, soit une augmentation de 24,1% tirée par la croissance des encours de crédits.
- Compensée par le recul de la marge d'intérêt sur opérations sur titres de créances de 30,5% pour s'élever à -51 154 KMAD en 2021 contre -39 211 KMAD en 2020, ainsi que la baisse de la marge d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit de 69,9%.

En % du PNB, la marge d'intérêt représente près de 46,2% en 2021, contre 50,9% en 2020, soit une baisse de la contribution malgré la hausse de la marge en valeur. Cette baisse de 4,7 pts est liée essentiellement à la hausse du résultat des opérations de marché.

En ce qui concerne le résultat des opérations de crédit-bail et de location, il s'est établi à 29 498 KMAD en 2021, comparé à 20 384 KMAD en 2020, enregistrant ainsi une hausse de 44,7% en lien avec l'augmentation des encours de crédits-bails.

### Marge sur commissions

Le tableau suivant présente la composition de la marge sur commissions sur la période analysée :

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Commissions perçues</b>	<b>62 181</b>	<b>80 532</b>	<b>29,5%</b>	<b>109 588</b>	<b>36,1%</b>
prestations de service	58 238	74 907	28,6%	101 509	35,5%
sur titres	1 514	1 375	-9,2%	1 887	37,3%
de change	2 429	4 250	75,0%	6 192	45,7%
<b>Commissions servies</b>	<b>-13 091</b>	<b>-21 198</b>	<b>61,9%</b>	<b>-27 971</b>	<b>31,9%</b>
<b>Total produits nets de commissions</b>	<b>49 090</b>	<b>59 334</b>	<b>20,9%</b>	<b>81 617</b>	<b>37,6%</b>
<b>Marge sur commissions (en % du PNB)</b>	<b>23,7%</b>	<b>20,9%</b>	<b>-2,8 pts</b>	<b>24,5%</b>	<b>3,6 pts</b>

Source : CFG Bank

## Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin 2022, la marge sur commissions s'établit à 81 617 KMAD, contre 59 334 KMAD en 2021, soit une hausse de 37,6% expliquée par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des commissions perçues de 36,1% en 2022, pour s'établir à 109 588 KMAD, portée par la hausse de 35,5% des commissions perçues sur prestations de service passant de 74 907 KMAD à 101 509 KMAD ;
- Compensée partiellement par la hausse des commissions servies de 31,9% en 2022 (27 971 KMAD en 2022 contre 21 198 KMAD en 2021).

## Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin 2021, la marge sur commissions s'établit à 59 334 KMAD, contre 49 090 KMAD en 2020, soit une hausse de 20,9% en lien avec le développement de la banque commerciale. Cette évolution s'explique par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des commissions perçues de 29,5% en 2021, pour s'établir à 80 532 KMAD contre 62 181 KMAD en 2020 ;
- La hausse des commissions servies de 61,9% en 2021 passant de 13 091 KMAD à 21 198 KMAD).

## Résultat des activités de marché

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Gains sur titres de transaction	-	679	-	1 574	>100%
Pertes sur titres de transaction	-226	-2 072	>100%	-1 052	-49,2%
<b>Résultat des opérations sur titres de transactions</b>	<b>-226</b>	<b>-1 393</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>521</b>	<b>&gt;100%</b>
Plus-values nettes sur cessions des titres de placement	16 859	28 333	68,1%	-23 924	<-100%
Dotations aux provisions nettes pour dépréciation des titres de placement	-7 406	-14	-99,8%	-17 629	>100%
<b>Résultat des opérations sur titres de placement</b>	<b>9 453</b>	<b>28 318</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-41 553</b>	<b>&lt;-100%</b>
Gains sur opérations de change	11 954	21 916	83,3%	35 077	60,0%
Pertes sur opérations de change	-553	-696	25,9%	-1 057	51,8%
<b>Résultat des opérations de change</b>	<b>11 401</b>	<b>21 220</b>	<b>86,1%</b>	<b>34 019</b>	<b>60,3%</b>
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>20 628</b>	<b>48 146</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-7 012</b>	<b>&lt;-100%</b>
<b>Résultat des opérations de marché (en % du PNB)</b>	<b>9,9%</b>	<b>16,9%</b>	<b>+7,0 pts</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-19,1 pts</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le résultat des activités de marché s'est établi à -7 012 KMAD contre 48 145 KMAD en 2021. Cette baisse s'explique essentiellement par la hausse des taux obligataires et la baisse du marché boursier.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le résultat des activités de marché s'est établi à 48 145 KMAD contre 20 628 KMAD en 2020. Cette hausse est expliquée essentiellement par la forte croissance de l'activité change (21,9 MMAD en 2021 contre 11,9 MMAD en 2020), ainsi que le développement de produits structurés en 2021.

## Divers produits et charges bancaires

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Divers produits bancaires	17 676	26 565	50,3%	28 151	6,0%
Divers charges bancaires	5 937	10 779	81,6%	16 548	53,5%
<b>Divers produits et charges bancaires</b>	<b>11 740</b>	<b>15 786</b>	<b>34,5%</b>	<b>11 602</b>	<b>-26,5%</b>
<b>Divers produits et charges bancaires (en % du PNB)</b>	<b>5,7%</b>	<b>5,6%</b>	<b>-0,7 pts</b>	<b>3,5%</b>	<b>-1,5 pts</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, les divers produits et charges bancaires s'établissent à 11 602 KMAD contre 15 786 KMAD à fin décembre 2021, soit une baisse de 26,5%. Cette baisse s'explique principalement par la baisse des dividendes versées par les filiales au cours de l'exercice 2022.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, les divers et produits et charges bancaires s'établissent à 15 786 KMAD contre 11 740 KMAD à fin décembre 2021. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des dividendes versées par les filiales au cours de l'exercice 2021.

#### 3.1.2- STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

##### Charges générales d'exploitation

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Charges de personnel	106 303	133 740	25,8%	152 084	13,7%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>48,1%</i>	<i>51,4%</i>	<i>3,3 pts</i>	<i>53,3%</i>	<i>1,9 pts</i>
Charges externes	59 048	68 346	15,7%	77 669	13,6%
Impôts et taxes	2 502	2 576	3,0%	3 817	48,2%
Autres charges générales d'exploitation	53 067	55 519	4,6%	51 695	-6,9%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>220 920</b>	<b>260 180</b>	<b>17,8%</b>	<b>285 264</b>	<b>9,6%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les charges générales d'exploitation ont atteint 285 264 KMAD, enregistrant une hausse de 9,6% par rapport à l'année 2021. Cette augmentation est principalement due à la hausse des charges de personnel suite notamment à la hausse des effectifs, l'augmentation de la taxe professionnelle, ainsi qu'à la hausse des charges externes (notamment les loyers et frais de maintenance) en lien avec la forte croissance de l'activité de CFG Bank.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, les charges générales d'exploitation s'établissent à 260 180 KMAD contre 220 920 KMAD en 2020, en hausse de 17,8%. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des charges de personnel de 25,8% passant de 106 303 KMAD à 133 740 KMAD en lien avec la hausse des effectifs et des augmentations de salaires.

##### Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	34 973	36 046	3,1%	37 868	5,1%

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Les dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles évoluent de 5,1% en 2022 pour se situer à 37 868 KMAD contre 36 046 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par l'amortissement d'une nouvelle agence et les investissements en système d'information.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Les provisions pour amortissement ont augmenté de 3,1 %, atteignant 36 046 KMAD en 2021, comparé à 34 973 KMAD en 2020.

### **Autres produits et charges non bancaires**

<b>En KMAD</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Var.20-21</b>	<b>2022</b>	<b>Var.21-22</b>
Autres produits non bancaires	2 090	36 048	>100%	1 489	-95,9%
Autres charges non bancaires	-	26	>100%	847	>100%
<b>Autres produits et charges non bancaires</b>	<b>2 090</b>	<b>36 022</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>642</b>	<b>-98,2%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, les autres produits et charges non bancaires s'établissent à 642 KMAD contre 36 022 KMAD en 2021, suite à la baisse de 95,9% des autres produits non bancaires liée à la non-récurrence d'une plus-value réalisée sur la cession d'un terrain en 2021 (+35 MMAD).

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, les autres produits et charges non bancaires s'établissent à 36 022 KMAD contre 2 090 KMAD en 2020, en hausse de >100% résultant notamment de la hausse des autres produits non bancaires (>100% à 36 048 KMAD).

### **Coefficient d'exploitation**

<b>En KMAD</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Var.20-21</b>	<b>2022</b>	<b>Var.21-22</b>
Charges générales d'exploitation et amortissements (1)	255 893	296 226	15,8%	323 133	9,1%
PNB (2)	207 457	284 113	37,0%	333 026	17,2%
<b>Coefficient d'exploitation (1)/(2)</b>	<b>123,3%</b>	<b>104,3%</b>	<b>-19,1 pts</b>	<b>97,0%</b>	<b>-7,2 pts</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Le coefficient d'exploitation s'améliore pour s'établir à 97,0% en 2022, contre 104,3% en 2021 traduisant une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et amortissements.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Le coefficient d'exploitation s'est amélioré, atteignant 104,3% en 2021 par rapport à 123,3% en 2020, ce qui reflète une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et aux amortissements.



### 3.1.3- RESULTAT AVANT IMPOTS

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>-46 347</b>	<b>-114 953</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>10 536</b>	<b>&gt;100%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-3 849	-24 710	>100%	-37 150	50,3%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-9 943	-28 293	>100%	7 879	<-100%
<b>Résultat courant</b>	<b>-60 139</b>	<b>-167 957</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-18 734</b>	<b>-88,8%</b>
Résultat non courant	-608	-4 351	<-100%	-1 129	74,0%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-60 747</b>	<b>-172 308</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-19 863</b>	<b>88,5%</b>

Source : CFG Bank

#### **Résultat brut d'exploitation**

##### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

A fin décembre 2022, le résultat brut d'exploitation ressort en nette amélioration de >100% pour s'établir à 10 536 KMAD, contre – 114 953 KMAD en 2021. Cette amélioration est principalement due à une hausse du PNB (+17,2%) plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation (+9,6%) et des dotations aux amortissements (+5,1%) au cours de l'exercice 2022.

##### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

A fin décembre 2021, le résultat brut d'exploitation a enregistré un retrait de <-100% pour s'établir à -114 953 KMAD contre -46 347 KMAD en 2020. Cette baisse est principalement due au résultat négatif sur immobilisations financières de -134 046 KMAD enregistré en 2021 suite à la constatation de provisions sur des titres de participation.

#### **Coût du risque**

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 849	24 710	>100%	37 150	50,3%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	9 943	28 293	>100%	-7 879	<-100%
<b>Coût du risque</b>	<b>13 792</b>	<b>53 003</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>29 270</b>	<b>-44,8%</b>

Source : CFG Bank

##### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Le coût du risque ressort à 29 MMAD en 2022 contre 53 MMAD en 2021, soit une baisse de 44,8% expliquée par des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 37 MMAD et des autres dotations nettes de reprises aux provisions de - 8 MMAD.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Le coût du risque ressort à 53 MMAD en 2021 contre 14 MMAD en 2020, soit une hausse de >100%, impacté principalement par une provision de 30 MMAD constatée sur T-Capital, 2 MMAD de provision pour risques et charges et 19 MMAD pour risques généraux.

### Résultat courant

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Résultat Brut d'exploitation	-46 347	-114 953	<-100%	10 536	>100%
Coût du risque	-13 792	-53 003	<-100%	-29 270	-49,4%
<b>Résultat courant</b>	<b>-60 139</b>	<b>-167 957</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-18 734</b>	<b>88,8%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le résultat courant a enregistré une amélioration significative pour s'établir à -18 734 KMAD, contre -167 957 KMAD durant l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement due à l'amélioration du PNB de 17,2% conjuguée à (i) une hausse moins importante des charges générales d'exploitation (9,1%) et à la baisse du coût du risque (-49,4%).

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, le résultat courant a enregistré une baisse significative pour s'établir à -167 957 KMAD contre -60 139 KMAD en 2020. Cette baisse est principalement due à un résultat négatif des opérations sur immobilisations financières de -138 863 KMAD enregistré en 2021.

### **Résultat non courant**

<b>En KMAD</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Var.20-21</b>	<b>2022</b>	<b>Var.21-22</b>
Produits non courants	2 946	749	-74,6%	957	27,8%
Charges non courantes	3 554	5 100	43,5%	2 087	-59,1%
<b>Résultat non courant</b>	<b>-608</b>	<b>-4 351</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-1 129</b>	<b>74,0%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, le résultat non courant s'élève à -1 129 KMAD contre -4 351 KMAD en 2021, soit une hausse de 74%. Cette variation s'explique principalement par la baisse de la contribution au Fonds d'Appui au Financement de l'Entrepreneuriat FAFE de 3,3 MMAD en 2021 à 1,5 MMAD en 2022.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, le résultat non courant s'élève à -4 351 KMAD (contre -608 KMAD en 2020). Cette évolution s'explique essentiellement par le paiement d'une contribution d'un montant de 3,3 MMAD au Fonds d'Appui au Financement de l'Entrepreneuriat FAFE 2021.

### **Résultat Net**

<b>En KMAD</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Var.20-21</b>	<b>2022</b>	<b>Var.21-22</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-60 747</b>	<b>-172 308</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-19 863</b>	<b>88,5%</b>
Impôt sur les résultats	-2 529	-3 480	37,6%	-3 095	-11,1%
<b>Résultat net</b>	<b>-63 276</b>	<b>-175 787</b>	<b>&lt;-100%</b>	<b>-22 958</b>	<b>86,9%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Au titre de l'exercice 2022, le résultat net ressort à -22 958 KMAD contre -175 787 KMAD en 2021, soit une nette hausse de 86,9%. Cette amélioration est principalement due à la hausse du résultat courant (+88,8%) en lien avec la progression du PNB de 17,2% conjuguée à une hausse moins importante des charges générales d'exploitation (9,1%).

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Au titre de l'exercice de 2021, le résultat net ressort déficitaire à -175 787 KMAD contre -63 276 KMAD en 2020, impacté par des dépréciations relatives à des participations (dont 149 MMAD sur le groupe T Capital).

Il est à noter que la rentabilité des capitaux propres (ROE) calculée sur la base sociale n'est pas pertinente en raison du résultat net négatif enregistré sur la période.

### 3.2- Analyse du bilan

#### ACTIF

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 21/20	Var 22/21
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	435 788	221 238	593 632	-49,2%	>100%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	201 757	569 879	312 585	>100%	-45,1%
Créances sur la clientèle	5 077 457	6 179 875	8 075 225	21,7%	30,7%
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
Titres de transaction et de placement	1 206 747	1 858 430	3 005 301	54,0%	61,7%
Autres actifs	275 312	481 813	273 127	75,0%	-43,3%
Titres d'investissement	-	401 700	682 432	>100%	69,9%
Titres de participation et emplois assimilés	408 594	307 835	307 835	-24,7%	0,0%
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	766 372	916 879	1 101 420	19,6%	20,1%
Immobilisations incorporelles	376 413	378 388	398 511	0,5%	5,3%
Immobilisations corporelles	272 846	195 457	307 020	-28,4%	57,1%
<b>Total Actif</b>	<b>9 021 285</b>	<b>11 511 494</b>	<b>15 057 087</b>	<b>27,6%</b>	<b>30,8%</b>

Source : CFG Bank

## PASSIF

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 21/20	Var 22/21
Banques centrales, Trésor public, Service CP	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	888 746	1 410 696	2 852 634	59%	>100%
Dépôts de la clientèle	4 335 668	5 845 191	8 072 277	35%	38%
Titres de créances émis	2 407 842	2 806 601	2 398 945	17%	-15%
Autres passifs	388 836	332 191	410 541	-15%	24%
Provisions pour risques et charges	12 966	40 136	32 257	>100%	-20%
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	200 153	401 535	>100%	>100%
<b>Capitaux propres</b>	<b>987 227</b>	<b>876 525</b>	<b>888 898</b>	<b>-11,2%</b>	<b>1,4%</b>
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	915 560	964 363	986 991	5%	2%
Capital	542 890	559 173	571 876	3%	2%
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-407 947	-471 223	-647 011	-16%	-37%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-	-
Résultat net (+/-)	-63 276	-175 788	-22 958	<-100%	87%
<b>Total Passif</b>	<b>9 021 285</b>	<b>11 511 494</b>	<b>15 057 087</b>	<b>27,6%</b>	<b>30,8%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le total bilan s'est établi à 15 057 087 KMAD, soit une augmentation de 30,8% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement portée par :

- l'accroissement des prêts et créances sur la clientèle de 30,7% (+1 895 349 KMAD) pour s'établir à 8 075 225 KMAD ;
- La croissance des titres de transaction et de placement de 61,7% (+ 1 146 871 KMAD) pour s'établir à 3 005 301 KMAD ;

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le total bilan s'élève à 11 511 494 KMAD, soit une augmentation de 27,6% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement portée par :

- L'accroissement des prêts et créances sur la clientèle de 21,7% (+1 102 418 KMAD) pour s'établir à 6 179 875 KMAD ;
- L'augmentation des titres de transaction et de placement de 54,0% (+ 651 683 KMAD) pour s'établir à 1 858 430 KMAD ;

### 3.2.1- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF

#### **Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux**

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	435 788	221 238	593 632	-49,2%	>100%

Source : CFG Bank

Ce poste représente essentiellement de la liquidité des guichets automatiques et la position du compte de CFG Bank auprès de Bank Al-Maghrib.

#### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, les valeurs en caisse s'établissent à 593 632 KMAD, soit une augmentation de plus de 100% par rapport à l'exercice précédent, expliquée principalement par la hausse des avoirs auprès de Bank Al Maghrib.

#### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, les valeurs en caisse s'établissent à 221 238 KMAD, soit une baisse de 49,2% par rapport à l'exercice précédent, expliquée principalement par la baisse des avoirs auprès de Bank Al Maghrib.

#### **Créances sur les établissements de crédit et assimilés**

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Comptes ordinaires débiteurs	174 542	569 879	159 155	>100%	-72,1%
Prêts de trésorerie	26 714	-	152 671	-100,0%	>100%
Intérêts courus à recevoir	501	-	759	-100,0%	>100%
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>201 757</b>	<b>569 879</b>	<b>312 585</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-45,1%</b>
En % du total bilan	2,2%	5,0%	2,1%	2,7 pts	-2,9 pts

Source : CFG Bank

#### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Les créances sur les établissements de crédit s'établissent à 312 585 KMAD à fin 2022, en baisse de -45,1% par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des avoirs en banques.

#### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Les créances sur les établissements de crédit s'établissent à 569 879 KMAD à fin 2021, en augmentation de plus de 100% par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des avoirs en banques.

## Créances sur la clientèle

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Crédits de trésorerie	2 436 152	3 368 187	4 514 975	38,3%	34,0%
Crédits à la consommation	5 950	8 417	10 098	41,5%	20,0%
Crédits à l'équipement	15 000	-	-	-100,0%	-
Crédits immobiliers	2 083 039	2 713 753	3 280 186	30,3%	20,9%
Autres crédits	494 040	21 941	134 543	-95,6%	>100%
Intérêts courus à recevoir	32 638	58 594	60 967	79,5%	4,0%
Créances en souffrance	10 638	8 983	74 457	-15,6%	>100%
<b>Total créances nettes sur la clientèle</b>	<b>5 077 457</b>	<b>6 179 875</b>	<b>8 075 225</b>	<b>21,7%</b>	<b>30,7%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au titre de l'exercice 2022, l'encours total des créances nettes sur la clientèle s'est établi à 8 075 225 KMAD, en progression de 30,7% (+1 895 350 KMAD) par rapport à décembre 2021. Cette évolution s'explique par la combinaison des éléments suivants :

- ✓ Les crédits de trésorerie progressent de 34,0% (+1 146 788 KMAD) pour s'établir à 4 514 975 KMAD en 2022 ;
- ✓ Les crédits immobiliers s'apprécient de 20,9% (+566 432 KMAD) pour s'établir à 3 280 186 KMAD à fin 2022 ;
- ✓ Les autres crédits progressent de >100% (+112 602 KMAD) pour s'établir à 134 543 KMAD à fin 2022.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au titre de l'exercice 2021, l'encours total des crédits s'est établi à 6 179 875 KMAD, en progression de 21,7% (+1 102 418 KMAD) par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique par :

- La hausse des crédits de trésorerie qui progressent de 38,3% (+ 932 034 KMAD) pour s'établir à 3 368 187 KMAD à fin 2021 ;
- La progression des crédits immobiliers de 30,3% (+ 630 714 KMAD) pour s'établir à 2 713 753 KMAD à fin 2021 ;
- Compensés partiellement par la baisse des autres crédits de 95,6% (- 472 099 KMAD) pour s'établir à 21 941 KMAD à fin 2021.

## Titres de transaction et de placement

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Titres cotés	51 019	56 933	122 211	11,6%	114,7%
<i>% titres de transaction et de placement</i>	<i>4,2%</i>	<i>3,1%</i>	<i>4,1%</i>	<i>-1,2 pts</i>	<i>1,0 pts</i>
Titres non cotés	1 155 728	1 801 496	2 883 090	55,9%	60,0%
<i>% titres de transaction et de placement</i>	<i>95,8%</i>	<i>96,9%</i>	<i>95,9%</i>	<i>1,2 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>1 206 747</b>	<b>1 858 429</b>	<b>3 005 301</b>	<b>54,0%</b>	<b>61,7%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, les titres de transaction et de placement ont enregistré une hausse de 61,7%, en passant de 1 858 429 KMAD en 2021 à 3 005 301 KMAD en 2022.

En 2022, la part des titres non cotés dans les titres de transaction et de placement s'est allégée de -1 point pour s'établir à 95,9%.

Quant aux titres cotés, ils représentent 4,1% des titres de transaction et de placement, en hausse de 1 point par rapport à 2021.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, les titres de transaction et de placement ont enregistré une hausse de 54,0%, en passant de 1 206 747 KMAD en 2020 à 1 858 429 KMAD en 2021.

En 2021, la part des titres non cotés dans les titres de transaction et de placement s'est appréciée de 1,2 point pour s'établir à 96,9%.

Quant aux titres cotés, ils représentent 3,1% des titres de transaction et de placement, en baisse de 1,2 point par rapport à 2021.

## Titres d'investissement

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var. 20/21	Var. 21/22
Titres d'investissement	-	401 700	682 432	>100%	69,9%

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, les titres d'investissement ont enregistré une hausse de 69,9%, en passant de 401 700 KMAD en 2021 à 682 432 KMAD en 2022 en raison de l'acquisition de nouveaux Eurobonds pour un montant de 280 732 KMAD.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, les titres d'investissement ont affiché une hausse en passant de 0 KMAD en 2020 à 401 700 KMAD en 2021 en raison de l'acquisition d'Eurobonds en 2021.



## Titres de participation et emplois assimilés

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Titres de participation	149 901	168 005	168 005	12,1%	0,0%
Emplois assimilés	258 692	139 830	139 830	-45,9%	0,0%
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>408 593</b>	<b>307 835</b>	<b>307 835</b>	<b>-24,7%</b>	<b>0,0%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, les titres de participation et emplois assimilés sont restés stables à 307 835 KMAD.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, les titres de participation et emplois assimilés se sont établis à 307 835 KMAD contre 408 593 KMAD, soit une baisse de 24,7% s'expliquant principalement par l'acquisition des titres de REIM Partners (+38 104 KMAD) compensée par la constatation d'une provision pour les titres T Capital Group et Mutandis Automobile (-138 862 KMAD).

## Comptes de régularisation et autres actifs

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Instruments optionnels	-	14 057	34 472	>100%	>100%
Opérations diverses sur titres	46 067	60 463	71 603	31,3%	18,4%
Débiteurs divers	174 373	306 989	153 547	76,1%	-50,0%
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-3 024	380	<-100%	>100%
Comptes de régul. actif	54 872	103 327	13 125	88,3%	-87,3%
<b>Compte de régul. et autres actifs</b>	<b>275 312</b>	<b>481 813</b>	<b>273 127</b>	<b>75,0%</b>	<b>-43,3%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

En 2022, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a enregistré une baisse de 43,3%, en passant de 481 813 KMAD en 2021 à 273 127 KMAD en 2022. Cette évolution s'explique principalement par :

- la baisse du poste « débiteurs divers » de 50,0%, liée principalement au dénouement de la créance relative à la cession du terrain.
- la baisse des comptes de régularisation – actif (-87,3%) portée par l'apurement des comptes transitoires et d'attente.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

En 2021, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a augmenté de 75%, en passant de 275 312 KMAD en 2020 à 481 813 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse de 88,3% des comptes de régularisation – actif, liée à des opérations en instance dénouées en 2022;
- La hausse du poste « débiteurs divers » de 76,1%, elle-même due principalement à la créance relative à la cession du terrain (dénouée en janvier 2022) et une avance pour l'acquisition du nouveau siège ;

- La hausse des opérations diverses sur titres de 31,3%, elle-même due à la hausse de l'encours relatif aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelle (opérations dénouées en J+3).

## Immobilisations

En KMAD	31/12/2022			31/12/2021	31/12/2020
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>1 300 422</b>	<b>199 001</b>	<b>1 101 420</b>	<b>916 879</b>	<b>766 372</b>
Crédit-bail mobilier	111 476	67 969	43 507	44 313	40 357
Crédit-bail immobilier	1 150 406	131 032	1 019 374	844 623	707 243
Loyers courus à recevoir	13 974	-	13 974	14 801	6 468
Loyers impayés	24 565	-	24 565	13 142	12 304
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>470 593</b>	<b>72 082</b>	<b>398 511</b>	<b>378 388</b>	<b>376 413</b>
Droit au bail	2 600	1 542	1 058	3 276	3 445
Immobilisations en recherche et développement	76 800	45 664	31 137	30 500	45 351
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	391 193	24 876	366 316	344 612	327 617
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>489 627</b>	<b>182 608</b>	<b>307 019</b>	<b>195 457</b>	<b>272 846</b>
Immeubles d'exploitation	105 060	20 406	84 654	83 331	149 787
Mobilier et Matériel d'exploitation	135 769	95 540	40 229	43 233	35 733 <sup>76</sup>
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	248 798	66 662	182 136	68 893	87 326 <sup>77</sup>
<b>Total immobilisations</b>	<b>2 260 642</b>	<b>453 692</b>	<b>1 806 950</b>	<b>1 490 723</b>	<b>1 415 631</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, le total des immobilisations s'établit à 1 806 950 KMAD, en hausse de 21,2% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement portée par :

- la croissance des immobilisations données en crédit-bail et en location (+20,1%), résultant essentiellement de l'augmentation du poste « crédit-bail immobilier » (+20,7%) expliquée notamment par l'acquisition de nouveaux clients;
- la croissance des immobilisations corporelles (+57,1%) expliquée notamment par la hausse des autres immobilisations corporelles d'exploitation de +100% suite aux investissements locaux et dans des moyens informatiques.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, le total des immobilisations s'établit à 1 490 723 KMAD, en légère hausse de 5,3% par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement de :

- la hausse des immobilisations données en crédit-bail et en location (+19,6%), résultant essentiellement de l'augmentation du poste « crédit-bail immobilier » (+19,4%) expliquée notamment par l'octroi des nouveaux crédits ;
- la baisse des immobilisations corporelles (-28,4%) expliquée notamment par la cession d'un terrain.

<sup>76</sup> Au moment de la clôture des comptes au 31/12/2020, le cumul d'amortissement du poste "autres immobilisations corporelles d'exploitation" a été imputé par erreur au poste "Mobilier et Matériel d'exploitation" pour un montant de 50 091KMAD. Cette erreur a été rectifiée dans le rapport des CAC 2021.

<sup>77</sup> Au moment de la clôture des comptes au 31/12/2020, le cumul d'amortissement du poste "autres immobilisations corporelles d'exploitation" a été imputé par erreur au poste "Mobilier et Matériel d'exploitation" pour un montant de 50 091KMAD. Cette erreur a été rectifiée dans le rapport des CAC 2021.

### 3.2.2- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF

#### Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Valeurs données en pension	465 029	1 000 089	2 500 067	>100%	>100%
Emprunt de trésorerie	422 164	409 297	350 000	-3,0%	-14,5%
Intérêts courus à payer	1 553	1 311	2 568	-15,6%	95,9%
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>888 746</b>	<b>1 410 696</b>	<b>2 852 634</b>	<b>58,7%</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>9,9%</b>	<b>12,3%</b>	<b>18,9%</b>	<b>2,4 pts</b>	<b>6,7 pts</b>

Source : CFG Bank

L'encours des dettes envers les établissements de crédit dans le total du bilan s'élève à 18,9% à fin 2022.

#### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 2 852 634 KMAD, en hausse de >100% par rapport à 2021. Cette évolution résulte principalement de la hausse des valeurs données en pension (>100%) pour s'établir à 2 500 067 KMAD, constituées principalement des valeurs données en pension à Bank Al Maghrib.

#### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 1 410 696 KMAD, en hausse de 58,7% par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement de la hausse des valeurs données en pension (+ 535 060 KMAD) pour s'établir à 1 000 089 KMAD, constituées principalement des valeurs données en pension à Bank Al Maghrib.

#### Dépôts de la clientèle

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Comptes à vue créditeurs	2 577 281	3 664 547	5 828 076	42,2%	59,0%
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>59,4%</i>	<i>62,7%</i>	<i>72,2%</i>	<i>3,2 pts</i>	<i>9,5 pts</i>
Dépôts à terme	1 225 514	1 449 041	1 412 879	18,2%	-2,5%
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>28,3%</i>	<i>24,8%</i>	<i>17,5%</i>	<i>-3,5 pts</i>	<i>-7,3 pts</i>
Comptes d'épargne	418 973	585 829	783 517	39,8%	33,7%
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>9,7%</i>	<i>10,0%</i>	<i>9,7%</i>	<i>0,4 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>
Autres comptes créditeurs	98 611	128 697	30 759	30,5%	-76,1%
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,2%</i>	<i>0,4%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>-1,8 pts</i>
Intérêts courus à payer	15 289	17 078	17 045	11,7%	-0,2%
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,2%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>-0,1 pts</i>
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>4 335 668</b>	<b>5 845 191</b>	<b>8 072 277</b>	<b>34,8%</b>	<b>38,1%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>48,1%</b>	<b>50,8%</b>	<b>53,6%</b>	<b>2,7 pts</b>	<b>2,8 pts</b>

Source : CFG Bank

La part des dettes envers la clientèle dans le total du bilan s'établit à 53,6% à fin 2022, en hausse de 2,8 points par rapport à 2021.

## Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin 2022, l'encours des dépôts de la clientèle s'élève à 8 072 277 KMAD, affichant une progression de 38,1% par rapport à 2021. Cette évolution résulte notamment des éléments conjugués suivants :

- l'augmentation des comptes à vue créditeurs (+2 163 529 KMAD, soit +59,0%) pour s'établir à 5 828 076 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- la progression des comptes d'épargne (+197 688 KMAD, soit +33,7%) pour atteindre 783 517 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- compensée par la baisse des autres comptes créditeurs (-97 937 KMAD, soit -76,1%), pour s'établir à 30 759 KMAD, expliquée notamment par la baisse des chèques de banque (correspondant aux crédits débloqués) remis à la clientèle et non encaissés à fin 2022.

## Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin 2021, l'encours des dépôts de la clientèle s'est élevé à 5 845 191 KMAD, affichant une progression de 34,8% par rapport à 2020. Cette évolution résulte notamment des éléments conjugués suivants :

- l'augmentation du montant des dépôts à terme (+ 223 527 KMAD, soit +18,2%) pour s'établir à 1 449 041 KMAD ;
- la progression des comptes à vue créditeurs (+ 1 087 266 KMAD, soit +42,2%) pour atteindre 3 664 547 KMAD ;
- la hausse des comptes d'épargne (+ 166 856 KMAD, soit +39,8%), pour s'établir à 585 829 KMAD ;
- la hausse des autres comptes créditeurs (+ 30 086 KMAD, soit +30,5%), pour atteindre 128 697 KMAD.

L'évolution des dépôts de la clientèle entre dépôts rémunérés et dépôts non rémunérés sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Dépôts rémunérés	1 659 776	2 051 947	2 213 442	23,6%	7,9%
Dépôts non rémunérés	2 675 892	3 793 244	5 858 835	41,8%	54,5%
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>4 335 668</b>	<b>5 845 191</b>	<b>8 072 277</b>	<b>34,8%</b>	<b>38,1%</b>

Source : CFG Bank

Les dépôts rémunérés s'élèvent à 2 213 442 KMAD en 2022, en augmentation de 7,9% par rapport à 2021. Quant aux dépôts non rémunérés, ils s'établissent à 5 858 835 KMAD en 2022, soit une augmentation de 54,5% par rapport à 2021. Il est à noter que cette évolution s'explique notamment par les conditions de marché observées en 2022 marquées par une augmentation des taux ayant conduit la banque à favoriser davantage les dépôts non rémunérés afin d'optimiser la marge nette d'intérêt bancaire.

### Taux de transformation sur base sociale :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	Var.20/21	31/12/2022	Var. 21/22
Dépôts de la clientèle	4 335 668	5 845 191	34,8%	8 072 277	38,1%
Créances brutes sur la clientèle	5 096 709	6 223 424	22,1%	8 155 347	31,0%
<b>Taux de transformation</b>	<b>117,6%</b>	<b>106,5%</b>	<b>-11,1 pts</b>	<b>101,0%</b>	<b>-5,4 pts</b>

Source : CFG Bank

Au terme de l'exercice 2022, le taux de transformation s'élève à 101,0%, en baisse 5,4 points par rapport à 2021, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

Au terme de l'exercice 2021, le taux de transformation s'élève à 106,5%, en baisse 11,1 points par rapport à 2020, en lien avec la croissance plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport à celle des créances brutes sur la clientèle.

### Titres de créances émis

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Titres de créance émis	2 407 842	2 806 601	2 398 945	16,6%	-14,5%

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts. Au terme de l'exercice 2022, l'encours des titres de créances émis ressort à 2 398 945 KMAD, en baisse de 14,5% par rapport à 2021, expliquée notamment par le niveau plus important des titres de créances arrivés à échéance en 2022 (2 675 400 KMAD) comparé aux nouvelles émissions de l'exercice (2 265 600 KMAD).

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts. Au terme de l'exercice 2021, l'encours des titres de créances émis ressort à 2 806 601 KMAD, contre 2 407 842 KMAD en 2020. Cette hausse s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité de CFG Bank.

### Comptes de régularisation et autres passifs

La composition du poste « comptes de régularisation et autres passifs » se présentent comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var 20/21	Var 21/22
Compte de règlement d'opérations sur titres	152 481	93 976	98 381	-38,4%	4,7%
Créditeurs divers	75 132	61 814	85 411	-17,7%	38,2%
Comptes de régul. passif	161 223	176 401	226 749	9,4%	28,5%
<b>Compte de régul. et autres passifs</b>	<b>388 836</b>	<b>332 191</b>	<b>410 541</b>	<b>-14,6%</b>	<b>23,6%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » a enregistré une hausse de 23,6% par rapport à 2021, s'élevant ainsi à 410 541 KMAD. Cette hausse résulte de la croissance des (i) comptes de régularisation - passif (+28,5%), correspondant principalement aux comptes transitoires ou d'attente créditeurs et (ii) des créditeurs divers (+38,2%), expliquée principalement par des opérations en attente ponctuelles.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au terme de l'exercice 2021, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » est en baisse de 14,6% par rapport à 2020, s'établissant ainsi à 332 191 KMAD. Cette baisse est la résultante de celle des comptes de règlement d'opérations sur titres, correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelles (opérations dénouées en J+3).

#### Provisions

En KMAD	31/12/2021	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2022
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	40 136	3 950	11 830	-	32 257
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>Provisions</b>	<b>40 136</b>	<b>3 950</b>	<b>11 830</b>	<b>-</b>	<b>32 257</b>

Source : CFG Bank

En KMAD	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/2021
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	12 966	32 659	5 489	-	40 136
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>Provisions</b>	<b>12 966</b>	<b>32 659</b>	<b>5 489</b>	<b>-</b>	<b>40 136</b>

### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les provisions diminuent de 19,6% par rapport à 2021 et s'établissent à 32 257 KMAD, en lien avec la constatation de dotations de provisions pour risques généraux de 3 950 KMAD et de reprises de provisions pour risques généraux de 11 830 KMAD.

### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Les provisions s'élèvent à 40 136 KMAD en 2021, en hausse de 27 170 KMAD par rapport à fin 2020, en lien avec la constatation d'une provision pour risques généraux de 32 659 KMAD liée principalement à une provision d'un montant de 19 062 KMAD relative à un risque de dépréciation d'un actif hors exploitation.

## **Capitaux propres**

<b>En KMAD</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Var. 20/21</b>	<b>Var. 21/22</b>
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	915 560	964 363	986 991	5,3%	2,3%
Capital	542 890	559 173	571 876	3,0%	2,3%
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-407 947	-471 223	-647 011	-15,5%	-37,3%
Résultats nets en instance d'affectation	-	-	-	-	-
Résultat net	-63 276	-175 788	-22 958	<-100%	-86,9%
<b>Capitaux propres</b>	<b>987 227</b>	<b>876 525</b>	<b>888 898</b>	<b>-11,2%</b>	<b>1,4%</b>

Source : CFG Bank

## **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 1,4% entre décembre 2021 et décembre 2022 pour s'établir à 888 898 KMAD. Cette hausse est liée à l'augmentation du capital d'un montant de 35 331 KMAD en 2022 et la constatation d'un résultat négatif d'un montant de 22 958 KMAD.

## **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Les capitaux propres ont enregistré une baisse de 110 701 KMAD (-11,2%) en 2021 par rapport à 2020, pour s'établir à 876 525 KMAD. Cette évolution est liée à (i) la constatation d'une perte d'un montant de -175 788 KMAD et à (ii) une augmentation de capital réalisée en 2021.

## **AGREGATS PRUDENTIELS<sup>78</sup>**

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>
Fonds propres sur base individuelle (MMAD)	661	787	990
Actifs pondérés sur base individuelle (MMAD)	5 288	6 197	6 828
Ratio de solvabilité sur base individuelle (%)	12,5%	12,7%	14,5%
Ratio Tier 1 sur base individuelle (%)	12,3%	10,1%	9,9%
CET1 sur base individuelle (%)	12,3%	8,8%	8,1%
LCR sur base sociale (en %)	201%	113,7%	113,5%
Ratio de levier sur base sociale (%)	7,1%	5,3%	4,4%

Source : CFG Bank

Le ratio de solvabilité est le rapport entre d'une part la somme des risques pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels et d'autre part leurs fonds propres. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de 12% du ratio de solvabilité.

Le ratio de liquidité est le rapport entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité des banques et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. Les établissements de crédit sont tenus d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égale à 100%.

## **Analyse décembre 2021 à décembre 2022**

<sup>78</sup> Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent des retraitements, et ce conformément à la circulaire n°14/G/2013 de BAM.

Le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de CFG Bank sur base individuelle s'établit à 8,1 % au 31/12/2022 contre 8,8% un an auparavant. Malgré la baisse du ratio CET1 en 2022, il est maintenu au-dessus de l'exigence réglementaire minimale de 8%.

De son côté, le ratio de levier sur base sociale ressort à 4,4% à fin décembre 2022, en baisse de 0,9 points par rapport à 2021 (au-dessus de la limite réglementaire de 3% en 2022).

Le ratio de solvabilité à fin 2022 sur base individuelle ressort à 14,5% contre à 12,7% en 2021, en hausse de 1,8 pts expliquée essentiellement par (i) l'amélioration des fonds propres CFG Bank résultant des bonnes performances financières réalisées au titre de l'exercice et (ii) le renforcement des fonds propres de la banque suite à l'émission d'obligations subordonnées d'un montant total de 200 MMAD.

### **Analyse décembre 2020 à décembre 2021**

Le ratio CET1 et T1 ont connu une baisse à compter de l'année 2021 compte tenu des exigences en Fonds Propres qui ont enregistré une hausse conjuguée par l'évolution des expositions crédits distribués entre les arrêtés.

La baisse du ratio de levier est justifiée par la hausse des expositions bilan et hors bilan entre les arrêtés et la quasi-stabilité des Fonds Propres de catégorie 1.

En 2021, le ratio de solvabilité ressort à 12,7% sur base individuelle contre 12,5% en 2020.

La baisse du LCR est expliquée par la baisse des actifs liquides de haute qualité sur les arrêtés étudiés. A noter que le ratio respecte toujours le seuil réglementaire de 100% sur l'ensemble des arrêtés mensuels.

A noter que la baisse des agrégats prudentiels CET1, Tier 1 et le ratio de levier entre 2020 et 2022 s'expliquent essentiellement par la croissance de la production des crédits sur la période. Pour le LCR, il s'agit d'une optimisation des ressources de la banque tout en respectant la limite réglementaire.



### 3.3- Analyse du tableau de flux de trésorerie

En KMAD	2020	2021	Var.20-21	2022	Var.21-22
Produits d'exploitation bancaire perçus	401 764	518 263	29,0%	744 811	43,7%
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 036	36 340	>100%	1 433	-96,1%
Charges d'exploitation bancaire versées	-201 644	-258 841	28,4%	-341 914	32,1%
Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation versées	-224 474	-265 281	18,2%	-287 351	8,3%
Impôts sur les résultats versés	-2 529	-3 479	37,6%	-3 095	-11,0%
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>-21 847</b>	<b>27 002</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>113 884</b>	<b>&gt;100%</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	74 449	-	-100,0%	-153 430	<-100%
Créances sur la clientèle	-1 523 431	-1 127 128	-26,0%	-1 932 499	71,5%
Titres de transaction et de placement	-265 966	-651 696	>100%	-1 164 501	78,7%
Autres actifs	-6 270	-207 196	>100%	208 686	<-100%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-127 340	-150 507	18,2%	-254 758	69,3%
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	484 160	416 785	-13,9%	1 547 103	>100%
Dépôts de la clientèle	829 935	1 509 523	81,9%	2 227 086	47,5%
Titres de créance émis	221 123	398 758	80,3%	-407 656	<-100%
Autres passifs	179 374	-56 645	<-100%	78 350	>100%
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitations</b>	<b>-133 965</b>	<b>131 894</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>148 381</b>	<b>12,5%</b>
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation</b>	<b>-155 812</b>	<b>158 896</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>262 265</b>	<b>65,1%</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	69 305	>100%	1 013	-98,5%
Acquisition d'immobilisations financières	-18 000	-439 804	>100%	-280 732	-36,2%
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-34 237	-29 934	-12,6%	-170 400	>100%
Intérêts perçus	-	-	-	-	-
Dividendes perçus	14 099	24 859	76,3%	26 344	6,0%
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>	<b>-38 138</b>	<b>-375 574</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-423 775</b>	<b>12,8%</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	200 000	>100%	200 000	0,0%
Emission d'actions et (-) Remboursement capitaux propres et assimilés	400 000	65 086	-83,7%	35 331	-45,7%
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Intérêts versés	-	-	-	-6 987	<-100%
<b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>	<b>400 000</b>	<b>265 086</b>	<b>-33,7%</b>	<b>228 344</b>	<b>-13,9%</b>
Impact des écarts de conversion	-	-	-	-	-
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>206 050</b>	<b>48 408</b>	<b>-76,5%</b>	<b>66 834</b>	<b>38,1%</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>431 495</b>	<b>637 545</b>	<b>47,8%</b>	<b>685 953</b>	<b>7,6%</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>637 545</b>	<b>685 953</b>	<b>7,6%</b>	<b>752 787</b>	<b>9,7%</b>

Source : CFG Bank

### 3.3.1 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, les Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation s'élèvent à 262 265 KMAD, en hausse de 65,1% par rapport à 2021. Cette évolution résulte notamment de la conjugaison des principaux éléments suivants :

- La hausse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés (>100%) à fin 2022 ;
- La progression des dépôts de la clientèle (+47,5%) en 2022 ;
- La baisse des titres de créance émis (<-100%) à fin décembre 2022 ;
- La hausse des créances sur la clientèle (+71,5%) en 2022.

#### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, les Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation se chiffrent à 158 896 KMAD, en forte hausse de >100% par rapport à 2020. Cette évolution résulte notamment de la conjugaison des principaux éléments suivants :

- La hausse des dépôts de la clientèle (+81,9%) à fin 2022 ;
- La baisse des créances sur la clientèle (-26,0%) en 2022 ;
- La hausse des titres de transaction et de placement (<100%) à fin décembre 2022 ;
- La baisse des autres passifs (<-100%) en 2022.

### 3.3.2 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

Au terme de l'exercice 2022, les flux de trésorerie nets des activités d'investissement se sont élevés à -423 775 KMAD contre -375 574 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 12,8% qui s'explique essentiellement par :

- La hausse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles de >100% due à l'acquisition d'un logiciel pour l'activité Leasing;
- La baisse des produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles (-98,5%) suite à la cession d'un terrain ;
- compensées par la baisse acquisitions d'immobilisations financières (-36,2%) en lien avec l'acquisition d'Eurobonds.

#### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

Au terme de l'exercice 2021, les flux de trésorerie nets des activités d'investissement ont augmenté de >+100% passant de -38 138 KMAD à fin 2020 à -375 574 à fin 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par l'alourdissement des flux liés aux acquisitions d'immobilisations financières (-422 MMAD) en lien notamment avec l'acquisition d'Eurobonds.

### 3.3.3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

En 2022, les flux de trésorerie nets des activités de financement s'établissent à 228 344 KMAD contre 265 086 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- L'augmentation de capital réalisée par CFG Bank d'un montant de 35 MMAD ;
- La réalisation de deux émissions obligataires subordonnées d'un montant global de 200 MMAD.

#### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

En 2021, les flux de trésorerie nets des activités de financement s'élèvent à 265 086 KMAD, en lien avec (i) l'augmentation de capital réalisée par CFG Bank en août 2021 d'un montant de 65 MMAD et (ii) la réalisation de deux émissions obligataires subordonnées d'un montant global de 200 MMAD.

### 3.3.4 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE

#### Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022

A fin décembre 2022, la variation de la trésorerie nette de CFG Bank S.A. est de 66 834 KMAD, contre 48 408 KMAD au terme de l'exercice 2021. Cette évolution est essentiellement due à :

- La hausse des flux de trésorerie nets des activités d'exploitation (+65,1%) dont le montant s'élève à 262 265 KMAD en 2022 contre 158 896 KMAD en 2021 ;
- La hausse des flux de trésorerie nets des activités d'investissement (12,8%) dont le montant s'élève à -423 775 KMAD en 2022 contre -375 574 KMAD en 2021 ;
- La baisse des flux de trésorerie nets des activités de financement (-13,9%) dont le montant s'élève à 228 344 KMAD en 2022 contre 265 086 KMAD en 2021.

#### Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021

A fin décembre 2021, la variation de la trésorerie nette de CFG Bank S.A. s'élève à 48 408 KMAD, contre 206 050 KMAD au terme de l'exercice 2020. Cette variation enregistrée en 2021 s'explique notamment par les effets combinés suivants :

- La hausse des flux de trésorerie nets des activités d'exploitation dont le montant s'élève à 158 896 KMAD contre -155 812 KMAD en 2021 et compensée par :
- La hausse des flux de trésorerie nets des activités d'investissement dont le montant s'élève à -375 574 KMAD contre -38 138 KMAD en 2020 ;
- la baisse des flux de trésorerie nets des activités de financement dont le montant s'élève à 265 086 KMAD contre 400 000 KMAD en 2020.

### Engagements de financement donnés et reçus

L'évolution des engagements de financements donnés et reçus sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var. 20/21	Var. 21/22
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	598 147	687 032	1 078 323	14,9%	57,0%
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>598 147</b>	<b>687 032</b>	<b>1 078 323</b>	<b>14,9%</b>	<b>57,0%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Au titre de l'exercice 2022, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se sont élevés à 1 078 323 KMAD, en hausse de 57,0%, liée au développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Au titre de l'exercice 2021, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se sont inscrits en hausse de 14,9% pour atteindre 687 032 KMAD, liée au développement de l'activité bancaire du Groupe.

### Engagements de garanties donnés et reçus

L'évolution des engagements de garanties donnés et reçus sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	Var. 20/21	Var. 21/22
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	2 848	2 831	62 636	-0,6%	> 100%
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>2 848</b>	<b>2 831</b>	<b>62 636</b>	<b>-0,6%</b>	<b>&gt; 100%</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	5 525 711	7 198 457	5 470 096	30,3%	-24,0%
Engagements de garantie reçus de la clientèle	-	-	-	-	-
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>5 525 711</b>	<b>7 198 457</b>	<b>5 470 096</b>	<b>30,3%</b>	<b>-24,0%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2021 à décembre 2022**

Au titre de l'exercice 2022, les engagements de garantie d'ordre de la clientèle se sont élevés à 62 636 KMAD, enregistrant ainsi une hausse significative par rapport à 2021, liée à l'accroissement des garanties sur les crédits documentaires.

Les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers se sont élevés à 5 470 096 KMAD en 2022 soit une baisse de 24% expliquée par la baisse des garanties de crédits à la clientèle.

### **Revue analytique décembre 2020 à décembre 2021**

Au titre de l'exercice 2021, les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers se sont inscrits en hausse de 30,3% pour atteindre 7 198 457 KMAD contre 5 525 711 KMAD en 2020. Cette évolution est liée à l'augmentation des garanties de crédits.

Quant aux engagements de garantie d'ordre de la clientèle, ils sont restés relativement stables sur la période.

## **Partie VI Situation financière consolidée de l'Emetteur au 30 juin 2023**

## I- Informations financières consolidées entre S1 2022 et S1 2023

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre le S1 2022 et le S1 2023 :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Produit net bancaire</b>	<b>228 715</b>	<b>308 629</b>	<b>34,9%</b>
Résultat brut d'exploitation	42 441	104 173	>100%
Résultat d'exploitation	34 519	91 096	>100%
Résultat avant impôts	33 156	89 003	>100%
<b>Résultat net</b>	<b>21 363</b>	<b>70 835</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Résultat net part du groupe (RNPG)</b>	<b>17 089</b>	<b>64 831</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés du Groupe entre S1 2022 et S1 2023 fait ressortir une nette amélioration :

- Du PNB qui s'est élevé à 308 629 KMAD, enregistrant une augmentation de +34,9% par rapport à la même période en 2022. Cette croissance est principalement portée par la hausse des encours de crédits, ainsi qu'à la bonne tenue des activités de salle de marchés ;
- Le résultat brut d'exploitation s'est élevé à 104 173 KMAD, tandis que le résultat d'exploitation a atteint 91 096 KMAD sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023, par rapport à respectivement 42 441 KMAD et 34 519 KMAD au cours de la même période de l'exercice précédent, grâce à une bonne maîtrise des charges d'exploitation et à la croissance rapide du PNB ;
- Du résultat net, affichant un montant de 70 835 KMAD au premier semestre de l'exercice 2023 contre 21 363 KMAD à fin juin 2022.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre décembre 2022 et juin 2023 :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Prêts et créances sur la clientèle	8 806 412	11 132 427	<b>26,4%</b>
Dettes envers la clientèle	8 032 909	7 910 798	<b>-1,5%</b>
Total bilan	15 372 070	18 076 955	<b>17,6%</b>

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés du Groupe sur entre décembre 2022 et juin 2023 se présente comme suit :

- Les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 26,4 %, atteignant ainsi 11 132 MMAD au 30 juin 2023, par rapport à 8 806 MMAD en décembre 2022 ;
- Les dettes envers la clientèle ont légèrement diminué de -1,5 %, pour s'élever à 7 911 MMAD au 30 juin 2023, comparé à 8 033 MMAD au 31 décembre 2022 ;
- Le total du bilan a connu une croissance de 17,6 %, atteignant 18 077 MMAD au 30 juin 2023, contre 15 372 MMAD au 31 décembre 2022.

## **II- Attestations d'examen limité des commissaires aux comptes**

### **Groupe CFG Bank**

#### **Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2023**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG BANK S.A. et ses filiales (Groupe CFG BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.007.232 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 70.835.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG BANK arrêtés au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 septembre 2023

### **Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

**HDID & ASSOCIES**  
El Mustapha SAMOUH  
Associé



## **Groupe CFG Bank**

### **Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2022**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG BANK S.A. et ses filiales (Groupe CFG BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 805.072 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 21.363. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le conseil d'administration le 13 septembre 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG BANK arrêtés au 30 juin 2022, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 29 septembre 2022

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

**HDID & ASSOCIES**  
El Mustapha SAMOUH

### **III- Présentation des comptes consolidés**

#### **3.1- Principaux faits marquants relatifs au premier semestre de l'exercice 2023**

CFG Bank a établi ses comptes consolidés semestriels au 30 juin 2023 en conformité avec le référentiel IFRS.

Au 30 juin 2023, la mise en œuvre de la norme IFRS 16 a conduit à la constatation des droits d'utilisation d'un montant de 15 354 KMAD. Les dettes locatives de CFG Bank s'élèvent à 17 670 KMAD à fin juin 2023. La norme IFRS 16 a eu un impact négatif de 79 KMAD sur le résultat net part du Groupe.

Au 30 juin 2023, l'impôt sur la cohésion sociale n'a pas eu impact sur les comptes consolidés de la Société.

### 3.2- Evolution du périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous présente le périmètre de consolidation au 30 juin 2023. Ce dernier est resté stable par rapport à fin 2022 :

Filiale	30/06/2022			31/12/2022			30/06/2023		
	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode
CFG Bank	100%	100%	EC	100%	100%	EC	100%	100%	EC
CFG Finance	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Capital	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
REIM Partners	60%	60%	IG	60%	60%	IG	60%	60%	IG
CFG Marchés	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Assurances	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Gestion	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Gestion Privé	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CFG Associés	99,30%	99,30%	IG	99,30%	99,30%	IG	99,30%	99,30%	IG
CFG IT	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
T Capital Gestion	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Villa Roosevelt	71,70%	71,70%	IG	71,70%	71,70%	IG	71,70%	71,70%	IG

### 3.3- Analyse du compte de résultat

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Intérêts et produits assimilés	204 447	264 312	29,3%
Intérêts et charges assimilées	-86 691	-134 937	55,7%
<b>Marge d'intérêt (1)</b>	<b>117 756</b>	<b>129 375</b>	<b>9,9%</b>
Commissions (produits)	146 055	143 557	-1,7%
Commissions (charges)	-31 899	-30 144	-5,5%
<b>Marge sur commissions (2)</b>	<b>114 156</b>	<b>113 413</b>	<b>-0,7%</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	-15 697	42 935	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Produits nets des autres activités (4)	12 500	22 906	83,2%
<b>Produit net bancaire (5)</b>	<b>228 715</b>	<b>308 629</b>	<b>34,9%</b>
Charges générales d'exploitation (6)	-160 593	-177 172	10,3%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	-25 681	-27 284	6,2%
<b>Résultat Brut d'exploitation (8)</b>	<b>42 441</b>	<b>104 173</b>	<b>&gt;100%</b>
Coût du risque (9)	-7 922	-13 077	65,1%
<b>Résultat d'exploitation (10)</b>	<b>34 519</b>	<b>91 096</b>	<b>&gt;100%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-1 363	-2 093	-53,6%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-
<b>Résultat avant impôts (12)</b>	<b>33 156</b>	<b>89 003</b>	<b>&gt;100%</b>
Impôts sur les résultats (13)	-11 793	-18 168	54,1%
Résultat net d'impôts des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-	-
<b>Résultat net (14)</b>	<b>21 363</b>	<b>70 835</b>	<b>&gt;100%</b>
Intérêts minoritaires (15)	4 274	6 004	40,5%
<b>Résultat net part du groupe (16)</b>	<b>17 089</b>	<b>64 831</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

### 3.3.1- STRUCTURE DU PRODUIT NET BANCAIRE

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Marge d'intérêt (1)	117 756	129 375	9,9%
Marge sur commissions (2)	114 156	113 413	-0,7%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)	-15 697	42 935	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Produits nets des autres activités (4)	12 500	22 906	83,2%
<b>Produit net bancaire (5)</b>	<b>228 715</b>	<b>308 629</b>	<b>34,9%</b>

Source : CFG Bank

#### Marge d'intérêt (1)

Le tableau ci-dessous détaille la composition de la marge d'intérêt sur la période analysée :

En KMAD	30/06/2022			30/06/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>166 673</b>	<b>-26 673</b>	<b>140 000</b>	<b>211 718</b>	<b>-25 797</b>	<b>185 921</b>
Comptes et prêts/emprunts	144 224	-24 422	119 802	182 375	-24 405	157 970
Opérations de pensions	647	-2 251	-1 604	2 854	-1 392	1 462
Opérations de location financement	21 802	-	21 802	26 489	-	26 489
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>76</b>	<b>-14 856</b>	<b>-14 780</b>	<b>5 056</b>	<b>-40 002</b>	<b>-34 946</b>
Comptes et prêts/emprunts	52	-3 418	-3 366	2 815	-9 830	-7 015
Opérations de pensions	24	-11 438	-11 414	2 241	-30 172	-27 931
<b>Opérations sur titre</b>	<b>37 698</b>	<b>-45 162</b>	<b>-7 464</b>	<b>47 538</b>	<b>-69 138</b>	<b>-21 600</b>
Emprunts émis par le Groupe	-	-44 910	-44 910	-	-68 867	-68 867
Actifs financiers disponibles à la vente	37 698	-252	37 446	47 538	-271	47 267
<b>Total produits et charges d'intérêts</b>	<b>204 447</b>	<b>-86 691</b>	<b>117 756</b>	<b>264 312</b>	<b>-134 937</b>	<b>129 375</b>
<b>Marge d'intérêt (en % du PNB)</b>			<b>51,5%</b>			<b>41,9%</b>

Source : CFG Bank

#### **Revue analytique S1 2022 - S1 2023**

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 9,9% au premier semestre 2023 en raison de :

- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 32,8% pour s'établir à 185 921 KMAD à fin juin 2023 contre 140 000 KMAD à fin juin 2022. Cette hausse s'explique essentiellement par un effet volume suite à la croissance de l'encours des crédits de plus de 32% entre juin 2022 et juin 2023.

Il est à noter que la hausse des taux a eu un impact légèrement défavorable sur la marge d'intérêt (baisse de 9 bps entre juin 2022 et juin 2023) à cause de l'augmentation importante du coût des ressources rémunérées entamée dès le 4ème trimestre 2022, alors que la hausse des taux de production de crédits n'a eu lieu qu'à la fin du 1er trimestre 2023. En effet, la structure des dépôts de CFG Bank, avec plus de 50% de dépôts rémunérés et une durée de moins de 1 an a été impactée de manière rapide par l'augmentation du coût des DAT, impactant ainsi à la baisse la marge d'intérêt. La hausse des taux de crédit n'impacte quant à elle que la nouvelle production et vient augmenter le rendement des crédits de manière plus lente que la hausse du coût sur les ressources.

- La hausse des charges d'intérêt sur les opérations interbancaires de plus de 100 % pour atteindre -34 946 KMAD en net à fin juin 2023, contre -14 780 KMAD à fin juin 2022. Cette hausse est portée principalement par l'augmentation des charges d'intérêts relatives aux opérations de pension (>100%), en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank ;
- Le recul de la marge d'intérêt sur les opérations sur titre de <-100% pour s'élever à -21 600 KMAD à fin juin 2023 contre -7 464 KMAD à fin juin 2022, expliqué principalement par la hausse des intérêts sur les certificats de dépôt émis de 53,3% en s'affichant à 68 867 KMAD au premier semestre 2023 contre 44 910 KMAD sur la même période de l'année dernière.

La ventilation de la marge d'intérêt par pôle se présente comme suit :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Banque de détail	117 646	129 336	9,9%
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>99,9%</i>	<i>100,0%</i>	<i>6,3 pbs</i>
Banque de financement et d'investissement	110	39	-64,5%
<i>% de la marge sur intérêt</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-6,3 pbs</i>
<b>Marge sur intérêt</b>	<b>117 756</b>	<b>129 375</b>	<b>9,9%</b>

Source : CFG Bank

La banque de détail contribue à hauteur de 100% à la marge d'intérêt sur la période analysée.

### **Marge sur commissions (2)**

Le tableau suivant présente la composition de la marge sur commissions sur la période analysée :

En KMAD	30/06/2022			30/06/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	-	-	-	-	-	-
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
sur titres	-	-	-	-	-	-
de change	-	-	-	-	-	-
sur autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>Prestations des services financiers</b>	<b>146 055</b>	<b>-31 899</b>	<b>114 156</b>	<b>143 557</b>	<b>-30 144</b>	<b>113 413</b>
Banque de détail	35 679	-16 007	19 672	42 092	-20 016	22 076
Banque de financement et d'investissement	110 376	-15 892	94 484	101 465	-10 128	91 337
<b>Total produits nets de commissions</b>	<b>146 055</b>	<b>-31 899</b>	<b>114 156</b>	<b>143 557</b>	<b>-30 144</b>	<b>113 413</b>
<b>Marge sur commissions (en % du PNB)</b>			<b>49,9%</b>			<b>36,7%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique S1 2022 - S1 2023**

La marge sur commissions a enregistré une légère baisse sur le premier semestre 2023 pour s'établir à 113 413 KMAD, comparée à 114 156 KMAD à fin juin 2022, expliquée par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des commissions de l'activité Banque de détail de 12,2% en juin 2023, atteignant ainsi 22 076 KMAD, portée par les commissions sur moyens de paiement et les commissions de tenue de compte ;
- Le recul des commissions de l'activité Banque de financement et d'investissement de -3,3% au S1 2023 pour s'établir à 91 337 KMAD en juin 2023, est notamment dû à la légère baisse de l'activité expliquée par la hausse des taux obligataires et la baisse du marché boursier, ce qui a eu un léger impact sur l'activité de CFG Gestion, CFG Marchés et CFG Finance au cours du premier semestre.

La ventilation de la marge sur commissions par pôle se présente comme suit :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Banque de détail	19 672	22 076	12,2%
Banque de financement et d'investissement	94 484	91 337	-3,3%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>114 156</b>	<b>113 413</b>	<b>-0,7%</b>

Source : CFG Bank

A noter que la banque de financement et d'investissement a contribué à hauteur de 81% à la marge sur commissions au 1<sup>er</sup> semestre 2023, contre 83% sur la même période en 2022.

### **Résultat des activités de marché (3)**

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (3)</b>	<b>-15 697</b>	<b>42 935</b>	<b>&gt;100%</b>
Gains ou pertes nets sur actifs / passifs de transaction	-15 677	42 867	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs / passifs à la juste valeur par résultat	-20	68	>100%
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (3)</b>	-	-	-
<b>Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-	-
<b>Résultat de marché</b>	<b>-15 697</b>	<b>42 935</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Résultat de marché (en % du PNB)</b>	<b>-6,9%</b>	<b>13,9%</b>	<b>+20,8 pts</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique S1 2022 - S1 2023**

Au premier semestre 2023, le résultat des activités de marché s'élève à 42 935 KMAD, comparé à -15 697 KMAD à la même période en 2022, marqué par le redressement des activités de marché notamment l'activité « Trading Actions » avec une contribution significative de 19 MMAD suivie de l'activité « OPCVM » qui contribue de 12MMAD. Ce redressement vient après l'effet négatif de la hausse de la courbe des taux en 2022.

### **Produits nets des autres activités (4)**

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Produits des autres activités	12 641	26 661	>100%
Charges des autres activités	-141	-3 755	>100%
<b>Produits nets des autres activités</b>	<b>12 500</b>	<b>22 906</b>	<b>83,2%</b>
<b>Produits nets des autres activités (en % du PNB)</b>	<b>5,5%</b>	<b>7,4%</b>	<b>2,0 pts</b>

Source : CFG Bank

Le résultat des autres activités se compose principalement du résultat des activités de change ainsi que celui relatif aux opérations exceptionnelles.

### **Revue analytique S1 2022 - S1 2023**

A fin juin 2023, le résultat des autres activités s'élève à 22 906 KMAD, comparé à 12 500 KMAD à la même période en 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la bonne tenue de l'activité change dans la continuité de la bonne performance en 2022 grâce notamment à :

- La hausse notable des flux clientèle en lien avec la montée en puissance du réseau Retail, et dont les volumes se sont élevés à 1,67 milliards MAD à fin juin 2023, comparé à 1,14 milliards MAD à fin juin 2022, soit une hausse de 46%. De manière plus générale, les volumes clientèles tout segments confondus se sont élevés à 4,26 Milliards MAD à fin juin 2023, contre 2,90 Milliards MAD à fin juin 2022, soit une progression de 47% ;
- L'entrée en relation avec de nouvelles entreprises importatrices et exportatrices ;
- Le développement des activités de Trade Finance ;
- La hausse de l'utilisation des produits de couverture à terme attribuable à la volatilité accrue sur le marché des changes constatée en 2022.

### **3.3.2- EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE**

L'évolution de la répartition du PNB par activité sur la période S1 2022 - S1 2023 se présente comme suit :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Banque de détail <sup>79</sup>	133 438	218 826	64,0%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>58,3%</i>	<i>70,9%</i>	<i>12,6 pts</i>
Marchés des capitaux	12 285	9 742	-20,7%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>5,4%</i>	<i>3,2%</i>	<i>-2,2 pts</i>
Gestions d'actifs	38 555	32 544	-15,6%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>16,9%</i>	<i>10,5%</i>	<i>-6,3 pts</i>
Autres <sup>80</sup>	44 437	47 517	6,9%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>19,4%</i>	<i>15,4%</i>	<i>-4,0 pts</i>
Banque de financement et d'investissement <sup>81</sup>	95 277	89 803	-5,7%
<i>% du PNB du groupe</i>	<i>41,7%</i>	<i>29,1%</i>	<i>-12,6 pts</i>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>228 715</b>	<b>308 629</b>	<b>34,9%</b>

Source : CFG Bank

<sup>79</sup> Fait référence aux activités de la banque commerciale.

<sup>80</sup> Inclut notamment les activités de « Corporate Finance », de « Private Equity », d'Assurance et de Trading (produits de taux)

<sup>81</sup> Inclut les contributions des activités « marchés des capitaux », « gestion d'actifs » et « Autres »



## **Revue analytique S1 2022 - S1 2023**

Le PNB consolidé s'établit à 308 629 KMAD au cours du premier semestre 2023 enregistrant une augmentation de 34,9% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette croissance du PNB provient à la fois de la forte croissance des activités de la banque de détail (+64,0%), compensée par un léger recul de la banque de financement et d'investissement (-5,7%).

### **Analyse du PNB par Pôle :**

#### **Banque de détail**

Le PNB généré par l'activité bancaire s'établit à 218 826 KMAD au premier semestre 2023 contre 133 438 KMAD au premier semestre 2022. Cette évolution est tirée par la forte croissance de l'activité bancaire et notamment les encours de crédits qui ont augmenté de 3 747 MMAD au cours de la période. Il est à noter par ailleurs que la hausse des taux a eu un léger effet défavorable suite à la hausse importante du coût des ressources rémunérées entamée dès le 4ème trimestre 2022, alors que la hausse des taux de production de crédits n'a eu lieu qu'à la fin du 1er trimestre 2023. En effet, la structure des dépôts de CFG Bank, avec plus de 50% de dépôts rémunérés et une durée de moins de 1 an a été impactée de manière rapide par l'augmentation du coût des DAT, impactant ainsi à la baisse la marge d'intérêt. La hausse des taux de crédit n'impacte quant à elle que la nouvelle production et vient augmenter le rendement des crédits de manière plus lente que la hausse du coût sur les ressources.

#### **Banque de financement et d'investissement**

L'activité « gestion d'actifs » a enregistré un PNB de 32 544 KMAD au premier semestre 2023, soit une baisse de -15,6% par rapport à la même période de l'année dernière. Cette évolution est principalement liée à la baisse des actifs gérés qui ont reculé de 13,1% sur la période étudiée.

L'activité d'intermédiation boursière enregistre pour sa part un PNB de 9 742 KMAD à fin juin 2023 contre 12 285 KMAD à fin juin 2022, soit une baisse de -20,7%, expliquée essentiellement par le recul des volumes traités par CFG Marchés (-20%) en ligne avec la conjoncture du marché. Cette contreperformance a été atténuée par l'amélioration de la PDM de CFG Marchés à fin juin 2023 à 15,3% contre 12,5% à fin juin 2022 et par le maintien de commission moyenne à 0,24%.

Les autres métiers de la banque de financement et d'investissement ont, pour leur part, vu leur PNB passer de 44 437 KMAD à fin juin 2022 à 47 517 KMAD à fin juin 2023. Cette amélioration de 6,9% s'explique principalement par la hausse des commissions de REIM Partners qui passent de 37 266 KMAD à fin juin 2022 à 42 381 KMAD au 30 juin 2023 (+ 5 115 KMAD) et la baisse des commissions de CFG Finance qui passent de 2 669 KMAD à fin juin 2022 à 487 KMAD au 30 juin 2023 (-2 182 KMAD).

La contribution des filiales au PNB sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
CFG Bank	131 580	216 144	64,3%
REIM Partners	37 266	42 381	13,7%
CFG Gestion	37 884	32 543	-14,1%
CFG Marchés	12 285	9 742	-20,7%
CFG Finance	2 669	487	-81,8%
CFG Capital	4 502	4 528	0,6%
CFG Assurances	1 983	2 677	35,0%
CFG Gestion Privée	671	1	-99,9%
CFG Associés	-	54	-
CFG IT	-29	-49	-69,0%
T Capital Gestion	-	-	-
Villa Roosevelt	-96	121	>100%
<b>TOTAL</b>	<b>228 715</b>	<b>308 629</b>	<b>34,9%</b>

Source : CFG Bank

### 3.3.3- STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

#### Charges générales d'exploitation (6)

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Charges de personnel	102 426	114 408	11,7%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>63,8%</i>	<i>64,6%</i>	<i>0,8 pts</i>
Impôts et taxes	2 050	2 933	43,1%
Charges externes	55 088	58 746	6,6%
Autres charges générales d'exploitation	1 029	1 085	5,4%
<b>Charges générales d'exploitation (6)</b>	<b>160 593</b>	<b>177 172</b>	<b>10,3%</b>

Source : CFG Bank

#### Revue analytique S1 2022 - S1 2023

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 177 172 KMAD au premier semestre 2023, en hausse de 10,3% par rapport à la même période en 2022. Cette évolution est principalement portée par l'augmentation des charges d'exploitation de CFG Bank SA de 7,5% due à la hausse des charges de personnel suite notamment à la hausse des effectifs, l'augmentation de la taxe professionnelle, ainsi qu'à la hausse des charges externes (notamment les frais de maintenance et les dépenses marketing) en lien avec la forte croissance de l'activité de CFG Bank.

L'application de la norme IFRS 16 a eu un impact de 6 873 KMAD sur les charges externes suite à l'annulation des charges locatives.

La ventilation des charges générales d'exploitation par pôle d'activité sur la période S1 2022- S1 2023 est présentée comme suit :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Banque de détail	99 984	118 170	18,2%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>62,3%</i>	<i>66,7%</i>	<i>4,4 pts</i>
Banque de financement et d'investissement	60 609	59 002	-2,7%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>37,7%</i>	<i>33,3%</i>	<i>-4,4 pts</i>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>160 593</b>	<b>177 172</b>	<b>10,3%</b>

Source : CFG Bank

Au cours du premier semestre 2023, la banque de détail représente 66,7% des charges générales d'exploitation, en hausse de 4,4 pts par rapport à la même période de l'exercice précédent. Quant à la banque de financement et d'investissement, sa contribution aux charges générales d'exploitation s'est allégée de -4,4 pts pour représenter 33,3% au premier semestre 2023.

### 3.3.4- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

#### Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations (7)

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (7)	25 681	27 284	6,2%

Source : CFG Bank

#### **Revue analytique S1 2022 - S1 2023**

Les dotations aux amortissements augmentent de 6,2 %, atteignant 27 284 KMAD à fin juin 2023, par rapport à 25 681 KMAD à fin juin 2022. Cette hausse est principalement expliquée par les investissements réalisés en système d'information.

#### Coefficient d'exploitation

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Charges générales d'exploitation et amortissements (6+7)	186 274	204 456	9,8%
PNB (5)	228 715	308 629	34,9%
<b>Coefficient d'exploitation (6+7)/(5)</b>	<b>81,4%</b>	<b>66,2%</b>	<b>-15,2 pts</b>

Source : CFG Bank

#### **Revue analytique S1 2022 - S1 2023**

Le coefficient d'exploitation s'améliore pour s'établir à 66,2% au premier semestre 2023, contre 81,4% à la même période en 2022 traduisant une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et amortissements.

### 3.3.5- RESULTAT AVANT IMPOTS

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Résultat Brut d'exploitation (8)</b>	<b>42 441</b>	<b>104 173</b>	<b>&gt;100%</b>
Coût du risque (9)	-7 922	-13 077	65,1%
<b>Résultat d'exploitation (10)</b>	<b>34 519</b>	<b>91 096</b>	<b>&gt;100%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-1 363	-2 093	53,6%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-
<b>Résultat avant impôts (12)</b>	<b>33 156</b>	<b>89 003</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

#### **Résultat brut d'exploitation (8)**

##### **Revue analytique S1 2022 - S1 2023**

Au premier semestre 2023, le résultat brut d'exploitation s'établit à 104 173 KMAD, comparé à 42 441 KMAD à la même période en 2022. Cette nette amélioration résulte principalement d'une hausse du PNB (+34,9%) plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation et amortissements (+9,8%).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du résultat brut d'exploitation par pôle sur la période S1 2022- S1 2023 :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Banque de détail	8 735	74 179	>100%
Banque de financement et d'investissement	33 706	29 994	-11,0%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>42 441</b>	<b>104 173</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

Sur le premier semestre 2023, la banque de détail devient le principal contributeur au résultat brut d'exploitation du Groupe avec un résultat positif de 74 179 KMAD en hausse de plus de 100% par rapport au premier semestre 2022, en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

Quant à la banque de financement et d'investissement, son résultat brut d'exploitation s'élève à 29 994 KMAD, en baisse de -11,0% par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement liée la baisse du PNB des activités de marchés des capitaux et de la gestion d'actifs.

La contribution des filiales au RBE sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
CFG Bank	1 688	69 412	>100%
REIM Partners	16 070	22 424	39,5%
CFG Gestion	15 030	9 620	-36,0%
CFG Marchés	2 688	932	-65,3%
CFG Finance	-906	-2 762	<-100%
CFG Capital	177	-227	<-100%
CFG Assurances	757	1 150	>100%
CFG Gestion Privée	649	-9	<-100%
CFG Associés	-	53	-
CFG IT	6 478	3 566	-45,0%
T Capital Gestion	-2	-2	0,0%
Villa Roosevelt	-188	16	>100%
<b>TOTAL</b>	<b>42 441</b>	<b>104 173</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

### Coût du risque (9)

En KMAD	S1 2022			S1 2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Provisions nettes pour dépréciation des prêts et créances	6 981	-1 302	1 830	6 957	-3 114	9 223
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-	514	-	-	16
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-	-101	-	-	-4
<b>Coût du risque</b>	<b>6 981</b>	<b>-1 302</b>	<b>2 243</b>	<b>6 957</b>	<b>-3 114</b>	<b>9 234</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique S1 2022 - S1 2023**

Le coût du risque augmente de 65,1% pour se situer à 13 077 KMAD au premier semestre 2023, contre 7 922 KMAD à fin juin 2022. Cette évolution s'explique par le déclassement en créances en souffrance de nouveaux dossiers à l'arrêté du 30 juin 2023. Les dotations les plus importantes sont constatées sur trois dossiers opérant respectivement dans les secteurs de l'immobilier et de l'hôtellerie.

L'encours des principaux dossiers déclassés en CES s'élève à 128,2 MMAD. Ce déclassement est justifié par les impayés enregistrés sur ces contrats qui dépassent 90 jours et qui sont classés par conséquent en CES.

Il est à noter que le coût du risque est porté à hauteur de 100% par CFG Bank SA sur la période sous revue.

## Dotations nettes des reprises par Bucket (en KMAD)

	2022			S1 2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>12 741</b>	<b>-1 807</b>	<b>23 238</b>	<b>5 962</b>	<b>-3 046</b>	<b>9 223</b>
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	12 741	-1 807	23 238	5 962	-3 046	9 223
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>-1 872</b>	<b>-1 894</b>	<b>-</b>	<b>995</b>	<b>-67</b>	<b>-</b>

Les dotations nettes des reprises relatives au « Bucket 1 » s'établissent à 5 962 KMAD en S1 2023 contre 12 741 KMAD au 31 décembre 2022, soit une baisse de 53,2%.

Les reprises nettes des dotations issues des « Bucket 2 » s'élèvent à -3 046 KMAD en S1 2023 contre une dotation nette en 2022 de -1 807 KMAD.

Les dotations nettes des reprises relatives au « Bucket 3 » s'élèvent à 9 223 KMAD en S1 2023 contre 23 238 KMAD en 2022.

## Résultat d'exploitation (10)

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Résultat Brut d'exploitation (8)</b>	<b>42 441</b>	<b>104 173</b>	<b>&gt;100%</b>
Coût du risque (9)	-7 922	-13 077	65,1%
<b>Résultat d'exploitation (10)</b>	<b>34 519</b>	<b>91 096</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

## Revue analytique S1 2022 - S1 2023

Au premier semestre 2023, le résultat d'exploitation s'établit à 91 096 KMAD, comparé à 34 519 KMAD à la même période en 2022. Cette nette amélioration résulte principalement d'une forte augmentation PNB (+79 914 KMAD) conjuguée à une hausse moins importante (i) des charges générales d'exploitations et des dotations aux amortissements (+18 182 KMAD) et (ii) du coût du risque (+5 155 KMAD).

## Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-1 363	-2 093	53,6%

Source : CFG Bank

## Revue analytique S1 2022 - S1 2023

Au premier semestre 2023, les gains ou pertes nets sur autres actifs s'élèvent à -2 093 KMAD contre -1 363 KMAD au premier semestre 2022. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la Cotisation à la Solidarité Sociale suite à la hausse du résultat en lien avec la croissance de l'activité.

## Résultat avant impôts (12)

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Résultat d'exploitation (10)</b>	<b>34 519</b>	<b>91 096</b>	<b>&gt;100%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs (11)	-1 363	-2 093	-53,6%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-
<b>Résultat avant impôts (12)</b>	<b>33 156</b>	<b>89 003</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 - S1 2023

Au terme du premier semestre 2023, le résultat avant impôt augmente de plus 100% par rapport à la même période en 2022 pour s'établir à 89 003 KMAD. Cette hausse provient principalement de l'augmentation du résultat d'exploitation de plus 100% portée essentiellement par la hausse significative du PNB (+79 914 KMAD) sur la période analysée.

### 3.3.6- RESULTAT NET CONSOLIDÉ

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Résultat avant impôt (12)</b>	<b>33 156</b>	<b>89 003</b>	<b>&gt;100%</b>
Impôt sur les résultats (13)	-11 793	-18 168	54,1%
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	0	0	-
<b>Résultat net consolidé (14)</b>	<b>21 363</b>	<b>70 835</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 - S1 2023

Au cours du premier semestre 2023, le résultat net consolidé a enregistré une augmentation de plus de 100%, atteignant ainsi 70 835 KMAD, comparé à 21 363 KMAD à la même période de l'exercice précédent.

Les indicateurs de rentabilité du groupe ont évolué, comme suit, au cours de la période sous revue :

En KMAD	2022	S1 2023	Var.
Résultat net consolidé	54 341	70 835	30,4%
Fonds propres	873 283	1 007 232	15,3%
Total bilan	15 372 070	18 076 955	17,6%
<b>Return on Equity Annualisé (ROE)</b>	<b>6,2%</b>	<b>14,1%</b>	<b>+7,8 pts</b>
<b>Return on Assets Annualisé (ROA)</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,8%</b>	<b>+0,4 pts</b>

Source : CFG Bank

ROE annualisé = (Résultat net consolidé semestriel x 2) / Fonds propre

ROA = (Résultat net consolidé semestriel x 2) / Total bilan

### Revue analytique S1 2022 - S1 2023

Au cours du premier semestre de 2023, le total bilan enregistre une augmentation de 17,6% (+2 705 MMAD) pour s'établir à 18 077 MMAD, les fonds propres s'élèvent à 1 007 MMAD, soit une hausse de 15,3% (+134 MMAD).

Le résultat net consolidé affiche une croissance de > +100% pour s'établir à 71 MMAD. Ainsi le ROE annualisé du groupe a connu une hausse de 7,8 points pour s'établir à 14,1%. Parallèlement le ROA a affiché une hausse de 0,4 points pour s'établir à 0,8%.



## Taux moyen d'imposition

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Résultat avant impôts (12)	33 156	89 003	>100%
Impôts sur les résultats (13)	-11 793	-18 168	54,1%
<b>Taux d'imposition (%)</b>	<b>35,6%</b>	<b>20,4%</b>	<b>-15,2 pts</b>

Source : CFG Bank

Le taux moyen d'imposition est passé de 35,6% au titre du premier semestre 2022 à 20,4% au S1 2023, suite à l'impact des impôts différés sur les retraitements IFRS.

## Répartition du résultat net consolidé entre part du groupe CFG et part des minoritaires

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Résultat net (14)</b>	<b>21 363</b>	<b>70 835</b>	<b>&gt;100%</b>
Résultat net part du groupe	17 089	64 831	>100%
Résultat net part minoritaires	4 274	6 004	40,5%

Source : CFG Bank

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part du résultat net des filiales qui ne sont pas détenues à 100% par CFG Bank et qui reviennent aux autres actionnaires de ces filiales. Les filiales concernées sont les suivantes :

- REIM Partners détenue à 60,0% par CFG Bank ;
- CFG Associés détenue à 99,3% par CFG Bank ;
- T Capital Gestion détenue à 51,0% par CFG Bank ;
- Villa Roosevelt détenue à 71,7% par CFG Bank.

Au titre du premier semestre 2023, le résultat net part minoritaires s'est élevé à 6 004 KMAD contre 4 274 KMAD à la même période de 2022.

Le tableau ci-dessous présente la contribution au RNPG des différents pôles d'activité de CFG Bank, au titre de la période S1 2022 – S1 2023 :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Banque de détail	-172	51 753	>100%
Banque de financement et d'investissement	17 261	13 078	-24,2%
<b>RNPG</b>	<b>17 089</b>	<b>64 831</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023, la banque de détail est devenue le principal contributeur au RNPG avec une contribution de 80%, reflétant le fort développement de l'activité bancaire de CFG Bank. La croissance de la contribution de la banque de détail est attribuable à la nette amélioration du résultat de l'activité de marché et de change, suivie de près par la marge d'intérêt.

Au titre du premier semestre 2023, le RNPG de la banque de détail s'établit à 51 753 KMAD, en hausse de plus de 100% par rapport à S1 2022, en lien essentiellement avec la progression du PNB de la banque de détail (64,0%).

Pour sa part, le RNPG de la banque d'investissement et de financement se situe à 13 078 KMAD en S1 2023, contre 17 261 KMAD en S1 2022, soit une baisse de -24,2% expliquée principalement par le recul du PNB de la banque de d'investissement et de financement (-5,7%).

## Revue analytique S1 2022 - S1 2023

Au titre du premier semestre 2023, le résultat net part du Groupe enregistre une hausse significative de plus de 100% pour s'établir à 64 831 KMAD, contre 17 089 KMAD au S1 2022. Cette nette amélioration s'explique essentiellement par la hausse significative du résultat d'exploitation qui s'établit à 91 096 KMAD au S1 2023, contre 34 519 KMAD au S1 2022 en lien avec la hausse significative du PNB et à la bonne maîtrise des charges.

La contribution des filiales au RNPG sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
CFG Bank	-7 081	47 336	>100%
REIM Partners	6 496	9 005	38,6%
CFG Gestion	9 292	5 859	-36,9%
CFG Marchés	1 741	580	-66,7%
CFG Finance	-938	-2 066	<-100%
CFG Capital	140	-296	<-100%
CFG Assurances	568	820	44,4%
CFG Gestion Privée	532	-12	<-100%
CFG Associés	-	34	-
CFG IT	6 478	3 566	-45,0%
T Capital Gestion	-2	-3	-50,0%
Villa Roosevelt	-137	8	>100%
<b>TOTAL</b>	<b>17 089</b>	<b>64 831</b>	<b>&gt;100%</b>

Source : CFG Bank

### 3.4- Analyse du bilan

#### ACTIF

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	593 633	770 686	29,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 030 625	2 815 682	-7,1%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 030 625	2 815 682	-7,1%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 296	40 296	0,0%
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	-	-	-
<i>Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	40 296	40 296	0,0%
Titres au coût amorti	682 432	669 584	-1,9%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	332 824	461 197	38,6%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	8 806 412	11 132 427	26,4%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	150 890	176 597	17,0%
Actifs d'impôt différé	148 306	154 049	3,9%
Comptes de régularisation et autres actifs	657 006	794 062	20,9%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	-
Immobilisations corporelles	579 516	689 786	19,0%
Immobilisations incorporelles	225 988	248 447	9,9%
Ecarts d'acquisition	124 142	124 142	0,0%
<b>Total Actif</b>	<b>15 372 070</b>	<b>18 076 955</b>	<b>17,6%</b>

Source : CFG Bank

## PASSIF

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Banques centrales, Trésor public, CCP	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	-	-	-
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 865 367	3 506 963	22,4%
Dettes envers la clientèle	8 032 909	7 910 798	-1,5%
Titres de créance émis	2 398 945	4 439 287	85,1%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	87 745	72 218	-17,7%
Passifs d'impôt différé	68 675	81 586	18,8%
Comptes de régularisation et autres passifs	641 132	647 713	1,0%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	104	104	0,0%
Passifs techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Provisions	2 375	2 375	0,0%
Subventions et fonds assimilés	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	401 535	408 679	1,8%
<b>Capitaux propres</b>	<b>873 283</b>	<b>1 007 232</b>	<b>15,3%</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>851 810</b>	<b>990 554</b>	<b>16,3%</b>
Capital et réserves liées	1 558 867	754 652	-51,6%
Réserves consolidées	-626 019	295 995	>100%
Gains ou pertes latents ou différés	-124 924	-124 924	0,0%
<b>Résultat net</b>	<b>54 341</b>	<b>70 835</b>	<b>30,4%</b>
<b>Résultat net-part du Groupe</b>	<b>43 886</b>	<b>64 831</b>	<b>47,7%</b>
Intérêts minoritaires (résultat + réserves)	21 473	16 678	-22,3%
<b>Total Passif</b>	<b>15 372 070</b>	<b>18 076 955</b>	<b>17,6%</b>

Source : CFG Bank

## Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

A fin juin 2023, le total du bilan consolidé affiche une valeur de 18 076 955 KMAD, enregistrant ainsi une augmentation de 17,6% par rapport à décembre 2022. Cette évolution est principalement portée par :

- L'accroissement significatif des prêts et créances sur la clientèle de 26,4% (+2 326 015 KMAD) pour atteindre 11 132 427 KMAD au 30 juin 2023.
- Partiellement compensé par la baisse des actifs financiers à la juste valeur par résultat de -7,1% (-214 943 KMAD) pour atteindre 2 815 682 KMAD au 30 juin 2023.

### 3.4.1- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF

#### Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	593 633	770 686	29,8%

Source : CFG Bank

## Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Ce poste représente essentiellement de la liquidité des guichets automatiques et la position du compte de CFG Bank auprès de Bank Al-Maghrib.

Au 30 juin 2023, les disponibilités en caisse s'élèvent à 770 686 KMAD, enregistrant ainsi une croissance de 29,8% par rapport à fin 2022 expliqué par l'augmentation des avoirs auprès de Bank-Al Maghrib.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 030 625	2 815 682	-7,1%
<i>Dont effets publics et valeurs assimilées</i>	2 752 318	2 443 999	-11,2%
<i>Dont Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	65 982	225 351	>100%
<i>Dont actions et autres titres à revenu variable</i>	212 325	146 333	-31,1%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>3 030 625</b>	<b>2 815 682</b>	<b>-7,1%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>19,7%</b>	<b>15,6%</b>	<b>-4,1 pts</b>

Source : CFG Bank

## Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 2 815 682 KMAD, en retrait de 7,1% par rapport à décembre 2022. Cette évolution est principalement portée par la baisse (i) des effets publics et valeur assimilées (-11,2%), (ii) des actions et autres titres à revenue variable (-31,1%) et partiellement compensée par la hausse des obligations et autres titres à revenu fixe (>100%).

Par conséquent, le poids des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur le total bilan baisse de 4,1 pts pour représenter 15,6% du total bilan au 30 juin 2023.

### **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	40 296	40 296	0,0%
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>40 296</b>	<b>40 296</b>	<b>0,0%</b>

Source : CFG Bank

La ventilation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – brut	239 741	239 741	0,0%
<i>Dont actions et titres à revenu variable</i>	239 741	239 741	0,0%
<i>Dont titres de participation non consolidés</i>	-	-	-
Provisions	199 445	199 445	0,0%
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – net</b>	<b>40 296</b>	<b>40 296</b>	<b>0,0%</b>
<i>Dont gains ou pertes latents ou différés</i>	-124 924	-124 924	0,0%

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont restés stables entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 et s'élèvent à 40 296 KMAD.

### **Titres au coût amorti**

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Titres au coût amorti	682 432	669 584	-1,9%

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

Les titres au coût amorti ont connu une légère baisse au 30 juin 2023, passant de 682 432 KMAD en décembre 2022 à 669 584 KMAD. Cette évolution est principalement due à la valorisation des Eurobonds acquis au cours des deux derniers exercices.

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

Comptes et prêts	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Comptes et prêts	332 824	461 197	38,6%
Valeurs reçues en pension	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-
<b>Total prêts et créance – avant dépréciation</b>	<b>332 824</b>	<b>461 197</b>	<b>38,6%</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti</b>	<b>332 824</b>	<b>461 197</b>	<b>38,6%</b>
En % du total bilan	2,2%	2,6%	0,4 pts

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Les prêts et créances sur les établissements de crédit s'établissent à 461 197 KMAD à fin juin 2023, soit une progression de 38,6% par rapport à décembre 2022. Cette hausse résulte essentiellement de la hausse des avoirs en banques, qui est liée à l'amélioration des liquidités de CFG Bank dans les comptes des autres établissements de crédit.

### Prêts et créances sur la clientèle

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Comptes ordinaires débiteurs	698 592	722 005	3,4%
Prêts consentis à la clientèle	7 169 512	8 118 896	13,2%
Opérations de pensions	96 635	1 314 347	>100%
Opérations de location financement	966 017	1 114 589	15,4%
<b>Total prêts et créances avant dépréciation</b>	<b>8 930 756</b>	<b>11 269 837</b>	<b>26,2%</b>
<i>Dont créances saines</i>	8 745 932	11 042 546	26,3%
<i>Dont créances en souffrance</i>	184 824	227 291	23,0%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-124 344	-137 410	10,5%
<b>Total prêts et créances nets de dépréciation</b>	<b>8 806 412</b>	<b>11 132 427</b>	<b>26,4%</b>
En % du total bilan	57,3%	61,6%	4,3 pts

Source : CFG Bank

L'évolution de la part des prêts et créances nets dans le total bilan sur la période analysée s'explique par le développement rapide de l'activité de la banque de détail de CFG Bank lié notamment à l'augmentation du nombre de client et à la croissance des dépôts effectués auprès de la banque.

La structure des prêts et créances brutes sur la clientèle se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Crédit immobilier	3 290 381	3 544 016	7,7%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>36,8%</i>	<i>31,4%</i>	<i>-5,4 pts</i>
Crédit de trésorerie	3 638 200	4 275 751	17,5%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>40,7%</i>	<i>37,9%</i>	<i>-2,8 pts</i>
Crédit d'Equipement	-	-	-
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-</i>
Leasing	966 017	1 114 589	15,4%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>10,8%</i>	<i>9,9%</i>	<i>-0,9 pts</i>
Lombard et découverts	698 592	722 005	3,4%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>7,8%</i>	<i>6,4%</i>	<i>-1,4 pts</i>
Valeurs reçues en pension de la clientèle	96 635	1 314 347	>100%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>1,1%</i>	<i>11,7%</i>	<i>10,6 pts</i>
Avances sur TCN	27 506	22 550	-18,0%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,2%</i>	<i>-0,1 pts</i>
Créances en souffrance sur la clientèle	165 142	227 291	37,6%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>1,8%</i>	<i>2,0%</i>	<i>0,2 pts</i>
Prêts de trésorerie à terme	37 074	36 533	-1,5%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,3%</i>	<i>-0,1 pts</i>
Crédit à la consommation	10 126	10 584	4,5%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0 pts</i>
Créances en instance sur moyen de paiement	1 083	2 171	>100%
<i>% des créances brutes sur la clientèle</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0 pts</i>
<b>Créances sur la clientèle brutes</b>	<b>8 930 756</b>	<b>11 269 837</b>	<b>26,2%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au terme du premier semestre de 2023, l'encours des crédits bruts s'est établi à 11 269 837 KMAD, en hausse de 26,2% (+2 339 081 KMAD) par rapport à décembre 2022. Cette évolution résulte de l'effet combiné des principales variations suivantes :

- ✓ Les valeurs reçues en pension de la clientèle s'apprécient de +100% (+1 217 712 KMAD) pour s'établir à 1 314 347 KMAD à fin juin 2023 ;
- ✓ Les crédits de trésorerie progressent de 17,5% (+637 551 KMAD) pour s'établir à 4 275 751 KMAD à fin juin 2023 ;
- ✓ Les crédits immobiliers évoluent de 7,7% (+253 635 KMAD) pour s'établir à 3 544 016 KMAD à fin juin 2023 ;
- ✓ Le leasing progresse de 15,4% (+148 572 KMAD) pour s'établir à 1 114 589 KMAD à fin juin 2023 ;

Le tableau suivant présente l'évolution des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Banque de détail	8 806 412	11 132 427	26,4%
Banque de financement et d'investissement	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>8 806 412</b>	<b>11 132 427</b>	<b>26,4%</b>

Source : CFG Bank



La banque de détail contribue à hauteur de 100% des prêts et créances sur la clientèle sur la période analysée.

### Encours brut par Bucket (en KMAD)

	31/12/2022			30/06/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>8 569 616</b>	<b>176 316</b>	<b>184 824</b>	<b>10 829 068</b>	<b>173 371</b>	<b>267 398</b>
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	8 569 616	176 316	184 824	10 829 068	173 371	267 398
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>1 062 718</b>	<b>12 402</b>	<b>-</b>	<b>1 628 009</b>	<b>6 610</b>	<b>-</b>

Source : CFG Bank

Les prêts et créances sur la clientèle classés en « Bucket 1 » s'établissent à 10 829 MMAD à fin juin 2023 contre 8 570 MMAD au 31 décembre 2022, soit une hausse de 26,4% expliquée notamment par la distribution de nouveaux crédits au premier semestre de 2023.

Les prêts et créances sur la clientèle classés en « Bucket 2 » ont enregistré une légère baisse de -1,7% sur la période analysée, expliquée essentiellement par le déclassement en créances en souffrances de 22 dossiers à l'arrêté du 30 juin 2023, dont l'encours s'élève à 67,3 MMAD. Ce déclassement est justifié par le nombre de jours d'impayés dépassant 90 jours sur ces dossiers.

Les prêts et créances sur la clientèle classés en « Bucket 3 » ont affiché une hausse de 44,7% au cours de la période analysée, passant de 184 824 KMAD en décembre 2022 à 267 398 KMAD en juin 2023. Cette hausse s'explique principalement par le déclassement en créances en souffrances d'un dossier opérant dans le secteur de l'immobilier et dont l'encours s'élève à 51 MDH au 30 juin 2023. Ce dossier était classé en Watchlist interne à l'arrêté du 31 décembre 2022 et a été déclassé en CES au 30 juin 2023 compte tenu des impayés enregistrés sur cette créance.

Il est à noter que, depuis le 31 décembre 2021, CFG Bank applique un provisionnement supplémentaire « Overlay » qui prend en compte les risques futurs de manière globale par secteur d'activité.

Au 30 juin 2023, Les projections relatives au calcul du coût du risque demeurent inchangées, et la même méthodologie de calcul, conforme aux normes IFRS est maintenue.

### Provisions par Bucket (en KMAD)

	31/12/2022			30/06/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>68 715</b>	<b>13 097</b>	<b>37 710</b>	<b>74 677</b>	<b>10 051</b>	<b>46 933</b>
Prêts et créances sur les EC	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	68 715	13 097	37 710	74 677	10 051	46 933
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>4 463</b>	<b>358</b>	<b>-</b>	<b>5 458</b>	<b>291</b>	<b>-</b>

Source : CFG Bank

Les provisions totales<sup>82</sup> au 30 juin 2023 s'établissent à 137 410 KMAD, contre 124 344 KMAD au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 10,5% expliquée essentiellement par :

- La hausse des provisions «Bucket 1» de 9,5%, liée essentiellement à la distribution de nouveaux crédits au premier semestre de 2023 ;
- La hausse des provisions «Bucket 3» de 24,5% expliquée par le déclassement de nouveaux dossiers en créances en souffrances. Les provisions les plus importantes sont constatées sur 3 dossiers opérant respectivement dans le secteur immobilier et hôtelier ;
- Compensées par la baisse des provisions «Bucket 2» de -23,1%, en raison du déclassement de certaines créances sensibles en CES. En effet, 22 dossiers ont été déclassés en Bucket 3 compte tenu des impayés enregistrés dépassant 90 jours, conformément à la réglementation en vigueur.

### Analyse des ratios de contentieux et de couverture

En KMAD	2022	S1 2023	Var.
Créances sur la clientèle brutes	8 930 756	11 269 837	26,2%
Créances sur la clientèle nettes	8 806 412	11 132 427	26,4%
Coût du risque	7 922	13 077	65,1%
<b>Encours total par bucket</b>	<b>8 930 756</b>	<b>11 269 837</b>	<b>26,2%</b>
<i>Dont encours bucket 1</i>	8 569 616	10 829 068	26,4%
<i>Dont encours bucket 2</i>	176 316	173 371	-1,7%
<i>Dont encours bucket 3</i>	184 824	267 398	44,7%
<b>Provisions totales par bucket</b>	<b>119 522</b>	<b>131 661</b>	<b>10,2%</b>
<i>Dont provisions bucket 1</i>	68 715	74 677	8,7%
<i>Dont provisions bucket 2</i>	13 097	10 051	-23,3%
<i>Dont provisions bucket 3</i>	37 710	46 933	24,5%
<b>Encours bucket 3 annuel recouvré</b>	<b>3 624</b>	<b>26 793</b>	<b>&gt;100%</b>
Taux de couverture bucket 1 <sup>83</sup>	0,80%	0,69%	-0,1 pts
Taux de couverture bucket 2	7,43%	5,80%	-1,6 pts
Taux de couverture bucket 3	20,40%	17,55%	-2,9 pts
Taux de contentieux <sup>84</sup>	2,07%	2,37%	0,3 pts
Ratio du coût du risque <sup>85</sup>	0,39%	0,26% <sup>86</sup>	-0,1 pts
<b>Taux de recouvrement des créances classées en bucket 3</b>	<b>11,4%</b>	<b>14,5%<sup>87</sup></b>	<b>3,1 pts</b>

Source : CFG Bank

Le taux de couverture des encours « bucket 3 » s'établit à 17,6% à fin juin 2023, contre 20,4% à fin décembre 2022, soit une baisse de 2,9 pts expliquée principalement par les garanties éligibles en couverture des nouvelles créances déclassées atténuant ainsi la provision constatée.

Le niveau faible du taux de couverture des encours en « bucket 3 » est expliqué par l'importance et la qualité des engagements hors bilan couvrants les encours des crédits, composés essentiellement des hypothèques sur des biens immobiliers et des garanties de l'Etat (CCG).

<sup>82</sup> Les provisions totales incluent les engagements hors bilan.

<sup>83</sup> Taux de couverture par bucket = Provisions totales par bucket / Encours total par bucket

<sup>84</sup> Taux de contentieux = Encours bucket 3 / Encours total

<sup>85</sup> Ratio du coût du risque = Coût du risque / Moyenne des créances sur la clientèle nettes sur les deux derniers exercices

<sup>86</sup> Coût du risque annualisé = (Coût du risque semestriel x2) / Moyenne des créances sur la clientèle nettes sur les deux derniers exercices

<sup>87</sup> Taux de recouvrement des créances classées en bucket 3 annualisé = Encours bucket 3 recouvré de l'exercice (n) / Encours bucket 3 de l'exercice (n-1)

Le taux de couverture des encours « bucket 2 » s'établit à 5,8% à fin juin 2023, contre 7,4% à fin décembre 2022. Cette baisse de 1,6 pts est liée à la baisse de la provision constatée en bucket 2 suite au déclassement de certains dossiers en CES.

Le taux de couverture des encours « bucket 1 » s'établit à 0,7% à fin juin 2023, contre 0,8% en décembre 2022, soit une légère baisse de 0,1 pts.

Le taux de contentieux s'élève à 2,4% à fin juin 2023 contre 2,1% à fin 2022, soit une augmentation de 0,3 points sur la période, expliquée par le déclassement de nouveaux dossiers en contentieux à l'arrêté du 30 juin 2023.

Le ratio du coût du risque s'élève à 0,26% en juin 2023, soit une baisse de 0,1 pts par rapport à fin 2022 expliquée principalement par la hausse constatée sur les encours de crédits distribués entre les deux arrêts et la baisse du coût du risque comparé à l'arrêté du 31 décembre 2022.

Le taux de recouvrement des créances classées en bucket 3 s'élève à 14,50% au 30 juin 2023, soit une hausse de 3,1 pts par rapport au 31 décembre 2022 expliquée notamment par la hausse des encours bucket 3 annuel recouvré en S1 2023.

### **Actifs d'impôt exigible**

L'évolution des actifs d'impôt exigible sur entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
<b>Actifs d'impôt exigible</b>	<b>150 890</b>	<b>176 597</b>	<b>17,0%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

Au 30 juin 2023, le poste a connu une augmentation de 17,0% pour s'établir à 176 597 KMAD, contre 150 890 KMAD à fin décembre 2022. Cette hausse est liée à la hausse de crédit de TVA.

### **Actifs d'impôt différé**

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
<b>Actifs d'impôt différé</b>	<b>148 306</b>	<b>154 049</b>	<b>3,9%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

A fin juin 2023, ce poste a connu une hausse de 3,9% pour s'établir à 154 049 KMAD, s'expliquant par la constatation d'impôts sur des retraitements IFRS.

### **Comptes de régularisation et autres actifs**

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Opérations diverses sur titres	359 697	475 928	32,3%
Débiteurs divers	99 698	84 600	-15,1%
Avances en CCA	7 920	7 920	0,0%

Valeurs et emplois divers	135 871	135 871	0,0%
<b>Comptes de régul. Actif</b>	<b>53 820</b>	<b>89 743</b>	<b>66,7%</b>
<b>Compte de régul. Et autres actifs</b>	<b>657 006</b>	<b>794 062</b>	<b>20,9%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a connu une hausse de 20,9% pour atteindre 794 062 KMAD, contre 657 006 KMAD en décembre 2022. Cette évolution est tirée principalement par :

- la baisse du poste « débiteurs divers » de 15,1%, liée principalement au dénouement des créances.
- compensée par la hausse des opérations diverses sur titres de plus de 32,3%, elle-même due à la hausse de l'encours relatif aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelle (opérations dénouées en J+3).

A noter que le poste « valeurs et emplois divers » correspond exclusivement à la reclassification d'un actif qui était donné en crédit-bail suite à la résiliation du contrat associé.

### Immobilisations

En KMAD	30/06/2023			31/12/2022
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Immeubles de placements</b>	-	-	-	-
Immeubles de placements	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>427 604</b>	-	<b>179 157</b>	<b>225 988</b>
Immobilisations incorporelles	427 604	-	179 157	225 988
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>903 221</b>	-	<b>213 435</b>	<b>579 516</b>
Terrains et constructions	310 377	-	21 833	289 962
Mobiliers et matériels d'exploitation	351 379	-	187 456	162 362
Biens donnés en location	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	223 836	-	1 871	116 462
Droit d'utilisation	17 629	-	2 275	10 730
<b>Total immobilisations</b>	<b>1 330 825</b>	<b>-392 592</b>	<b>938 233</b>	<b>805 504</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

A fin juin 2023, le total des immobilisations s'élève à 938 233 KMAD, en progression de 16,5% par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est principalement portée par :

- La hausse des immobilisations corporelles de 19,0%, résultant essentiellement de l'augmentation du poste « autres immobilisations corporelles » en lien notamment avec la construction du nouveau siège ;
- La hausse des immobilisations incorporelles de 9,9% (+22 459 KMAD) résultant notamment des investissements réalisés en système d'information.

L'évolution du poste « droit d'utilisation » entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023
<b>Immobilier</b>	-	-

Valeur brute	55 161	17 629
Amortissements & dépréciations	-44 431	-2 275
Valeur nette	10 730	15 354
<b>Mobilier</b>	-	-
Valeur brute	-	-
Amortissements & dépréciations	-	-
Valeur nette	-	-
<b>Total droit d'utilisation</b>	<b>10 730</b>	<b>15 354</b>

Source : CFG Bank

### **Écarts d'acquisition**

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
<b>Écarts d'acquisition</b>	<b>124 142</b>	<b>124 142</b>	<b>0,0%</b>

Source : CFG Bank

Ce poste demeure stable au 30 juin 2023 par rapport à fin décembre 2022 et s'établit à 124 142 KMAD.

### **3.4.2- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF**

#### **Dettes envers les établissements de crédit et assimilés**

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Emprunts	352 220	684 597	94,4%
Comptes à vue	-	-	-
Opérations de pension	2 500 414	2 804 696	12,2%
Dettes locatives	12 733	17 670	38,8%
<b>Total dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>2 865 367</b>	<b>3 506 963</b>	<b>22,4%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>18,6%</b>	<b>19,4%</b>	<b>0,8 pts</b>

Source : CFG Bank

L'encours des dettes envers les établissements de crédit dans le total du bilan s'élève à 19,4% à fin juin 2023, contre 18,6% à fin 2022.

#### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 3 506 963 KMAD au 30 juin 2023, contre 2 865 367 KMAD en décembre 2022. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al-Maghrib (94,4%) ;
- La hausse des opérations de pension (12,2%) pour s'établir à 2 804 696 KMAD, constituées principalement des valeurs données en pension à Bank Al-Maghrib.

#### **Dettes envers la clientèle**

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Comptes ordinaires créditeurs	5 788 707	6 062 387	4,7%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>72,1%</i>	<i>76,6%</i>	<i>4,6 pts</i>
Comptes d'épargne	783 517	836 786	6,8%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	<i>9,8%</i>	<i>10,6%</i>	<i>0,8 pts</i>
Dépôts à terme	1 429 925	970 875	-32,1%

<i>% des dettes envers la clientèle</i>	17,8%	12,3%	-5,5 pts
Autres comptes créditeurs	30 760	40 750	32,5%
<i>% des dettes envers la clientèle</i>	0,4%	0,5%	0,1 pts
<b>Total dettes envers la clientèle</b>	<b>8 032 909</b>	<b>7 910 798</b>	<b>-1,5%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>52,3%</b>	<b>43,8%</b>	<b>-8,5 pts</b>

Source : CFG Bank

La part des dettes envers la clientèle dans le total du bilan s'établit à 43,8% à fin juin 2023, en baisse de 8,5 points par rapport à décembre 2022.

Les dettes envers la clientèle sont portées à hauteur de 100% par CFG Bank SA.

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, l'encours des dettes envers la clientèle ressort à 7 910 798 KMAD, affichant une légère baisse de 1,5% par rapport à décembre 2022. Cette évolution s'explique principalement par :

- La baisse des dépôts à terme de -32,1% (-459 050 KMAD) pour s'établir à 970 875 KMAD ;
- Compensée par la hausse des comptes ordinaires créditeurs de 4,7% (+273 680 KMAD) pour s'établir à 6 062 387 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;
- La hausse des comptes d'épargne de 6,8% (+53 269 KMAD) pour atteindre 836 786 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client.

L'évolution des dépôts de la clientèle entre dépôts rémunérés et dépôts non rémunérés sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Dépôts rémunérés	2 213 568	1 807 661	-18,3%
Dépôts non rémunérés	5 819 341	6 103 137	4,9%
<b>Total dettes envers la clientèle</b>	<b>8 032 909</b>	<b>7 910 798</b>	<b>-1,5%</b>

Source : CFG Bank

Les dépôts rémunérés s'élèvent à 1 807 661 KMAD en juin 2023, en baisse de -18,3% par rapport à décembre 2022. Quant aux dépôts non rémunérés, ils ressortent à 6 103 137 KMAD en fin juin 2023, soit une hausse de 4,9% par rapport à fin 2022. Il est à noter que cette évolution s'explique notamment par les conditions de marché observées en 2022 marquées par une augmentation des taux ayant conduit la banque à favoriser davantage les dépôts non rémunérés afin d'optimiser la marge nette d'intérêt bancaire.

### Taux de transformation sur base consolidée :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Dépôts de la clientèle	8 032 909	7 910 798	-1,5%
Créances brutes sur la clientèle	8 930 756	11 269 837	26,2%
<b>Taux de transformation</b>	<b>111,2%</b>	<b>142,5%</b>	<b>31,3 pts</b>

Source : CFG Bank

Au 30 juin 2023, le taux de transformation s'élève à 142,5% en hausse de 31,3 points par rapport au 31 décembre 2022, en lien avec la croissance plus rapide des créances brutes sur la clientèle par rapport aux dépôts de la clientèle.

## **Titres de créances émis**

<b>En KMAD</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>Var.</b>
Titres de créance émis	2 398 945	4 439 287	85,1%

*Source : CFG Bank*

La composition des titres de créances émis sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	Augmentation	Diminution	30/06/2023
Titres de créances négociables	2 375 200	5 571 800	3 563 600	4 383 400
Intérêts courus non échus	23 745	55 887	23 745	55 887
<b>Titres de créances émis</b>	<b>2 398 945</b>	<b>5 627 687</b>	<b>3 587 345</b>	<b>4 439 287</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts. Au terme du premier semestre 2023, les titres de créances émis par la banque s'élèvent à 4 439 287 KMAD, en hausse de 85,1% par rapport à fin décembre 2022. Cette hausse est attribuable à l'émission de nouveaux titres d'une valeur de 5 571 800 KMAD, ainsi qu'au remboursement des titres arrivés à échéance pour un montant de 3 563 600 KMAD.

### Passifs d'impôt exigible

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
<b>Passifs d'impôt exigible</b>	<b>87 745</b>	<b>72 218</b>	<b>-17,7%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, l'encours des passifs d'impôt exigible s'élève à 72 218 KMAD, en baisse de -17,7% par rapport à l'exercice 2022. Cette baisse est liée essentiellement aux impôts prélevés à la clientèle dans le cadre de l'activité bancaire.

### Passifs d'impôt différé

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
<b>Passifs d'impôt différé</b>	<b>68 675</b>	<b>81 586</b>	<b>18,8%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, les passifs d'impôt différé s'élèvent à 81 586 KMAD, en hausse de 18,8% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de l'impact des retraitements IFRS sur les immobilisations et les frais préliminaires.

### Comptes de régularisation et autres passifs

La composition du poste « comptes de régularisation et autres passifs » se présentent comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Opérations diverses sur titres	385 935	375 763	-2,6%
Créditeurs divers	70 150	54 722	-22,0%
Comptes de régul. Passif	185 047	217 228	17,4%
<b>Compte de régul. Et autres passifs</b>	<b>641 132</b>	<b>647 713</b>	<b>1,0%</b>

Source : CFG Bank



## Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, le poste « comptes de régularisation et autres passifs » a affiché une légère progression de 1,0% par rapport à fin décembre 2022, pour atteindre 647 713 KMAD. Cette hausse résulte principalement de (i) l'augmentation du poste comptes de régularisation passif de 17,4%, expliquée principalement par les comptes transitoires ou d'attente créditeurs, compensée par (ii) la baisse des créditeurs divers de -22,0% et des opérations diverses sur titres de -2,6%, correspondant principalement à des opérations en attente ponctuelle (opérations dénouées en J+3).

### Provisions

En KMAD	31/12/2022	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	30/06/2023
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	2 375	-	-	-	-	-	2 375
<b>Provisions</b>	<b>2 375</b>	-	-	-	-	-	<b>2 375</b>

Source : CFG Bank

## Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, les provisions restent stables par rapport à fin décembre 2022 et s'établissent à 2 375 KMAD.

### Capitaux propres

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
<b>Capitaux propres</b>	<b>873 283</b>	<b>1 007 232</b>	<b>15,3%</b>
Capitaux propres part du groupe	851 810	990 554	16,3%
Capital et réserves liées	1 558 867	754 652	-51,6%
Réserves consolidées	-626 019	295 995	>100%
Gains ou pertes latents ou différés	-124 924	-124 924	0,0%
Résultat de l'exercice	43 886	64 831	47,7%
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>21 473</b>	<b>16 678</b>	<b>-22,3%</b>

Source : CFG Bank

## Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une hausse de 15,3% entre décembre 2022 et juin 2023 pour s'établir à 1 007 232 KMAD. Cette évolution est tirée principalement par l'effet conjoint des éléments suivants :

- Deux augmentations de capital réalisées en 2023 pour un montant total de 74 253 KMAD prime d'émission incluse ;
- La réalisation d'un résultat bénéficiaire d'un montant de 70 835 KMAD (dont 64 831 KMAD part du Groupe).

## Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres sur la période 2022-S1 2023

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres de CFG Bank sur la période 2022- S1 2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Banque de détail	989 534	1 143 935	15,6%
Banque de financement et d'investissement	-116 251	-136 703	17,6%
<b>Capitaux propres</b>	<b>873 283</b>	<b>1 007 232</b>	<b>15,3%</b>

Source : CFG Bank

## Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

La contribution de la banque de détail aux capitaux propres s'élève à 1 143 935 KMAD à fin juin 2023, contre 989 534 KMAD en décembre 2022, soit une évolution de 15,6% expliquée principalement par les deux augmentations de capital à hauteur de 74 253 KMAD et l'amélioration de son bénéfice net. La banque de financement et d'investissement a une contribution négative de -136 703 KMAD à fin juin 2023 contre -116 251 KMAD en décembre 2022, affichant ainsi une hausse de 17,6% attribuée principalement à la moins bonne performance des activités de marchés de capitaux et de la gestion d'actifs sur le premier semestre 2023.

## AGREGATS PRUDENTIELS<sup>88</sup>

	31/12/2022	30/06/2023
Fonds propres consolidés (MMAD)	1 046	1 115
Actifs pondérés sur base consolidé (MMAD)	7 318	8 339
Ratio de solvabilité sur base consolidée (%)	14,3%	13,4%
Ratio Tier 1 sur base consolidée (%)	10,5%	10,0%
CET1 sur base consolidée (%)	8,8%	8,6%
LCR sur base consolidée (en %)	113,5%	141,4%
Ratio de levier sur base consolidée (%)	4,9%	4,5%

Source : CFG Bank

Le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de CFG Bank sur base consolidée s'établit à 8,6% au 30 juin 2023 contre 8,8% un semestre auparavant.

De son côté, le ratio de levier sur base consolidée ressort à 4,5% à fin juin 2023, en baisse de 0,4 points par rapport à fin 2022 (au-dessus de la limite réglementaire de 3%).

Le ratio de solvabilité est le rapport entre d'une part la somme des risques pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels et d'autre part leurs fonds propres. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de 12% du ratio de solvabilité.

Le ratio de liquidité est le rapport entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité des banques et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. Les établissements de crédit sont tenus

<sup>88</sup> Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent des retraitements, et ce conformément à la circulaire n°14/G/2013 de BAM.

d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égale à 100%.

Au 30 juin 2023, le ratio de solvabilité ressort à 13,4% sur base consolidée contre 14,3% au 31 décembre 2022, en baisse de 0,9 points expliquée essentiellement par la hausse des actifs pondérés résultant de l'évolution du portefeuille de crédits de CFG Bank.

## Tableau de variation des capitaux propres

En KMAD	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents ou différés	Capitaux propres – Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
<b>Capitaux propres corrigés au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>542 890</b>	<b>915 560</b>	<b>4 639</b>	<b>-650 734</b>	<b>7 375</b>	<b>819 730</b>	<b>20 407</b>	<b>840 136</b>
Opérations sur capital	16 283	48 803	2 178	-	-	67 264	-	67 264
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	5 700	-	5 700	-	5 700
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 551</b>	<b>-</b>	<b>28 551</b>	<b>2 810</b>	<b>31 361</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-159 343	-159 343	-8 803	-168 146
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat ©	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-159 343</b>	<b>-159 343</b>	<b>-8 803</b>	<b>-168 146</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	140	140
Divers reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	298	-	298	-	298
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>559 173</b>	<b>964 363</b>	<b>6 817</b>	<b>-616 185</b>	<b>-151 968</b>	<b>762 200</b>	<b>14 554</b>	<b>776 753</b>
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres corrigés au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>559 173</b>	<b>964 363</b>	<b>6 817</b>	<b>-616 185</b>	<b>-151 968</b>	<b>762 200</b>	<b>14 553</b>	<b>776 752</b>
Opérations sur capital	12 703	22 628	3 707	-	-	39 038	-	39 038
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-3 393	-3 393
<b>Résultat d' l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 886</b>	<b>-</b>	<b>43 886</b>	<b>10 455</b>	<b>54 341</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	6 564	6 564	-	6 564
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 564</b>	<b>6 564</b>	<b>-</b>	<b>6 564</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers reclassements	-	-	-	-20 480	20 480	-	-	-

Autres mouvements	-	-	-	123	-	123	-142	-19
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>571 876</b>	<b>986 991</b>	<b>10 524</b>	<b>-592 656</b>	<b>-124 924</b>	<b>851 811</b>	<b>21 473</b>	<b>873 283</b>
Impact des changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres corrigés au 1er janvier 2023</b>	<b>571 876</b>	<b>986 991</b>	<b>10 524</b>	<b>-592 656</b>	<b>-124 924</b>	<b>851 811</b>	<b>21 473</b>	<b>873 283</b>
Opérations sur capital	19 192	55 061	-	-	-	74 253	-	74 253
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-10 698	-10 698
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64 831</b>	<b>-</b>	<b>64 831</b>	<b>6 004</b>	<b>70 835</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers reclassements	-	-878 468	-	878 468	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-339	-	-339	-102	-441
<b>Capitaux propres au 30 juin 2023</b>	<b>591 068</b>	<b>163 584</b>	<b>10 524</b>	<b>350 304</b>	<b>-124 924</b>	<b>990 556</b>	<b>16 677</b>	<b>1 007 23</b>

Source : CFG Bank

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 1 007 232 KMAD au 30 juin 2023, soit une progression de +15,3% par rapport à décembre 2022. Cette amélioration s'explique principalement par (i) les opérations sur capital de 74 253 KMAD réalisées en 2023 et (ii) le résultat enregistré au premier semestre 2023 (70 835 KMAD).

### 3.5- Analyse du tableau de flux de trésorerie

En KMAD	2022	S1 2023	Var.
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>79 821</b>	<b>89 003</b>	<b>11,5%</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	54 847	27 274	-50,3%
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	-	-	-
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	18 393	-22 949	<-100%
Dotations nettes aux provisions	30 407	13 055	-57,1%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-
<u>Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement</u>	<u>-3 658</u>	<u>37 548</u>	<u>&gt;100%</u>
Perte nette/ (gain net) des activités de financement	-	-	-
Autres mouvements	903	-64 898	<-100%
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>100 892</b>	<b>-9 970</b>	<b>&lt;-100%</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 280 162	592 652	-53,7%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	187 991	-2 459 560	<-100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 595 513	2 295 932	>100%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	285 344	-173 658	<-100%
Impôts versés	-27 615	-11 014	-60,1%
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>130 369</b>	<b>244 352</b>	<b>87,4%</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>311 082</b>	<b>323 385</b>	<b>4,0%</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-	-
Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-317 519	-150 450	-52,6%
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-317 519</b>	<b>-150 450</b>	<b>52,6%</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	35 331	63 555	79,9%
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-79 350	19 992	>100%
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-44 019</b>	<b>83 547</b>	<b>&gt;100%</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	-
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-50 456</b>	<b>256 482</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>823 884</b>	<b>773 428</b>	<b>-6,1%</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	221 239	593 633	>100%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	602 645	179 795	-70,2%
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>773 428</b>	<b>1 029 910</b>	<b>33,2%</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	593 633	770 686	29,8%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	179 795	259 224	44,2%
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-50 456</b>	<b>256 482</b>	<b>&gt;100</b>

Source : CFG Bank

### 3.5.1 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

#### Revue analytique S1 2023

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles s'établissent à 323 385 KMAD au 30 juin 2023, en hausse de 4% comparé à l'année pleine 2022. Cette évolution résulte principalement de :

- la hausse des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (>100%) à fin juin 2023, expliquée notamment par la hausse des émissions de certificats de dépôts (+ 3 891 MMAD) pour financer le développement de l'activité bancaire ;
- la baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle (<-100%) à fin juin 2023 due notamment à la hausse des opérations de pensions (1 314 MMAD à fin juin 2023 Vs 96 MMAD en 2022).

### 3.5.2 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

#### Revue analytique S1 2023

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un solde négatif de -150 450 KMAD à fin juin 2023, contre -317 519 KMAD au titre de l'exercice 2022. Ces flux sont principalement liés aux investissements réalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles en lien notamment avec les avances consenties pour la construction du nouveau siège.

### 3.5.3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

#### Revue analytique S1 2023

Les flux liés aux activités de financement ressortent à 83 547 KMAD au 30 juin 2023 et comprennent essentiellement la réalisation par CFG Bank de deux augmentations de capital au premier semestre 2023 pour 74 253 KMAD.

### 3.5.4 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE

#### Revue analytique S1 2023

Au 30 juin 2023, la variation de la trésorerie nette consolidée de CFG Bank ressort à 256 482 KMAD, contre -50 456 KMAD à fin 2022. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (+4%) pour atteindre 323 385 KMAD au 30 juin 2023, contre 311 082 KMAD à fin 2022, reflétant la bonne performance de CFG Bank sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.
- La hausse des flux nets provenant des activités de financement (>100%), dont le montant est passé de -44 019 KMAD en 2022 à 83 547 KMAD au 30 juin 2023 en lien avec l'augmentation de capital social réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2023 ;

### Engagements de financement donnés et reçus

L'évolution des engagements de financements donnés et reçus sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 078 323	1 262 264	17,1%
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>1 078 323</b>	<b>1 262 264</b>	<b>17,1%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	-	-
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

Au terme du premier semestre de l'exercice 2023, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ressortent à 1 262 264 KMAD, soit une amélioration de 17,1% par rapport à la même période 2022, en lien avec le développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

### Engagements de garanties donnés et reçus

L'évolution des engagements de garanties donnés et reçus sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Engagements de garantie donnés aux établissements de crédits	-	-	-
Engagements de garantie donnés à la clientèle	62 636	91 082	45,4%
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>62 636</b>	<b>91 082</b>	<b>45,4%</b>
Engagements de garantie reçus des établissements de crédits	-	-	-
Engagements de garantie reçus de la clientèle	5 470 096	4 710 566	-13,9%
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>5 470 096</b>	<b>4 710 566</b>	<b>-13,9</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

Au terme du premier semestre de l'exercice 2023, les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle ressortent à 91 082 KMAD, soit une amélioration de 45,4% par rapport à décembre 2022, liée à l'accroissement des garanties sur les crédits documentaires.

Les engagements de garantie reçus de la clientèle ressortent à 4 710 566 KMAD à fin juin 2023, soit une baisse de 13,9% expliquée par la baisse des garanties de crédits à la clientèle.



## **Partie VII Situation financière sociale de l'Emetteur au 30 juin 2023**

## I- Informations financières sociales entre S1 2022 et S1 2023

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation sociaux–S1 2022 S1 2023 :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Produit net bancaire</b>	<b>163 878</b>	<b>232 060</b>	<b>41,6%</b>
Charges générales d'exploitation	156 876	168 013	7,1%
Résultat courant	2 789	47 062	>100%
Résultat avant impôts	2 798	47 125	>100%
<b>Résultat net</b>	<b>631</b>	<b>45 944</b>	<b>&gt;100</b>

Source : CFG Bank

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation sociaux de CFG Bank sur la période fait notamment ressortir une nette amélioration des agrégats financiers suivants :

- Le Produit Net Bancaire' (PNB) s'est élevé à 232 060 KMAD au 30 juin 2023, en progression de 41,6% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des crédits, ainsi qu'à la performance solide des activités de la banque d'affaires et des activités de salle de marchés ;
- Les charges générales d'exploitation se sont établies à 168 013 KMAD en juin 2023, contre 156 876 KMAD à la même période de 2022 ;
- Le résultat courant a atteint 47 062 KMAD au 30 juin 2023, contre 2 789 KMAD à la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de plus de 100 %. Cette évolution résulte principalement de la croissance rapide du PNB (+41,6%) et à une gestion maîtrisée des charges générales d'exploitation (+7,1%) ;
- La conjonction des variations susmentionnées a entraîné une hausse du résultat net de plus de 100% au terme du premier semestre de 2023, pour se situer à 45 944 KMAD au 30 juin 2023 contre 631 KMAD au 30 juin 2022.

Evolution des principaux indicateurs bilanciaux sociaux entre 2022 et S1 2023 :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Crédits à la clientèle	8 075 225	10 210 817	26,4%
Dépôts de la clientèle	8 072 277	7 928 401	-1,8%
<b>Total Bilan</b>	<b>15 057 087</b>	<b>17 717 661</b>	<b>17,7</b>

Source : CFG Bank

L'analyse des principaux indicateurs bilanciaux sociaux de CFG Bank sur la période sous revue fait notamment ressortir les variations suivantes :

- Une hausse de 26,4% des prêts et créances envers la clientèle, pour s'établir à 10 210 817 KMAD au 30 juin 2023, comparé à 8 075 225 KMAD au 31 décembre 2022 ;
- Une légère baisse de -1,8% des dettes envers la clientèle affichant 7 928 401 KMAD au 30 juin 2023 contre 8 072 277 KMAD au 31 décembre 2022 ;
- Une hausse de 17,7% du total bilan pour s'établir à 17 717 661 KMAD au 30 juin 2023 contre 15 057 087 KMAD en 2022.

## **II- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes Semestriels**

### **Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2023**

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limite de la situation intermédiaire de CFG BANK S.A. comprenant le bilan, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et le tableau des flux de trésorerie relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 1.417.775 dont un bénéfice net de KMAD 45.944, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limite. Ces normes requièrent que l'examen limite soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limite comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG BANK S.A. arrêtés au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 septembre 2023

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

**HDID & ASSOCIES**  
El Mustapha SAMOUH  
Associé

**Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2022**

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG BANK S.A. comprenant le bilan, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et le tableau des flux de trésorerie relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 1.084.774 dont un bénéfice net de KMAD 631, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le conseil d'administration le 13 septembre 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG BANK S.A. arrêtés au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2022

**Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

**HDID & ASSOCIES**  
El Mustapha SAMOUH  
Associé

### III- Présentation des comptes sociaux semestriels

#### 3.1- Analyse du compte de résultat entre S1 2022 et S1 2023

Le compte de résultat social de CFG Bank se présente comme suit, sur la période–S1 2022 S1 2023 :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Intérêts et produits assimilés	188 835	243 353	28,9%
Intérêts et charges assimilés	-86 150	-134 281	55,9%
Intérêts et charges assimilés	-86 150	-134 281	55,9%
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>102 685</b>	<b>109 072</b>	<b>6,2%</b>
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	45 300	54 201	19,6%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	-35 282	-38 598	9,4%
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>10 018</b>	<b>15 602</b>	<b>55,7%</b>
Commissions (produits)	48 623	53 188	9,4%
Commissions (charges)	-11 764	-14 603	24,1%
<b>Marge sur commissions</b>	<b>36 859</b>	<b>38 585</b>	<b>4,7%</b>
Résultat des opérations de marché	-4 130	46 041	>100%
Divers autres produits et charges bancaires	18 446	22 759	23,4%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>163 878</b>	<b>232 060</b>	<b>41,6%</b>
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	6 166	<i>n.a.</i>
Autres produits et charges non bancaires	251	107	-57,3%
Charges générales d'exploitation	-156 876	-168 013	7,1%
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>7 253</b>	<b>70 320</b>	<b>&gt;100%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-5 264	-23 293	>100%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	799	35	-95,7%
<b>Résultat courant</b>	<b>2 788</b>	<b>47 062</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>10</b>	<b>62</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 798</b>	<b>47 125</b>	<b>&gt;100%</b>
Impôts sur les résultats	-2 167	-1 181	-45,5%
<b>Résultat net</b>	<b>631</b>	<b>45 944</b>	<b>&gt;100</b>

Source : CFG Bank

### 3.1.1- STRUCTURE DU PRODUIT NET BANCAIRE

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Marge d'intérêt	102 685	109 072	6,2%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	10 018	15 602	55,7%
Marge sur commissions	36 859	38 585	4,7%
Résultat des opérations de marché	-4 130	46 041	>100%
Divers autres produits et charges bancaires	18 446	22 759	23,4%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>163 878</b>	<b>232 060</b>	<b>41,6</b>

Source : CFG Bank

#### Marge d'intérêt

Le tableau ci-dessous détaille la composition de la marge d'intérêt sur la période analysée :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>-14 315</b>	<b>-34 410</b>	<b>&lt;-100%</b>
Intérêts et produits assimilés	76	5 056	>100%
Intérêts et charges assimilées	14 391	39 465	>100%
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>124 212</b>	<b>164 802</b>	<b>32,7%</b>
Intérêts et produits assimilés	151 061	190 751	26,3%
Intérêts et charges assimilées	26 849	25 949	-3,4%
<b>Opérations sur titres de créances</b>	<b>-7 212</b>	<b>-21 320</b>	<b>&lt;-100%</b>
Intérêts et produits assimilés	37 698	47 547	26,1%
Intérêts et charges assimilées	44 910	68 867	53,3%
<b>Total produits et charges d'intérêts</b>	<b>102 685</b>	<b>109 072</b>	<b>6,2%</b>
<b>Marge d'intérêt (en % du PNB)</b>	<b>62,7%</b>	<b>47,0%</b>	<b>-15,7 pts</b>
<b>Total des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>10 018</b>	<b>15 602</b>	<b>55,7</b>

Source : CFG Bank

#### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

La marge d'intérêt a enregistré une hausse de 6,2% au premier semestre 2023, par rapport à la même période l'année dernière. Cette hausse résulte principalement de :

- La hausse de la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle de 32,7% pour s'établir à 164 802 KMAD à fin juin 2023, porté principalement par la croissance de l'encours de crédits qui a augmenté de +3 384 MMAD sur la période S1 2022 – S1 2023, soit une hausse de 50% sur la même période ;
- Compensée partiellement par le repli de la marge sur les opérations avec les établissements de crédits (<-100%) pour atteindre -34 410 KMAD au 30 juin 2023, expliquée essentiellement par la hausse des intérêts et charges assimilées (>100%), en lien avec le financement du développement de l'activité bancaire de CFG Bank ;
- La baisse de la marge d'intérêt sur les opérations sur titre (<-100%) pour se situer à -21 320 KMAD à fin juin 2023, expliqué principalement par la hausse des intérêts sur les certificats de dépôt émis de 53,3% en s'affichant à 68 867 KMAD au premier semestre 2023 contre 44 910 KMAD sur la même période de l'année dernière.

En % du PNB, la marge d'intérêt représente 47,0% sur le premier semestre 2023 contre 62,7% sur la même période de 2022, soit une baisse de la contribution à hauteur de -15,4 pts. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse du résultat des opérations de marché.

Le résultat généré par les opérations de crédit-bail et de location s'est établi à 15 602 KMAD, affichant une hausse de 55,7% à fin juin 2023, par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution découle principalement de la hausse de l'encours de crédits-bails qui passe de 926 481 KMAD au 30 juin 2022 à 1 114 589 KMAD au 30 juin 2023, soit une progression de 20,3%.

### Marge sur commissions

Le tableau suivant présente la composition de la marge sur commissions sur la période analysée :

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Commissions perçues</b>	<b>48 623</b>	<b>53 188</b>	<b>9,4%</b>
prestations de service	25 837	32 010	23,9%
sur titres	19 985	17 349	-13,2%
de change	2 801	3 829	36,7%
<b>Commissions servies</b>	<b>-11 764</b>	<b>-14 603</b>	<b>24,1%</b>
<b>Total produits nets de commissions</b>	<b>36 859</b>	<b>38 585</b>	<b>4,7%</b>
<b>Marge sur commissions (en % du PNB)</b>	<b>22,5%</b>	<b>18,3%</b>	<b>-4,2 pt</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique S1 2022 – S1 2023**

Au cours du premier semestre 2023, la marge sur commissions s'établit à 38 585 KMAD, contre 36 859 KMAD à fin juin 2022, soit une hausse de 4,7% expliquée par la combinaison des éléments suivants :

- La hausse des commissions perçues de 9,4% au premier semestre de 2023, pour s'établir à 53 188 KMAD, porté par la hausse des commissions perçus sur prestations de services passant de 25 837 KMAD à 32 010 KMAD ;
- Compensée partiellement par la hausse des commissions servies de 24,1% au premier semestre 2023 (-14 603 KMAD au S1 2023 vs. -11 764 KMAD au S1 2022).

### Résultat des activités de marché

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Gains sur titres de transaction	74	-	-100%
Pertes sur titres de transaction	-49	-124	>100%
<b>Résultat des opérations sur titres de transactions</b>	<b>25</b>	<b>-124</b>	<b>&lt;-100%</b>
Plus-values nettes sur cessions des titres de placement	-1 888	2 211	>100%
Dotations aux provisions nettes pour dépréciation des titres de placement	-16 860	22 118	>100%
<b>Résultat des opérations sur titres de placement</b>	<b>-18 748</b>	<b>24 329</b>	<b>&gt;100%</b>
Gains sur opérations de change	14 977	22 404	49,6%
Pertes sur opérations de change	-384	-568	47,8%
<b>Résultat des opérations de change</b>	<b>14 593</b>	<b>21 837</b>	<b>49,6%</b>
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>-4 130</b>	<b>46 042</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Résultat des opérations de marché (en % du PNB)</b>	<b>-2,5%</b>	<b>7,9%</b>	<b>10,4 pt</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Au premier semestre 2023, le résultat des activités de marché s'élève à 46 042 KMAD, comparé à -4 130 KMAD à la même période en 2022, marqué par le redressement des activités de marché après l'effet négatif de la hausse de la courbe des taux en 2022 et la bonne tenue de l'activité Trading Actions.

### Divers produits et charges bancaires

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Divers produits bancaires	26 791	30 468	13,7%
Divers charges bancaires	-8 345	-7 709	-7,6%
<b>Divers produits et charges bancaires</b>	<b>18 446</b>	<b>22 759</b>	<b>23,4%</b>
<b>Divers produits et charges bancaires (en % du PNB)</b>	<b>11,3%</b>	<b>9,8%</b>	<b>-1,4 pt</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Au terme du premier semestre 2023, les divers produits et charges bancaires ressort à 22 759 KMAD, contre 18 446 KMAD à la même période de l'exercice précédent, soit une hausse de 23,4%, portée principalement par la hausse des dividendes versées par les filiales.

### 3.1.2- STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

### Charges générales d'exploitation

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Charges de personnel	75 756	85 389	12,7%
<i>% des charges générales d'exploitation</i>	<i>48,3%</i>	<i>50,8%</i>	<i>2,5 pts</i>
Charges externes	35 251	40 157	13,9%
Impôts et taxes	1 412	2 299	62,8%
Autres charges générales d'exploitation	25 998	21 013	-19,2%
<b>Charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>138 417</b>	<b>148 859</b>	<b>7,5%</b>

(\*) Hors dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelle

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Au cours du premier semestre 2023, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 148 859 KMAD, contre 138 417 KMAD en juin 2022, soit une hausse de 7,5%. Cette augmentation est principalement due à la hausse des charges de personnel suite notamment à la hausse des effectifs, l'augmentation de la taxe professionnelle, ainsi qu'à la hausse des charges externes (notamment les loyers et frais de maintenance) en lien avec la forte croissance de l'activité de CFG Bank.

### Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	18 459	19 154	3,8

Source : CFG Bank



### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Les dotations aux amortissements évoluent de 3,8% pour se situer à 19 154 KMAD à fin juin 2023, contre 18 459 KMAD à fin juin 2022. Cette hausse est principalement expliquée par les investissements réalisés en système d'information.

#### Autres produits et charges non bancaires

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Autres produits non bancaires	251	159	-36,6%
Autres charges non bancaires	-	52	-
<b>Autres produits et charges non bancaires</b>	<b>251</b>	<b>107</b>	<b>-57,3</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Au cours du premier semestre 2023, le solde des autres produits et charges non bancaires ressort à 107 KMAD, contre 251 KMAD en juin 2022, suite à la baisse de -36,6% des autres produits non bancaires (-92 KMAD).

#### Coefficient d'exploitation

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Charges générales d'exploitation et amortissements (1)	156 876	168 013	7,1%
PNB (2)	163 878	232 060	41,6%
<b>Coefficient d'exploitation (1) / (2)</b>	<b>95,7%</b>	<b>72,4%</b>	<b>-23,3 pts</b>

Coefficient d'exploitation = Charges générales d'exploitation et amortissements / P B

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Le coefficient d'exploitation s'améliore pour s'établir à 72,4% en 2023 au premier semestre 2023, contre 95,7% sur la même période de 2022 reflétant une croissance plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation et amortissements.

#### 3.1.3- RESULTAT AVANT IMPOTS

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>7 253</b>	<b>70 320</b>	<b>&gt;100%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-5 264	-23 293	>100%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	799	35	-95,7%
<b>Résultat courant</b>	<b>2 788</b>	<b>47 062</b>	<b>&gt;100%</b>
Résultat non courant	10	62	>100%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 798</b>	<b>47 125</b>	<b>&gt;100</b>

Source : CFG Bank

## Résultat brut d'exploitation

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Au premier semestre 2023, le résultat brut d'exploitation s'établit à 70 320 KMAD, comparé à 7 253 KMAD à la même période en 2022. Cette nette amélioration résulte principalement d'une hausse du PNB (+41,6%) plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation et amortissements (+7,1%).

## Coût du risque

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	5 264	23 293	>100%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-799	-35	95,7%
<b>Coût du risque</b>	<b>4 465</b>	<b>23 258</b>	<b>&gt;100</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Le coût du risque ressort à 23 258 KMAD sur le premier semestre 2023 contre 4 465 KMAD au cours du premier semestre de l'exercice précédent. Cette hausse de plus de 100% s'explique par des dotations aux provisions plus importantes constatées sur 3 dossiers opérant respectivement dans le secteur immobilier et hôtelier.

Les dotations aux provisions constatées à l'arrêté du 30 juin 2023 des 3 dossiers s'élèvent à 21,6 MMAD.

## Résultat courant

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Résultat Brut d'exploitation	7 253	70 320	>100%
Coût du risque	-4 465	-23 258	>100%
<b>Résultat courant</b>	<b>2 788</b>	<b>47 062</b>	<b>&gt;100</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

Au cours du premier semestre 2023, le résultat courant a enregistré une progression supérieure à 100% pour se situer à 47 062 KMAD, contre 2 788 KMAD durant la même période de l'exercice précédent. Cette évolution est expliquée essentiellement par la performance solide de l'activité de la banque, se traduisant par (i) la hausse du PNB (+68 182 KMAD), (ii) une bonne maîtrise des charges générales d'exploitation, partiellement compensée par la hausse du coût du risque de (+18 793 KMAD).

## Résultat non courant

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
Produits non courants	397	443	11,5%
Charges non courantes	-388	-381	-1,9%
<b>Résultat non courant</b>	<b>9</b>	<b>62</b>	<b>&gt;100</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique S1 2022 – S1 2023

A fin juin 2023, le résultat non courant s'élève à 62 KMAD contre 9 KMAD au cours de la même période de 2022, soit une hausse de 53 KMAD.

## Résultat Net

En KMAD	S1 2022	S1 2023	Var.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 798</b>	<b>47 125</b>	<b>&gt;100%</b>
Impôt sur les résultats	-2 167	-1 181	-45,5%
<b>Résultat net</b>	<b>631</b>	<b>45 944</b>	<b>&gt;100</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique S1 2022 – S1 2023**

Au cours du premier semestre 2023, le résultat net ressort à 45 944 KMAD contre 631 KMAD sur le premier semestre 2022, soit une hausse de plus de 100%. Cette nette progression est portée principalement par la hausse du résultat courant (>100%) en lien avec l'augmentation du PNB de 41,6% conjuguée à une hausse moins importante des charges générales d'exploitation (7,1%).

Il est à noter que la rentabilité des capitaux propres (ROE) calculée sur la base sociale au 30 juin 2023 n'est pas pertinente.

### 3.2- Analyse du bilan

#### ACTIF

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	593 632	770 678	29,8%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	312 585	447 123	43,0%
Créances sur la clientèle	8 075 225	10 210 817	26,4%
Créances acquises par affacturage	-	-	-
Titres de transaction et de placement	3 005 301	2 784 479	-7,3%
Autres actifs	273 127	442 267	61,9%
Titres d'investissement	682 432	669 584	-1,9%
Titres de participation et emplois assimilés	307 835	314 001	2,0%
Titres mis en équivalence	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 101 420	1 244 041	12,9%
Immobilisations incorporelles	398 511	420 173	5,4%
Immobilisations corporelles	307 020	414 499	35,0%
<b>Total Actif</b>	<b>15 057 087</b>	<b>17 717 661</b>	<b>17,7%</b>

Source : CFG Bank

## PASSIF

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Banques centrales, Trésor public, Service CP	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 852 634	3 489 531	22%
Dépôts de la clientèle	8 072 277	7 928 401	-2%
Titres de créances émis	2 398 945	4 439 287	85%
Autres passifs	410 541	410 445	0,0%
Provisions pour risques et charges	32 257	32 222	0,0%
Provisions réglementées	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Dettes subordonnées	401 535	408 679	2%
<b>Capitaux propres</b>	<b>888 898</b>	<b>1 009 095</b>	<b>13,5%</b>
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	986 991	163 584	-83%
Capital	571 876	591 068	3%
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-647 011	208 499	>100%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-
Résultat net (+/-)	-22 958	45 944	>100%
<b>Total Passif</b>	<b>15 057 087</b>	<b>17 717 661</b>	<b>17,7%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

A fin juin 2023, le total bilan social s'est établi à 17 717 661 KMAD, soit une progression de 17,7% par rapport à l'exercice 2022. Cette hausse est tirée principalement par :

- L'accroissement des prêts et créances sur la clientèle de 26,4% (+2 135 592 KMAD) pour s'établir à 10 210 817 KMAD ;
- Compensée partiellement par la baisse des titres de transaction et de placement de -7,3% (+ 220 822 KMAD) pour se situer à 2 784 479 KMAD ;

#### 3.2.1- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF

##### Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	593 632	770 678	29,8%

Source : CFG Bank

Ce poste représente essentiellement de la liquidité des guichets automatiques et la position du compte de CFG Bank auprès de Bank Al-Maghrib.

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, les valeurs en caisse s'établissent à 770 678 KMAD, soit une augmentation de 29,8% par rapport à fin 2022, expliquée principalement par la hausse des avoirs auprès de Bank Al-Maghrib.

### Créances sur les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Comptes ordinaires débiteurs	159 155	244 697	53,7%
Prêts de trésorerie	152 671	201 419	31,9%
Intérêts courus à recevoir	759	1 006	32,5%
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>312 585</b>	<b>447 123</b>	<b>43,0%</b>
En % du total bilan	2,1%	2,5%	0,4 pts

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

Les créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 447 123 KMAD à fin juin 2023, en hausse de 43,0% par rapport à fin décembre 2022, en raison de la hausse des avoirs en banques et des prêts interbancaires.

### Créances sur la clientèle

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Crédits de trésorerie	4 514 975	5 133 152	13,7%
Crédits à la consommation	10 098	10 531	4,3%
Crédits à l'équipement	-	-	-
Crédits immobiliers	3 280 186	3 532 216	7,7%
Autres crédits	134 543	1 351 795	>100%
Intérêts courus à recevoir	60 967	70 668	15,9%
Créances en souffrance	74 457	112 454	51,0%
<b>Total créances nettes de dépréciation</b>	<b>8 075 225</b>	<b>10 210 817</b>	<b>26,4%</b>
En % du total bilan	53,6%	57,6%	4,0 pts

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

A fin juin 2023, l'encours total des créances nettes s'établit à 10 210 817 KMAD, en hausse de 26,4% (+2 135 591 KMAD) par rapport à décembre 2022. Cette tendance s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants :

- ✓ Les crédits de trésorerie progressent de 13,7% (+618 177 KMAD) pour s'établir à 5 133 152 KMAD au 30 juin 2023 ;
- ✓ Les crédits immobiliers s'apprécient de 7,7% (+252 030 KMAD) pour s'établir à 3 532 216 KMAD à fin juin 2023 ;
- ✓ Les autres crédits progressent de >100% (+1 217 252 KMAD) pour s'établir à 1 351 795 KMAD à fin 2022 en lien avec la hausse des valeurs reçues en pension.

### Titres de transaction et de placement

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Titres cotés	122 211	131 778	7,8%
<i>% titres de transaction et de placement</i>	<i>4,1%</i>	<i>4,7%</i>	<i>0,7 pts</i>
Titres non cotés	2 883 090	2 652 701	-8,0%
<i>% titres de transaction et de placement</i>	<i>95,9%</i>	<i>95,3%</i>	<i>-0,7 pts</i>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>3 005 301</b>	<b>2 784 479</b>	<b>-7,3%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, les titres de transaction et de placement se sont établis à 2 784 479 KMAD contre 3 005 301 KMAD, soit une baisse de -7,3% par rapport à décembre 2022 liée principalement à la baisse des titres non cotés notamment les bons de trésor.

A fin juin 2023, la part des titres cotés dans les titres de transaction et de placement s'est améliorée de 0,7 point pour s'établir à 4,7% au détriment des titres non cotés.

### Titres d'investissement

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Titres d'investissement	682 432	669 584	-1,9%

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Les titres d'investissement de CFG Bank ont connu une légère baisse de -1,9% pour s'établir à 669 584 KMAD à fin juin 2023, contre 682 432 KMAD en décembre 2022. Cette variation s'explique principalement par la légère diminution des intérêts courus enregistrée au cours de la période sous revue.

### Titres de participation et emplois assimilés

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Titres de participation	168 005	174 171	3,7%
Emplois assimilés	139 830	139 830	0,0%
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>307 835</b>	<b>314 001</b>	<b>2,0%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

A fin juin 2023, les titres de participation et emplois assimilés ressortent à 314 001 KMAD contre 307 835 KMAD à fin décembre 2022, soit une hausse de 2%. Cette hausse s'explique par la reprise des provisions pour un montant de 6 166 KMAD.

### Comptes de régularisation et autres actifs

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Instruments optionnels	34 472	36 330	5,4%
Opérations diverses sur titres	71 603	165 449	>100%
Débiteurs divers	153 547	175 939	14,6%
Créances en souffrance sur opérations diverses	380	380	0,0%
Comptes de régul. actif	13 125	64 168	>100%
<b>Compte de régul. et autres actifs</b>	<b>273 127</b>	<b>442 267</b>	<b>61,9%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, le poste « comptes de régularisation et autres actifs » a enregistré une hausse de 61,9%, en passant de 273 127 KMAD à fin décembre 2022 à 442 267 KMAD. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse des opérations diverses sur titres de plus (>100%) due à la hausse de l'encours relatif aux opérations de règlement livraison. Il s'agit des opérations en attente ponctuelle (opérations

dénouées en J+3) ;

- La hausse des comptes de régularisation – actif (>100%), liée à des opérations en instance dénouées à fin juin 2023.

### Immobilisations

En KMAD	30/06/2023			31/12/2022
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>1 433 608</b>	<b>189 567</b>	<b>1 244 041</b>	<b>1 101 420</b>
Crédit-bail mobilier	110 932	53 863	57 068	43 507
Crédit-bail immobilier	1 276 962	135 703	1 141 259	1 019 374
Loyers courus à recevoir	16 150	-	16 150	13 974
Loyers impayés	29 563	-	29 563	24 565
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>497 489</b>	<b>77 317</b>	<b>420 173</b>	<b>398 511</b>
Droit au bail	2 600	-	2 600	1 058
Immobilisations en recherche et développement	123 815	61 564	62 251	31 137
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	371 074	15 752	355 322	366 316
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>610 811</b>	<b>196 312</b>	<b>414 499</b>	<b>307 019</b>
Immeubles d'exploitation	105 061	21 833	83 228	84 654
Mobilier et Matériel d'exploitation	281 372	174 479	106 893	40 229
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	224 378	-	224 378	182 136
<b>Total immobilisations</b>	<b>2 541 908</b>	<b>463 195</b>	<b>2 078 713</b>	<b>1 806 950</b>

Source: CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

A fin juin 2023, le total des immobilisations s'établit à 2 078 713 KMAD, en hausse de 15,0 % par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est portée principalement par :

- La croissance des immobilisations données en crédit-bail et en location (+12,9%), résultant essentiellement de l'augmentation du poste « crédit-bail immobilier » (+12,0%) expliquée notamment par l'acquisition de nouveaux clients ;
- La croissance des immobilisations corporelles (+35,0%) expliquée notamment par la hausse du mobilier et matériel d'exploitation (>100%) suite aux investissements dans les locaux et dans des moyens informatiques.



### 3.2.2- ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF

#### Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Valeurs données en pension	2 500 067	2 802 379	12,1%
Emprunt de trésorerie	350 000	680 000	94,3%
Intérêts courus à payer	2 568	7 152	>100%
<b>Total dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>2 852 634</b>	<b>3 489 531</b>	<b>22,3%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>18,9%</b>	<b>19,7%</b>	<b>0,7 pts</b>

Source : CFG Bank

L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés dans le total bilan s'élève à 19,7% à fin juin 2023, contre 18,9% en 2022, soit une légère hausse de 0,7 pts.

#### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont atteint 3 489 531 KMAD à fin juin 2023, contre 2 852 634 KMAD en décembre 2022. Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse des emprunts de trésorerie auprès de Bank Al-Maghrib (94,3%) ;
- La hausse des opérations de pension (12,2%) pour s'établir à 2 802 379 KMAD, constituées principalement des valeurs données en pension à Bank Al-Maghrib

#### Dépôts de la clientèle

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Comptes à vue créditeurs	5 828 076	6 079 991	4,3%
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>72,2%</i>	<i>76,7%</i>	<i>4,5 pts</i>
Dépôts à terme	1 429 925	970 875	-32,1%
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>17,7%</i>	<i>12,2%</i>	<i>-5,5 pts</i>
Comptes d'épargne	783 517	836 786	6,8%
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>9,7%</i>	<i>10,6%</i>	<i>0,8 pts</i>
Autres comptes créditeurs	30 759	40 750	32,5%
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,1 pts</i>
Intérêts courus à payer	-	-	-
<i>% des dépôts de la clientèle</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0 pts</i>
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>8 072 277</b>	<b>7 928 401</b>	<b>-1,8%</b>
<b>En % du total bilan</b>	<b>53,6%</b>	<b>44,7%</b>	<b>-8,9 pts</b>

Source : CFG Bank

La part des dettes envers la clientèle dans le total du bilan s'établit à 44,7% à fin juin 2023, en baisse de 8,9 points par rapport à fin 2022.

#### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, l'encours des dettes envers la clientèle ressort à 7 928 401 KMAD, affichant une légère baisse de 1,8% par rapport à décembre 2022. Cette évolution s'explique principalement par :

- La baisse des dépôts à terme de -32,1% (-459 050 KMAD) pour s'établir à 970 875 KMAD ;
- Compensée par la hausse des comptes ordinaires créditeurs de 4,3% (+251 915 KMAD) pour s'établir à 6 079 991 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client ;

- La hausse des comptes d'épargne de 6,8% (+53 269 KMAD) pour atteindre 836 786 KMAD en lien avec le développement de l'activité bancaire et la croissance du portefeuille client.

L'évolution des dépôts de la clientèle entre dépôts rémunérés et dépôts non rémunérés sur la période analysée se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Dépôts rémunérés	2 213 442	1 807 660	-18,3%
Dépôts non rémunérés	5 858 835	6 120 741	4,5%
<b>Total dépôts de la clientèle</b>	<b>8 072 277</b>	<b>7 928 401</b>	<b>-1,8%</b>

Source : CFG Bank

Les dépôts rémunérés s'élèvent à 1 807 660 KMAD à fin juin 2023, en baisse de -18,3% par rapport à décembre 2022. Quant aux dépôts non rémunérés, ils s'établissent à 6 120 741 KMAD à fin juin 2023, soit une augmentation de 4,5% par rapport à décembre 2022. Il est à noter que cette évolution s'explique notamment par les conditions de marché marquées par une augmentation des taux ayant conduit la banque à favoriser davantage les dépôts non rémunérés afin d'optimiser la marge nette d'intérêt bancaire.

#### Taux de transformation sur base sociale :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Dépôts de la clientèle	8 072 277	7 928 401	-1,8%
Créances brutes sur la clientèle	8 155 347	9 495 282	16,4%
<b>Taux de transformation</b>	<b>101,0%</b>	<b>119,8%</b>	<b>18,5%</b>

Source : CFG Bank

#### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Au 30 juin 2023, le taux de transformation de CFG Bank ressort à 119,8%, contre 101,0% en 2022, avec la croissance plus rapide des créances brutes sur la clientèle par rapport aux dépôts de la clientèle.

#### Titres de créances émis

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Titres de créance émis	2 398 945	4 439 287	85,1%

Source : CFG Bank

#### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Les titres de créances émis par la banque se composent essentiellement des certificats de dépôts. A fin juin 2023, l'encours des titres de créances émis s'élève à 4 439 287 KMAD, en hausse de 85,1% par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement due à l'émission de nouveaux titres d'un montant de 5 571 800 KMAD, ainsi qu'au remboursement des titres venus à échéance pour un montant de 3 563 600 KMAD.

#### Comptes de régularisation et autres passifs

La composition du poste « comptes de régularisation et autres passifs » se présentent comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Compte de règlement d'opérations sur titres	98 381	66 568	-32,3%

Créditeurs divers	85 411	73 986	-13,4%
<b>Comptes de régul. passif</b>	<b>226 749</b>	<b>269 890</b>	<b>19,0%</b>
<b>Compte de régul. et autres passifs</b>	<b>410 541</b>	<b>410 445</b>	<b>0,0%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Le poste « comptes de régularisation et autres passifs » est resté relativement stable sur la période analysée et s'élève à 410 445 KMAD.

### Provisions

En KMAD	31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/2023
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	32 257	2 145	2 180	-	32 222
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>Provisions</b>	<b>32 257</b>	<b>2 145</b>	<b>2 180</b>	<b>-</b>	<b>32 222</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

A fin juin 2023, les provisions sont restées relativement stables comparées à décembre 2022 et s'élèvent à 32 222 KMAD.

### Capitaux propres

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	986 991	163 584	-83,4%
Capital	571 876	591 068	3,4%
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-
Report à nouveau	-647 011	208 499	>100%
Résultats nets en instance d'affectation	-	-	-
Résultat net	-22 958	45 944	>100%
<b>Capitaux propres</b>	<b>888 898</b>	<b>1 009 095</b>	<b>13,5%</b>

Source : CFG Bank

### Revue analytique décembre 2022 à juin 2023

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 13,5% entre décembre 2022 et juin 2023 pour s'établir à 1 009 095 KMAD. Cette hausse est liée à l'augmentation du capital d'un montant de 74 253 KMAD réalisée sur le premier semestre 2023 et la constatation d'un résultat positif d'un montant de 45 944 KMAD.

Le poste « report à nouveau » a augmenté de >100%, passant de -647 011 KMAD au 31 décembre 2022 à 208 499 KMAD au 30 juin 2023 suite à l'affectation de la prime d'émission d'une valeur de 878 468 KMAD.

#### AGREGATS PRUDENTIELS<sup>89</sup>

	31/12/2022	30/06/2023
Fonds propres sur base individuelle (MMAD)	990	1109
Actifs pondérés sur base individuelle (MMAD)	6 828	7 688
Ratio de solvabilité sur base individuelle (%)	14,5%	14,4%
Ratio Tier 1 sur base individuelle (%)	9,9%	10,3%
CET1 sur base individuelle (%)	8,1%	8,7%
LCR sur base sociale (en %)	113,5%	141,4%
Ratio de levier sur base sociale (%)	4,4%	4,3%

Source : CFG Bank

Le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de CFG Bank sur base individuelle s'établit à 8,7% au 30 juin 2023 contre 8,1% un semestre auparavant.

De son côté, le ratio de levier sur base sociale ressort à 4,3% à fin juin 2023, en baisse de 0,1 points par rapport à fin 2022 (au-dessus de la limite réglementaire de 3%).

Le ratio de solvabilité est le rapport entre d'une part la somme des risques pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels et d'autre part leurs fonds propres. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de 12% du ratio de solvabilité.

Le ratio de liquidité est le rapport entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité des banques et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité. Les établissements de crédit sont tenus d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égale à 100%.

Le ratio de solvabilité à fin juin 2023 sur base individuelle ressort à 14,4% contre 14,5% à fin décembre 2022, en légère baisse de 0,1 points expliquée essentiellement par la hausse de l'exposition crédit compte tenu des nouveaux engagements débloqués au premier semestre de 2023.

<sup>89</sup> Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent des retraitements, et ce conformément à la circulaire n°14/G/2013 de BAM.

### 3.3- Analyse du tableau de flux de trésorerie

En KMAD	2022	S1 2023	Var.
Produits d'exploitation bancaire perçus	744 811	436 400	-41,4%
Récupérations sur créances amorties	-	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 433	582	-59,4%
Charges d'exploitation bancaire versées	-341 914	-219 744	-35,7%
Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-	-
Charges générales d'exploitation versées	-287 351	-149 239	-48,1%
Impôts sur les résultats versés	-3 095	-1 181	-61,8%
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>113 884</b>	<b>66 818</b>	<b>-41,3%</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-153 430	-48 995	-68,1%
Créances sur la clientèle	-1 932 499	-2 158 885	11,7%
Titres de transaction et de placement	-1 164 501	221 852	>100%
Autres actifs	208 686	-169 140	<-100%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-254 758	-150 210	-41,0%
Créances acquises par affacturage	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 547 103	636 897	-58,8%
Dépôts de la clientèle	2 227 086	-143 876	<-100%
Titres de créance émis	-407 656	2 040 342	>100%
Autres passifs	78 350	-96	<-100%
Dettes subordonnées	-	-	-
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitations</b>	<b>148 381</b>	<b>227 890</b>	<b>53,6%</b>
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation</b>	<b>262 265</b>	<b>294 709</b>	<b>12,4%</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 013	20	-98,0%
Acquisition d'immobilisations financières	-280 732	12 848	<-100%
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-170 400	-148 347	-12,9%
Intérêts perçus	-	-	-
Dividendes perçus	26 344	29 107	10,5%
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>	<b>-423 775</b>	<b>-106 373</b>	<b>74,9%</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-
Emission de dettes subordonnées	200 000	-	-100,0%
Emission d'actions et (-) Remboursement capitaux propres et assimilés	35 331	74 253	>100%
Dividendes versés	-	-	-
Intérêts versés	-6 987	-	-100,0%
<b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>	<b>228 344</b>	<b>74 253</b>	<b>-67,5%</b>
Impact des écarts de conversion	-	-	-
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>66 834</b>	<b>262 589</b>	<b>&gt;100%</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>685 953</b>	<b>752 787</b>	<b>9,7%</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>752 787</b>	<b>1 015 376</b>	<b>34,9%</b>

Source : CFG Bank

### 3.3.1 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION

#### Revue analytique S1 2023

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles s'établissent à 294 709 KMAD au 30 juin 2023, en hausse de 12,4% comparé à l'année pleine 2022. Cette évolution résulte principalement de :

- La hausse des titres de créance émis (>100%) à fin juin 2023 ;
- La hausse des titres de transaction et de placement (>100%) à fin juin 2023 ;
- La baisse des dépôts de la clientèle sur le premier semestre 2023 (<-100%) ;
- La baisse des dettes envers les établissements de crédits et assimilés (<-100%) sur le premier semestre 2023 ;

### 3.3.2 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

#### Revue analytique S1 2023

Au cours du premier semestre 2023, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement présentent un solde négatif de -106 373 KMAD, contre -423 775 KMAD au titre de l'exercice 2022. Ces flux sont principalement liés aux investissements réalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (-148 347 KMAD) en lien notamment avec les avances consenties pour la construction du nouveau siège partiellement compensé par les dividendes perçus des filiales (29 107 KMAD). Par ailleurs, en 2022, l'acquisition des immobilisations financières correspond aux Euros Bonds pour un montant de 280 732 KMAD.

### 3.3.3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

#### Revue analytique S1 2023

Les flux liés aux activités de financement ressortent à 74 253 KMAD au 30 juin 2023 et comprennent essentiellement la réalisation par CFG Bank de deux augmentations de capital au premier semestre 2023 pour 74 253 KMAD.

### 3.3.4 ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE

#### Revue analytique S1 2023

A fin juin 2023, la variation de la trésorerie nette de CFG Bank S.A. est de 262 589 KMAD, contre 66 834 KMAD au terme de l'exercice 2022, reflétant ainsi la bonne performance de CFG Bank sur le premier semestre 2023.

### Engagements de financement donnés et reçus

L'évolution des engagements de financements donnés et reçus entre 2022 et le premier semestre 2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 078 323	1 262 264	17,1%
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>1 078 323</b>	<b>1 262 264</b>	<b>17,1%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

Au titre du premier semestre 2023, les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se sont élevés à 1 262 264 KMAD, en hausse de 17,1% par rapport à décembre 2022, liée au développement de l'activité bancaire de CFG Bank.

### Engagements de garanties donnés et reçus

L'évolution des engagements de garanties donnés et reçus sur la période entre 2022 et le premier semestre 2023 se présente comme suit :

En KMAD	31/12/2022	30/06/2023	Var.
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	62 636	91 082	45,4%
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>62 636</b>	<b>91 082</b>	<b>45,4%</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-
Engagements de garantie reçus de la clientèle	5 470 096	4 710 566	-13,9%
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>5 470 096</b>	<b>4 710 566</b>	<b>-13,9%</b>

Source : CFG Bank

### **Revue analytique décembre 2022 à juin 2023**

Au terme du premier semestre de 2023, les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se sont élevés à 91 082 KMAD, en hausse de 45,4% par rapport à décembre 2022, liée à l'accroissement des garanties sur les crédits documentaires.

Au terme du premier semestre de 2023, les engagements de garantie reçus s'élèvent à 4 710 566 KMAD, contre 5 470 096 KMAD à fin décembre 2022, soit une baisse de 13,9% expliquée par la baisse des garanties de crédits à la clientèle.

## **Partie VIII Perspectives**



## PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

Selon le dernier rapport de la banque mondiale, les projections à moyen terme suggèrent une consolidation de la reprise, avec une croissance attendue du PIB réel de 3,1% en 2024, 3,3% en 2025, et 3,5% en 2026, à mesure que la demande intérieure se redresse des chocs récents.

D'autres indicateurs témoignent de la résilience externe du Maroc, notamment une inflation qui a baissé de moitié entre février et août 2023 et qui devrait continuer de s'inscrire dans une tendance baissière pour se situer à 4,6% au troisième trimestre selon BAM, une demande extérieure robuste pour les biens et services du pays malgré le ralentissement de l'économie mondiale et des flux d'investissements directs étrangers importants.

Selon les statistiques de BAM, le taux de bancarisation est en hausse avec 34 millions de comptes ouverts à fin décembre 2022 enregistrant une amélioration de 8,4% par rapport à 2021 qui enregistrerait déjà une hausse de 5% par rapport à l'année précédente.

## RAPPEL DES EVENEMENTS RECENTS DE CFG BANK

Les exercices 2021 et 2022 ont été marqués par la poursuite des innovations technologiques et la digitalisation des services bancaires, avec le lancement en 2021 d'une nouvelle version du dispositif d'ouverture de compte à distance, avec une application dédiée « Be CFG Bank », intégrant l'identification biométrique. Cette innovation vient compléter une offre riche, dont notamment :

- La confection de la carte bancaire en agence en 15 minutes ;
- Une application mobile avec des fonctionnalités à la pointe de la technologie ;
- Les virements instantanés avec des confrères ;
- La dotation en devises digitalisés via l'application mobile avec une interface en temps réel avec l'office des changes.

Le programme d'investissement pour l'exercice 2023 est de 50 MMAD (hors investissements pour la construction du nouveau siège) dont 25 MMAD d'investissements incorporels.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION

En 2023, sauf choc macro-économique externe, CFG Bank devrait poursuivre la croissance de son PNB et l'amélioration de son résultat net.

Les perspectives sur les années à venir prévoient la poursuite du développement du business modèle de CFG Bank, autour de l'innovation technologique et de la qualité de service, avec également des objectifs ambitieux en termes de conquête de nouveaux clients et de distribution de crédits et de dépôts. Le multicanal reste ainsi au centre de la stratégie de croissance de CFG Bank avec des perspectives qui se résument selon 3 axes :

- Le renforcement du réseau bancaire à travers l'ouverture de nouvelles<sup>90</sup> agences au cours des prochaines années, ainsi que le renforcement du nombre de GABs intelligents, afin de conférer aux clients une accessibilité 7j/7 et 24h/24 à toutes les opérations bancaires
- La poursuite du développement des segments actuels que ce soit en termes d'acquisition clients ou de distribution de crédits

---

<sup>90</sup> Il s'agit de deux agences dont l'ouverture est prévue d'ici la fin de 2024, l'une à Casablanca et l'autre à Rabat.

- L'élargissement de l'offre de produits et services dans nos segments actuels, avec un accent spécifique sur la digitalisation croissante des services et des opérations.

CFG Bank tient également à consolider ses métiers historiques de banque d'affaires, avec des objectifs de croissance et de maintien des parts de marché, notamment pour les activités de gestion d'actifs et d'intermédiation, ainsi que de développement de l'activité de gestion d'actifs alternatifs suite à l'acquisition de REIM Partners en 2021.

### EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS DU GROUPE CFG BANK :

Les principaux agrégats consolidés qui ressortent de la performance historique du Groupe CFG Bank sont présentés au niveau du tableau suivant :

En MMAD	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	TCAM 2018-2023e
<b>Encours de crédits</b>	<b>2 492</b>	<b>3 914</b>	<b>5 612</b>	<b>6 680</b>	<b>8 806</b>	<b>11 076</b>	34,8%
<i>% de variation</i>		57,1%	43,4%	19,0%	31,8%	25,8%	n.a
<b>Dépôts clientèle y compris Certificats de dépôts</b>	<b>4 182</b>	<b>5 690</b>	<b>6 690</b>	<b>8 630</b>	<b>10 432</b>	<b>11 963</b>	23,4%
<i>% de variation</i>		36,1%	17,6%	29,0%	20,9%	14,7%	n.a
<b>Produit Net Bancaire (PNB)</b>	<b>160</b>	<b>227</b>	<b>285</b>	<b>400</b>	<b>500</b>	<b>634</b>	31,7%
<i>% de variation</i>		41,9%	25,6%	40,4%	25,0%	26,8%	n.a
<b>Résultat Brut d'Exploitation (RBE)</b>	<b>-105</b>	<b>-45</b>	<b>20</b>	<b>53</b>	<b>114</b>	<b>221</b>	>100%
<i>% de variation</i>		57,1%	>100%	>100%	>100%	93,9%	n.a
<i>Coût du risqué</i>	3	12	18	36	31	25	52,8%
<b>Résultat Net Part du Groupe</b>	<b>-105</b>	<b>-76</b>	<b>-42</b>	<b>29</b>	<b>44</b>	<b>164</b>	>100%
<i>% de variation</i>		27,6%	44,7%	>100%	51,7%	>100%	n.a

- Le Produit Net Bancaire s'établit à 634 MMAD en 2023e et a ainsi été multiplié par deux entre 2020 et 2023. La croissance du PNB a été portée notamment par :
  - L'activité bancaire avec des encours de crédits en forte progression avec un taux de croissance annuel moyen de 25,4% sur la période 2020 à 2023e, pour atteindre plus de 11 milliards de dirhams.
  - De même, les encours de dépôts ont fortement évolué pour accompagner le développement de l'encours des crédits avec un taux de croissance annuel moyen de 21,4% entre 2020 et 2023e pour s'établir à près de 12 milliards de dirhams, portés notamment par une amélioration continue de la quote-part des dépôts non rémunérés.
  - La hausse des commissions récurrentes générées par la diversité des métiers du groupe dont :
    - La gestion d'actifs qui a atteint une taille de 21 milliards d'actifs sous gestion en 2023, contre 20 milliards en 2022 ;
    - La gestion d'actifs immobiliers locatifs avec deux foncières cotées à la bourse de Casablanca et 6 milliards d'actifs sous gestion ;
    - Les commissions bancaires, ainsi que le change et l'activité « dépositaire » portées par la croissance du nombre de client.

- La bonne maîtrise des charges d'exploitations permet à celles-ci de rester stables entre 2018 (266 MMAD) et 2020 (265 MMAD). Conjuguée à la progression rapide du PNB, la stabilisation des charges permet au Résultat Brut d'Exploitation de franchir le point mort en 2020, puis de croître de manière importante entre 2020 et 2023 avec un taux de croissance moyen annuel de plus de 122,7% sur la période, pour atteindre 221 MMAD en 2023e contre 114 MMAD en 2022.
- Le coût du risque ressort à 25 MMAD en 2023e, soit un coût du risque moyen de 0,25% calculé conformément aux règles IFRS en matière de provisionnement.
- Le Résultat Net part du groupe ressort ainsi à 164 MMAD en 2023e affichant un taux de croissance moyen annuel de 138% sur la période 2021 - 2023, reflétant ainsi la forte évolution de l'activité.

## **Partie IX Faits exceptionnels**

Le contexte international en 2022 a connu des perturbations géopolitiques et macro-économiques, ayant impactés de manière importante les coûts de l'énergie et des intrants en général, avec des répercussions sur l'activité et les marges des entreprises ainsi que la consommation des ménages.

Dans ce contexte, Bank Al Maghrib a procédé durant le dernier trimestre 2022 ainsi qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 à des hausses successives du taux directeur, ayant engendré la hausse des taux des bons du trésor et la baisse du marché boursier.

Dans le cadre du soutien aux victimes du séisme, la contribution de CFG Bank intervient sous forme de dons en nature ainsi que d'une contribution financière au fonds 126 pour un montant de 6,4 MMAD. La comptabilisation de cette contribution sera étalée sur 5 ans dans les comptes sociaux.

## **Partie X Litiges et affaires contentieuses**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, CFG Bank ne fait l'objet d'aucun litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

## **Partie XI Facteurs de risques**



La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

- **Comité des risques** : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- **Direction générale** : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la Banque ;
- **Direction de la gestion globale des risques** : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

## 1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la Banque.

### Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

- **Le comité de crédit** : Composé de la direction des risques, de la direction générale et de la cellule crédit, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit. Trois comités de crédit sont tenus par semaine.
- **Le comité mensuel de suivi des impayés, de la Watchlist et de la Weaklist** : Mis en place pour chacun des pôles retail, entreprise et banque privée, il est composé de la direction métier concernée, de la direction des risques, et éventuellement de la direction juridique. Le responsable métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La direction des risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable métier sur les créances qui seront classées dans la Watchlist ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la direction générale.
- **Le comité semestriel de provisionnement, des risques sensibles, et de la Weaklist** : Composé de la direction générale, des directions métiers et de la direction des risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.
- **Le comité d'audit et des risques.**

### Politique et procédures d'octroi de crédit

L'offre de crédits CFG Bank a été affinée et adaptée au cours de l'année 2022. Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux entreprises ou aux particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Le crédit lombard ;
- Les crédits baux ;
- Les crédits à la consommation.

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité de crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement, etc.
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision : fiche « simulation crédit », grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne...;
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank AL Maghrib/GPBM.

### **Procédure d'octroi et dispositif de délégation**

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

#### **1. Constitution du dossier de crédit**

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

#### **2. Analyse du dossier de crédit**

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la Banque, comme la direction des risques et éventuellement la cellule crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers retail. Une évaluation de risque crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

Les crédits à la consommation non conventionnés ou supérieurs à 150 KMAD sont gérés par Salafin. Par ailleurs, tous les crédits conventionnés inférieurs à 150 KMAD sont gérés et traités sur le logiciel Avaloq au niveau de CFG Bank.

#### **3. Prise de décision et dispositif de délégation**

Les demandes de crédit sont soumises au comité crédit et un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit par type de crédit, en fonction du montant sollicité a été mis en place au cours de l'année 2018. Aujourd'hui, l'ensemble des demandes de crédit hors crédits à la consommation sont soumises au comité crédit et sont cités ci-dessous :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'Investissements et crédits moyen terme (CMT) destinés aux entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux entreprises ou aux particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Le crédit lombard ;
- Les crédits baux.

### **Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit**

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle des de la direction des risques. Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche « simulation crédit » qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la Banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc.

Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires.

Quant aux crédits entreprise et TPE/ professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par la direction des risques afin d'évaluer le risque crédit relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

### **Systeme de notation interne**

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a mis en place un système de notation conforme aux exigences Bâle II pour les entreprises.

Compte tenu de la faible profondeur de l'historique, ce dispositif se basera dans un premier temps sur un modèle opérationnel à partir des grilles d'analyse risque entreprise et retail déjà mises en place.

Un SNI basé sur la probabilité de défaut est finalisé pour les entreprises et en cours d'implémentation pour la clientèle de détail avec l'aide d'un prestataire externe.

### **Suivi des garanties**

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'assurance-crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché suite à la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La Banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, c'est-à-dire une forte dégradation de la situation financière, une liquidation de la société dont les titres sont nantis, une expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, entre autres.

Un dispositif transitoire (Watchlist / Weaklist) a été mis en place en attendant l'entrée en vigueur de la circulaire 19/G. Ce dispositif est basé sur les critères détaillés de la 19/G.

### **Watchlist**

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité crédit les prochaines années, la direction des risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme<sup>91</sup> de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib :

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,
- Leur suivi est effectué selon une fréquence mensuelle.

La direction des risques en informe ensuite la direction générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watchlist ainsi que le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Le montant de provisionnement des créances classées en Watchlist à fin décembre 2022 s'élève à 6.9 MMAD.

Ce montant comprend les provisions constatées sur les encours des contreparties en Watchlist niveau 1 (provision de 10%) et la Watchlist de niveau 2 (provision de 2,5%).

Dans le cadre du renforcement des outils de surveillance du risque de crédit et compte tenu de l'évolution du portefeuille crédit, une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée. L'ensemble des critères du projet de la circulaire 19/G est étudié en addition des critères internes qui visent à étudier le comportement des clients (comité mensuel des impayés).

Après classification des contreparties, les provisions constatées sont les suivantes :

- Watchlist de niveau 1 : représente le risque le plus élevé provisionné à 10% (à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib) ;
- Watchlist de niveau 2 : représente un risque moins élevé provisionné à 2,5% (décision du conseil d'administration) ;
- Weaklist : contreparties méritant l'attention de l'équipe commerciale et la gestion globale des risques. La liste est suivie en interne et provisionnée à 0%

### **Weaklist**

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du risque crédit, la direction des risques a mis en place une Weaklist interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Basée sur des critères plus stricts que ceux qui définissent les créances sensibles, elle permet un suivi rapproché de certaines créances qui, sans être classées dans les créances sensibles, méritent l'attention des commerciaux et de la gestion globale des risques ;
- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué selon une fréquence mensuelle.

### **Créances en souffrance**

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la direction des risques, qui en informe mensuellement la direction générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de suivi des impayés, Watchlist et Weaklist et semestriellement le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;

<sup>91</sup> Le projet de réforme porte sur la classification et le provisionnement des créances pour intégrer le traitement des créances sensibles. Il répond à un double objectif : (i) assurer un apport homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire, (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassement, restructuration, etc.).

- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme.

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :

- Les créances restructurées plus de 2 fois,
- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 90 jours

Sont classées dans la catégorie de créance compromise :

- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montant, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002.

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées.

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers.

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit.

## **Recouvrement**

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement à l'amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire. Le processus recouvrement est actuellement opérationnel sur le système. Sa mise en place est effective depuis le second semestre de 2020.

## **Dispositif de limites internes et stress test**

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. La limite validée par le Conseil d'Administration est déterminée comme suit : taux de sinistralité \* la valeur du portefeuille crédit diminuée des provisions constatées  $\leq 20\%$  \* les fonds propres comptables. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal, c'est-à-dire un plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au

quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée annuellement par le Conseil d'Administration.

### **Information de l'organe d'administration et de direction**

La direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- La synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles envoyée à la direction générale ;
- Les PV des comités mensuels de suivi des impayés ;
- Les comités semestriels de provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist ;
- Les analyses risques entreprises et retail effectuées en amont de l'octroi de crédits entreprises et TPE ;
- Des analyses risques ponctuelles lorsqu'une problématique est identifiée ;
- Un reporting trimestriel élaboré par la direction des risques et destiné à la direction générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
  - ✓ Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée ;
  - ✓ Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements ;
  - ✓ Les recommandations de la direction des risques et rappel des guidelines.
- Un reporting mensuel élaboré par la direction des Risques et destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
  - ✓ Evolution des comptes gelés et des comptes dormants ;
  - ✓ Matrice de passage schématisant l'évolution du nombre des impayés par contrat ;
  - ✓ Evolution des dossiers en impayé: en nombre et en encours répartis par catégorie de clientèle ;
  - ✓ Evolution du taux de sinistralité par catégorie de crédit ;
  - ✓ Evolution de la situation des dépassements / des débits forcés inférieurs et supérieurs à 50 KDH.
- Le reporting régulier sur la concentration des engagements de la Banque sur le secteur de la promotion immobilière.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de crédit lors du conseil/comité des risques trimestriel.

## **2. RISQUE DE CONCENTRATION**

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

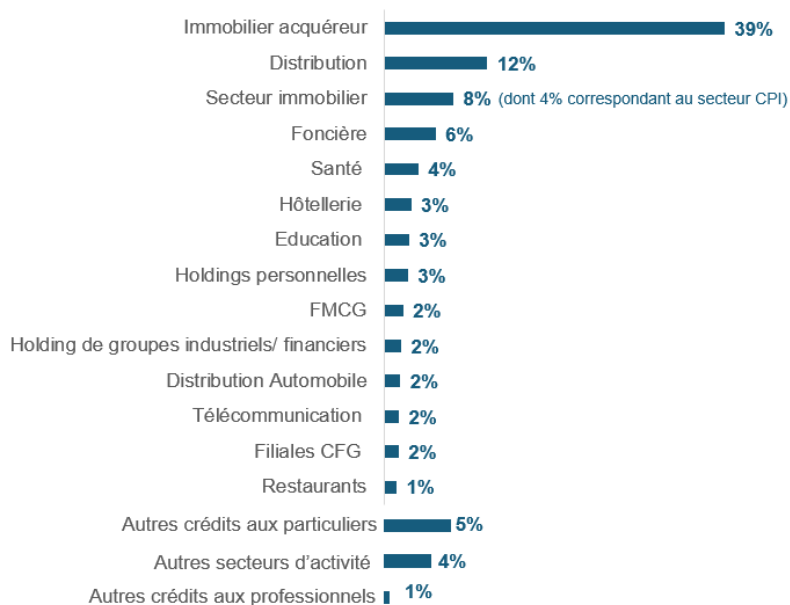
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties individuelles.

### **Répartition des expositions globales de la Banque par secteur d'activité**

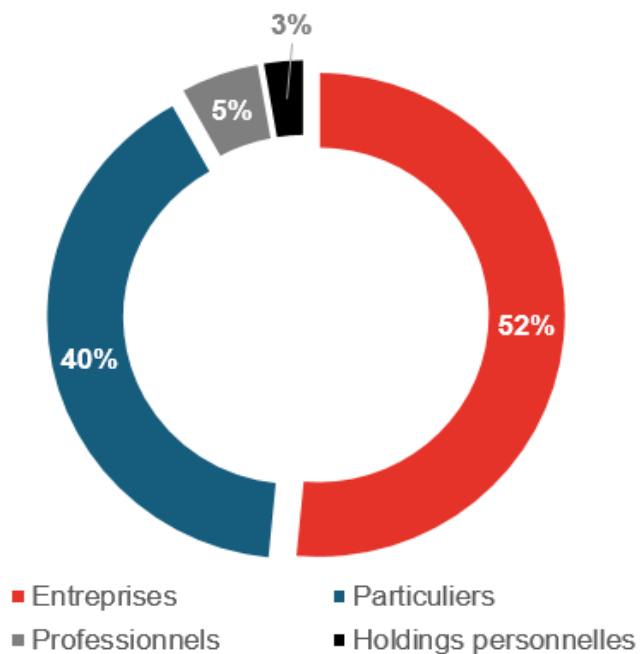
A fin décembre 2022, la ventilation de l'exposition de la Banque aux différents secteurs économiques se présente comme suit :



Source : CFG Bank

### **Répartition des engagements par catégorie de contrepartie**

L'exposition de l'encours des engagements à fin décembre 2022 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

## **Répartition géographique**

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat.

A fin décembre 2022, le portefeuille enregistre une diversification sectorielle satisfaisante et une bonne répartition par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

## **Dispositif de suivi du risque de concentration**

### **Systeme de limites**

- Une limite de concentration est fixée par la Banque en ce qui concerne les crédits à la Promotion Immobilière et le secteur de l'hôtellerie.
- Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la Banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.
- Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors établissements de crédit.
- En ce qui concerne les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.
- Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité de change.
- Ces limites sont revues et validées annuellement par le Conseil d'Administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 de Bank Al Maghrib relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires. Ce coefficient, qui ne doit pas dépasser 20%, est suivi régulièrement par la direction des risques.

### **Information de l'organe d'administration et de direction**

Le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la direction générale ainsi qu'aux directions métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée ;
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements ;
- Les recommandations de la direction des risques et les guidelines.

En outre, la direction générale et les directions métiers sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la Banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de concentration lors du conseil/comité trimestriel des risques.

La concentration des risques sur un même groupe d'intérêt, à fin décembre 2022, se présente comme suit :



En KMAD	Montant global des risques <sup>92</sup>	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres Sur base individuelle		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
Groupe d'intérêt 1	189 761	166 974	15 258	7 529
Groupe d'intérêt 2	837 959	793 787	30 100	14 072
Groupe d'intérêt 3	167 938	158 001	0	9 937
Groupe d'intérêt 4	157 469	157 469	0	0
Groupe d'intérêt 5	139 908	131 603	8 305	0
Groupe d'intérêt 6	213 946	213 946	0	0
Groupe d'intérêt 7	125 541	92 894	5 667	26 981
Groupe d'intérêt 8	264 683	258 794	5 890	0
Groupe d'intérêt 9	100 134	100 128	0	6
Groupe d'intérêt 10	94 861	94 773	88	0

Source : CFG Bank

### 3. RISQUE DE MARCHE

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de CFG Bank, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

#### Organisation et gouvernance

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires.

La salle des marchés a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la Banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la Banque. Elle participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la Banque et a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques de la Banque est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la Banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

#### Mesure et surveillance du risque de marché

Dans le but d'accompagner la croissance de la Banque et d'assurer un suivi des risques efficace, CFG Bank a amélioré son dispositif global de gestion du risque marché en 2016, à travers notamment la rationalisation de la mesure du *value at risk* (VaR) pour l'ensemble du portefeuille de négociation de la Banque, l'encadrement des activités de marché par la mise en place d'un dispositif de stress test adéquat et la revue des limites instaurées.

Pour accompagner le développement de l'activité de change démarrée en 2017, de nouvelles limites liées à cette activité ont été instaurées. Ce dispositif a été renforcé courant 2018 en vue d'assurer le suivi des limites de position et de contreparties.

Par ailleurs, un suivi régulier est effectué par type d'instrument de marché et les limites réglementaires et internes sont suivies à plusieurs niveaux.

<sup>92</sup> Risque brut avant ARC (Atténuation du Risque Crédit)

Ce dispositif permet aux métiers et à la direction générale d'être informés de manière continue des évolutions de l'activité de marché.

### **Dispositif de limites et indicateurs de risque**

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matière de risques de marché :

- Des limites en position par activité :
  - ✓ Deux types de limites sont définis quant à la position du portefeuille actions : d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie. D'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées ;
  - ✓ Un suivi de la diversification du portefeuille actions est également effectué ;
  - ✓ Quant à l'activité taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors établissements de crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (division des risques par bénéficiaire et par groupe d'intérêt) ;
  - ✓ Deux limites en positions existent aujourd'hui pour l'activité de change ; une limite de position de change globale ainsi qu'une limite de position par devise ;
- Des limites de contreparties :
  - ✓ Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repos. Ce risque existe dans le cas où CFG Bank est dans le sens prêteur, et pourrait se matérialiser par la défaillance de la contrepartie emprunteuse ;
  - ✓ Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;
  - ✓ Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Bank a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé ;
  - ✓ En ce qui concerne l'activité de change, des limites globales et par contrepartie sont définies. Les limites par contrepartie sont définies en fonction de la notation de cette dernière.
- Des limites de pertes maximales par activité :
  - ✓ La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser en cas de réalisation de scénarii catastrophe ;
  - ✓ Le choc appliqué pour l'activité taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spreads ;
  - ✓ Sur le portefeuille actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;
  - ✓ Pour l'activité de change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du Conseil d'Administration aux risques marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité (i.e. un plafond d'engagement par activité) qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque : les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la *VaR*, le P&L cumulé et la

sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-là sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (*stop VaR, stop loss*) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la direction générale et le risk management, puis validé par le Conseil d'Administration. Les limites sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la direction générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;
- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

### **Stress tests**

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la Banque a également développé des scénarios de stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles taux et actions qui ont été suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

### **Information de l'organe d'administration et de direction**

La direction générale est aujourd'hui informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement prévisionnel avant toute opération.

Afin de renforcer son dispositif de suivi et de surveillance du risque marché, un nouveau reporting quotidien « risques marché » a été conçu par la direction des risques et appliqué aujourd'hui par le middle office de la salle des marchés.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque aux risques de marché lors du conseil/comité trimestriel des risques.

### **Risque de baisse de l'activité en raison de l'évolution des marchés financiers ou de l'environnement économique**

CFG Bank peut être confrontée à un risque de baisse de son activité en raison de l'évolution des marchés financiers ou de l'environnement économique.

Dans un premier temps, CFG Bank doit faire face aux risques de taux et de change qui trouvent respectivement leurs origines dans l'évolution des taux d'intérêts sur le marché et dans les différentes activités de la Banque (participations, crédits en devises...).

Ces deux risques peuvent, en cas de fluctuations non favorables des taux d'intérêts ou du dirham, se traduire par des pertes au niveau des différentes positions de la Banque, une variation négative des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou encore une réduction de sa marge prévisionnelle.

Aussi, CFG Bank, en cas de bouleversements structurels, peut subir un risque de liquidité, autrement dit être dans l'incapacité de se procurer des liquidités dans des conditions normales de volumes et de taux. Les marges prévisionnelles, en raison de l'important besoin de refinancement nécessaire, peuvent donc diminuer.

Ensuite, CFG Bank est également confrontée au risque pays, qui englobe plusieurs dimensions dont l'économie, la politique ou encore l'environnement.

En effet, du point de vue économique, un ralentissement de l'activité du secteur de l'immobilier, dont l'interdépendance avec le secteur bancaire est forte, peut avoir des répercussions négatives sur les opérations engagées par CFG Bank et sur les marges prévisionnelles de son activité de prêt. Aussi, le ralentissement de l'activité économique marocaine dans son ensemble peut influencer les clients qui peuvent avoir tendance à adopter un comportement méfiant se traduisant par le retrait d'une partie des dépôts.

Une évaluation de l'impact sur les dépôts de la Banque avec des scénarios de fortes tensions a été réalisée. Il en ressort un forecast moins important en comparaison avec le budget initial sur un horizon de 6 mois. Cette baisse est expliquée par le ralentissement de l'activité économique marocaine (contexte actuel de la Covid-19) qui cause par conséquent une influence sur le comportement des clients se traduisant par le retrait d'une partie des dépôts.

Enfin, d'un point de vue politique et réglementaire, de nouvelles dispositions concernant le secteur bancaire peuvent impacter de façon significative l'activité de CFG Bank. A titre d'exemple, le ratio de solvabilité contraint les banques à avoir un certain niveau de fonds propres, ce qui limite le volume de prêts octroyés et donc, par effet de ricochet, les marges qui pourraient en découler.

#### **4. RISQUE DE LIQUIDITE**

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour un établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

#### **Organisation et gouvernance**

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes :

La salle des marchés participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la Banque. Elle a la charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la Banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle. Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. En effet, elle établit :

- un tableau de bord quotidiennement permettant de calculer le gap de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants/ sortants et des prêts/emprunts sur le marché monétaire ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle, mis à jour à fréquence régulière.

Cette entité a également la charge de veiller au respect des limites réglementaires relatives à son activité.

Le middle office est chargé quant à lui de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le Conseil d'Administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la Banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour.

La direction des risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la direction générale et validée par le Conseil d'Administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank al Maghrib, i.e. le LCR et les *stress tests* mensuels de liquidité.

La gestion globale des risques (GGR) est chargée des reportings réglementaires (LCR, stress test) et du suivi régulier du risque liquidité. Des simulations ainsi que des projections sont effectuées en amont et dans le cas de scénarios de stress afin de prévoir toute situation délicate de liquidité. La GGR participe aux Conseils d'Administration en apportant l'ensemble des résultats ainsi que les analyses effectuées dans le cadre de la diminution du risque de liquidité et la prévention de toute situation de catastrophe. La gestion globale des risques effectuée également, lors du Conseil d'Administration/comité trimestriel des risques, une analyse ALM du bilan, et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la salle des marchés ainsi qu'à la direction générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

### **Politique de refinancement de la Banque**

La politique de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

### **Sources de financement et maturités**

Dans le cadre de son activité, CFG Bank finance des crédits d'investissement, des CMT Entreprise, des crédits de trésorerie à court et moyen terme ainsi que des crédits immobiliers résidentiels à long terme.

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financements), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la Banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit des :

- financements via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine : une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité d'un établissement à lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Bank a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place ;
- financements via le marché des repos pour les actifs dont la maturité serait comprise entre 7 jours et 1 mois ;
- financements par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois. A ce titre, afin de diversifier ses sources de financement, la Banque a mis en place un programme d'émission de certificats de dépôt ;
- financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Bank pour les crédits à plus longue maturité ;
- financement via le recours aux avances 7 jours, accordées par Bank Al Maghrib.

L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Bank de mieux gérer les gaps de liquidités.

### **Principales contreparties**

L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Bank a par conséquent mis en place des limites de contreparties :

- interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG Bank à des banques de la place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé ;
- pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.

### **Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité**

#### **Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie**

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- la salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde de la Banque auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la Banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

#### **Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité**

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédits, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retraits clientèle, décaissements de crédits, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. Trois tranches de maturité peuvent être distinguées :

- Court terme :  $\leq 1$  an,
- Moyen terme : ] 1 an - 5 ans [
- Long terme :  $\geq 5$  ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons, et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

#### **Limites et indicateurs de risque de liquidité**

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la Banque : le LCR (Liquidity Coverage Ratio), qui est le ratio de liquidité court terme Bâle III :

*Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent*

*> 100%*

*Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité*

A fin décembre 2022, le LCR est resté conforme au minimum réglementaire sur base consolidée :

Date	LCR
31/12/2020	201%
31/12/2021	114%
31/12/2022	114%

Source : CFG Bank

### Stress tests minimaux

CFG Bank réalise tous les mois les *stress tests* minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables,
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes *stand-by* de liquidité.

Les résultats des *stress tests* de liquidité effectués en 2022 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes *stand-by* de liquidité.

### Information de l'organe d'administration et de direction

La direction des risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la direction générale et de la salle de marché. Ce reporting comporte :

- Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
- Le résultat des *stress tests* ;
- L'analyse de ces résultats ;
- Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité ;
- Les recommandations de la direction des risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le Conseil d'Administration est avisé de l'exposition de la Banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/comité trimestriel des risques.

## 5. RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

La gestion des risques opérationnels au sein de CFG BANK s'articule autour de 4 principes de gestion :

### 1. Définition et suivi du profil de risque :

- La définition du profil de risque consiste à identifier les risques opérationnels inhérents aux activités de la Banque et de mesurer leur probabilité de survenance ainsi que leur impact.

- Le suivi du profil de risque fait partie intégrante de l'activité de la banque, Il permet de :

- Donner aux instances de gouvernance une vision objective et globale des menaces et opportunités potentielles de la Banque ;
- Servir perpétuellement les objectifs de pilotage de l'activité de la Banque ;
- Orienter la prise de décision pour la Direction Générale quant à l'attribution des ressources humaines et financières.

## **2. Une couverture optimale des risques à travers un dispositif de contrôle :**

- Un dispositif de maîtrise des risques repose des contrôles qui permettent d'assurer une couverture optimale et efficiente des risques.

- Toutefois, ces contrôles s'inscrivent dans une démarche organisée qui tient compte de l'évolution du profil de risque au sein de la Banque à travers :

- Un manuel de procédures formalisé couvrant l'ensemble des activités métiers de la Banque ;
- De nouvelles procédures opérationnelles sont rédigées au fur et à mesure du développement des nouveaux produits ;
- Des contrôles immédiats et systématiques réalisés par les opérationnels qu'ils soient dans le front office, et le back office ou les fonctions support de CFG BANK. Ils sont effectués de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'ils sont intégrés dans les processus informatiques.
- Un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés l'ensemble des risques opérationnels identifiés liés aux différents processus métier ;
- Un système d'information intégré Front to Back to 'accounting' qui dispose d'un circuit de validation de « 4 eyes ».

## **3. Mobilisation des collaborateurs de CFG BANK autour d'une vision risque :**

- La gestion des risques opérationnels concerne l'ensemble des collaborateurs à tous les niveaux hiérarchiques.

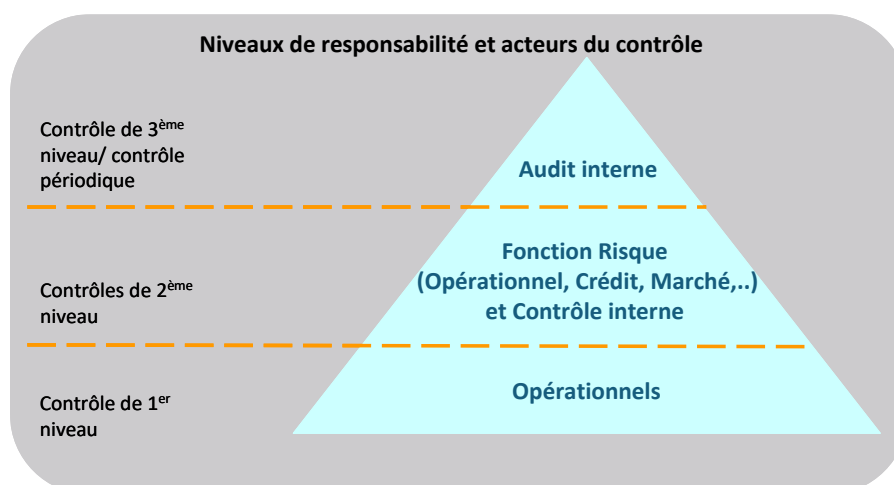
- La Direction Générale ainsi que l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles doivent être investis dans la gestion des risques opérationnels dans le cadre de l'examen régulier du profil de risque de la Banque et la prise des décisions structurantes permettant de le maintenir dans le cadre d'une couverture satisfaisante.

- Les collaborateurs et les managers de proximité doivent être impliqués quotidiennement dans la gestion des risques opérationnels en prêtant une attention particulière aux causes pouvant être à l'origine des risques ainsi qu'aux situations de risques avérés.

-Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

-Pour l'ensemble des activités de la Banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et de contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :





Source : CFG Bank

CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- la mise en place d'un système d'information *front to back* qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloq) ;
- la mise en place d'un manuel de procédures couvrant la majorité des métiers de la Banque ;
- la mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés ;
- la participation de la fonction risque et conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de s'assurer du respect du cadre réglementaire et d'identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités.

L'établissement a poursuivi en 2022, sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :

- l'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la Banque, en particulier pour les processus risqués ;
- l'élaboration de plans d'actions de réduction de ces risques ;
- la mise en place de KRI, indicateurs clés des risques ;
  - ✓ l'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
  - ✓ l'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
  - ✓ l'identification des risques majeurs ;
  - ✓ les plans d'action de maîtrise des risques.
- la mise en place d'une base incidents permettant la collecte d'incidents ;
- la mise en place d'un système de reporting permettant la remontée de l'information à la direction générale et au Conseil d'Administration ;
- la finalisation du projet de cartographie des risques opérationnels en cours allant lui permettre d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser.

Par Ailleurs, CFG Bank a mis en place au cours de l'année 2021 une cartographie complète des risques opérationnels lui permettant d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser.

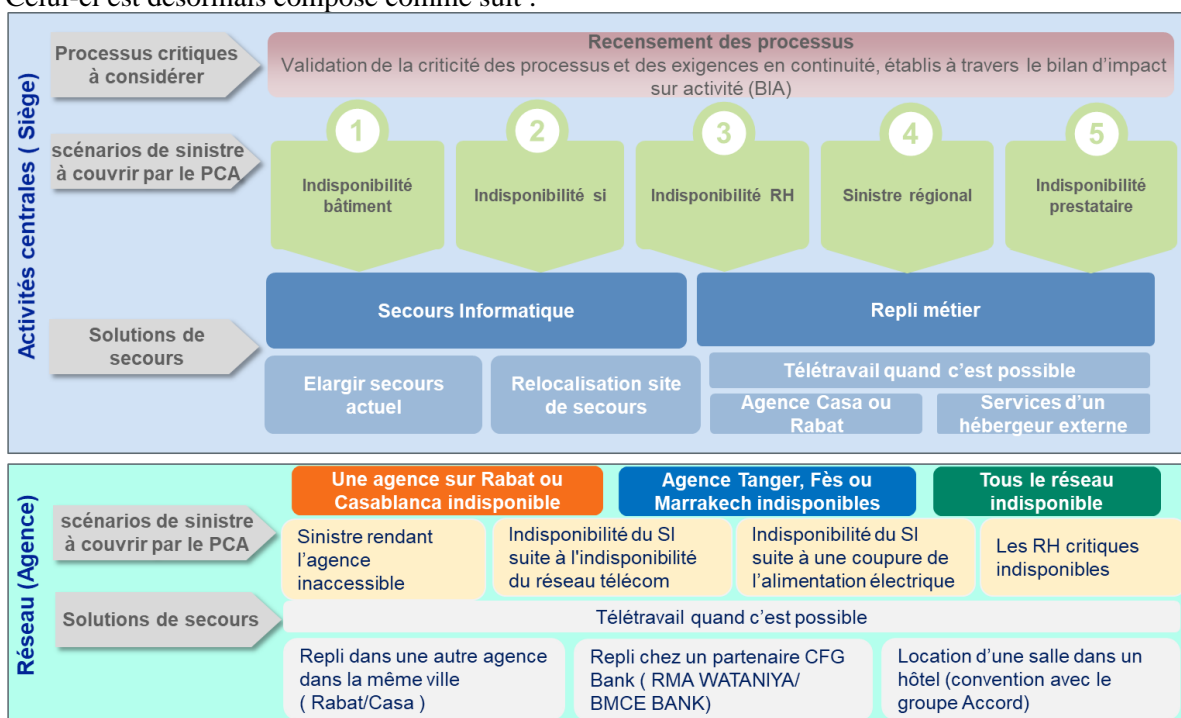
La fréquence de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels est annuelle.

## Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la Banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le Plan de continuité de l'activité de CFG Bank couvre la disponibilité globale de l'activité métier et informatique de CFG BANK tenant compte des besoins en continuité et des types de sinistres à couvrir Il couvre les processus vitaux de la Banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

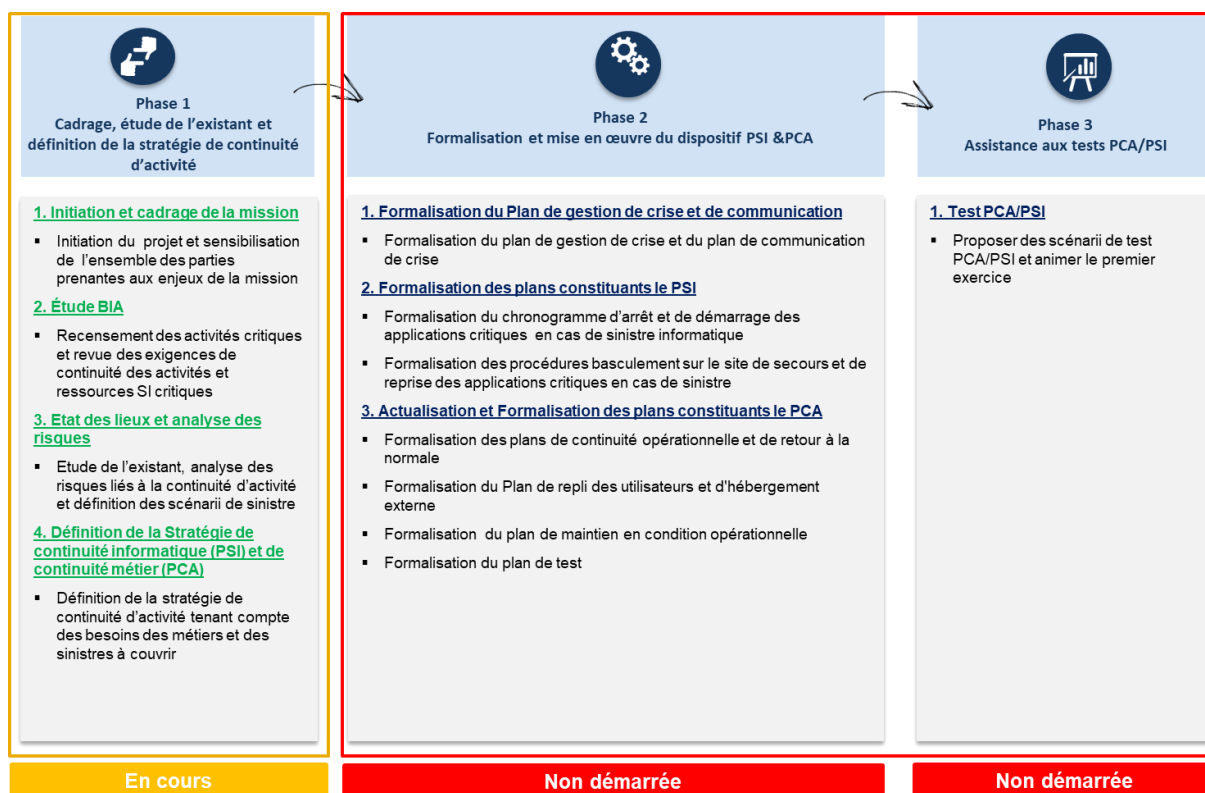
Celui-ci est désormais composé comme suit :



Source : CFG Bank

## Étapes du plan de continuité d'activité de CFG Bank :

Le projet prévoit 3 étapes décrites ci-dessous :



## Actifs pondérés et ratios de solvabilité

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés.

L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les exigences de fonds propres et actifs pondérés à fin décembre 2022 se déclinent comme suit :

Risques au 31/12/2022	Exposition Actifs Pondérés (en KMAD)	Exigences en Fonds propres (en KMAD)
Risque de crédit	5 507,575	440 606
Risque de marché	922 625	73 810
Risque opérationnel	515 375	41 230

Source : CFG Bank

Au 31 décembre 2022, les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle III et conformément à circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés. A fin décembre 2022, ils s'établissent à 990 MMAD sur base individuelle et 1 046 MMAD sur base consolidée. Rapportés aux actifs pondérés au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel de la banque, le ratio de solvabilité s'élève à 14.5% sur base individuelle et à 14.3% sur base consolidée.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs prudentiels de CFG Bank :

	2021	2022
Fonds propres consolidés (MMAD)	806	1,046
Ratio de solvabilité sur base consolidée (%)	12.5%	14.3%
Ratio Tier 1 sur base consolidée (%)	10.6%	10.5%
Ratio CET1 sur base consolidée (%)	9.4%	8.8%
LCR sur base sociale (%)	114%	113.5%
Fonds propres sur base individuelle (MMAD)	787	990
Ratio de solvabilité sur base individuelle (%)	12.7%	14.5%
Ratio Tier 1 sur base individuelle (%)	10.1%	9.9%
Ratio CET1 sur base individuelle (%)	8.8%	8.1%

Source : CFG Bank

L'estimation des ratios prudentiels sociaux et consolidés à horizon 18 mois tient compte d'opérations éventuelles de renforcement des fonds propres réglementaires et d'optimisation des risques pondérés.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs prudentiels sociaux au 30 juin 2023 et prévisionnels sur les 18 prochains mois :

En MMAD / %	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	669	1 279	1 356	1 332
Fonds propres de catégorie 1 (2)	789	1 399	1 476	1 452
Fonds propres de catégorie 2 (3)	320	1 721	1 797	1 774
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	1109	3 120	3 273	3 226
Risques pondérés (5)	7 688	9 496	11 439	11 910
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	8,70%	13,50%	11,90%	11,20%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	10,27%	14,70%	12,90%	12,20%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	14,43%	18,10%	15,70%	14,90%

Source : CFG Bank

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs prudentiels consolidés au 30 juin 2023 et prévisionnels sur les 18 prochains mois :

En MMAD / %	S1 2023	S2 2023	S1 2024	S2 2024
Fonds propres de base de catégorie 1 (1)	715	1 456	1 502	1 616
Fonds propres de catégorie 1 (2)	835	1 576	1 622	1 736
Fonds propres de catégorie 2 (3)	280	1 856	1 902	2 016
Fonds propres réglementaires (4) = (2) + (3)	1 115	3 432	3 524	3 752
Risques pondérés (5)	8 339	10 456	11 850	12 187
Ratio sur fonds propres de base CET1 (1) / (5)	8,57%	13,90%	12,70%	13,30%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1 (2)/(5)	10,01%	15,10%	13,70%	14,20%
Ratio de solvabilité (4) / (5)	13,37%	17,80%	16,00%	16,50%

Source : CFG Bank

## **6. RISQUE LIE AUX ACTIVITES EXTERNALISEES**

CFG Bank externalise son activité monétique. En effet, la Banque a confié l'intégralité du volet monétique à la société S2M (gestion et suivi des transactions, infrastructures, sécurité...). Les prestations de services monétiques fournies par S2M sont régies dans le cadre d'une convention, et la relation avec ce fournisseur est gérée directement par la direction informatique de la Banque. Dans ce cadre, des comités de pilotage, visant à suivre l'évolution de cette activité et les problématiques y afférentes, sont régulièrement organisés avec S2M.

Dans le cas des crédits à la consommation, ceux-ci sont portés par le bilan de Salafin lorsque le demandeur n'est pas un salarié conventionné chez CFG Bank ou que le montant demandé est supérieur à 150 KMAD. Dans le cas contraire, ces crédits sont portés par le bilan de CFG Bank. Cependant, pour l'ensemble des crédits à la consommation, il incombe à CFG Bank de regrouper les documents nécessaires à l'étude du dossier et d'instruire le dossier de crédit dans une plateforme mise à disposition par Salafin dédiée au traitement des dossiers de crédits à la consommation.

## **7. RISQUE LIE AUX NOUVEAUX PRODUITS**

Les nouveaux produits sont systématiquement validés dans le cadre du comité de validation des nouveaux produits, mis en place en 2016. Parmi les participants figurent la fonction risque, la fonction conformité, fonction juridique et la direction financière. La fonction risque a la charge d'identifier les risques inhérents aux nouveaux processus et aux nouveaux produits/activités de la Banque.

Les procédures sont définies et formalisées pour les nouveaux produits et les points de contrôle sont identifiés par la direction organisation.

La cellule conformité identifie le risque de non-conformité, volet pris en charge par le contrôle permanent et la conformité.

## **8. RISQUES FINANCIERS LIES A L'ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre du traitement des dossiers d'investissement qui lui sont soumis, CFG Bank s'attèle à l'analyse, l'appréciation et la couverture des impacts environnementaux, entre autres, en évaluant les risques financiers qui peuvent en découler.

La cartographie des risques sera par conséquent élargie par l'aspect environnemental.

La Banque veille également au respect des normes environnementales nationales aussi bien à l'octroi des crédits qu'à l'étape de suivi des engagements.

## **Partie XII Annexes**

## I- Statuts refondus

Exercice	Lien de consultation
2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/11/CFG-Bank-IPO-Projet-Statuts-refondus.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/11/CFG-Bank-IPO-Projet-Statuts-refondus.pdf</a>

Source : CFG Bank

## II- Rapport financier annuel

Exercice	Lien de consultation
2022	<a href="https://www.cfgbank.com/cfg/CFG Bank - RFA 2022.pdf">https://www.cfgbank.com/cfg/CFG Bank - RFA 2022.pdf</a>
2021	<a href="https://www.cfgbank.com/cfg/CFG Bank - RFA 2021.pdf">https://www.cfgbank.com/cfg/CFG Bank - RFA 2021.pdf</a>
2020	<a href="https://www.cfgbank.com/cfg/CFG Bank Rapport Financier Annuel 2020.pdf">https://www.cfgbank.com/cfg/CFG Bank Rapport Financier Annuel 2020.pdf</a>

Source : CFG Bank

## III- Rapport financier semestriel

Exercice	Lien de consultation
2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/09/COM-FINANCIERE-JUIN-2023-VN.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/09/COM-FINANCIERE-JUIN-2023-VN.pdf</a>
2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/09/COM-FINANCIERE-JUIN-2022.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/09/COM-FINANCIERE-JUIN-2022.pdf</a>
2021	<a href="https://www.cfgbank.com/cfg/COM FINANCIERE JUIN 2021 P1.pdf">https://www.cfgbank.com/cfg/COM FINANCIERE JUIN 2021 P1.pdf</a>
2020	<a href="https://www.cfgbank.com/cfg/CFG Bank - Rapport financier semestriel - 30 juin 2020.pdf">https://www.cfgbank.com/cfg/CFG Bank - Rapport financier semestriel - 30 juin 2020.pdf</a>

Source : CFG Bank

## IV- Communiqués de presse

CP	Lien de consultation
<b>Résultats financiers</b>	
CP financier S1 2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/09/CFG-Bank-COM-FINANCIERE-JUIN-2023.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/09/CFG-Bank-COM-FINANCIERE-JUIN-2023.pdf</a>
CP financier T2 2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/08/Indicateurs-CFG T2-2023.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/08/Indicateurs-CFG T2-2023.pdf</a>
CP financier T1 2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/05/Indicateurs-CFG T1-2023.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/05/Indicateurs-CFG T1-2023.pdf</a>
Résultats au 31/12/2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/03/COM-FINANCIERE-MARS-2023-BD.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/03/COM-FINANCIERE-MARS-2023-BD.pdf</a>
CP au 31/12/2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/03/COM-FINANCIERE-MARS-2023.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/03/COM-FINANCIERE-MARS-2023.pdf</a> <a href="https://www.cfgbank.com/cfg/COM FINANCIERE JUIN 2021 P1.pdf">https://www.cfgbank.com/cfg/COM FINANCIERE JUIN 2021 P1.pdf</a>
CP financier T4 2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/03/Indicateurs-CFG T4-2022.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/03/Indicateurs-CFG T4-2022.pdf</a>

CP financier T3 2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/11/Indicateurs-CFG_T3-2022.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/11/Indicateurs-CFG_T3-2022.pdf</a>
CP financier S1 2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/09/Indicateurs-CFG_1er-SEMESTRE-2022.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/09/Indicateurs-CFG_1er-SEMESTRE-2022.pdf</a>
CP financier T2 2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/08/Indicateurs-CFG_T2-2022.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/08/Indicateurs-CFG_T2-2022.pdf</a>
CP financier T1 2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/05/CFG-Bank-Indicateurs-trimestriels-mars-2022.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/05/CFG-Bank-Indicateurs-trimestriels-mars-2022.pdf</a>
Résultats au 31/12/2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/04/COM-FINANCIERE-MARS-2022-1.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/04/COM-FINANCIERE-MARS-2022-1.pdf</a>
CP financier T4 2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/02/Communique%CC%81-Mars-2022-Indicateurs-T4-ft21x28.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/02/Communique%CC%81-Mars-2022-Indicateurs-T4-ft21x28.pdf</a>
CP financier T3 2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/11/Communiquee-Nov-2021.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/11/Communiquee-Nov-2021.pdf</a>
CP financier S1 2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/10/COMMUNICATION-Financie%CC%80re-Sept2021.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/10/COMMUNICATION-Financie%CC%80re-Sept2021.pdf</a>
CP financier T2 2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/08/COMMUNICATION-Financie%CC%80re-Aou%CC%82t2021.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/08/COMMUNICATION-Financie%CC%80re-Aou%CC%82t2021.pdf</a>
CP financier T1 2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/05/Communique%CC%81-Mai-2021.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/05/Communique%CC%81-Mai-2021.pdf</a>
Résultats au 31/12/2020	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/04/COM-FINANCIERE-MARS-2021-BD.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/04/COM-FINANCIERE-MARS-2021-BD.pdf</a>
CP financier T4 2020	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/02/Communique%CC%81-Fe%CC%81vrier-2021.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/02/Communique%CC%81-Fe%CC%81vrier-2021.pdf</a>
CP financier T3 2020	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/11/INDICATEURS-Financie%CC%80re-Sep2020.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/11/INDICATEURS-Financie%CC%80re-Sep2020.pdf</a>
CP financier S1 2020	<a href="https://www.cfgbank.com/cfg/COM_FINANCIERE_JUIN_2020.pdf">https://www.cfgbank.com/cfg/COM_FINANCIERE_JUIN_2020.pdf</a>
CP financier T2 2020	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/08/COMMUNICATION-Financie%CC%80re-Aou%CC%82t2020.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/08/COMMUNICATION-Financie%CC%80re-Aou%CC%82t2020.pdf</a>
CP financier T1 2020	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/05/CFG-Bank-Communiqué-de-presse-21-mai-2020.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/05/CFG-Bank-Communiqué-de-presse-21-mai-2020.pdf</a>
<b>Avis de convocation</b>	
CP post-AGM	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/11/Communique%CC%81-de-Presse-Nov-2023.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/11/Communique%CC%81-de-Presse-Nov-2023.pdf</a>
Avis de convocation Assemblée spéciale 2023 (Cat. A) 16/11/2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/10/CFG-Bank-%E2%80%93-Assemblée-Spéciale-Catégorie-A-du-16-11-2023-%E2%80%93-Avis-de-reunion-valant-convocation.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/10/CFG-Bank-%E2%80%93-Assemblée-Spéciale-Catégorie-A-du-16-11-2023-%E2%80%93-Avis-de-reunion-valant-convocation.pdf</a>



Avis de convocation Assemblée spéciale 2023 (Cat. B) 16/11/2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/10/CFG-Bank-%E2%80%93-Assemblee-Speciale-Categorie-B-du-16112023-%E2%80%93-Avis-de-reunion-valant-convocation.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/10/CFG-Bank-%E2%80%93-Assemblee-Speciale-Categorie-B-du-16112023-%E2%80%93-Avis-de-reunion-valant-convocation.pdf</a>
Avis de convocation AGM 2023 16/11/2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/11/Communique%CC%81-de-Presse-Nov-2023.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/11/Communique%CC%81-de-Presse-Nov-2023.pdf</a>
Avis de convocation AGO 05/09/2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/08/AVIS-DE-REUNION-aout2023.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/08/AVIS-DE-REUNION-aout2023.pdf</a>
CP Post augmentation de capital 2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/06/Communique%CC%81-de-Presse-2023.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/06/Communique%CC%81-de-Presse-2023.pdf</a>
Avis de convocation AGO 2023 30/05/2023	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/04/COM-FINANCIERE-AVRIL-2023.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2023/04/COM-FINANCIERE-AVRIL-2023.pdf</a>
Avis de convocation AGE 22/08/2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/07/AVIS-DE-REUNION-Juillet2022.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/07/AVIS-DE-REUNION-Juillet2022.pdf</a>
CP post-AGM du 30/05/2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/06/CFG_CP-20220530.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/06/CFG_CP-20220530.pdf</a>
Avis de convocation AGM 30/05/2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/04/COM-FINANCIERE-AVRIL-2022-CFG-BANK.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/04/COM-FINANCIERE-AVRIL-2022-CFG-BANK.pdf</a>
Avis de convocation du 26/01/2022	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/06/CFG_CP-20220530.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2022/06/CFG_CP-20220530.pdf</a>
Avis de réunion AGE du 27/07/2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/07/Avis-de-convocation-A4.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/07/Avis-de-convocation-A4.pdf</a>
CP post-AGO du 31/05/2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/06/CFG_CP_Post-AGO-2021.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/06/CFG_CP_Post-AGO-2021.pdf</a>
Erratum de l'avis de réunion de l'AGO du 31/05/2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/04/AVIS-DE-CONVOCATION-6Hx64L-1.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/04/AVIS-DE-CONVOCATION-6Hx64L-1.pdf</a>
Avis de réunion de l'AGO du 31/05/2021	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/04/COM-FINANCIERE-AVRIL-2021.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2021/04/COM-FINANCIERE-AVRIL-2021.pdf</a>
CP post-AGO du 29/05/2020	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/06/Communique%CC%81.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/06/Communique%CC%81.pdf</a>
Avis de convocation AGO du 29/05/2020	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/04/DOC-AVIS-REUNION-2020.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/04/DOC-AVIS-REUNION-2020.pdf</a>
Avis de réunion de l'AGE du 09/03/2020	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/05/03-970-AD-ASSOCIE-PUBLICITE.qxp_.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/05/03-970-AD-ASSOCIE-PUBLICITE.qxp_.pdf</a>
Avis de convocation de l'AGE du 09/03/2020	<a href="https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/05/11-972-Annonces.qxp_.pdf">https://www.cfgbank.com/wp-content/uploads/2020/05/11-972-Annonces.qxp_.pdf</a>

Source : CFG Bank